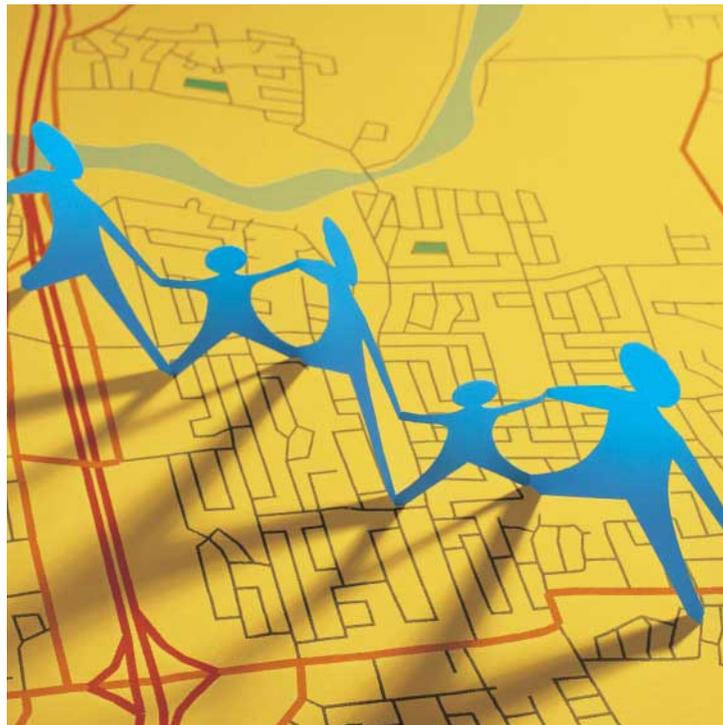


Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal

Annick GERMAIN, Francine DANSEREAU
Francine BERNÈCHE, Cécile POIRIER
Martin ALAIN, Julie Elizabeth GAGNON
avec la collaboration de
Anne-Lise POLO, Clotilde LEGRAND,
Laure VIDAL, Linda AINOUCHE
et ALI DAHER

URBANISATION, CULTURE ET SOCIÉTÉ

INRS



**Les pratiques municipales de gestion
de la diversité à Montréal**

Annick GERMAIN, Francine DANSEREAU
Francine BERNÈCHE, Cécile POIRIER
Martin ALAIN, Julie Elizabeth GAGNON
avec la collaboration de
Anne-Lise POLO, Clotilde LEGRAND,
Laure VIDAL, Linda AINOUCHE
et ALI DAHER

Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société

mars 2003

Responsabilité scientifique : Annick Germain et Francine Dansereau
annick.germain@inrs-ucs.uquebec.ca
francine.dansereau@inrs-ucs.uquebec.ca

Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société
3465, rue Durocher
Montréal (Québec) H2X 2C6
Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065

ISBN : 2-89575-040-8
Dépôt légal : 2^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
© Tous droits réservés

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. LE CONTEXTE MONTRÉALAIS DE L'IMMIGRATION ET DES IDENTITÉS ETHNOCULTURELLES.....	1
2. L'OBJET ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE	4
3. LES TERRAINS D'ÉTUDE	7
4. PLAN DE L'EXPOSÉ	7
PARTIE I : LES ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIR : PARTENARIAT ET RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ	9
INTRODUCTION	11
SECTION 1 : PRATIQUES DIFFÉRENCIÉES OU CULTURE COMMUNE ?	19
1. SAINT-LAURENT : UNE MUNICIPALITÉ PRIMÉE POUR SA POLITIQUE INTERCULTURELLE	19
<i>Introduction</i>	19
<i>Une ville d'immigrants</i>	20
<i>La politique interculturelle (2000)</i>	22
<i>Des politiques aux pratiques</i>	23
2. LASALLE : INTÉGRATION OU SEGMENTATION ?	24
<i>Une municipalité sans politique interculturelle</i>	24
<i>L'intégration par les sports et les loisirs</i>	25
<i>Une administration de proximité</i>	25
<i>Le « test » du cricket</i>	26
3. LAVAL : UNE APPROCHE CITOYENNE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION	27
<i>Une grande banlieue comptant une faible fraction d'immigrants</i>	27
<i>« Ensemble à Laval »</i>	28
<i>L'intégration par le sport</i>	29
<i>Le Centre du Sablon</i>	29
<i>Les relations du Centre du Sablon avec l'administration municipale</i>	30
<i>Le Comptoir de référence et d'information du Centre du Sablon</i>	31
<i>Le Centre du Sablon et la diversité culturelle</i>	31
CONCLUSIONS.....	33
SECTION 2 : PARTENARIAT ET DÉCENTRALISATION : DEUX QUARTIERS MONTRÉALAIS	35
INTRODUCTION	35
1. DÉCENTRALISATION ET PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DES SPORTS ET DES LOISIRS	36
<i>La politique interculturelle de la ville de Montréal</i>	39
<i>Le plan d'action du SSLDS en matière d'affaires interculturelles</i>	41
<i>De la politique aux actes</i>	42
2. DEUX QUARTIERS D'IMMIGRATION.....	46
<i>Chronique d'un échec : le « Y » haïtien dans Saint-Michel</i>	48
L'origine du projet	49
L'évolution du projet	51
De l'étude de besoins au forum.....	54
Du traitement des minorités racisées.....	57
Conclusion	60
<i>Parc Extension</i>	61
La transformation de l'ancienne école William-Hingston en centre communautaire.....	62
Le PEYO et la prise en compte des transformations du peuplement du quartier	63
Le centre des loisirs du parc : les loisirs au service du quartier	65
CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA PARTIE SUR LES LOISIRS	68
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	70
ANNEXE	75
LISTE DES ACRONYMES	75

PARTIE II : L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE CULTES DES MINORITÉS ETHNIQUES : ENJEUX ET DYNAMIQUES LOCALES	77
INTRODUCTION	79
SECTION 1 : MISE EN PERSPECTIVE THÉORIQUE.....	83
1. UNE QUESTION DE CITOYENNETÉ URBAINE	83
2. UNE QUESTION D'URBANISME MULTICULTUREL (MULTICULTURAL PLANNING).....	84
3. DES PAYSAGES CULTURELS EN TRANSFORMATION	85
4. UNE PERSPECTIVE INTERACTIONNISTE.....	86
5. STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE	87
SECTION 2 : LES RÉSULTATS.....	91
1. ÉVOLUTION DES PRATIQUES MUNICIPALES : VERS UN ZONAGE PLUS RESTRICTIF ?.....	91
2. LA GÉOGRAPHIE DES LIEUX DE CULTES À MONTRÉAL, UNE RÉALITÉ EN ÉVOLUTION RAPIDE	94
3. L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE CULTES : LES ENJEUX POUR LES MUNICIPALITÉS	100
<i>Enjeux fiscaux et économiques</i>	100
<i>Enjeux politiques</i>	104
4. LE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN : ENJEUX DE COHABITATION.....	106
<i>Les minorités visibles et leurs lieux de culte</i>	106
<i>Les stratégies de visibilité et d'invisibilité</i>	111
<i>Le rôle des effets de milieux et des dynamiques locales</i>	112
Y a-t-il plus de problèmes de cohabitation dans les banlieues ?	113
Dynamiques sociales différenciées dans deux quartiers limitrophes	115
5. LA COEXISTENCE DANS L'ESPACE PUBLIC	122
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (SOURCES CITÉES)	125
ANNEXE I : LISTE DES LIEUX DE CULTES ÉTUDIÉS.....	128
ANNEXE II : PHOTOS DES LIEUX DE CULTES	128
PARTIE III : L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES IMMIGRANTS DANS LES HLM	137
1. LES HLM : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE LA PROVINCE ET LES MUNICIPALITÉS	140
2. LES NOUVEAUX DÉFIS ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE GESTION DES HLM	140
3. LA PLACE DES IMMIGRANTS AU SEIN DU PARC HLM À MONTRÉAL	141
4. LES RÉSULTATS D'ÉTUDES ANTÉRIEURES SUR LA COHABITATION INTERETHNIQUE DANS LE LOGEMENT SOCIAL.....	141
5. L'ACCUEIL DES NOUVEAUX LOCATAIRES.....	143
6. MANDAT ET OBJECTIFS DES INSTITUTIONS CONCERNÉES	144
7. LE CONTENU DES PROJETS PILOTES ET LEUR MISE EN ŒUVRE FACE AUX PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LES HLM ÉTUDIÉS.....	146
<i>Les problématiques et enjeux spécifiques aux différents quartiers</i>	148
Le quartier Ahuntsic	148
Le quartier Côte-des-Neiges	151
Le quartier Hochelaga-Maisonneuve	152
Le quartier Centre-Sud.....	154
8. LES PARTICIPANTS AU PROJET HABITER LA MIXITÉ : PROFILS, ATTENTES ET RETOMBÉES.....	154
<i>Vie à Montréal, vie en HLM : durée de résidence et insertion dans des réseaux sociaux</i>	156
<i>Les motifs et les impacts de la participation au projet Habiter la Mixité</i>	157
<i>Le rôle crucial de l'agente de projet</i>	158
L'approche personnalisée	159
La fonction d'intermédiaire	160
9. LA COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX.....	162
10. DES MODÈLES D'INTERVENTION ALTERNATIFS	165
<i>Place Normandie à Montréal-Nord</i>	165
<i>Les Îlots Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne</i>	167
CONCLUSION	168
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	170
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	171

LISTE DES CARTES

Municipalités et quartiers étudiés	8
Équipements de loisirs du quartier Saint-Michel.....	53
Localisation des municipalités de la région métropolitaine mentionnées dans l'étude sur les lieux de culte.....	90
Localisation des lieux de culte minoritaires, île de Montréal.....	96
Zones de localisation des HLM visés par des projets d'accompagnement social dans les HLM.....	149
Schéma récapitulatif.....	161

LISTE DES PHOTOS

1. Centre islamique du Québec (Saint-Laurent)	129
2. Assemblée du Plein Évangile (LaSalle).....	129
3. Gurdwara Nanak Darbar (LaSalle)	130
4. Église Nouvelle Vie (Longueuil).....	130
5. Hindu-Mandir Temple (Dollard-des-Ormeaux)	131
6. Gurdwara Sahib Greater Montreal (Dollard-des-Ormeaux).....	131
7. Projet de mosquée dans une ancienne synagogue (Dollard-des-Ormeaux).....	132
8. Communauté évangélique de Pentecôte (Montréal).....	132
9. Mosquée Khaled Ben-al-Walid (Laval).....	133
10. Temple Murugan [Tamoul] (Dollard-des-Ormeaux).....	133
11. Iglesia Christiana Metropolitana (Montréal)	134
12. Centre islamique Badr (Saint-Léonard).....	134
13. Emmanuel Pentecostal Church (Montréal-Nord)	135
14. Synagogue Belz (Montréal, Quartier Mile-End)	135
15. Synagogue Amour pour Israël (Outremont)	136
16. Centre évangélique de Montréal (Montréal).....	136

Introduction

Pour définir les contours de notre recherche, il convient d'abord de poser certains éléments du contexte montréalais relatifs à l'immigration et aux identités ethnoculturelles. Nous décrirons ensuite l'objet de la recherche et sa problématique et nous présenterons rapidement les terrains sur lesquels elle a été menée.

1. LE CONTEXTE MONTRÉALAIS DE L'IMMIGRATION ET DES IDENTITÉS ETHNOCULTURELLES

Montréal est depuis longtemps une ville aux références culturelles multiples et les modalités historiques de cette diversité continuent de modeler la façon dont s'exprime aujourd'hui la pluralité culturelle montréalaise. De la Conquête de 1760 et des efforts de peuplement du gouvernement britannique ont résulté l'émergence de deux groupes majoritaires, les Canadiens français et les Britanniques. La dualité culturelle de la société montréalaise se reflète jusqu'au tournant du vingtième siècle dans son organisation sociale : les Montréalais d'origine française, massivement catholiques, et ceux d'origine britannique, surtout protestants, mettront sur pied deux réseaux sociaux et institutionnels distincts afin de répondre aux besoins de leurs communautés respectives (Linteau, 1992). Cette tension entre deux pôles, ethnolinguistique et religieux, se cristallise à partir de la fin du dix-neuvième siècle alors que 98 % de la population de la ville se déclare d'origine française ou britannique (McNicoll, 1993). Toutefois, au cours des décennies suivantes, la ville accueille un nombre croissant d'immigrants dont la provenance géographique et les caractéristiques socio-économiques et culturelles varient d'une vague migratoire à l'autre. Les premiers contingents d'immigrants, en provenance d'Europe du Nord et de l'Est, comprennent bon nombre de Juifs, surtout au cours des premières décennies du vingtième siècle. Après le hiatus imposé par les guerres mondiales et par la crise économique des années 1930, l'immigration à destination de Montréal reprend de plus belle. À partir des années 1950, les nouveaux venus arrivent majoritairement de l'Europe méridionale : Italie, Grèce, Portugal.

Reproduisant la segmentation sociale et géographique mise en place par les groupes majoritaires d'origine française et britannique, les immigrants se sont tout d'abord installés en bordure du « couloir de l'immigration », le long du boulevard Saint-Laurent qui traverse l'île de Montréal du sud au nord. La plupart des groupes immigrants s'inséreront ensuite dans les « aires culturelles » majoritaires, de part et d'autre de l'île de Montréal : à un côté est, plus massivement francophone et catholique, bon nombre d'immigrants préféreront le côté ouest, moins homogène du point de vue des origines ethniques et des pratiques

linguistiques et religieuses (Drouilly, 1991). Cette insertion résidentielle s'effectue dans un premier temps par le biais d'enclaves représentant des lieux charnières entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Les schémas classiques d'assimilation et de dispersion voudraient ensuite que ces immigrants se dispersent dans des quartiers de moins en moins ethniquement marqués au fur et à mesure que s'effectue leur intégration à la société d'accueil. Mais, comme l'illustre le cas de plusieurs groupes ethniques et immigrants montréalais, ces modèles n'ont pas valeur universelle. Certains groupes, au gré de leur affirmation économique, se donneront des assises territoriales solides : c'est le cas, par exemple, des municipalités italiennes ou juives dont le peuplement et le contrôle politique sont assurés par des groupes spécifiques sans cependant exclure la présence d'autres groupes ethniques.

La transformation des flux d'immigration à destination de Montréal depuis le milieu des années 1970 crée une nouvelle donne. En effet, les immigrants récents, issus massivement des pays en développement, se démarquent des vagues d'immigration antérieures du point de vue de leurs caractéristiques ethnoculturelles et religieuses. Ainsi, la proportion de fidèles s'identifiant à une tradition religieuse¹ autre que catholique ou protestante augmente dans la région métropolitaine : entre 1981 et 1991 la proportion d'individus se déclarant d'appartenance religieuse bouddhiste et musulmane a triplé (atteignant respectivement 1,3 % et 0,9 % en 1991) alors que celle des hindous et des sikhs a doublé². Enfin, on sait aussi que la popularité croissante des sectes issues du mouvement radical de réforme protestant, comme l'adventisme, le pentecôtisme et les Témoins de Jéhovah, s'explique au moins en partie par leur recrutement de membres immigrants (Carle, 1995).

Si les pourcentages de fidèles qui s'identifient à des traditions religieuses minoritaires de la région de Montréal peuvent paraître relativement minimes par rapport à l'écrasante majorité des groupes chrétiens, il faut toutefois remarquer qu'en dépit de leur faible poids démographique ces traditions religieuses sont de plus en plus visibles dans l'espace urbain montréalais³. Les défis que posent ces transformations à la gestion du territoire et des équipements collectifs par la municipalité ont retenu notre attention tout au long du déroulement de notre recherche. En effet, la diversification ethnoreligieuse s'accompagne de demandes de la part de certains groupes pour la reconnaissance de leurs particularités

¹ Nous utilisons ici le terme «tradition religieuse» pour désigner les religions juive, musulmane, catholique, bouddhiste, hindoue et sikh par opposition à des mouvements parareligieux et à ce qu'il convient d'appeler les «nouvelles religions».

² Les données du recensement de 2001 sur cette question ne sont pas encore disponibles.

³ La prolifération des lieux de culte ethniques fait même dire dans un reportage paru dans le *Journal de Montréal* que « les églises catholiques [sont] déclassées en nombre par les autres lieux de culte » Cf. Michel Marsolais, « Montréal n'est plus la ville aux cent clochers », *Le Journal de Montréal*, lundi le 5 janvier 1998, p. 5.

culturelles, qu'il s'agisse de requêtes pour un monument commémoratif dans l'espace public, un espace réservé dans un cimetière, l'implantation d'un lieu de culte ou encore l'aménagement d'horaires distincts selon le sexe dans les piscines publiques. Ces demandes suscitent parfois des remises en question, au sein de la population, sur la « place » des immigrants dans la ville et, plus largement, sur l'expression des particularismes culturels ou religieux dans l'espace public.

Certaines précisions s'imposent ici sur des notions ou termes, couramment utilisés au Québec, avec lesquels le lecteur français n'est pas familier. En premier lieu, le terme « immigrant » désigne une personne née à l'extérieur du Canada. Ce statut est tout à fait distinct de la citoyenneté qui, elle, peut être acquise par l'immigrant après trois années de résidence au Canada à titre de « résident permanent ». Une seconde appellation courante est celle de « communauté culturelle » : elle s'applique aux personnes qui sont d'origines autres que française ou britannique (ou autochtone). Cette notion fut créée au début des années 1980 par le ministère québécois chargé de l'immigration (qui s'appelait à l'époque ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration), pour être ensuite récusée par ce dernier au nom de l'égalité de traitement de tous les citoyens, de la promotion de la citoyenneté et de l'appartenance à la société québécoise, indépendamment des différences d'origines. Si cette notion a été récusée par le gouvernement du Québec, elle n'en continue pas moins d'être utilisée par divers acteurs de la société civile.

L'expression « minorité visible », pour sa part, s'applique aux personnes (autres que des Autochtones) qui, selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, « *ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche* ». Le recensement du Canada cherche à suivre l'évolution des conditions d'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, etc. des personnes appartenant aux minorités visibles en précisant aux répondants que « *ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada* ». Le sous-dénombrement des minorités visibles demeure toutefois notoire.

Précisons, enfin, que les municipalités ou quartiers retenus pour notre recherche présentent des situations variables de diversité ethnoculturelle. De même, les politiques adoptées pour gérer la diversité ethnoculturelle varient-elles entre municipalités. Toutefois, il est important de souligner que la fusion de l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal pour former une seule municipalité depuis janvier 2002 a créé une situation nouvelle d'homogénéisation, en principe, des politiques de gestion de la diversité. Comme notre terrain a démarré avant 2002, nous avons tenu compte dans nos analyses des différences entre les anciennes municipalités tant du point de vue des politiques affichées que des pratiques. Nous disposons également d'observations qui portent sur des municipalités (Laval et Longueuil)

situées en dehors de l'île de Montréal, de sorte que les différences entre municipalités pourront être bien mises en évidence.

2. L'OBJET ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Cette recherche vise les politiques et interventions municipales concernant trois types d'équipements à l'égard desquels la municipalité se trouve dans des positions fort diverses dans le processus d'accueil et d'insertion urbaine des immigrants. Il s'agit des équipements récréatifs, des équipements culturels et de l'habitation sociale. Le trait commun aux positions occupées par la municipalité dans ces divers champs se trouve dans le fait qu'elle est interpellée à la fois par les mandats et demandes venus d'en haut (gouvernements supérieurs) et par les situations ou demandes provenant des acteurs de la société civile. Elle est dans une position secondaire qui fait appel essentiellement à des formes de médiation, bien qu'elle puisse avoir des politiques ou des orientations de politique « proactives » en matière d'accueil des immigrants, d'aide à l'intégration et de gestion de la diversité. Ainsi, la ville de Montréal a adopté en 1988 une politique d'interculturalisme insistant sur le caractère bidirectionnel de l'action de la Ville; politique qui « vise aussi bien la majorité ethnique francophone que les groupes ethniques minoritaires désireux de participer pleinement à la société d'accueil »⁴. Il s'agit tout autant d'aider les communautés culturelles à se familiariser avec l'administration municipale qu'à transformer cette dernière de manière à ce qu'elle reflète la diversité ethnoculturelle de la population de la ville et se montre plus sensible aux besoins particuliers issus de cette diversité⁵.

La notion d'échanges réciproques est ici centrale. Dans la perspective interculturaliste, la démarche de médiation ne se limite pas à la résolution de situations de conflit. Elle peut aussi faire partie d'un processus dynamique de transformation, voire de création de nouvelles normes et de nouvelles actions fondées sur de nouvelles relations entre les parties en présence (Cohen-Emerique, 1997). La perspective de l'interculturalité vise « l'ensemble des processus psychiques, relationnels, groupaux, institutionnels générés par les interactions de cultures dans un rapport d'échanges réciproques et dans la perspective

⁴ Extrait de l'énoncé de politique qui précède la création du Bureau interculturel de Montréal en 1988.

⁵ Les programmes et les directives adoptés sont les suivants : diffusion d'information dans plusieurs langues notamment dans les médias « ethniques », revue des programmes et des procédures pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de barrières discriminatoires, programmes de conscientisation sur le racisme et les particularismes religieux ou culturels auprès des agents chargés de divers services à la population, programmes dits « d'accès à l'égalité » en emploi ciblant une composition de la fonction publique municipale qui corresponde à la proportion des divers groupes dans la population, programmes favorisant les entreprises ethniques comme fournisseurs de biens et de services à la municipalité ou imposant, comme critères de sélection des fournisseurs ou des sous-traitants, le respect de certaines directives sur la non-discrimination et la « promotion du multiculturalisme ».

du respect d'une relative identité culturelle des partenaires en relation » (Vignaux *et al.*, 1998).

Nous avons cherché, tout au long de cette étude, à saisir dans quelle mesure la perspective intercommunitariste, fondée sur la reconnaissance des identités culturelles et sur la réciprocité des échanges, informe les pratiques municipales au quotidien, par delà ou indépendamment des déclarations de principe que peuvent adopter les municipalités. Signalons, sur ce dernier point, qu'il existe d'importantes différences entre municipalités : certaines se montrent très actives face à l'adoption de politiques formelles d'intégration et de reconnaissance de la diversité ; d'autres, au contraire, refusent par principe de se doter de telles politiques qui auraient, selon elles, pour effet de stigmatiser les personnes d'origines étrangères vivant sur leur territoire (voir à ce propos Labelle *et al.*, 1996). Toutefois, de telles différences ne semblent guère se répercuter dans les gestes posés dans la prestation de services au quotidien. Aussi, plutôt que de nous interroger sur les politiques et leurs éventuels décalages avec les pratiques, avons-nous cherché à cerner les cultures à l'œuvre, c'est-à-dire en gestation et en transformation, dans les logiques et les façons de faire qui s'inventent peu à peu face aux dilemmes qui surgissent dans l'action.

Notre intérêt principal dans cette recherche est de saisir comment se construisent les pratiques municipales de gestion de la diversité en relation avec les dynamiques locales qui animent la société civile à l'échelle des municipalités ou des quartiers. La notion de dynamiques locales renvoie à la composition des milieux (en matière de répartition entre groupes ethniques, mais aussi en matière de composition socio-économique), aux rapports entre communautés dont la présence est plus ou moins ancienne dans le milieu local et aux canaux d'accès à la sphère politique (groupes de pression, réseaux clientélistes, etc.) dont elles jouissent. Pour analyser la relation entre ces dynamiques locales et les pratiques de gestion de la diversité, nous faisons appel au concept de la transaction sociale élaboré par Remy (1996). Ce concept s'inscrit dans une théorie de l'action qui met l'accent sur une certaine indétermination, mettant en présence des acteurs dont les ressources et les stratégies ne sont pas connues d'avance et vont se former au fil de la relation d'interaction.

Nous émettons l'hypothèse que les dynamiques locales sont susceptibles d'influencer les processus de décision des intervenants municipaux dans différents domaines d'activité. Nous avons retenu deux champs d'activité qui sont particulièrement sensibles en ce qui concerne le partage du territoire en tant qu'espaces d'expression des identités et des appartenances comme pôles de regroupement et de ressourcement des communautés. Il s'agit de l'organisation des loisirs et de la mise en œuvre des règles d'urbanisme concernant l'implantation des lieux de culte. La municipalité joue, dans ces deux domaines, des rôles variés d'arbitre, de médiateur ou d'animateur. Un troisième domaine a retenu

notre attention : l'habitation sociale, plus particulièrement les pratiques d'accueil et d'accompagnement des immigrants dans les HLM.

En ce qui concerne les loisirs, deux types d'équipements récréatifs ont été retenus : les centres sportifs et les centres communautaires. La caractéristique, ici, est qu'il s'agit d'équipements publics appartenant à la municipalité, mais où les activités sont dans une large mesure laissées à l'initiative des « demandeurs », c'est-à-dire des bénévoles et de leurs clientèles : clubs sportifs, clubs sociaux, associations, etc. La réalité en est ainsi une de segmentation des appartenances et des identités, sur la base des âges, de l'ethnicité, de la religion, des visions du monde. La municipalité a alors un rôle d'arbitre et d'animateur, mais aussi de gardien de certaines normes universalistes en raison de ses responsabilités de gestion d'un lieu public et de l'ordre public. Nous avons plus particulièrement essayé de voir comment les municipalités construisent leur offre de service en matière de loisirs, dans quelle mesure elles tiennent compte des caractéristiques ethnoculturelles de leurs citoyens et comment elles répondent aux demandes « particularistes » qui leur sont éventuellement adressées. Ces demandes peuvent être traitées dans une perspective d'accommodement et de lutte aux discriminations systémiques ou, au contraire, susciter des réticences car interprétées comme un refus d'adaptation aux normes en vigueur dans la société d'accueil.

Les lieux de culte minoritaires, de leur côté, sont en général bien plus que des lieux de prière : ils constituent des équipements communautaires fournissant des services d'entraide, d'éducation et, à l'occasion, de loisir, en plus de fonctionner comme lieux de rassemblement et de ressourcement des communautés qu'ils desservent. Ce caractère plurifonctionnel a des implications, entre autres, sur le plan de la forme physique des lieux de culte. Le rôle des municipalités dans leur établissement est double. L'octroi de permis de construction, d'aménagement ou d'occupation est généralement conditionné par la conformité au zonage. Cependant, lorsque les demandes de permis soulèvent des controverses, les intervenants municipaux peuvent avoir un rôle de médiation à jouer. Nous avons observé les deux types de situations, ce qui nous a permis d'analyser les types de transactions sociales qui se nouent entre différents acteurs : promoteurs des lieux de culte, riverains, élus, fonctionnaires, etc.

En ce qui concerne l'habitation sociale, notre attention s'est centrée sur les pratiques d'accueil et d'accompagnement de familles immigrantes habitant des logements HLM gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal. Nous avons plus particulièrement suivi un projet d'intervention auprès de ces familles dans différents quartiers de Montréal. Le projet vise à mieux informer les familles de leurs droits et devoirs en tant que locataires et sur les codes d'habiter qui prévalent dans leur HLM, à les familiariser avec les ressources de leur quartier et à organiser des sorties et des activités collectives susceptibles de rompre l'isolement dont elles souffrent souvent. L'évolution des objectifs du projet au fil du temps,

leur modulation en fonction des quartiers où il se déploie et ses retombées sur les personnes participantes ont constitué les principaux points de notre analyse.

3. LES TERRAINS D'ÉTUDE

Les terrains d'étude varient selon l'objet. Pour analyser les pratiques municipales dans le domaine des sports et loisirs, nous avons retenu les anciennes municipalités de Saint-Laurent et de LaSalle sur l'île de Montréal ; elles comportent respectivement 23 % et 46 % d'immigrants. La municipalité de Laval, située à l'extérieur de l'île de Montréal a également été choisie : elle compte seulement 15 % d'immigrants mais nos analyses ont porté sur le quartier Chomedey, qui abrite 29 % d'immigrants. À l'intérieur de la ville de Montréal, nous avons choisi deux quartiers très multiethniques et à forte composante immigrante : le quartier Parc Extension, qui compte 61 % d'immigrants et le quartier Saint-Michel qui en compte 40 %.

Pour l'étude des pratiques se rapportant aux lieux de culte minoritaires, pour l'île de Montréal, nous avons ajouté aux anciennes municipalités de Saint-Laurent et LaSalle celles de Dollard-des-Ormeaux (32 % de population immigrante) et Saint-Léonard (36 %). Plusieurs quartiers de l'ancienne ville de Montréal ont également été touchés.

Enfin, en ce qui concerne le logement social, les terrains se trouvent tous à l'intérieur des limites de la ville de Montréal d'avant la fusion, dans des quartiers où le degré de multiethnicité varie fortement entre, d'une part, des quartiers massivement francophones où l'immigration est un phénomène nouveau (Sainte-Marie, par exemple) et des quartiers très multiethniques qui constituent les principaux quartiers d'accueil de l'immigration à Montréal (comme le quartier Côte-des-Neiges).

4. PLAN DE L'EXPOSÉ

Le texte qui suit comporte trois parties. La première porte sur les activités de sport et de loisir, la seconde concerne l'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques et, enfin, la troisième porte sur l'accueil et l'accompagnement des familles immigrantes dans l'habitation sociale. Le tout est suivi d'une conclusion générale.

Carte 1

Municipalités et quartiers étudiés



Partie I :

Les activités de sport et de loisir :
partenariat et reconnaissance de la diversité

INTRODUCTION

Parmi les services municipaux offerts à l'ensemble des citoyens, au-delà des services de base ayant trait à l'entretien des infrastructures, le domaine des sports et loisirs est, avec la culture (maisons de la culture et bibliothèques), l'un des plus importants à l'échelon local en matière de ressources financières et humaines mobilisées (Ville de Montréal, Service des finances et du contrôle budgétaire, 2000). Il est donc intéressant de voir comment, dans ce domaine, les municipalités bâtissent leur offre de service, si elles tiennent compte des caractéristiques ethnoculturelles de leurs citoyens et comment elles répondent aux demandes « particularistes » qui leur sont éventuellement adressées.

En principe, les politiques et programmes s'appliquant à ce domaine sont élaborées en concordance avec les politiques générales de gestion de la diversité adoptées par les municipalités, si toutefois elles en possèdent. L'étude de Paré *et al.* démontre que de nombreuses municipalités de la région montréalaise qui comptent une certaine proportion d'immigrants parmi leur population n'ont pas de politiques formelles en matière de gestion de la diversité (Paré 2001 ; Paré, Frohn et Laurin, 2002). Cependant, un nombre croissant d'entre elles ont, ces dernières années, senti le besoin d'arrêter certains éléments de politique interculturelle (ou l'équivalent, chacune ayant son vocabulaire propre).

L'arrimage avec les politiques de sport et de loisir n'en est pas pour autant automatique et peut être source de nombreuses contradictions comme on le verra. De toute façon, de nombreuses variables interviennent dans la construction de l'offre de services concrets, au-delà des orientations normatives définies dans les politiques formelles : l'action municipale est de plus en plus un champ à acteurs multiples, particulièrement dans une grande municipalité comme Montréal. Si dans les plus petites municipalités, certains services sont encore gérés directement par l'administration municipale, à Montréal prévaut depuis la fin des années 1990 une véritable politique de partenariat appuyée sur un ancrage local fort. Les interventions en matière de gestion de la diversité sont alors tributaires des interactions entre plusieurs acteurs. Sont-elles pour autant différentes que celles que l'on retrouve dans les plus petites municipalités qui fonctionnent moins au partenariat ? Les dynamiques locales imprègnent-elles ces orientations de manière particulière, témoignant par là d'une certaine autonomie des pratiques municipales par rapport aux politiques plus englobantes (notamment du gouvernement provincial) ? Ou voit-on se dessiner des convergences au fil des expériences des unes et des autres, compte tenu notamment du degré d'ancienneté de la présence immigrante dans chaque municipalité ? Dans ce cas, pourrait-on repérer des modèles dans les trajectoires que suivent les politiques et/ou les pratiques interculturelles municipales, à l'instar de la séquence observée par Michael Alexander (2001) dans une

enquête portant sur les politiques municipales (le domaine des sports et des loisirs n'était cependant pas considéré) à l'égard des immigrants dans 25 villes européennes. On verrait en effet, selon cet auteur, se dessiner une évolution conduisant les villes à passer successivement d'une politique plutôt assimilationniste (la différence n'est que temporaire et ne doit pas être encouragée) à une politique pluraliste (valorisation de l'ethnicité tant comme facteur d'intégration que comme richesse collective) suivie d'une politique interculturelle (accent mis sur l'intégration et l'échange entre cultures tout en acceptant l'idée de besoins spécifiques). Cela suppose toutefois que les villes aient accumulé des expériences en matière de politiques de gestion de la diversité, suffisamment en tout cas, pour en être rendues à changer de modèle ! Dans le cas montréalais, peu de municipalités semblent avoir assez d'ancienneté à ce chapitre et une véritable analyse diachronique de leurs politiques est certainement prématurée. On peut néanmoins tenter de déceler des tendances et, dans ces dernières, des convergences ou, au contraire, des divergences dans les orientations générales de ces politiques.

Les modèles de référence évoqués par Alexander concernent des politiques municipales destinées aux immigrants. Nous nous intéressons de manière plus large à la gestion de la diversité, c'est-à-dire les programmes d'accueil et d'intégration, cette façon de gérer reposant sur des philosophies d'intervention parfois opposées. La terminologie utilisée par Alexander peut donc être complétée par une conceptualisation axée davantage sur la question de la reconnaissance de la différence. Les trois orientations politiques distinguées par Wieviorka sont à cet égard éclairantes : a) une politique républicaine à la française qui ne reconnaît pas les différences culturelles dans l'espace public mais bien dans l'espace privé, b) une politique de reconnaissance des différences culturelles qui non seulement respecte, mais accorde des droits, et c) une politique de tolérance qui considère les différences culturelles comme acceptables tant qu'elles ne posent pas de « problème visible dans la vie privée des gens mais aussi dans la vie publique, tant qu'elle ne fait pas de vague, tant qu'elle ne vient pas nous choquer, créer des conflits, des tensions... Mais évidemment, sous le regard des valeurs du groupe dominant qu'exige le respect de ses propres valeurs » (Michel Wieviorka, cité par T. Ragi et J-C. Lagrée, 2000)

Le domaine des sports et loisirs apparaît comme un bon laboratoire pour examiner les pratiques municipales de gestion de la diversité pour plusieurs raisons.

Le fait que ce domaine n'apparaisse généralement pas au nombre des domaines les plus pertinents dans les politiques d'accueil et d'intégration des immigrants, comme le révèle indirectement l'étude d'Alexander – où il est davantage question de politiques de logements, d'emploi, d'éducation, de culture, de justice ou de représentation politique –, pourrait laisser entendre qu'il est sans grande conséquence sur les grands enjeux de la vie sociale, pour reprendre une expression de Jean Remy (1990). Il semble, à première vue, moins chargé

idéologiquement quant aux conceptions de gestion de la diversité ou plus éloigné des domaines dans lesquels les immigrants doivent surmonter un certain nombre de défis pour faire leur place dans la société d'accueil.

Pourtant, non seulement y retrouve-t-on les mêmes dilemmes qu'ailleurs, s'agissant du rapport à la différence ethnoculturelle, mais la portée des orientations municipales est peut-être d'autant plus sensible qu'il s'agit d'un domaine d'activités non contraintes puisque ludiques et reposant sur le libre choix des participants. C'est d'ailleurs en vertu de cette caractéristique que le sport et les loisirs apparaissent pour beaucoup d'intervenants comme des vecteurs d'intégration privilégiés. C'est aussi pour la même raison qu'on peut y voir une opportunité de regroupement communautaire, de rassemblement de personnes de mêmes origines ethnoculturelles, voire de ressourcement identitaire. Cette opportunité peut être associée à une réaction d'inconfort à l'égard des us et coutumes de la société d'accueil ou répondre avant tout à des priorités culturelles et sociales des immigrants (Dyck, 2001).

En fait, dans les sports et les loisirs peut se jouer une logique d'intégration ou une logique de distinction communautaire et de rappel des origines (Augustin, 1996)⁶. Il n'est donc pas étonnant que dans les sociétés de forte immigration, le sport et les loisirs soient devenus des domaines sensibles, à la fois pour les immigrants et pour les autorités locales.

Se posent bien sûr toute une série de questions d'adaptation de l'offre de services aux besoins de la clientèle (par exemple, offrir des types de sports pratiqués par les immigrants dans leur pays d'origine) ou à ses contraintes (par exemple, traduire les informations), d'invention de pratiques de rapprochement et d'apprivoisement des nouveaux arrivants (par exemple, en engageant du personnel de même origine ethnoculturelle, en donnant une formation interculturelle au personnel), de connaissance des nouvelles clientèles (statistiques, etc.). Toutefois, au-delà de ces questions d'adaptation institutionnelle peuvent se poser des problèmes d'orientation normative mettant en cause les modèles de gestion de la diversité.

Ainsi, les pratiques sportives épousant un mode d'organisation « particulariste », pour employer un néologisme, lorsqu'elles sont exercées par un groupe ethnoculturel donné peuvent alors s'opposer éventuellement aux orientations universalistes des gestionnaires municipaux soucieux de mettre de l'avant un modèle d'intégration sociale⁷, ou à celles de

⁶ Gilles Sénécal utilise la dichotomie intégration/spécification pour décrire les rapports au sport à Montréal. Il oppose ainsi le sport professionnel (hockey ou football) supportant une dynamique d'intégration et le sport « de parc et de rue » plus propice à la spécification comme dans le cas du *bocce* dans le quartier italien (Sénécal, 1996).

⁷ L'aspect « pédagogique » du sport dans une perspective de socialisation est non seulement utilisé pour promouvoir l'intégration des immigrants mais aussi pour ramener dans le droit chemin, les jeunes des quartiers difficiles.

fédérations sportives nationales ou internationales qui font peu de cas des fonctions socioculturelles spécifiques que remplissent pourtant les pratiques sportives « ethniques ». À cet égard, il est intéressant de citer les paroles d'un surintendant responsable du service des sports et loisirs dans un arrondissement très multiethnique de Montréal à propos, précisément, de ces fonctions sociales :

D'autres organisations indiquent que leurs activités correspondent à des pratiques ayant une portée sociale et culturelle importante pour une communauté particulière. Pour ces organisations, la portée de telles activités est associée au fait qu'elles constituent des occasions fréquentes et régulières de se rassembler avec d'autres personnes de même origine ethnoculturelle, qu'elles fournissent aux participants et aux spectateurs l'occasion d'entretenir des liens sociaux, d'échanger à l'aise et d'éviter l'isolement individuel dans un contexte où la langue, la race, la culture, la religion ou la nationalité ont tendance à séparer les individus, et enfin qu'elles offrent aux individus la possibilité d'affirmer des éléments de leur identité personnelle tout en étant engagés dans un processus d'intégration dans un contexte social et culturel étranger (Richardson, 2000 : 7-8, traduit par nous).

Certains groupes peuvent aussi formuler des demandes « particularistes » pour surmonter les dissonances entre leurs valeurs ethnoreligieuses et les règlements imposés dans les activités sportives. Ces demandes peuvent être reçues dans une perspective d'accommodement et de lutte aux discriminations systémiques ou au contraire susciter des réticences car interprétées comme un refus d'adaptation aux normes en vigueur dans la société d'accueil.

On voit donc bien la pertinence d'aborder le domaine des sports et loisirs pour traiter des politiques de gestion de la diversité. Plusieurs auteurs font d'ailleurs de ce domaine des sports et loisirs un système de référence particulier dans le domaine de la gestion de la diversité :

À la fois comme représentation de l'intégration que les autorités veulent promouvoir et comme processus social concret basé sur des procédures et techniques très particulières, le sport peut être analysé comme un « paradigme » ou un « système de référence » pour les politiques publiques en direction des « minorités ethniques » (Arnaud, 2002 : 571, traduit par nous).

On pourrait aussi ajouter que ce domaine permet de soulever des questions de gouvernance bien contemporaines. En effet, en Amérique du Nord tout au moins, la gestion locale des services de sport et de loisirs n'est plus seulement entre les mains de l'État. Plusieurs municipalités ont pris le virage du partenariat, confiant à diverses associations la maîtrise d'œuvre de certains programmes et la gérance d'un certain nombre d'équipements. La gestion des programmes et équipements devient donc un jeu complexe à acteurs multiples où se pose certes la question du partage par les associations des orientations normatives de la municipalité en matière de gestion de la diversité, mais aussi celle de la capacité des groupes ethniques à s'organiser. La ville de Montréal s'est engagée dans une politique de partenariat à fort ancrage local il y a quelques années et nous aurons

l'occasion, à travers deux études de cas, d'explorer la dynamique particulière qui se construit en pareil contexte de gouvernance. Nous examinerons également les pratiques municipales dans des villes, généralement plus petites, qui gèrent encore elles-mêmes leurs activités de sport et de loisir.

Rappelons enfin qu'au-delà (ou en deçà) des grandes orientations adoptées par les municipalités en matière de gestion de la diversité, on peut distinguer différents types d'interventions bien concrètes que peuvent faire les municipalités pour s'adapter à la variété ethnoculturelle croissante de leur clientèle, selon qu'elles se contentent de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent ou qu'elles opèrent une véritable planification de l'offre en fonction de la diversité. On peut distinguer les types suivants d'intervention en se gardant pour l'instant de les présenter comme autant de niveaux d'intervention.

- A. Selon plusieurs auteurs, la majorité des municipalités se contentent de répondre de façon *ad hoc* aux demandes qui leur sont adressées pour développer de nouvelles activités pratiquées dans les pays d'origine. Précisons qu'il s'agit de demandes qui ne viennent pas bouleverser les modes de gestion en vigueur comme dans le cas, par exemple, des demandes « particularistes » (voir C.).
- B. L'attribution de locaux ou de terrains à des associations ethnoculturelles, ou s'occupant de personnes immigrantes, fait partie de la panoplie des outils relativement courants de gestion de la diversité.
- C. Le traitement des demandes « particularistes » implique des modifications aux règlements et pratiques de gestion en vigueur pour répondre aux contraintes culturelles ou religieuses de populations données. Dans le souci d'éviter une discrimination systémique, les gestionnaires peuvent s'engager dans une procédure d'accommodement raisonnable⁸. Ce travail de conciliation entre règles générales et exigences particulières d'un groupe ethnoculturel est de plus en plus fréquent et n'emprunte pas toujours des voies juridiques faisant appel aux lois et aux chartes des droits. De fait, l'expression *accommoder⁹ des demandes* est passée dans le langage

⁸ La ville de Montréal a produit un guide de l'accommodement raisonnable à l'intention de ses fonctionnaires. On y distingue différentes formes de discrimination : directe (si les règles excluent de façon explicite des catégories de personnes en raison de leur origine, de leur race, etc.) ; systémique (lorsqu'elle concerne des groupes protégés, comme les minorités visibles, les femmes, les handicapés, etc. qui font par exemple l'objet de programmes d'accès à l'égalité) ; indirecte (lorsqu'une règle produit un effet discriminatoire pour un motif interdit par les chartes et les lois).

⁹ Le verbe *accommoder* a plusieurs significations : arranger, mettre en accord, rendre conforme, s'adapter, accepter ce qui se présente (en plus de son usage dans les pratiques culinaires !) etc. Par extension, on parle d'accommoder des demandes particularistes lorsque leur satisfaction suppose un travail d'adaptation, de conciliation, pour que les demandes puissent être conformes aux normes et règles en vigueur.

courant pour désigner ce travail d'adaptation des règles, dans le respect des normes juridiques, pour autoriser des pratiques répondant à des exigences culturelles particulières d'une minorité.

- D. Certaines municipalités veulent favoriser l'accessibilité à leurs services en offrant des services de traduction ou en traduisant les documents d'information. Certaines utilisent d'autres moyens comme des cartes comprenant des icônes et des images afin d'être accessibles au plus grand nombre.
- E. La gestion de la diversité suppose qu'un certain nombre d'outils de connaissance (statistiques, portraits des communautés culturelles, etc.) soient mis à la disposition des intervenants par les municipalités.
- F. Le recrutement de personnel d'origine immigrante est également une stratégie possible, non seulement pour refléter la composition de la population (objectif des programmes d'accès à l'égalité), mais aussi pour favoriser un rapprochement avec les communautés culturelles et faciliter la communication avec les citoyens.
- G. Les municipalités qui se sont dotées de ressources spécifiques en matière de relations interculturelles (regroupées ou non dans un service particulier) peuvent faire jouer à celles-ci un rôle ponctuel de médiation dans les situations de cohabitation difficile.
- H. Les municipalités peuvent enfin établir une véritable planification de leurs activités de sport et de loisir qui tienne compte de la composition ethnoculturelle de la population, que ce soit dans une optique d'intégration ou d'adaptation à la diversité.

Pour bâtir un portrait des pratiques municipales de gestion de la diversité dans le domaine des sports et loisirs dans la région montréalaise, nous avons adopté une double stratégie : faire le tour des attitudes (à la fois la philosophie d'intervention et les types d'intervention) de quelques municipalités représentatives des villes où s'établissent les immigrants dans la région montréalaise¹⁰; explorer de manière plus approfondie les logiques des différents acteurs qui interagissent pour façonner une offre de service dans un contexte multiethnique. Pour chaque municipalité, nous situerons dans leurs grandes lignes les politiques générales en matière de gestion de la diversité avant d'explorer les pratiques municipales dans le domaine des sports et loisirs.

Notre exposé sera divisé en deux grandes parties. Dans la première, nous ferons le tour de trois municipalités situées à proximité de Montréal : les deux premières, LaSalle et Saint-

¹⁰ À cette fin, nous avons effectué des entrevues avec des fonctionnaires et des élus ainsi qu'avec quelques associations œuvrant dans le domaine des sports et loisirs et dont une partie de la clientèle fait partie des minorités ethniques.

Laurent, sont de taille équivalente ($\pm 70\,000$ habitants) mais diffèrent par la proportion d'immigrants (23 % et 46 %) et le statut socio-économique. La troisième, Laval, compte 350 000 habitants mais une faible proportion d'immigrants (moins de 15 %), qui sont concentrés en partie dans un quartier, le quartier Chomedey, où ils représentent 29 % des 69 000 habitants du quartier.

Dans la seconde nous traiterons de la municipalité de Montréal en regardant plus particulièrement deux quartiers d'immigration : dans chacun nous mènerons une étude de cas pour caractériser les logiques d'action dans un contexte de gouvernance, c'est-à-dire lorsque la municipalité n'est plus, en principe, qu'un acteur parmi d'autres comme le veut la logique du partenariat.

Nous verrons qu'à chaque fois, les effets de composition du milieu sont déterminants pour comprendre les formes prises par la gestion de la diversité, mais que des convergences laissent entrevoir le partage d'une culture commune en la matière

Section 1 : Pratiques différenciées ou culture commune ?

1. SAINT-LAURENT : UNE MUNICIPALITÉ PRIMÉE POUR SA POLITIQUE INTERCULTURELLE

Introduction

Saint-Laurent était, avant les fusions municipales de 2002, la deuxième municipalité après Montréal qui recevait le plus grand nombre d'immigrants. Par ailleurs, en 2001 lui était décerné le prix d'excellence de la Fondation canadienne des relations raciales pour sa politique interculturelle adoptée en 2000. Pourtant, à l'occasion d'une enquête que nous avons menée en 1992-1993 sur les quartiers multiethniques dans la région montréalaise, cette municipalité nous était apparue comme une ville peu soucieuse d'afficher sa multiethnicité. Lors de nos premières rencontres avec des intervenants de la municipalité, ceux-ci s'étaient dits « étonnés » que nous ayons sélectionné deux quartiers de Saint-Laurent pour faire partie de notre enquête qui devait en compter sept. À l'époque, la municipalité s'était lancée dans d'intenses stratégies de développement résidentiel et industriel basées sur la double image d'une ville de classe moyenne dotée d'un parc industriel de haute technologie florissant. Il faut dire que les deux quartiers que nous avons retenus ne correspondaient guère à l'image que voulait projeter la municipalité : le premier, Norgate, était plutôt de statut modeste et avait accueilli les *boat people* (réfugiés indochinois) à la fin des années 1970 et au début des années 1980, et dans le deuxième, Chameran, se concentraient des immigrants plus nantis du Moyen-Orient mais dont la volonté d'intégration était mise en doute par la population laurentienne d'origine (Charbonneau, 1995).

Dans l'étude menée par Micheline Labelle au milieu des années 1990, on sent que Saint-Laurent semble vouloir mettre en branle certaines initiatives en matière de relations avec les communautés ethnoculturelles qui, bien que souvent à l'état de projet, paveront la voie à l'adoption en 2000 de la politique interculturelle. Ainsi, l'étude de Micheline Labelle note l'absence de programme d'accès à l'emploi pour les communautés ethnoculturelles, d'une formation à l'interculturel pour les employés de la Ville et d'un responsable en matière de relations avec les communautés ethnoculturelles désigné au sein de l'administration. Ces initiatives sont toutes à l'état de projet ou mises sur la glace pour des raisons budgétaires. Pourtant, à travers notamment la Commission du développement communautaire et culturel,

la municipalité de Saint-Laurent tente d'établir un certain dialogue avec les représentants des communautés ethnoculturelles. Le succès de cette Commission apparaît, pour Micheline Labelle, assez mitigé : « Manifestement, la consultation n'est pas garantie par les mécanismes politiques et les structures qui en découlent ne sont pas une condition suffisante pour qu'il y ait un tandem État municipal - associations ethniques » (Marhaoui, Labelle et Legault, 1996 : 183).

On peut donc parler d'un certain virage en matière de politiques de gestion de la diversité. Quels en sont les vecteurs ?

On peut en distinguer trois. La consolidation des communautés culturelles dans Saint-Laurent, la crise identitaire appréhendée de la population d'origine et la dynamique de formulation d'une politique.

Une ville d'immigrants

Située au centre-nord de l'île de Montréal, Saint-Laurent est une municipalité relativement prospère (en raison d'un secteur industriel florissant) et en expansion où près de la moitié (46 %) des 77 391 habitants sont immigrants. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, Saint-Laurent était une petite municipalité composée de Canadiens français et anglais. À la fin des années 1940 et au début des années 1950, la ville reçoit des ressortissants de Grèce, d'Italie et d'Europe de l'Est dont une certaine proportion de juifs, comme le reste de Montréal. La fin des années 1960 marque l'arrivée de juifs séfarades, notamment en provenance du Maroc, d'Égyptiens de confession chrétienne ainsi que des Libanais. Suivent à la fin des années 1970 des réfugiés indochinois, puis des Chinois et des Cambodgiens ainsi que des Latino-américains. On trouve donc à la fois des immigrants qui ont assez bien réussi et d'autres au statut nettement plus modeste comme en témoignent un ensemble résidentiel où se concentrent des populations noires (d'origine jamaïcaine) ou les nombreux réfugiés du quartier Norgate. On trouve aussi des communautés culturelles bien organisées, qui se sont dotées avec les années de leurs propres institutions communautaires et culturelles, et ont à l'occasion des représentants au conseil municipal. C'est le cas notamment des communautés juives francophones et anglophones. D'autres communautés sont beaucoup moins organisées parce que plus récentes, ou plus divisées, ce qui est le cas des arabophones, encore qu'elles soient fort présentes sur la scène politique. Dans l'ensemble, on note que plusieurs communautés ont une association (pays d'Asie de l'est ou du sud-est, Haïti, pays d'Amérique latine, etc.), dont certaines offrent des services à leurs compatriotes.

Avec les années, certaines communautés ont acquis un poids politique et parfois une représentation au conseil municipal, que les autorités locales ne pouvaient plus ignorer, de

même que l'addition de flux migratoires croissants ne pouvaient que mettre en minorité la majorité d'origine canadienne (française ou anglaise). Par ailleurs, quelques tensions interethniques se sont faites sentir ici et là, semant des inquiétudes sur la capacité de la municipalité à « absorber » tous ces nouveaux immigrants. Dans un des quartiers que nous avons analysé en 1992, l'arrivée d'immigrants du Moyen-Orient et leur concentration résidentielle avaient, semble-t-il, fait fuir les populations d'origine canadienne-française.

Ces éléments mis ensemble ont déstabilisé la majorité, provoquant une sorte de crise identitaire, selon les termes d'un élu local qui justifie ainsi le projet d'élaborer une politique interculturelle :

Une des raisons pour lesquelles on a fait cette politique là, c'est pas parce qu'on se méfiait de la réaction des fils et des filles d'immigrants ou des familles immigrantes ; c'est qu'on se disait, comme citoyen de souche, qui sommes-nous en train de devenir ? Quelle est notre identité ? Et il y avait d'exprimé là, de toutes sortes de façons, une crainte de perte d'identité, parce qu'avec 50 % d'immigrants [...]. [...] Et cette inquiétude de perdre sa place nous a amenés à dire il faut rassurer les gens (Entretien avec un élu local).

La politique interculturelle devait certes faire en sorte que les services offerts par la Ville conviennent à tout le monde, et pas seulement à certains groupes, mais, ajoute à nouveau l'élu interrogé :

Il y avait le souci sous-jacent de dire est-ce qu'on peut à travers ça préserver une harmonie qui demeure quand même fragile dans la communauté ; on ne veut pas de ghetto, on ne veut pas avoir de guerre interraciale, on veut permettre à tout le monde de se sentir chez soi (*ibid.*).

Avant de présenter rapidement cette politique, il faut toutefois parler d'une initiative antérieure dont elle est, dans un sens issue : la politique familiale. En effet, c'est en 1994 qu'un plan d'action énonce les relations interculturelles comme un des huit principaux champs d'intervention de la politique. Le livre blanc, *La famille, un défi collectif*, qui y fait suite en 1998 évoque « le développement de liens avec les familles immigrantes, la promotion de l'image municipale auprès des membres des communautés culturelles (visite guidée de l'hôtel de ville, brochure sur les services), la valorisation du caractère multiculturel de la population laurentienne (événements spéciaux, plaque commémorative) ». Ce programme d'action certes modeste inscrit néanmoins les relations interculturelles à l'agenda politique de la municipalité. La politique Accès-Famille-Loisirs de 1999 vise à atténuer les irritants financiers relatifs à l'accessibilité des familles — vivant de la sécurité du revenu (allocation de l'État) ou sous le seuil de pauvreté — aux activités de loisirs, mais aucune mention n'est faite des communautés culturelles.

Pour élaborer sa politique interculturelle, Saint-Laurent engagera donc un consultant en résolution de problèmes (non-spécialiste des questions interculturelles cependant), puis un spécialiste en communications et se lancera dans un vaste processus de consultation.

La politique interculturelle (2000)

D'entrée de jeu, la Ville souhaite créer une culture laurentienne pour éviter le piège d'une « ville composées de plusieurs solitudes » (allusion au Montréal des deux solitudes évoqué dans un roman de MacLennan (1957) pour décrire la distance entre Canadiens français et Canadiens anglais). Elle repose sur certains principes de base : l'égalité de tous les citoyens dans l'accès aux services municipaux et à ceux qui sont offerts en partenariat ; le respect des normes reconnues par la société québécoise en matière de comportement social, de respect de l'environnement et d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le respect des deux langues nationales. Elle comprend quatre objectifs :

- l'accommodement raisonnable
- faciliter l'adaptation des divers groupes culturels à la société d'accueil
- favoriser le rapprochement interculturel
- développer le partenariat entre l'administration municipale et les associations ethnoculturelles

Concernant le premier objectif, les exemples donnés par l'intervenant interrogé pour illustrer cette notion d'accommodement raisonnable laissent entrevoir le caractère bien général de cette notion. Ainsi évoque-t-on le fait d'accepter les demandes de la communauté chinoise concernant les changements de certains numéros civiques qui porteraient malchance (cet exemple est aussi mentionné dans la politique) ou encore le fait de changer la politique de communication et d'accepter de traduire les mesures de sécurité publiques dans des langues non officielles. Le deuxième objectif définit l'adaptation comme la capacité de fonctionner de manière autonome et de respecter les normes et règlements de la société d'accueil. Le troisième objectif repose beaucoup sur le domaine des activités de sports et loisirs. Celles-ci deviennent des espaces/temps privilégiés de l'adaptation/intégration. Comme le dit un intervenant : « On va chercher les gens au moment où ils ne sont pas nécessairement stressés. C'est un bon temps pour apprendre » (Entretien avec une intervenante communautaire).

En 2002 est lancé le Projet Accessibilité et Adaptation des Services aux communautés multiculturelles, à l'initiative du Projet Jeunesse Saint-Laurent, à la suite d'une enquête de besoins. Ce projet abordait des clientèles variées (handicapés, aînés, etc.), mais voulait cibler l'adaptation des services pour les communautés culturelles. Cependant l'enquête ne semble pas faire référence à des besoins spécifiques aux communautés culturelles. Par ailleurs, le réseau scolaire semble particulièrement ciblé comme étant le point de contact privilégié entre les immigrants et la société d'accueil.

Des politiques aux pratiques

Une bonne partie des activités sportives sont encore gérées directement par la Ville. Saint-Laurent ne possède pas de politique de reconnaissance des organismes, bien qu'elle ait certains partenaires qui doivent répondre à des critères assez classiques, tel le non-dédouement des services, et doivent se soumettre aux règles énoncées dans certaines politiques, notamment la politique Accès-Famille-Loisirs. Mais on se rappellera que certaines communautés sont bien organisées, y compris au chapitre des loisirs.

D'après nos interlocuteurs, peu de demandes « particularistes » ont été formulées et les rares qui l'ont été (elles portaient notamment sur le port de costumes de bain non traditionnels) semblent avoir aussitôt été dirigées du côté du YMCA qui possédait une heure de baignade pour les femmes musulmanes. Les propos d'un élu ne laissent pas de doute quant à l'attitude de la Ville :

Quand il est question de sécurité dans les milieux aquatiques, il n'est pas question pour nous de dire, à cause de la loi musulmane, les femmes ont le droit de se baigner avec des grandes jupes ; on a dit : c'est bien de valeur, mais s'ils veulent se baigner ils vont mettre un maillot de bain. S'ils veulent mettre des grandes jupes, ils iront louer la piscine du YMCA et là, ils feront comme ils voudront (Entretien avec un élu local).

Le YMCA joue d'ailleurs un rôle important dans l'adaptation des services de sports et loisirs face à la diversité culturelle. Dès 1984, il organisait un colloque sur la question de l'intégration des immigrants et cet événement donnera lieu à la création du carrefour multiethnique. Le YMCA se veut à la fois très ouvert aux demandes des communautés et prête éventuellement ses locaux pour que des associations y organisent des cours de danse ou des cours de langue ; il se veut aussi très souple face à ses clients et applique la maxime « je viens comme je veux ».

En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de service (forcément avant l'application de la récente politique), beaucoup de choses semblent s'être réglées par voie informelle. Le soccer est devenu un sport très prisé à Saint-Laurent et, dans l'ensemble, la pratique dite libre *versus* organisée est dominante. Cet essor ne s'est d'ailleurs pas fait sans difficultés, selon certains intervenants interrogés, car beaucoup de parcs étaient situés en milieu résidentiel et n'étaient pas conçus pour accueillir ce genre de pratique sportive. Un *lobbying* vigoureux a été nécessaire pour faire évoluer la situation, mais le problème est loin d'être réglé.

La pratique du cricket, elle aussi en expansion surtout auprès des jeunes, ne se fait pas en site propre, les joueurs se contentant des espaces de stationnement, bien que la Ville ait proposé de les relocaliser sur un terrain de baseball. Nous reviendrons sur la pratique du cricket dans la section portant sur LaSalle.

Au total, la gestion de la diversité semble être à Saint-Laurent une préoccupation relativement récente mais semble déjà aborder certains items faisant partie de notre liste des types d'intervention (approximativement de A à D ainsi que le type H). On note cependant une grande préoccupation par rapport à l'intégration des immigrants à la société d'accueil et à la cohésion sociale de l'ensemble de la communauté.

2. LASALLE : INTÉGRATION OU SEGMENTATION ?

Une municipalité sans politique interculturelle

LaSalle est, comme Saint-Laurent, une ancienne municipalité de classe moyenne. Elle s'avère cependant moins riche que sa consœur et possède près de deux fois moins d'immigrants (23 %), dont un certain nombre de personnes originaires des Caraïbes et une plus forte proportion d'immigrants peu scolarisés.

À la différence de Saint-Laurent encore, LaSalle n'a pas de politique interculturelle ou d'accueil des nouveaux arrivants. Au sein de l'administration, la personne en charge des communautés culturelles est celle qui s'occupe du développement communautaire au sein du service des loisirs. Cette personne s'occupe aussi de la politique régissant les relations avec les associations (à peu près 150, œuvrant dans différents domaines). Si les organismes qui sollicitent la Ville répondent à certains critères (être légalement constitué, ne pas doubler des services offerts, un certain pourcentage des membres doivent résider à LaSalle, etc.), ils sont reconnus et ont ainsi accès à certains privilèges : prêt d'équipement, location d'autobus à bas prix, déviation de la circulation pour les processions ou les manifestations collectives, logistique générale, etc. Les organismes de charité peuvent recevoir une subvention de la Ville.

Nous allons voir que si la municipalité n'a pas de politique formelle en matière de gestion de la diversité, elle a cependant une philosophie bien arrêtée en la matière. Dans leurs études de 1996, Labelle *et al* notaient que la Ville connaissait de fortes pressions de la part de certaines communautés culturelles, notamment la communauté italienne, pour qu'elles puissent organiser leurs propres activités culturelles et que cette tendance déplaisait aux autorités municipales qui craignaient une segmentation culturelle et raciale. La Ville aurait eu l'habitude de refuser des demandes au profit d'activités bilingues et ouvertes à tous les citoyens, indépendamment de l'origine ethnoculturelle. Nous verrons qu'en matière de loisir, la Ville est soucieuse de favoriser l'intégration des immigrants mais qu'elle se montre plus souple ces dernières années et soucieuse de satisfaire leurs besoins.

L'intégration par les sports et les loisirs

On ne trouve pas, parmi les associations reconnues par la Ville, d'équipes ou de ligues sportives que l'on pourrait qualifier de mono-ethniques. C'est que la Ville défend une approche citoyenne où tous ont droit aux services et où la ghettoïsation est une crainte constante. On préfère encourager le regroupement dans des activités partagées.

Comme le dit un intervenant interrogé :

[...] on encourage le regroupement de nos communautés culturelles pour le maintien de leur aspect religieux, de leur culture. Par contre, on ne reconnaît pas les regroupements ethniques dans des activités qui pourraient être des activités d'intégration. Par exemple, on n'accepte pas que les Italiens aient un club de soccer alors qu'il n'y a pas un club de soccer pour l'ensemble des citoyens. Par contre, on va reconnaître que les Italiens peuvent se regrouper pour un jeu de Bocce ou que la communauté sikh ait son lieu de culte et qu'une fois par année elle organise une procession avec des musiques qui font partie de leur culture, pour maintenir leur culture propre à LaSalle. Par contre, si le petit Indien sikh veut jouer au soccer, il va aller dans les regroupements existants. On n'encouragera pas de regroupement ethnique (Entretien avec le directeur du Service du Loisir, de la Culture et du Développement communautaire).

On notera que cette déclaration diffère de celle que nous avons rapportée en introduction et qui est émise par le surintendant du service des sports et loisirs d'un autre arrondissement de Montréal, en l'occurrence Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de Grâce où l'on porte une attention toute spéciale aux fonctions socioculturelles du sport pour les communautés. Parmi ces fonctions, le surintendant évoque la nécessité d'établir des liens sociaux dans la communauté, de se retrouver, d'encourager les structures de solidarité mais aussi de leadership au sein des communautés. Dans cet arrondissement où l'on considère que le contribuable a le droit de déterminer la forme des services municipaux qu'il veut recevoir, et où les communautés noires sont aussi très présentes, on soutient une association philippine qui organise des camps de jours pour les jeunes l'été et une fédération qui organise les jeux olympiques tamouls (Richardson, 2000).

Toutefois l'intervenant de la municipalité de LaSalle interrogé explique que la municipalité tend à être plus souple, mais pas jusqu'au point d'accéder à des demandes « particularistes », comme le principe d'heures de baignade séparées pour les hommes et pour les femmes. En fait sur ce point précis, la version donnée par un élu semble légèrement différente dans la mesure où il subordonne l'aménagement d'heures de baignade séparée au nombre de requérants.

Une administration de proximité

Plusieurs anciennes municipalités de l'île de Montréal (et hors île) sont, du fait de leur petite taille, des milieux où tout le monde se connaît et où l'administration municipale et les élus

sont très proches de leurs administrés, ce qui n'empêche pas les tiraillements et les ambiguïtés.

Il existe à LaSalle un organisme important dans le domaine de l'immigration ; *Promotion Référence Information et Services Multi-Ethniques (PRISME)*. Cet organisme, subventionné en majorité par le MRCI, n'était pas reconnu par la Ville, car pour les fonctionnaires il ressemblait plus à un organisme parapublic qu'à une ONG et il ne remplissait pas certains critères (ses administrateurs, de même que ses bénéficiaires, ne proviennent pas à 75 % de LaSalle). En contrepartie, cet organisme ne tenait pas non plus nécessairement à être reconnu par la Ville, ne voulant pas être identifié comme représentant officiel des communautés culturelles auprès de la municipalité. La Ville aurait pourtant souhaité que PRISME accepte de jouer ce rôle et qu'il filtre, en quelque sorte, lui-même les demandes venant de divers groupes. Finalement, même s'il n'est pas reconnu dans les faits, il existe entre la Ville et PRISME une relation informelle qui permet de rejoindre des organismes ethnoculturels non reconnus par la municipalité et de relayer certains services logistiques. Dans l'ensemble, les communautés culturelles s'organisent entre elles dans la mesure du possible.

Notons enfin que l'une d'entre elles a plus de poids à la Ville, car elle a un représentant qui siège au conseil municipal ; il s'agit de la communauté italienne, relativement ancienne.

Le « test » du cricket

Le cricket est, *a priori*, un sport que l'on pourrait considérer comme non traditionnel à Montréal, comparé du moins aux sports professionnels classiques que sont le hockey ou le baseball. Il est donc intéressant de voir une municipalité adapter ses équipements pour permettre la pratique d'une activité sportive nouvelle et ainsi répondre aux vœux de ses communautés culturelles. Précisons néanmoins que ce sport est pratiqué au Québec depuis une centaine d'années, mais qu'il n'a connu un essor remarquable qu'avec l'augmentation des flux migratoires en provenance de certains pays, principalement ceux de l'Asie du sud.

Au Québec, le cricket est pratiqué sous l'égide de la Fédération Québécoise de Cricket, seul organisme responsable de la pratique de ce sport. Cette fédération est elle-même rattachée à une fédération canadienne, l'Association Canadienne du Cricket dont les fondements remontent à 1892, et au Conseil international du Cricket (l'équipe canadienne sera présente à la Coupe du monde en 2003). Bien que la FQC soit québécoise, aucun des 30 clubs membres n'est établi à l'extérieur de la région montréalaise. Il y a 2 clubs à LaSalle : le Air Canada Cricket Club et le MCSO Cricket Club. Ces deux équipes sont composées essentiellement de joueurs issus de la communauté noire anglophone originaire des Caraïbes, bien que la présence de joueurs issus d'autres communautés ne soit pas exclue.

Au sein des autres équipes montréalaises, les joueurs sont principalement d'origine indienne, pakistanaise et sri-lankaise.

Le cricket organisé existerait à LaSalle depuis 1984. Il s'agirait selon un élu de longue date d'une des dernières demandes concernant un sport non traditionnel. La Ville a alors aménagé un premier terrain de baseball en fonction des besoins précis de ce sport pour l'organisation des matchs. Compte tenu du succès croissant de ce sport dans la municipalité, la Ville a ensuite transféré la pratique du cricket au terrain de baseball du parc Raymond, qui est maintenant exclusivement réservé au cricket les fins de semaine de la période estivale. On y pratique d'autres sports, comme le baseball ou le softball les jours de semaine. Pour pouvoir profiter de ces installations, 80 % des joueurs des équipes doivent résider à LaSalle. Une règle similaire (75 %) s'applique pour les membres du conseil d'administration. Ces règles valent pour tous les sports.

S'il y a relativement peu de « blancs » parmi les joueurs, il y en aurait beaucoup parmi les spectateurs, tout particulièrement lors de la fête du travail qui clôture la saison de la ligue de cricket au début de septembre.

Dans ce dossier, l'attitude de la LaSalle a donc été fort différente de celle de Saint-Laurent. Cela tient sans doute en bonne partie aux peuplements d'immigrants propres à chaque municipalité. On peut y voir aussi un signe d'un pragmatisme propre à un milieu où une certaine proximité entre élus et citoyens passe par des arrangements qui peuvent certes prendre des allures clientélistes, mais qui permettent à l'occasion une certaine adaptation aux besoins.

Par ailleurs, LaSalle ne semble pas disposer de nombreux outils d'intervention dans une optique de gestion de la diversité.

Sur le plan des conceptions en matière de gestion de la diversité, on note cette fois des convergences entre les deux municipalités de LaSalle et de Saint-Laurent. Dans les deux cas, la reconnaissance des différences culturelles est combinée à une politique d'intégration.

3. LAVAL : UNE APPROCHE CITOYENNE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION

Une grande banlieue comptant une faible fraction d'immigrants

Le territoire de Laval est formé de l'Île Jésus, au nord de Montréal et comprend une population de 330 393 âmes, ce qui en faisait la deuxième municipalité en importance sur le territoire québécois avant les fusions municipales (aujourd'hui, avec ses 354 773 habitants, elle n'est plus que la quatrième). La présence immigrante y est nettement plus faible qu'à

Montréal (14,5 %) et pratiquement la moitié de cette population est concentrée dans un quartier, en l'occurrence Chomedey (68 780 habitants). Précisons que cette concentration est d'autant plus significative que le territoire de Laval est très étendu. Les deux principales communautés culturelles présentes à Laval, les Italiens et les Grecs, incarnent une immigration relativement ancienne : il s'agit principalement d'immigrants qui avaient fort probablement habité Montréal avant de gagner la banlieue au fur et à mesure de leur ascension socio-économique. Le quartier Chomedey, quant à lui, concentre l'essentiel de la communauté grecque (80 %) de Laval, de la communauté juive (95 %) et de la communauté arménienne (82 %). Les Italiens sont plus dispersés sur l'ensemble du territoire ; quant aux Haïtiens, ils sont concentrés dans un autre quartier.

Le cas de Laval est intéressant pour notre propos car cette municipalité s'est dotée très tôt d'une politique claire en matière de gestion de la diversité, et parce que cette politique apparaissait, à l'époque, relativement innovatrice dans la mesure où dans un climat général baignant dans le multiculturalisme ou sa version québécoise, l'interculturalisme, Laval se démarquait en affichant une approche citoyenne très proche du modèle républicain à la française. Une autre banlieue de classes moyennes, Brossard, suivait à la même époque une orientation nettement plus multiculturelle. Pourtant, Brossard allait peu de temps après glisser vers une approche plus similaire à celle de Laval.

« Ensemble à Laval »

En 1993, le Comité consultatif multiculturel de Laval déposait son rapport intitulé « Ensemble à Laval » à la suite des consultations visant à identifier les besoins de tous les citoyens face à la dynamique de l'immigration à Laval. L'opération remontait au début des années 1990, lorsque fut organisé le Sommet de la personne. Une consultation publique s'en était suivie sur la question des relations civiques.

Les besoins identifiés pour la population immigrante se résumaient ainsi : accueil, information, francisation, accès aux services. Ceux de la communauté d'accueil, eux, s'énonçaient en termes de cohésion sociale, de partage d'une langue commune et de participation de tous les citoyens. On déplorait l'absence relative des immigrants de la dynamique commune, leur regroupement selon leurs spécificités culturelles, ce qui, nous disent les intervenants interrogés, diminuait d'autant l'esprit d'équipe. Il fallait donc contrecarrer cette fâcheuse tendance et élaborer une approche citoyenne centrée sur l'intégration, sans pour autant faire abstraction des pratiques culturelles des communautés (festival grec ou portugais, etc.).

Trois principes fondent la politique adoptée à Laval : 1) l'égalité des droits et des devoirs de tout citoyen ; 2) l'accès équitable aux ressources pour que tous puissent apporter leur

contribution ; 3) le développement d'un sentiment d'appartenance et d'adhésion à la communauté d'accueil, en l'occurrence Laval. De ces trois principes découlent quatre objectifs : identifier les besoins des immigrants ; sensibiliser les organismes communautaires à leur rôle d'accueil ; les soutenir ; favoriser des activités susceptibles de soutenir ces objectifs. On veut donc favoriser la participation et prévenir les replis identitaires.

Les réactions face à cette politique ne sont pas unanimes, certains reprochant à la municipalité de ne pas faire grand-chose et notamment de ne guère se préoccuper de l'accès à l'emploi des communautés culturelles. L'approche citoyenne, nous dit un intervenant d'une ONG, n'est pas mauvaise en soi mais se fait parfois aux dépens d'une prise en compte des besoins spécifiques des immigrants.

L'intégration par le sport

Le domaine des sports et loisirs occupe une place privilégiée dans la politique de Laval et est à l'occasion un moyen d'éduquer à l'approche citoyenne. On se veut assez ferme face aux velléités de constitution de groupes monoethniques dans la pratique sportive : en général, la réponse de la municipalité est négative. Toutefois, on avoue hésiter à l'occasion, par exemple en matière de danses folkloriques. On précise aussi que les phénomènes de regroupement ethnique sont plutôt le fait de jeunes et qu'il y a donc un aspect générationnel dans cette affirmation identitaire. Dans l'ensemble, les intervenants municipaux semblent assez satisfaits des résultats d'une politique valorisant l'intégration par le sport et qui stimule la constitution d'équipes « mixtes » pour les activités sportives.

Des intervenants communautaires se montrent un peu plus sceptiques, évoquant les immigrants qui sont exclus des activités, car ne parlant ni français ni anglais, ou encore ceux qui, parce que trop pauvres, ne peuvent pas défrayer le coût des équipements de sport.

Le Centre du Sablon

Le projet du Centre du Sablon, situé dans le quartier Chomedey, est né au début des années 1990. Le Centre était auparavant un YMHA (Young Men's Hebrew Association). Les activités étaient donc offertes par et pour la communauté juive exclusivement. Cette communauté possédait et gérait l'établissement ainsi que ses équipements depuis la fin des années 1960. Toutefois, l'exode de certains membres de la communauté vers le Montréal plus anglophone (l'Ouest de l'île de Montréal) a eu notamment pour conséquence de rendre plus difficile la rentabilisation du YMHA, faute d'une communauté assez nombreuse pour soutenir celui-ci. Les dirigeants du Centre ont alors commencé, pour certaines activités, à

ouvrir le YMHA à la communauté lavalloise en général. Ils ont par la suite entrepris des démarches auprès de certaines communautés culturelles du secteur pour voir si celles-ci, compte tenu de leur nombre, pouvaient se montrer intéressées à acquérir le bâtiment qui compte entre autres une piscine et plusieurs salles. À cette époque, aucune communauté ne s'est manifestée. La communauté juive s'est donc retournée vers la ville de Laval à la fin de 1991. Si la Ville semblait intéressée à se porter acquéreur du bâtiment (entre autres pour récupérer des taxes non payées), elle ne voulait pas, par contre, s'occuper de la gestion du Centre.

La ville de Laval a donc mis sur pied un comité provisoire, entre 20 et 25 personnes, formé pour la majorité des présidents et/ou vice-présidents qui siégeaient alors sur les conseils d'administration de chacune des associations représentant les différentes communautés culturelles présentes sur le territoire. L'objectif de la Ville était de s'assurer de pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble des communautés. La Ville a confirmé l'achat de l'édifice et a officiellement pris possession de celui-ci le 1^{er} juin 1993. La Corporation du Centre du Sablon, un organisme à but non lucratif, fut par la suite créée pour gérer l'édifice et surtout sa programmation. Au départ, 25 personnes composaient le conseil d'administration de cet organisme, ce nombre diminuant graduellement – à la suite de difficultés à arriver à un consensus –, pour s'établir présentement à 11, dont trois nommées par la Ville.

Les relations du Centre du Sablon avec l'administration municipale

La ville de Laval défraie les coûts reliés au chauffage et à la climatisation, l'aménagement paysager ainsi que les réparations majeures devant être effectuées. Les autres postes de dépenses sont à la charge de la Corporation du Centre du Sablon.

L'entente de gestion entre la Ville et le gestionnaire du Centre doit en principe être renouvelée annuellement et est ouverte à la compétition. La corporation qui gère actuellement le centre se démarquerait par sa représentativité culturelle et par sa volonté de faire de la place aux différents groupes de la communauté, de mettre de l'avant une certaine philosophie.

Aussi, l'entente entre la Ville et la corporation a-t-elle été reconduite. Selon un intervenant du Centre du Sablon, la sensibilité de l'administration de la ville de Laval aux questions

multiculturelles aurait permis à la Corporation de garder la gestion du Centre au détriment de l'autre groupe, vraisemblablement le YMCA¹¹.

Le Comptoir de référence et d'information du Centre du Sablon

Le Comptoir, situé bien en vue dans l'entrée du Centre du Sablon, se veut un « organisme parapluie » couvrant tous les organismes pouvant aider les nouveaux arrivants en mettant un accent particulier sur les personnes ayant un handicap linguistique, cette problématique étant plus pointue à Chomedey que sur le reste du territoire de Laval. Le Comptoir, mis en place à la fin des années 1990, donne de l'information autant aux personnes qu'aux organismes qui en font la demande. Sa banque de données de contacts et de personnes-ressources avoisine les 700 noms. Le Comptoir fait essentiellement un travail de redirection, plus qu'un travail d'accompagnement. Il est financé par certains projets et une petite partie par la Ville (enveloppe pour le développement interculturel), mais le salaire de la personne qui s'occupe du Comptoir est absorbé par la Corporation du Centre du Sablon.

La création du Comptoir de références et d'information du Centre du Sablon a fait face, dès le départ, à une certaine résistance de la part de la ville de Laval :

Quand on a, parce que ça aussi ça a été un débat, quand on a fait le comptoir, la Ville pensait qu'on voulait se concentrer sur Chomedey [comprendre sur les communautés culturelles, très présentes dans le quartier Chomedey], de sorte que la Ville voulait plus ou moins supporter le projet. On s'est dit «non, non». On leur donnait l'exemple que je te donnais tantôt, pour nous c'était des nouveaux Lavallois (Entretien avec la directrice du Centre du Sablon).

La crainte de la Ville se situait du point de vue de l'intégration du projet du Comptoir à l'approche citoyenne prônée par la municipalité. Si, officiellement, les services du Comptoir s'adressent donc à tous les nouveaux Lavallois, dans les faits, l'emphase est mise sur le côté « barrière linguistique¹²» avec l'objectif certain d'aller chercher non seulement les nouveaux arrivants, mais aussi ceux qui, passés à travers les mailles des cours de francisation du gouvernement du Québec, pouvaient difficilement avoir accès aux ressources, même trois ou cinq années après leur arrivée au Québec.

Le Centre du Sablon et la diversité culturelle

La clientèle du Centre serait un peu captive. Plusieurs communautés culturelles n'auraient pas assez de ressources financières pour pouvoir se payer, dans leur propre communauté,

¹¹ Bien que l'intervenant du Centre du Sablon ait refusé de dévoiler le nom du groupe en question, la piste du YMCA est confirmée par le biais des propos recueillis auprès de Benoît Tremblay de la Fondation YMCA de Montréal dans un dossier concernant St-Michel.

¹² La personne qui devait s'occuper du Comptoir devait être polyglotte et une de ses tâches consistait à créer une banque de traducteurs à partir des ressources existantes dans le réseau institutionnel et ailleurs.

toutes les activités offertes par le Centre. Ainsi, pour tout ce que les communautés peuvent se payer elles-mêmes ou pour des cours à caractère plus « culturel », le Centre éprouve des difficultés, les communautés préférant s'organiser dans leurs « centres communautaires » respectifs. En ce sens, le lien entre les communautés culturelles et le Centre du Sablon n'est pas solide :

Nous, ce qu'on avait mis dans le volet culture, tous les cours, les ateliers qu'on faisait, sauf que on s'est rendu compte que... on ne pouvait pas compétitionner contre chacune des communautés culturelles qui a déjà sa propre structure d'activités ou de sentiment d'appartenance. Le sentiment d'appartenance ici on peut pas le gagner vraiment par ce volet là, sauf que nous, on trouvait, quand on voyait les mères faire les inscriptions de leurs enfants et être obligées d'avoir l'enfant à côté pour faire la traduction, on s'est dit : « il y a un manque quelque part (*ibid.*)

Malgré ce relatif sentiment d'échec, plusieurs efforts sont entrepris par le Centre pour prendre en considération divers aspects reliés à la présence de plusieurs communautés culturelles parmi sa clientèle et ajuster la gestion des activités en conséquence. Ainsi, les périodes d'inscription ou de préinscription sont établies en fonction des différentes fêtes religieuses ou d'autres événements qui empêcheraient certaines communautés de s'inscrire. En fait, toute la structure de la programmation, comme le fait de ne pas concentrer les cours de la fin de semaine le samedi, jour de Sabbat ainsi que le début et la fin des sessions d'activités, est fonction d'un calendrier religieux qui se veut le plus exhaustif possible. Même la formulation des vœux durant la période des Fêtes est faite de manière à ne pas offusquer qui que ce soit et chaque fête religieuse importante, quelle que soit la religion, est soulignée d'une manière ou d'une autre. Le Centre essaie également d'avoir une certaine diversité ethnoculturelle parmi les employés, ce qui demande une gestion adaptée des ressources humaines (les congés religieux ne sont pas les mêmes pour tous, etc.), mais permet d'élargir les ressources internes de traducteurs potentiels lors des inscriptions, par exemple. Par contre, par rapport au contenu des cours eux-mêmes, la seule chose que le Centre fait est d'offrir les cours dans les deux langues officielles. Les personnes inscrites sont intégrées sans distinction de l'origine ou de la communauté d'appartenance. Il y a une volonté de rejoindre les personnes des communautés culturelles, notamment les femmes, qui éprouveraient certaines difficultés précises. Les approches directes par des ateliers sur la question n'ont donné que très peu de résultats : le Centre a essayé de façon détournée, mais sans grand succès non plus.

Quand la direction du Centre décide d'offrir une nouvelle activité, elle se garde d'être trop spécifique pour ne pas privilégier une communauté au détriment d'une autre. On essaie d'être « diplomates » :

On a essayé... bon je vais donner un exemple en particulier, on a essayé à un moment donné la danse en ligne. On en a fait avec les adultes et à un moment donné, ça été... euh... On avait appelé le cours « danse folklorique » et on voulait toucher à plusieurs, pas juste nécessairement québécoise, pas juste nécessairement

grecque, bon parce qu'ils sont la majorité ... On voulait faire un peu le tour du jardin si tu veux. Ça aussi, c'est une difficulté, parce que quand tu en as 81 qui t'entourent, tu en as une dizaine qui sont en plus grande concentration, tu fais quoi ? Tu choisis les 10 ? Si par malheur, tu sais que par le biais de ta programmation, t'es pas capable d'en choisir 10, tu en choisis trois. Lesquels trois ? Là, si tu as le malheur de choisir portugais, arménien puis... hispanophone, puis là tu vas avoir le Grec qui va venir à ma porte qui va dire « pourquoi eux-autres, pourquoi pas nous-autres ? ». On est souvent confrontés à des... On peut pas rentrer dans une « game » où on va privilégier certaines communautés par rapport à une autre. Ça fait que là... on est diplomates, relativement « politically correct » [...] (*ibid.*).

Le Centre fait parfois des sondages pour savoir ce que les gens aimeraient et dans la mesure du possible, la direction du Centre essaie de mettre en place l'activité la session suivante. En ce qui concerne les demandes particulières, il y a eu des demandes de baignade séparée de la part d'une communauté juive orthodoxe extérieure au quartier et même à la Ville. On a accepté de les accommoder dans la mesure où le Centre avait des sauveteurs féminins disponibles, mais les demandes étaient sporadiques.

Il y a donc un certain contraste entre les pratiques du Centre du Sablon au chapitre de la gestion de la diversité et la politique de la municipalité basée sur une approche citoyenne. N'empêche, on notera la vigueur avec laquelle la municipalité affiche sa politique, et le consensus qui semble régner tant chez les fonctionnaires que les élus à cet égard. L'approche citoyenne adoptée très tôt à Laval est très proche de celle du gouvernement du Québec. D'ailleurs, les fonctionnaires de la Ville entretiennent des liens étroits avec ceux du ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. On ne peut résumer leur attitude en parlant d'alignement sur la philosophie générale du MRCI en matière de gestion de la diversité car les prémisses de la politique de Laval sont assez anciennes pour qu'il s'agisse davantage d'une convergence de vue ou peut-être de l'élaboration conjointe d'une philosophie d'intervention qui différerait des modèles de référence en vigueur au ministère au début des années 1990.

CONCLUSIONS

Les trois municipalités diffèrent nettement, nous l'avons vu, quant à l'élaboration d'une politique interculturelle formelle. Laval se démarque par l'affirmation précoce et délibérée d'une orientation axée sur l'intégration des immigrants à la société lavalloise et s'exprimant par une conception universaliste de l'offre de services doublée d'une valorisation de la participation à la société d'accueil. La toute nouvelle politique adoptée par Saint-Laurent semble au départ plus soucieuse d'adapter l'offre de services à la diversité culturelle ou plus exactement d'en éliminer les obstacles pour les communautés culturelles et se déclare prête à procéder aux accommodements raisonnables requis. Il faut dire que la municipalité a une expérience de l'immigration à la fois plus ancienne et plus importante puisque près de

la moitié de la population est immigrante, ce qui est loin d'être le cas à Laval où dominant les « Québécois de souche ». Ce poids de l'immigration qui semble inquiéter la population de souche n'est pas étrangère à la décision de la municipalité d'adopter une politique interculturelle. La situation est différente à LaSalle, qui semble fonctionner de manière assez pragmatique et peu institutionnalisée et qui semble soucieuse de répondre aux demandes des communautés qui sont aussi des bassins d'électeurs.

Dans les trois municipalités on sent un souci de ne pas se laisser déborder par des demandes « particularistes » ou un multiculturalisme trop libéral, de préserver la cohésion de la municipalité et d'affirmer le primat de la société d'accueil.

Enfin, dans les trois cas, les relations entre les municipalités et les organismes de loisir les plus importants sont ambiguës, et ces derniers n'épousent pas nécessairement les orientations des municipalités. Dans un cas, on utilise un organisme pour contourner les règles municipales et accorder aux communautés certains services, dans un autre on « refile » à cet organisme les demandes « particularistes ». Tout se passe comme si ces organismes jouaient un rôle de tampon entre les municipalités et les communautés culturelles, mais cette fonction est informelle et n'a rien à voir avec un partenariat en bonne et due forme, comme nous allons le voir à présent dans le cas de la ville de Montréal.

Section 2 : Partenariat et décentralisation : deux quartiers montréalais

INTRODUCTION

La ville de Montréal constitue un cas à part du fait de sa taille (un million d'habitants) et de sa proportion significative d'immigrants (plus du quart de la population). Elle était, jusqu'à sa fusion avec l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal en 2002, la plus expérimentée en matière de relations interculturelles. S'étant dotée dès la fin des années 1980 de structures et d'outils de gestion de la diversité, elle a, la première, affiché une politique interculturelle témoignant d'une ouverture sans ambiguïtés à l'égard de l'immigration, et, partant, de la diversité des origines ethnoculturelles d'une bonne partie de sa population. Des études préliminaires nous avaient cependant laissé entrevoir à quel point les pratiques municipales en matière de gestion de la diversité pouvaient varier d'un quartier à l'autre. Il semblait donc utile de regarder cette diversité. Par contre, une autre caractéristique de la ville de Montréal militait pour un choix limité de quartiers. En effet, la Ville s'est engagée depuis quelques années dans une politique de partenariat qui a multiplié le nombre d'acteurs qui interviennent dans l'offre de services municipaux dans le domaine des sports et loisirs. Il fallait donc faire le tour de ces acteurs pour saisir les orientations et les logiques d'action présidant à la construction de cette offre. Ces considérations, combinées à la volonté de regarder en profondeur un nombre limité de cas, nous ont incités à effectuer des études de cas dans deux quartiers différents (Saint-Michel et Parc Extension), mais situés au sein d'un même arrondissement (Villeray/Saint-Michel/Parc Extension).

On pourrait s'étonner du choix du premier dossier analysé, un YMCA pour jeunes Haïtiens, qui correspond, ni plus ni moins, à l'histoire d'un projet avorté, alors que les réalisations municipales montréalaises sont nombreuses et que les « success stories » ne manquent pas. Or, les pratiques municipales se bâtissent moins à coup de politiques générales que d'expériences de terrain, tantôt positives, tantôt négatives. Ce sont souvent les échecs ou les difficultés éprouvées qui, à moyen terme, finissent par laisser une empreinte durable sur les orientations ou normes pour l'action future. Par ailleurs, du point de vue du chercheur, les controverses et les échecs ont une valeur heuristique dans la mesure où s'y révèlent les véritables logiques d'action appartenant en propre aux différents acteurs et où s'y éprouvent les principes qui les guident. Dans ce dossier précis, la gestation de ce projet avorté a largement contribué à définir les pratiques municipales en matière de sports et loisirs dans le quartier Saint-Michel.

Le deuxième cas illustre l'adaptation de l'offre de services de sports et de loisirs aux transformations de la population du quartier Parc Extension sur le plan ethnique au fil des ans: l'exposé sera centré sur les pratiques d'une association, active dans le quartier depuis 35 ans, et d'un organisme partenaire de la Ville, et on y analysera le processus d'implantation d'une nouvelle ressource qui abrite un grand nombre d'organismes locaux œuvrant dans le monde du sport, des loisirs et du développement communautaire.

Avant de plonger dans ces deux histoires de cas, nous présenterons brièvement l'organisation du loisir à Montréal, ainsi que le virage effectué depuis la fin des années 1990 favorisant le partenariat dans le domaine des sports et loisirs. Enfin, nous retracerons brièvement la politique interculturelle générale adoptée par la ville de Montréal ainsi que son application au domaine des loisirs.

1. DÉCENTRALISATION ET PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DES SPORTS ET DES LOISIRS

La diversité culturelle apparaît comme un élément de plus en plus essentiel à l'élaboration d'une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et ce, en raison à la fois de l'évolution des caractéristiques des populations – et par le fait même de leurs besoins en loisirs – et de l'accroissement des demandes particulières acheminées auprès des gestionnaires du loisir, et en premier lieu, du Service des sports, des loisirs et du développement social de la ville de Montréal. Toutefois, la mise en œuvre d'une volonté affichée de mieux prendre en compte la diversité culturelle dépend aussi des différents acteurs impliqués, qu'ils soient issus du monde municipal ou communautaire, ainsi que des contraintes imposées par l'évolution des pratiques de gestion du loisir. Ceci est d'autant plus important que les municipalités font de plus en plus transiter l'offre de service par le biais de leurs partenaires au lieu de gérer elles-mêmes les équipements et les activités. Commençons donc par retracer l'évolution de l'organisation municipale du loisir à Montréal. pour ensuite nous concentrer sur la politique interculturelle, puis sur les enjeux interculturels dans le domaine des loisirs. Enfin, nous reviendrons sur la problématique de la conciliation des différents enjeux des politiques publiques pour les gestionnaires en loisirs.

Depuis la fin des années 1990, le Service des sports, des loisirs et du développement social s'est doté d'une véritable politique de partenariat qui s'appuie sur un ancrage local fort. Cet ancrage repose à la fois sur le milieu et sur une décentralisation politique et administrative. Si ces deux éléments ne sont pas nouveaux dans la gestion municipale des loisirs, ils s'inscrivent désormais dans un contexte spécifique : la diminution des ressources et du transfert subséquent des compétences.

Rappelons d'abord que jusqu'aux années 1960, l'organisation du loisir au Québec repose sur l'intervention cléricale par l'intermédiaire d'organismes catholiques. Le processus d'étatisation débute en 1962 et aboutira à la création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) en 1979 ainsi qu'à la mise en place d'organismes de loisir qui remplaceront, au plan local, les organismes catholiques (Levasseur, 1982). Durant une décennie (1975-1985), l'État sera omniprésent dans l'organisation du loisir. Parmi les grandes orientations de l'État en matière de loisirs, la maîtrise d'œuvre est confiée aux municipalités tandis que l'État demeure le gardien et le promoteur des intérêts collectifs, et les organismes de loisir, les partenaires de l'État. Le tout pour mieux répondre aux besoins des citoyens et favoriser la prise en charge du loisir par ces derniers (Ville de Montréal, SSLDS, 1999). Le milieu associatif s'étend, en particulier au plan municipal où des organismes communautaires en loisir sont mis en place. Le partenariat est déjà mis de l'avant comme un moyen de mieux servir les citoyens.

À Montréal, la maîtrise d'œuvre en loisir, nouvellement acquise, fera d'abord l'objet d'une décentralisation administrative avec le déplacement des services dans les quartiers, puis d'une forme de privatisation avec l'instauration des partenariats avec les organismes de loisir. Le 19 juin 1989 est déposé l'*Énoncé d'orientation* du Service des loisirs et du développement communautaire qui met de l'avant quatre grands principes d'intervention : la « maîtrise d'œuvre », le partenariat, le droit du citoyen au loisir ainsi que l'accessibilité, la diversité et la qualité (Commission permanente du développement communautaire, 1989).

À partir de 1995, la ville de Montréal amorce une réorganisation des services et décide de mettre en place de nouveaux partenariats qualifiés de « partenariats renouvelés ». Elle souhaite notamment que les organismes communautaires administrent les budgets et les employés dans chacun des quartiers en échange de subventions (Le Devoir, 1996/20/02). Ce projet provoque une opposition farouche de la part des organismes de loisirs, en particulier les plus petits qui fonctionnent avec peu de moyens financiers et humains, qui estiment que la Ville se décharge de ses responsabilités et de la part des syndicats de cols blancs qui, eux, s'inquiètent de la capacité de ces organismes à respecter leurs conventions collectives (La Presse, 1996/20/02 ; Le Devoir, 1996/22/02). Ainsi, malgré les protestations du milieu, la ville de Montréal met peu à peu en place un mode de gestion des loisirs lui permettant de se décharger de la mise en œuvre et de la gestion des activités et programmes tout en conservant l'élaboration du cadre général. L'administration explique que cette démarche de partenariat en loisir renforce la vocation de proximité, caractéristique de ce secteur d'intervention où l'ancrage dans le milieu est fondamental. De plus, les organismes ne sont pas livrés à eux-mêmes et peuvent bénéficier du soutien de l'expertise municipale notamment en matière de formation (Le Devoir, 1996/28/02).

Le modèle de gestion retenu est guidé par trois principes (unité, solidarité, imputabilité) et doit permettre un ajustement rapide aux demandes de la clientèle selon les besoins et les territoires. Ainsi, les actions collectives concertées sont valorisées. Outre le partenariat avec les organismes de loisirs, la spécificité de cette politique réside dans l'importance accordée au plan local. La direction du service et les surintendants des « régions »¹³ bénéficient d'une importante délégation d'autorité décisionnelle concernant l'offre de service et la gestion des ressources dans leur région. Ce sont les gestionnaires des unités locales qui négocient les ententes de partenariat avec le milieu. Ils sont les garants de la qualité et de la diversité de l'offre de service sur leur territoire.

Malgré le soutien du SSLDS, par l'intermédiaire par exemple du programme SOSBL lancé en 1988, les organismes continuent à faire face à de nombreuses difficultés, notamment dans les quartiers les plus défavorisés.

En effet, le système qui prévalait avant la mise en place du partenariat était un fonctionnement en régie; c'est-à-dire que les employés municipaux exerçaient les tâches que le partenariat transfère aux bénévoles : inscriptions, gestion quotidienne... Surcharge de travail, manque de bénévoles, problèmes financiers, engagements multiples sont parmi les principaux problèmes éprouvés par les organismes (Dusseault et Marcotte, 2001) qui se retrouvent bien souvent en compétition les uns avec les autres pour l'obtention de ressources de plus en plus rares. L'insuffisance des financements rend nécessaire « la chasse aux subventions » qui donne aux bénévoles l'impression de perdre leur temps dans des démarches administratives les éloignant de leur vocation. Ils sont également embarrassés par les changements dans les façons de faire et les problèmes d'adaptation liés à ces changements. La deuxième moitié de la décennie 1990 est donc fortement marquée par un contexte difficile et des décisions administratives qui provoquent le mécontentement des acteurs du milieu, en particulier les organismes de loisirs.

Parallèlement à l'implantation du partenariat et à la « localisation » du loisir, le Service des sports, des loisirs et du développement social conserve les pouvoirs décisionnels concernant les grandes orientations du service. Durant les années 1990, émerge notamment une plus grande préoccupation vis-à-vis les différentes clientèles en loisir, en particulier les personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles. Cette préoccupation correspond à la fois à des constats émis sur le terrain et à la mise en place d'un cadre institutionnel interculturel élaboré à la ville de Montréal.

¹³ Ces « régions » qui regroupent deux ou trois quartiers correspondent aux arrondissements.

La politique interculturelle de la ville de Montréal

La reconnaissance et la valorisation officielles du caractère cosmopolite de la Métropole date de 1989, lorsque la ville de Montréal adopte la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*. L'année précédente, la création du Bureau Interculturel de Montréal (BIM) constituait le point de départ de l'adaptation de l'administration municipale à la diversité culturelle. Centre de référence et de consultation, le BIM avait pour vocation d'informer la population et les groupes ethnoculturels sur les services municipaux, et ce, dans plusieurs langues. La *Déclaration de Montréal* s'est quant à elle accompagnée de plusieurs mesures comme : la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi dont l'objectif était d'atteindre 25 % d'employés issus des groupes ethniques minoritaires et la création d'un comité consultatif sur les relations interraciales et interculturelles, qui deviendra le CARIM (Comité Aviseur sur les Relations Interculturelles de Montréal) en 1995. En 1992, l'administration Doré abolit le BIM qui devient la Division des Affaires Interculturelles, rattachée à la Direction Générale, dont un des mandats sera de s'assurer que les services municipaux tiennent compte des caractéristiques et des besoins spécifiques des communautés culturelles. À ce titre, chacun des douze services de la Ville comptera désormais un employé chargé spécifiquement des questions interculturelles.

Partant du constat de l'augmentation et de la diversification de l'immigration à Montréal, le Bureau des affaires interculturelles (BAI) a élaboré un énoncé de politique *Construire ensemble-Orientations 2000-2001-2002*, présenté comme un « outil de gestion efficient et adapté aux nouvelles réalités de l'an 2000 » (Ville de Montréal, BAI, 2000). Le mandat d'orientation et de coordination du BAI y est clairement énoncé, ainsi que son rôle d'expert-conseil et de soutien au bureau du maire, aux élus et aux différents services ou organismes municipaux. Le document définit également quatre cibles de gestion : l'accueil et l'établissement, l'application des principes d'équité, de non discrimination et de non-exclusion, la prise en compte des besoins dans les orientations et l'offre de service, et enfin, la consolidation du caractère cosmopolite de la ville de Montréal. L'approche de gestion en matière de relations interculturelles est ouvertement inclusive, c'est-à-dire qu'elle vise le rapprochement des individus et des groupes culturellement différents plutôt que l'institution de réseaux parallèles et qu'elle valorise la prise en compte des milieux.

La politique interculturelle élaborée par la Ville se reflète dans l'organisation politico-administrative puisque les relations interculturelles sont traitées non pas dans les différents services mais dans une division à part, transversale, qui a pour mission de soutenir les secteurs concernés par la gestion de la diversité. « Les Relations Interculturelles sont une unité d'expertise et de soutien au service de l'ensemble de l'organisation et spécialement des arrondissements qui doivent adapter leurs services aux caractéristiques de leur milieu » (Comité de transition, novembre 2001 : 32).

Dans le domaine des loisirs, les thèmes de la participation et du rapprochement interculturel sont mis de l'avant, de même que l'amélioration des connaissances sur les besoins spécifiques en vue d'adapter la programmation.

Outre cet énoncé d'orientations et ce plan d'action, la ville de Montréal s'est associée au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) pour adopter, en 1999, le *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal*, dont le BAI a été à la fois l'instigateur et le coordonnateur dans le cadre de la mise en place des interventions menées durant l'année 2000 et visant notamment à faire découvrir la Métropole aux nouveaux arrivants.

Pour répondre aux difficultés éprouvées par les gestionnaires, le BAI intervient de plusieurs manières. Il peut être sollicité par une personne ou un groupe qui éprouve des difficultés. Dans un cas particulier, un représentant du BAI viendra aider les différentes parties à renouer le dialogue et à trouver des solutions acceptables pour tous. Plus généralement, il pourra proposer aux fonctionnaires municipaux des sessions de formation présentant les spécificités culturelles auxquelles ils sont confrontés au quotidien, mais aussi des exemples de conduite à adopter en cas de conflit. Dans la même optique, et conformément à sa mission de soutien des services de la Ville, le BAI a produit un outil d'accompagnement pour la mise en œuvre des orientations et des interventions intitulé *L'accommodement raisonnable, Guide à l'intention des gestionnaires de la ville de Montréal*. Ce document présente les grands principes de l'accommodement, une mesure destinée à contrer les discriminations dans les organisations en faisant appel au respect des droits inscrits dans les lois et les chartes, ainsi que les grandes étapes du processus de traitement d'une demande d'accommodement (Ville de Montréal, BAI, 2001).

En définitive, le cadre institutionnel défini par la Ville en matière d'interculturalisme énumère des principes fondateurs d'une reconnaissance mutuelle dans le contexte du « vivre ensemble », en ciblant des secteurs d'intervention particulièrement sensibles, mais qui se cantonnent souvent aux sphères sociales, culturelles et administratives de l'intervention publique. Le volontarisme est moins fort dans les secteurs économique et politique, si ce n'est dans la production d'un discours pour attirer et faciliter les conditions d'établissement des immigrants investisseurs. L'approche interculturelle prône le respect des différences et des cultures tout en valorisant le mélange à travers la participation. « Dans la perspective de la Déclaration, la ville de Montréal adopte le principe de l'interculturalisme qui encourage le rapprochement et les échanges entre les diverses cultures qui font l'identité montréalaise et qui contribuent à la richesse du développement social, culturel et économique de Montréal » (Bureau des affaires interculturelles, 2000a : 17). Cette approche se distingue du multiculturalisme en proposant un mode de vivre ensemble où chacun aurait des droits, mais aussi des devoirs, et met l'accent sur l'importance de la connaissance réciproque.

En accord avec la politique générale, chaque service de la Ville est mis à contribution à des degrés divers selon ses compétences, dans le cadre notamment des interventions prévues dans le Plan d'action (Ville de Montréal, BAI, 2000a et 2000b). Dans les faits, l'arrimage entre une politique horizontale, la politique interculturelle, et des politiques sectorielles n'est pas toujours simple.

Le plan d'action du SSLDS en matière d'affaires interculturelles

Pour répondre à l'évolution de ses clientèles, le SSLDS s'est doté d'un plan d'action en matière d'affaires interculturelles en 1997. Ce plan identifie des clientèles cibles, comme les femmes issues des groupes ethnoculturels et les minorités visibles¹⁴, des territoires cibles, principalement ceux qui accueillent un nombre important d'immigrants et de membres des communautés culturelles, mais ne propose pas de programmes ni d'activités qui seraient développés uniformément sur le territoire de Montréal. Certaines activités s'adressent à plusieurs régions administratives, voire à l'ensemble des régions comme le soutien logistique dans les parcs et les installations lors des activités culturelles et sportives organisées par les organismes ethnoculturels. D'autres concernent certains quartiers ou certains équipements, comme des centres communautaires. Toutes ces activités (42 au total) sont regroupées en deux grands thèmes : le partenariat sociocommunautaire, l'adaptation externe, et l'accès des communautés culturelles aux emplois de la fonction publique, l'adaptation interne. Le premier thème concerne plutôt la validation et le soutien à des activités de nature interculturelle, certaines étant déjà proposées par la Ville ou par les organismes, notamment ceux des groupes ethnoculturels. Il s'agit entre autres de la collaboration avec les organismes du milieu, comme l'organisation d'un club de vacances interculturel pour adolescents, de la promotion de la participation des groupes ethnoculturels aux programmes et aux activités de la Ville, comme la participation aux structures de coordination (tables de concertation ou autres), l'organisation de journées d'accueil pour les nouveaux résidents ou encore l'adaptation de la programmation.

Ce plan d'action du SSLDS en matière de relations interculturelles témoigne d'une volonté d'adaptation aux besoins spécifiques liés à la diversité culturelle dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de loisirs à Montréal. Il prône en premier lieu la participation de tous aux activités de loisir, mais reconnaît l'existence d'obstacles à l'accessibilité pour certaines populations ainsi que la spécificité de certains besoins en loisirs. Pourtant, les mesures proposées sont assez modestes; ce sont plutôt des

¹⁴ La catégorie statistique de « minorité visible » a été introduite dans le recensement canadien de 1996. Elle a été conçue comme un outil permettant l'application et l'évaluation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1986 destinée à lutter contre les discriminations systémiques (Beaud et Prévost, 1999).

interventions au cas par cas. L'application de ce plan d'action révèle la complexité de cette prise en compte au quotidien.

De la politique aux actes

Pour mieux cerner la nature des ajustements et les difficultés éprouvées par les gestionnaires dans le cadre de l'application du plan d'action, nous avons utilisé les documents de synthèse rédigés à la suite de deux journées de réflexion sur la gestion des équipements collectifs en milieu multiculturel, organisées dans le cadre des activités *d'Immigration et Métropole*, le centre de recherche universitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine (Gagnon, 2000a et 2000b). Ces journées ont permis de réunir des chercheurs universitaires et des fonctionnaires du SSLDS de la Ville autour de cas concrets, afin, pour les chercheurs, de mieux comprendre les problèmes vécus par les fonctionnaires, et pour les fonctionnaires, de bénéficier d'un éclairage nouveau sur les questions qui les préoccupent. Nous utilisons également des points de vue recueillis lors d'entretiens ou lors de séance d'observations.

Tout d'abord, il faut bien voir que le plan d'action ne constitue pas un cadre normatif décrivant des procédures claires. Il laisse une bonne part à l'interprétation, conformément au fonctionnement administratif décentralisé. Nos interlocuteurs nous disent que si la participation de tous est privilégiée, l'existence de besoins spécifiques, principalement pour les nouveaux arrivants et les clientèles adultes, est admise. Par contre, les clientèles jeunesse sont abordées, tout au moins dans les pratiques de sport et de loisir formelles, de façon universaliste. Il y a donc des différences de pratiques selon les clientèles et selon les territoires. De façon générale, les gestionnaires préfèrent intégrer de nouvelles activités dans la programmation ou inciter les individus et les groupes à se joindre aux activités déjà existantes plutôt que de « pratiquer dans leur coin ».

Dans le cas des piscines, par exemple, plusieurs demandes d'horaires séparant les hommes et les femmes ont été formulées par différentes communautés dans des quartiers montréalais. Chaque situation s'est avérée différente selon le contexte local et selon les groupes responsables de la gestion de la piscine, ce qui a donné lieu à des réponses elles aussi variables. De façon générale, si une demande répond à un besoin, les gestionnaires municipaux recherchent des solutions permettant de satisfaire le besoin tout en respectant le cadre général. Par exemple, les activités de sport peuvent être modifiées selon la demande et la fréquentation : les activités de baseball programmées durant l'été ont parfois dû être abandonnées au profit du soccer, voire du cricket, de plus en plus pratiqués, principalement dans les quartiers à forte concentration d'immigrants. L'adaptation à la diversité se réalise alors grâce à une écoute des demandes formulées et grâce à l'observation des changements à l'œuvre dans le milieu.

Cependant, dans certains quartiers, notamment ceux où la présence des communautés est moins marquée, les besoins éventuellement exprimés peuvent apparaître marginaux par rapport aux besoins de l'ensemble de la population du quartier. Par ailleurs, certaines communautés sont plus ou moins organisées et, malgré leur importance numérique, leur pouvoir d'influence n'est pas toujours représentatif de leur poids démographique. Cette situation induit parfois des tensions, notamment entre les anciennes communautés, mieux organisées, et les communautés plus récentes qui ont moins accès aux décideurs. La gestion quotidienne de la diversité culturelle dans le domaine des loisirs nécessite donc des arbitrages délicats.

L'approche des différences qui sous-tend la démarche interculturelle du SSLDS est donc celle d'une recherche d'intégration des populations issues de l'immigration en reconnaissant l'apport des groupes ethnoculturels, organisés ou non, dans l'intégration sociale des immigrants. Cependant, l'axe privilégié est généralement celui de la participation et non celui de favoriser l'organisation d'activités sur une base ethnique. À ce titre, les membres du personnel des loisirs dans les différents arrondissements de la Ville affichent des opinions différentes sinon divergentes quant aux moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la participation de tous. Certains affirment refuser tout « différencialisme », c'est-à-dire de traiter les personnes et les groupes de façon différente, en fonction de critères ethnoculturels. D'autres adoptent une attitude plus volontariste en favorisant l'embauche de personnel de gestion, d'accueil et d'encadrement issu des communautés culturelles dans le but de susciter un sentiment d'appartenance et de maintenir la paix sociale.

Le mode de gestion de la diversité culturelle dans le domaine des loisirs s'avère, en réalité, plutôt volontariste. L'accommodement pragmatiste des demandes formulées par des groupes spécifiques est une pratique courante et l'accommodement raisonnable adopté par la ville de Montréal constitue une balise importante. Le plan d'action du SSLDS en matière de relations interculturelles vise à promouvoir une adaptation tant externe (collaboration avec les organismes du milieu et promotion de la participation des groupes ethnoculturels aux programmes et aux activités de la Ville) qu'interne (formation d'animateurs issus des communautés culturelles et formation en relations interculturelles), qui traduit les efforts d'adaptation institutionnelle au sein de la municipalité. Selon les territoires, la volonté des intervenants municipaux et la composition du milieu, les interventions vont parfois beaucoup plus loin ou, au contraire, demeurent limitées. Par exemple, dans certaines régions administratives, le Service des sports, des loisirs et du développement social a mis en place un mode de recrutement du personnel permettant une représentativité ethnoculturelle du personnel par rapport à la population, tandis que dans d'autres régions, cette démarche est totalement absente ou embryonnaire. Ces différences locales, qui dépendent également de la mobilisation des groupes et de leur capacité à s'organiser et à véhiculer leurs demandes,

montrent que les interventions en loisir dans le domaine des relations interculturelles sont d'envergure variable et se heurtent parfois à des difficultés lors de leur mise en œuvre.

Ces difficultés éprouvées dans le cadre de la gestion quotidienne de la diversité culturelle amènent à s'interroger sur le problème de l'arrimage de la politique interculturelle, par nature transversale, avec les politiques sectorielles.

La souplesse intrinsèque du plan d'action et de la politique interculturelle de la ville de Montréal, ainsi que les objectifs poursuivis ne sont pas toujours compatibles avec les grandes orientations, de nature plus universaliste, prises dans le domaine des sports et des loisirs. Ces deux politiques comportent à la fois des aspects complémentaires et des aspects incompatibles, du fait de la combinaison d'idéologies concurrentes, qui se matérialisent dans la gestion quotidienne.

Par ailleurs, le développement de la notion de loisir comme moyen d'intervention, et non comme une fin en soi, sous-tend la mission de développement social par le biais des loisirs et du sport et illustre la pertinence d'un plan d'action spécifique comme le *Plan d'action en matière d'affaires interculturelles* du SSLDS. Or, cette conception a ses limites car elle se heurte aux préférences et aux pratiques privilégiées par les individus et les groupes. L'aspect ludique ne doit pas être oublié au profit du développement social. Selon les gestionnaires, le caractère non-contraint des activités de sport et de loisirs doit demeurer. Certaines activités font l'objet de pratiques parfois informelles (activités spontanées dans les parcs) voire familiales, et doivent être respectées, même si elles contreviennent aux objectifs plus ou moins affichés de participation aux activités existantes, encadrées par des fédérations, des clubs sportifs et des centres de loisirs. Cela complexifie encore davantage l'arbitrage nécessaire à une bonne gestion municipale des loisirs qui tient compte des problématiques liées à la diversité culturelle.

Outre les questions de l'accès et des préférences, les moyens mis en œuvre pour contrer les obstacles dans le cadre de la définition de la politique interculturelle s'opposent parfois aux objectifs de la politique du loisir en favorisant une différenciation de fait sur une base ethnique. Certains fonctionnements, comme celui d'accorder la priorité à des équipes affiliées à une fédération pour l'accès aux équipements, sont donc perturbés par la présence de certains groupes, comme les ligues constituées selon une origine particulière, qui revendiquent eux aussi un accès facilité aux équipements. De même, l'accès aux piscines pour certains groupes, en particulier les groupes religieux, est problématique. Les femmes ne pouvant se baigner en présence d'hommes, l'aménagement d'horaires séparés est une option *a priori* simple, mais elle peut être complexifiée par d'autres exigences plus difficiles à respecter (réaménagement des vestiaires, rideaux cachant la visibilité de la piscine...) ou par le problème d'achalandage puisque les heures de baignade séparée

limitent l'accès des personnes du sexe opposé (Gagnon, 2000a et 2000b). En même temps, les pratiques issues des demandes de certains groupes peuvent tout à fait satisfaire les intérêts de la communauté dans son ensemble. Ainsi, certaines femmes non-immigrantes s'accommodent parfaitement des horaires de baignade séparée, y trouvant un confort personnel et une certaine intimité.

En matière de politique interculturelle, certains effets pervers, ou certains effets positifs dans quelques cas, peuvent donc apparaître lors de la mise en place de mesures visant à corriger des inégalités. On peut aboutir à une ségrégation de fait qui, du coup, ira à l'encontre du modèle idéologique de gestion de la diversité privilégié. La volonté d'éviter une impression de refus lors de l'application de normes et la volonté d'éviter de créer des précédents rendent la tâche du gestionnaire parfois difficile. « D'un côté, si on intègre et qu'on accepte, on se fait accuser de créer une différence. D'un autre côté, si on refuse, on se fait traiter de raciste » (Session de perfectionnement à l'intention des employés des piscines municipales, offerte dans le cadre du programme de formation coordonné par la division des affaires interculturelles de la ville de Montréal). Cette réflexion traduit bien l'ambiguïté ressentie par le personnel des loisirs : si la prise en compte exagérée des différences peut effectivement conduire à la marginalisation, il ne faut pas que le souci de ne pas créer de passe-droit devienne un alibi (Ibid). De même, il est difficile d'éviter les pièges de la généralisation, de la simplification réductrice, qui explique des phénomènes à partir d'un seul facteur et non en prenant en compte les multiples facteurs possibles, ainsi que les pièges de l'ethnicisation qui consiste à fournir une explication exclusivement culturelle à un phénomène.

De plus, la mise en place du partenariat en loisirs a en quelque sorte dépossédé les gestionnaires municipaux au profit des organismes du milieu, comités de loisirs ou autres, qui se sont vus confier l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre de service. Dès lors, comment rejoindre le monde du loisir et le monde de l'interculturel ? Les gestionnaires du service, qui n'ont, dans les faits, qu'un pouvoir d'influence, doivent à leur tour, conformément au plan d'action et à la politique de la Ville, sensibiliser ces organismes à l'interculturel, favoriser le rapprochement des différents groupes, etc. Les organismes sont autonomes en ce qui concerne la programmation des activités et le choix des organismes qui auront accès aux locaux. Le service ne peut donc, en théorie, rien dire en dehors des questions de permis et de respect des normes. Pour ce qui est de l'interculturel, seule leur capacité à convaincre peut faire la différence. Là encore, il ne faut pas oublier que les conceptions personnelles peuvent aussi jouer un rôle important, du côté des fonctionnaires comme du côté des organismes. Le fonctionnement de l'offre de service en loisirs rend donc incertaine la mise en œuvre des objectifs du plan d'action interculturel du SSLDS.

On voit que les objectifs des deux politiques s'opposent ou se rejoignent selon les situations particulières. On se demande alors comment concilier l'intérêt général et la volonté d'augmenter la participation de groupes culturellement distincts qui ont parfois des exigences particulières. Plus encore, quelle décision prendre lorsque des individus ou des groupes demandent d'utiliser un équipement conformément aux valeurs et aux pratiques qui leur sont propres, tout en préservant l'accessibilité de toute la population ? Quels domaines de l'intervention en loisir, l'adaptation à la diversité doit-elle couvrir ? Enfin, la représentation des communautés ethnoculturelles parmi le personnel peut-elle favoriser une plus grande participation ? Autant de questions que soulève la combinaison des objectifs de la politique interculturelle et ceux de la politique du Service des sports, des loisirs et du développement social.

2. DEUX QUARTIERS D'IMMIGRATION

Les deux quartiers sur lesquels nous allons nous pencher font partie du même arrondissement. Tous deux considérés comme défavorisés, ils diffèrent fortement par le tissu urbain et par la composition de leur milieu social. Saint-Michel est un quartier qui occupe une vaste superficie dont une bonne partie (42 %) est accaparée par deux carrières dont une (qui sert notamment au stockage de la neige) occupe le centre du quartier. Ce dernier se retrouve donc, en un sens, évidé avec pour conséquence une forte désarticulation du tissu urbain. De plus, le quartier est traversé de part en part par deux boulevards majeurs. Enfin, l'est du quartier donne sur une zone industrielle. Outre cette déstructuration du tissu urbain, ce quartier, bordé par une autoroute et une carrière, est fortement enclavé par rapport au reste de la ville de Montréal.

Quartier défavorisé, disions-nous, il se distingue par une proportion élevée de familles monoparentales (38 %), une proportion élevée de faibles revenus (38 % des personnes vivent sous le seuil de faible revenu) et un niveau de scolarité peu élevé (52 % de la population n'a pas complété d'études secondaires) (Moreau, 2002). Cette défavorisation est cependant particulièrement concentrée dans le secteur Jean-Rivard où se trouve une bande résidentielle, constituée en majorité de HLM, coincée entre un boulevard industriel et une autre municipalité, Saint-Léonard, mieux nantie.

La proportion d'immigrants est importante (41 % de la population). L'immigration est cependant moins diversifiée que dans d'autres quartiers. Ce qui distingue ce quartier, c'est sa quasi-polarisation entre trois groupes : en plus de la population québécoise de souche d'origine modeste, des Italiens y ont élu domicile entre 1945 et 1968 durant le boom économique lié à l'exploitation des carrières (Moreau, 2002), et forment aujourd'hui 19 % de la population, et enfin une importante population d'origine haïtienne (19 % ; voir tableaux

statistiques en annexe). Le reste est composé de personnes provenant de l'Amérique Latine, d'Asie, et plus récemment du Maghreb.

La présence haïtienne dans le quartier Saint-Michel remonte aux années 1970 ; l'afflux de nouveaux arrivants s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit d'immigrants peu instruits, d'origine paysanne et créolophones pour la plupart. Ils forment un groupe défavorisé sur le plan socio-économique et sur le plan communautaire. Il s'agit d'un milieu très éclaté, mal organisé. À cet égard, la communauté haïtienne de Saint-Michel diffère fortement de la population italienne.

La dynamique communautaire est aussi particulière dans ce quartier sur un autre plan. En effet, cette ancienne municipalité (annexée à Montréal en 1968) est encore marquée par une structure paroissiale ancienne qui ordonne encore l'identité territoriale des résidents les plus anciens, et en fonction de laquelle s'est organisé le monde des loisirs.

Parc Extension diffère sur plusieurs dimensions. Il s'agit d'un petit quartier (1,6 kilomètres carrés), très enclavé, très défavorisé et très multiethnique. Il compte 29 870 habitants, ce qui donne une densité de 18 229 habitants au kilomètre carré, nettement supérieure à la densité de 5 739 qui prévaut à l'échelle de l'ensemble de la ville de Montréal (voir Tableaux statistiques en annexe). La population est composée majoritairement d'immigrants (61 %), dont plus du tiers est entré au Canada entre 1991 et 1996. Au recensement de 1996, les principaux pays de provenance des immigrants étaient la Grèce, l'Inde, Haïti, et le Sri Lanka. 35 % des immigrants sont arrivés depuis 1991 seulement, principalement en provenance de l'Inde, du Sri Lanka, d'Haïti, du Bangladesh et du Pakistan. Le quartier Parc Extension est sans doute le plus multiethnique de Montréal : plus de 94 % des habitants du quartier se déclarent d'une origine ethnique autre que française, britannique, canadienne ou québécoise. L'origine grecque est celle qui vient en premier lieu, suivie de l'origine indienne.

Des communautés diverses s'y succèdent depuis la période de l'entre-deux-guerres, mais certaines s'y enracineront. C'est le cas de la communauté grecque, implantée à partir des années 1950, qui deviendra largement majoritaire à la fin des années 1960. Cette communauté perdra toutefois de l'importance à compter des années 1980 avec l'arrivée massive d'immigrants originaires du tiers-monde, en particulier de l'Asie.

Sur le plan socio-économique, Parc Extension figure parmi les quartiers les plus défavorisés de Montréal : le taux de chômage en 1996 s'élève à 30 % comparativement à 15 % pour Montréal ; les revenus moyens sont de 23 007 \$ par ménage comparativement à 34 376 \$ pour Montréal ; enfin, seulement 24 % de la population de 15 ans ou plus détient un diplôme d'études postsecondaires contre 42 % à Montréal et 33 % n'ont pas complété leurs études secondaires comparativement à 20 % à Montréal.

La période de la fin des années 1980 et du début des années 1990 a été particulièrement difficile en raison de problèmes importants de criminalité, de délinquance juvénile, du manque d'équipements et de la vétusté des bâtiments. La mobilisation des acteurs sociocommunautaires du quartier et la mise en place de tables de concertation, puis les investissements publics ont permis à ce quartier de connaître des améliorations significatives. Quant à l'organisation des loisirs, elle est marquée par deux principaux organismes très différents mais qui tentent, du fait de la rareté des ressources, de travailler en complémentarité.

La mobilité est une autre caractéristique importante de la population de Parc Extension : pour beaucoup de familles, le quartier est un premier lieu d'établissement que l'on a tendance à quitter dès qu'on en a les moyens. Parmi les groupes en émergence, on note que les familles auraient tendance à quitter rapidement le quartier – ce serait le cas, par exemple, des Vietnamiens – alors que d'autres, les Sud-Asiatiques, par exemple, qui achètent des maisons et des commerces, sembleraient chercher à s'établir pour plus longtemps. Cette grande mobilité est une caractéristique commune avec le quartier Saint-Michel car « on estime que tous les cinq ans environ, 50 % de la population quitte le quartier pour faire place à d'autres » (Moreau, 2002 : 4). L'enracinement y est donc faible.

Chronique d'un échec : le « Y » haïtien dans Saint-Michel

Le dossier que nous avons étudié et dont nous présentons ici l'analyse a été porté à notre connaissance presque par hasard. Dans le cadre de notre étude exploratoire, les gestionnaires municipaux du loisir dans la région Villeray/Saint-Michel/Parc Extension nous ont invités à un événement qu'ils considéraient unique. Il s'agissait d'un forum sur les loisirs dans le quartier Saint-Michel, dont l'objectif était de rassembler tous les acteurs du loisir (organismes de loisirs, organismes communautaires, citoyens, fédérations sportives...) afin de réfléchir aux résultats d'une étude sur les besoins en loisirs menée par une stagiaire du SSLDS et afin de définir des objectifs communs d'action. Nous avons donc assisté à ce forum, dont nous parlerons plus en détail un peu plus loin, en nous demandant quelle serait la place accordée aux communautés culturelles et quels groupes seraient présents. C'est alors que nous avons appris que cet événement était le fruit d'un long processus dont le point de départ était un projet de centre de loisirs, plus précisément un YMCA pour les jeunes Haïtiens, porté par un organisme d'Haïtiens et par la Fondation YMCA de Montréal présente lors du forum. Ce décalage entre les objectifs initiaux et le vaste exercice de définition des priorités, ainsi que la disparition de la problématique spécifique des jeunes Haïtiens nous ont incités à choisir ce dossier pour réaliser une étude de cas de la gestion municipale de la diversité culturelle dans le domaine des loisirs.

Nous avons donc travaillé aux deux extrémités du processus. D'un côté, la phase finale, constituée du forum et de la table d'action loisirs mise sur pied à l'issue du forum, a fait l'objet d'observations qui nous ont permis de continuer à recueillir des informations sur le fonctionnement du Service des loisirs et de saisir les dynamiques associatives ainsi que les enjeux propres aux loisirs dans le quartier, sans oublier la place des questions ethniques. De l'autre côté, le projet initial, son fondement et son évolution ont été appréhendés grâce à des entretiens avec les principaux acteurs qui ont joué un rôle, à des degrés divers et à différentes étapes du processus. Enfin, une revue de presse des journaux locaux et de quartier a permis de compléter les informations recueillies et la chronologie des événements.

L'ORIGINE DU PROJET

La proposition d'implanter un YMCA dans le quartier Saint-Michel trouve son origine dans l'association du YMCA de Montréal avec un OSBL qui s'est donné pour but de combattre la délinquance chez les jeunes Haïtiens en faisant de la prévention. Le principal instigateur du projet, et le fondateur de l'Alliance haïtiano-québécoise d'aide à la jeunesse, est un Montréalais d'origine haïtienne et chef de service à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). À la fin des années 1980, la situation des jeunes Haïtiens à Montréal suscite de l'inquiétude en raison de l'acuité du phénomène des gangs de rue qui ont émergé au début de la décennie. Son travail l'amène à remarquer un décalage entre le nombre de dossiers de jeunes Haïtiens à la DPJ et leur poids démographique dans la population. Il constate également qu'une fois que les jeunes sont pris en charge par la DPJ, bien souvent, ils sont déjà dans un engrenage de délinquance auquel il leur sera difficile d'échapper.

Il conclut qu'il y a une surreprésentation de ces jeunes, qu'il explique par une certaine méfiance, voire du racisme, envers les jeunes noirs, mais aussi par des conditions de vie réellement difficiles.

Décidé à intervenir, il réunit autour de lui d'autres jeunes Haïtiens de différents horizons, étudiants, fonctionnaires, etc., tous intéressés par cette cause et fonde en 1990 l'Alliance haïtiano-québécoise d'aide à la jeunesse. La raison d'être de cet organisme est de mettre sur pied un centre communautaire pour jeunes Haïtiens afin de contrer le désœuvrement de ces jeunes.

Le modèle d'organisation qui sous-tend ce projet s'inspire des réalisations observées dans d'autres communautés, en particulier la communauté juive qui a des centres de loisirs pour jeunes.

Je regardais ce qui se passait les vendredis soirs, il y avait une infrastructure de loisirs qui ralliait les jeunes, c'est là qu'ils allaient danser, qu'ils allaient s'éclater. Je me disais si la communauté haïtienne pouvait s'offrir, au risque d'une certaine ghettoïsation, une infrastructure qui permettrait de recueillir ces jeunes le vendredi soir, de leur permettre de s'éclater plutôt que de se retrouver par exemple dans les stations de métro, à ne pas savoir quoi faire de leur corps. Alors ce serait déjà quelque chose, ce serait un palier en vue de l'intégration sociale (Entretien avec le fondateur de l'Alliance haïtienne-québécoise d'aide à la jeunesse).

Pour le fondateur de l'Alliance, l'organisation et l'encadrement communautaire permettaient donc de faire de la prévention de la délinquance, du dépistage, tout en proposant aux jeunes des activités de loisirs. Il avait une approche sociale des loisirs basée sur les effets structurants de la communauté. Nous verrons plus loin que cette approche est difficile à mettre en œuvre dans une communauté aussi divisée et dispersée que la communauté haïtienne de Montréal.

Une fois l'organisme mis sur pied, les membres fondateurs ont cherché des opportunités pour concrétiser le projet auprès de différentes institutions. Commissaire à la libération conditionnelle, criminologues, universitaires, fonctionnaire au ministère de l'Éducation, directeur d'école, les membres de l'Alliance sont des personnes instruites, issues d'une certaine élite parfois influente. Ils mobilisent donc leurs compétences et leurs contacts, en particulier dans la sphère politique. Après une tentative infructueuse auprès de la Régie régionale de la santé et des services Sociaux de Montréal-centre, le projet est présenté à une ministre du gouvernement fédéral qui oriente l'organisme vers le nouveau programme tripartite fédéral-provincial-municipal d'infrastructures. De plus, en 1995, la rencontre avec le président du conseil d'administration du YMCA s'avérera déterminante puisque celui-ci se dit très intéressé et propose de rencontrer un directeur de l'expansion et du développement du YMCA de Montréal, rencontre qui aboutira à un partenariat. D'autres contacts avec le maire de Montréal et le conseiller du district ciblé pour l'implantation du centre suivront afin d'obtenir leur appui et bénéficier du programme d'infrastructures.

Le « Y » combine une approche communautaire, notamment dans la gestion quotidienne des centres, avec une approche entrepreneuriale de développement et de rentabilité. Le projet de centre communautaire et de loisirs pour les jeunes Haïtiens trouvait donc un sens dans les stratégies de développement du YMCA qui s'est alors associé à l'Alliance. La Fondation YMCA de Montréal, chargée des stratégies de développement, a mobilisé son expertise pour obtenir des subventions et réaliser des études de faisabilité. Cette approche entrepreneuriale contribuera d'ailleurs en partie à détourner le projet de ses objectifs initiaux ; nous y reviendrons.

Au départ, aucun quartier n'avait été ciblé, le seul impératif étant d'implanter le centre dans un secteur où les jeunes Haïtiens éprouvaient des difficultés, notamment en matière de pauvreté, de décrochage scolaire et de délinquance. À l'issue d'une première étude

financée par le gouvernement fédéral, le quartier Saint-Michel est pressenti pour recevoir le nouveau centre, non seulement en raison de la forte présence de membres de la communauté haïtienne, mais également en raison des conditions de vie des jeunes Haïtiens.

Outre cette préoccupation pour le milieu d'accueil, la préoccupation de rentabilité était également importante. La localisation du centre dans le quartier choisi devait répondre à ces objectifs grâce, notamment, à une bonne accessibilité.

En janvier 1996, une étude de faisabilité pour l'implantation d'un YMCA dans le quartier Saint-Michel, réalisée par une firme privée, détermine les sites potentiels dans un rayon de 1km autour du métro Saint-Michel en raison du nombre de terrains disponibles, de la facilité d'accès et du prix abordable des terrains. De plus, la population y étant plus dense, on pourrait escompter un volume de fréquentation intéressant. En juin 1996, une recherche qualitative est menée auprès de jeunes, en particulier des jeunes d'origine haïtienne, et auprès de quatre intervenants du quartier travaillant au Centre Local de Services Communautaires (CLSC), au Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal (SPCUM) ou à la Maison d'Haïti, et s'occupant de prévention de la délinquance. Un rapport paru en juillet 1996 décrit les principaux résultats de la recherche qui seront repris dans l'étude finale déposée en mars 1998 et comprenant également une analyse des caractéristiques du quartier, les plans et la programmation suggérée du centre (Faddoul et Desautels, 1996 ; YMCA de Montréal, 1998).

Ces études s'inscrivent dans la procédure habituelle du YMCA lorsqu'un projet de développement est lancé. Le soutien de certains acteurs importants du milieu communautaire dans Saint-Michel encourage les instigateurs du projet, auxquels s'est joint le CLSC par l'entremise de son directeur, à aller de l'avant.

L'ÉVOLUTION DU PROJET

Le centre communautaire tel qu'il avait été conçu au départ, c'est-à-dire comme un centre de référence pour les jeunes Haïtiens, a vite été modifié au profit d'un centre ouvert à tous mais qui ciblerait les jeunes, notamment les jeunes adultes, et répondrait aux besoins de la communauté haïtienne.

Dans le temps, ça se voulait quelque chose d'haïtien. Mais les esprits changent, la mentalité des gens change. Ce qui est acceptable à un certain moment donné ne l'est plus, [...]. Et nous, on a dû s'ajuster aussi. De l'idée d'un projet entièrement haïtien, on est passé à une succursale qui serait d'une certaine façon identifiée aux Haïtiens, mais qui s'adresserait à toute la communauté. Et par exemple, on avait convenu avec le YMCA, que ce YMCA porterait le nom d'un héros haïtien. Ça pourrait être aussi bien, Toussaint L'Ouverture [...]. Un endroit où les jeunes Haïtiens se sentiraient plus chez eux parce qu'identifié d'une certaine façon, même si ce

projet s'adresse à toute la population (Entretien avec le fondateur de l'Alliance haïtienne-québécoise d'aide à la jeunesse).

Si les idées dominantes en matière de gestion de la diversité sont encore celles de la reconnaissance des communautés culturelles lorsque le projet est lancé au début des années 1990, un vent de changement s'annonce et va substituer le civique au culturel. Marie McAndrew (1997) a bien montré l'évolution quasi simultanée des politiques du gouvernement fédéral et du gouvernement québécois au chapitre de la gestion du pluralisme. Après avoir essayé une série de critiques sur leurs effets pervers (enfermement identitaire, menace à la cohésion sociale), les politiques sont désormais centrées sur l'intégration et la participation aux institutions communes et non plus sur le maintien des cultures et l'aide aux associations ethnoculturelles (le ministère québécois va d'ailleurs changer de nom, de ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration)¹⁵.

C'est à cette évolution que fait allusion le directeur de l'Alliance haïtienne-québécoise d'aide à la jeunesse. En d'autres termes, il devenait difficile de faire la promotion d'un projet destiné à un groupe ethnoculturel précis, même s'il s'agissait d'un groupe particulièrement vulnérable, car racisé.

Par ailleurs, une deuxième contrainte venait compliquer le dossier. Bien que le projet de centre répondait aux objectifs sociaux de prévention de la délinquance formulés dès l'origine, il devait également répondre aux exigences de rentabilité formulées par le YMCA¹⁶. Ne pouvant se permettre d'administrer des centres déficitaires pour des questions d'équilibre budgétaire entre les 11 centres du YMCA de Montréal, l'hypothèse d'une association avec la ville de Montréal devenait incontournable dans la mesure où la Ville se serait portée garante, de manière à se prémunir contre un éventuel déficit. Or cette association apparaissait fort problématique à l'époque pour plusieurs raisons, dont une tenant à la manière dont avait été piloté le dossier jusqu'alors. C'est que les promoteurs du projet s'étaient contentés d'une consultation restreinte auprès de quelques intervenants clés, principalement dans le domaine social, dans le quartier au lieu de préparer le terrain en consultant soigneusement tous les acteurs concernés. L'annonce du projet lors d'une conférence de presse à la fin de l'année 1996 a donc suscité un tollé dans « le milieu »,

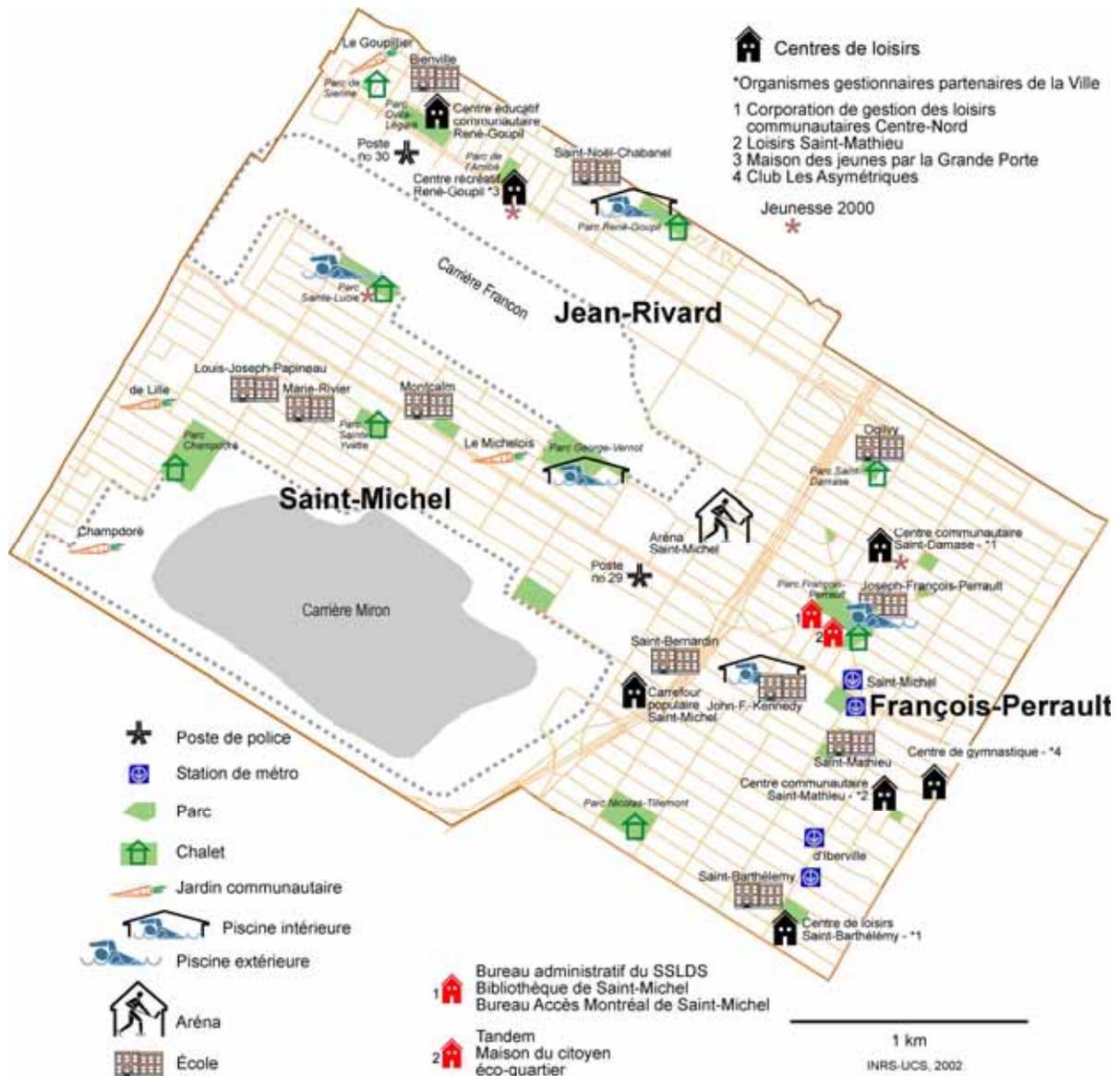
¹⁵ McAndrew estime qu'il est trop tôt pour faire le bilan de ce virage mais distingue d'ores et déjà deux scénarios, l'un optimiste, l'autre pessimiste. Dans ce dernier, écrit l'auteur « le civique ne serait qu'un nouveau nom politiquement correct désignant la culture ethnique du groupe majoritaire et visant à promouvoir ses intérêts » (1997 : 10.)

¹⁶ En fait, une des contraintes majeures, non prévue au départ, tient au fait qu'au milieu des années 1990 le YMCA élabore un autre projet, majeur en l'occurrence puisqu'il s'agit de la rénovation complète de son siège social au centre-ville de Montréal. Face à cette priorité et compte tenu des fonds disponibles dans le Programme d'infrastructures du gouvernement fédéral, le projet du Y de Saint-Michel ne faisait guère le poids.

c'est-à-dire le « monde des loisirs », que ce soient de la part des comités de loisirs, des associations de loisirs, des fédérations sportives ou encore du Service des sports, des loisirs et du développement social de la ville de Montréal. La stratégie offensive du « Y » attisait les tensions dans le monde du loisir qui a réagi en rejetant les conclusions des études ainsi que la manière dont celles-ci avaient été réalisées, c'est-à-dire sans eux.

Carte 2

Équipements de loisirs du quartier Saint-Michel



Comment comprendre cette réaction extrêmement négative ? Il faut se rappeler que les organismes de loisirs du quartier se sentaient déjà menacés par la récente mise en place du partenariat. L'arrivée d'un « gros joueur » comme le YMCA n'avait rien pour les rassurer non plus. Il faut dire que le YMCA est une structure généralement mal connue dans les milieux

francophones. L'histoire et le mode d'organisation communautaire du YMCA contribuent à identifier ces centres à la culture anglo-saxonne alors que l'approche des loisirs en milieu francophone repose plutôt sur l'héritage catholique et l'éducation populaire.

Quant à la Ville, elle ne faisait pas partie du projet initial et était à cette époque, et dans ce quartier-là, peu définie comme un leader majeur dans le domaine du loisir. L'arrivée d'un nouveau surintendant va coïncider avec un changement d'attitude de la Ville qui va reprendre l'initiative, écouter les doléances des organisations locales de loisir critiquant l'étude de marché réalisée par le YMCA en signifiant au contraire la sous-utilisation des équipements existants. La Ville se penche donc sur les lacunes identifiées à la lecture de l'étude de marché. Ainsi, plus que la question de l'équipement lui-même, c'est la question de sa localisation qui semble problématique puisque plusieurs centres de loisir d'envergure variable sont installés dans la zone (en l'occurrence le secteur François-Perreault) prévue pour le « Y », et la population haïtienne y est par ailleurs moins concentrée. Risquant de perdre définitivement le soutien de la Ville, le YMCA a préféré s'associer avec elle pour revoir sa copie et entamer une réflexion plus large sur les loisirs dans le quartier Saint-Michel, une étude qui, cette fois, serait pilotée par le bureau régional du SSLDS. La Ville prenait donc le leadership du dossier et renouait un dialogue avec les organismes de loisirs, en particulier avec ses partenaires.

DE L'ÉTUDE DE BESOINS AU FORUM

L'Étude des besoins en loisirs des citoyens du quartier Saint-Michel reprend donc les caractéristiques du quartier en évoquant l'importance de l'intégration et l'accessibilité des communautés culturelles à la vie du quartier et se donne comme objectif de déterminer « les besoins en loisir des citoyens du quartier Saint-Michel en matière de programmes, et comment ces besoins interfèrent-ils sur les besoins en équipements pour chacun des secteurs d'intervention » (Juneau, 2000).

Les résultats de l'étude montrent que les informateurs ont constaté une hétérogénéité entre les trois secteurs du quartier tant dans leurs caractéristiques socio-économiques et culturelles, que dans leurs besoins en loisirs et en équipements. Concernant les équipements, le secteur Saint-Michel souffre d'un manque flagrant d'installations qui « affecte la qualité et la variété des programmes dans ce secteur » (Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, 2001a : 16). Les différentes réalités familiales du quartier obligent à prendre en compte le temps dont disposent les parents, les ressources financières, la diversité des activités offertes, la proximité des services, ainsi que la tarification et la souplesse des horaires. Constatant les problèmes intergénérationnels, particulièrement dans les communautés culturelles, de

même que le décalage entre les jeunes garçons et les jeunes filles en matière de fréquentation, l'isolement et la marginalisation des femmes et des personnes âgées, l'étude réaffirme le rôle d'intégration du loisir. Malgré les différences de situation selon les secteurs d'intervention, l'étude conclut que la construction d'un nouvel établissement ne constitue pas une urgence. Il s'agit plutôt d'optimiser les ressources humaines, matérielles et financières, par exemple en s'attaquant au problème de la relève et du bénévolat, et en adoptant des démarches concertées dans la fourniture de services. « Le portrait de l'utilisation des équipements est sans équivoque : les installations où ont lieu les activités de loisirs sont largement sous-utilisées, particulièrement les centres de loisirs » (Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, 2001a : 16). Pour l'auteur, le projet de YMCA dans Saint-Michel témoigne d'une « perception erronée d'un besoin en équipement » (*ibid.*).

Conformément à la volonté d'opérer un suivi de la démarche, un comité de pilotage est mis sur pied dans le cadre de l'étude. Il est composé de 10 personnes représentant le SSLDS, le YMCA de Montréal, le CLSC Saint-Michel, l'Alliance haïtienne-québécoise d'aide à la jeunesse, l'Association des Ingénieurs haïtienno-canadiens, les Loisirs Saint-Damase, et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Les conclusions de l'étude sont ensuite validées par le comité de pilotage, puis un forum intitulé *Forum Saint-Michel, Votre quartier... Vos loisirs* est organisé en mars 2001 pour transmettre ces conclusions aux participants et proposer des pistes d'actions. Des ateliers sur les activités, les ressources, les acteurs et organisations sont organisés pour définir des priorités. L'un des objectifs sous-jacents de l'étude et du forum était également de réunir les « loisirs et le communautaire » dans une démarche commune permettant une connaissance mutuelle. En effet, si ces deux domaines d'intervention se caractérisent par l'importance du secteur associatif, la connotation sociale acquise par le communautaire le distingue souvent du monde des loisirs. Pourtant, l'aspect social dans les loisirs organisés est devenu une préoccupation importante avec l'affirmation du loisir comme outil d'intégration sociale et pour contrer les inégalités.

Au chapitre des réalisations, le forum aura essentiellement conduit à la mise en place d'une table de concertation sur les loisirs intitulée la *Table Action Loisirs* pilotée par l'organisme de concertation Vivre Saint-Michel en Santé et par le SSLDS.

Au total, cette démarche aura donc permis à la Ville de réaffirmer son rôle de maître d'œuvre en loisirs et de se réconcilier avec ses partenaires.

Il faut revenir un instant sur certaines conclusions de l'étude concernant la mauvaise utilisation des équipements existants et une mauvaise organisation des activités. Plusieurs

organismes nés dans un cadre paroissial fonctionnaient en vase clos et ne s'étaient pas nécessairement adaptés aux changements démographiques.

[...] les gens ont tiqué sur les chiffres, sur les résultats, c'était particulier parce que souvent les gens disaient, non ça se peut pas, c'est pas comme ça dans mon centre, [...] ils ne sont pas venus la bonne journée, mais après une, deux, trois rencontres, c'est vrai dans le fond si on regarde ça. C'était juste la frustration, les gens se sont sentis un peu attaqués, tu te fais questionner sur une vingtaine d'années de travail c'est comme ça que les gens l'ont perçu, je pense. Mais, non, l'étude, c'est la meilleure chose qui pouvait arriver dans le quartier. J'y crois vraiment (Entretien avec la directrice d'un centre de loisirs).

En effet, l'instauration du partenariat et le problème du financement des organismes obligent à changer le mode de fonctionnement autour du centre, autour des anciennes paroisses, et à se coordonner pour la conduite d'activités. Les centres de loisirs se doivent de partager les activités pour pouvoir offrir, à l'échelle du quartier, un éventail d'activités plus représentatif des besoins de la population. Cet exercice de réorganisation se heurte à des conflits de générations entre organismes et responsables d'organismes qui fonctionnent différemment. Les plus anciens, habitués à fonctionner en régie, c'est-à-dire avec des employés municipaux qui assurent les permanences d'inscriptions par exemple, ont un esprit d'initiative et de coopération moins développé que les plus jeunes formés dans le cadre du partenariat et de la concertation, et dans un contexte de rareté des ressources, comme l'explique la directrice d'un centre de loisirs en décrivant les loisirs dits traditionnels :

Je te dirais que c'est les organismes qui sont un peu les centres de loisirs de paroisses. [...] c'est des organismes qui ont tous à peu près une trentaine d'années, [...], puis qui ont fonctionné dans le temps où le loisir était très différent, c'était organiser le hockey sur les glaces extérieures, c'étaient les parties de baseball, tout ça, mais c'est quand même des organismes qui sont encore là, qui ont vécu aussi le changement quand la Ville a décidé de remettre aux partenaires la gestion des centres [...]. C'est pas des gens qui sont habitués de travailler en concertation, ils ont une autre façon de faire le loisir, qui a fonctionné, qui fonctionnait bien au début mais là c'est difficile pour ces organismes-là de prendre le dessus puis de comprendre toute la structure puis que le loisir est un petit peu plus large qu'organiser une partie de bingo. [...] En travaillant de façon isolée en loisir, en se consultant pas, on a fait du chevauchement d'activités, bien involontairement » (*ibid.*).

Mais d'autres constats viennent également toucher certains intervenants en loisir du quartier, ce sont les problèmes de pauvreté, de précarité, de monoparentalité, tous ces obstacles socio-économiques à la participation aux activités de loisir. Certains se disent donc intéressés à poursuivre l'exercice de mise en commun des compétences et des connaissances dans le cadre d'une table de concertation, la Table Action Loisir, pilotée par l'organisme de concertation du quartier, Vivre Saint-Michel en Santé, et le SSLDS. Cette table répond au besoin de concertation formulé par certains organismes qui souhaitent également que la Ville occupe une place prépondérante dans le processus (Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villery-Saint-Michel-Parc Extension, 2001b).

Depuis, deux organismes ont également fusionné pour former la Corporation de gestion des loisirs communautaires Centre-Nord qui s'inscrit dans une vocation régionale et invite les autres organismes à mettre en commun leurs ressources pour permettre aux résidants d'accéder à une plus grande diversité d'activités (Journal de Saint-Michel, janvier 2002).

À la même période, émerge un projet d'achat et de conversion d'une église en centre communautaire dans le secteur Saint-Michel nord.

Pourtant, le problème des équipements n'est pas réglé puisqu'en 2002, l'église ciblée a été vendue par l'archevêché à l'église évangélique haïtienne de l'Alliance chrétienne et missionnaire. De plus, la quasi-totalité des équipements utilisés pour les activités de loisirs, en particulier les gymnases, appartiennent à la Commission Scolaire de l'Île de Montréal (CSDM) qui peut décider de les réutiliser à n'importe quel moment, ce qui place les organismes de loisirs dans une situation précaire. Outre cette question des équipements laissée en suspens, celle des communautés culturelles et de leur participation aux loisirs a également été mise de côté, même si l'amélioration de l'accès pour les populations culturellement diverses demeure un objectif à long terme. D'ailleurs, peu de communautés étaient représentées au forum sur les loisirs.

La problématique des jeunes Haïtiens a quant à elle quasiment disparu, même si elle est toujours présentée comme étant à l'origine de la démarche.

DU TRAITEMENT DES MINORITÉS RACISÉES

Les caractéristiques ethnoculturelles et socio-économiques du quartier sont systématiquement mises en perspective pour justifier la nécessité d'une intervention quelle qu'elle soit.

« Ce quartier résidentiel – véritable mosaïque culturelle – vit au rythme d'une dynamique culturelle particulière qui, conjuguée à des barrières géophysiques importantes, rend parfois difficile l'intégration et l'épanouissement des résidants » (Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, 2001a : 7). Décrivant les différentes clientèles des services en loisirs selon les tranches d'âge, le rapport mentionne, pour les adolescents de 13 à 17 ans, qu'« entre autres problèmes, on dénote, chez les membres des communautés interculturelles (sic), des conflits au niveau des valeurs entre jeunes et moins jeunes » (*ibid.* : 9), et pour les aînés, que « les intervenants en loisirs doivent aussi prendre en considération les spécificités propres aux communautés interculturelles [sic] » (*ibid.* : 10).

La diversité culturelle est donc présentée en termes de problèmes, comme l'indique la conclusion du rapport synthèse, sans expliquer les mécanismes d'exclusion sociale, économique et/ou culturelle à l'œuvre. « Parmi les problèmes les plus importants qui sont

communs à l'ensemble de la région on note : les familles monoparentales, le caractère multiethnique, l'approche différenciée des sexes et les nouveaux arrivants » (*ibid.* : 19). Le rapport constate également que les clientèles touchées dans la situation actuelle ne sont pas représentatives de la population du quartier, notamment en ce qui concerne les femmes, les adolescentes et les différentes communautés culturelles. Pourtant, parmi les activités proposées pour améliorer la situation, aucune mesure n'explique comment combler le décalage et rejoindre des clientèles exclues des activités, aucune mesure ne cible de communauté spécifique, seul le rapprochement interculturel est mentionné comme axe prioritaire. Il est en effet proposé de « développer des activités de loisir qui favorisent un rapprochement entre les citoyens de langue maternelle française, anglaise et les citoyens des différentes communautés culturelles » (*ibid.* : 20). De même, dans les actes du forum parus en avril 2001, les stratégies de suivi ne mentionnent plus les communautés culturelles mais parlent de « travailler en collaboration et en concertation avec divers organismes du quartier afin de trouver ensemble des moyens et des pistes d'action permettant de rejoindre de nouvelles clientèles » (Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, 2001b : 6). Les recommandations (29) et les stratégies de suivi du forum (8) émises dans chaque atelier ne traitent pas non plus des communautés culturelles et encore moins des jeunes Haïtiens. Seules quelques propositions se rapportent plus ou moins directement à ces problématiques : « identifier les leaders de chacune des communautés », « diversifier l'offre de loisir dans le quartier Saint-Michel » (famille, communautés culturelles, femmes, etc.), « créer un comité d'accueil dans le quartier pour les nouveaux arrivants » (Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, 2001b).

Finalement, les grandes conclusions du forum traduisent les préoccupations des différents participants qui sont loin des préoccupations de l'Alliance haïtiano-québécoise d'aide à la jeunesse.

L'annonce prématurée de l'implantation d'un YMCA à Saint-Michel aura donc permis de secouer les traditions des premiers comités de loisirs. Toutefois, la problématique spécifique entourant les jeunes Haïtiens aura été complètement mise de côté, au point que l'instigateur du projet, le fondateur de l'Alliance, s'est retiré d'une démarche qu'il ne reconnaît plus.

Cette réappropriation du projet par le milieu des loisirs, et en premier lieu par la Ville, l'a en effet dépourvu de sa raison d'être, c'est-à-dire la prévention de la délinquance chez les jeunes Haïtiens par l'intermédiaire des loisirs. Pourtant, les besoins particuliers de jeunes Haïtiens demeurent, comme le soulignent certains intervenants particulièrement proches de ces jeunes.

Ce qui me frappe c'est qu'on retrouve beaucoup de jeunes Haïtiens, beaucoup de jeunes Latinos-Américains, c'est eux surtout que l'on voit quand on se promène dans

les rues. ...Donc ça veut dire que tous ces jeunes-là ne sont pas vraiment insérés dans les différents programmes qu'offre en général la ville de Montréal comme pour les loisirs » (Entretien avec patrouilleur de rue).

Non seulement ces jeunes fréquentent peu les programmes de loisirs, ou se concentrent géographiquement dans un ou deux centres, mais les activités proposées sont également limitées et ne recouvrent pas l'éventail de leurs préoccupations.

Ce que je trouve dommage présentement, c'est qu'on a associé vraiment les jeunes Haïtiens au basket. J'ai l'impression que c'est la seule activité que les Haïtiens connaissent. Moi, à prime abord, il me semble qu'il y aurait d'autres choses qu'on peut faire, et c'est ça que je reproche aussi à certains organismes, on a tendance à tomber dans la facilité. On n'essaie pas d'aller un peu plus loin. Les Italiens, on va les associer au soccer, les Haïtiens parce qu'il y a beaucoup de Noirs c'est le basket. Moi si je commence à développer des activités, je sais pas au niveau culturel, mettons le théâtre, le jeune peut-être qu'il va grandir, ça va l'aider ça, à découvrir cette passion-là qu'est le théâtre (Entretien avec le coordonnateur d'un centre de loisirs).

Ce manque d'adéquation entre les modèles qu'ils se sont forgés et les activités proposées est attribuable en partie au manque de souplesse des gestionnaires en loisirs qui ne semblent pas tenir compte de la spécificité de cette clientèle.

Non, écoutez. Le problème est que, ils n'ont pas de loisirs parce que le type de loisirs qu'on leur offre à la ville de Montréal ne leur convient pas nécessairement. À la ville de Montréal, bon on va trouver des loisirs tels que hockey-cosom, hockey de salle, etc. c'est des trucs que eux ils n'aiment pas. Eux ce qu'ils aiment c'est le soccer, ce qu'ils aiment c'est le chant, la danse etc., etc. Du côté des Sud-Américains bon eux aussi ils adorent le soccer, et ils ont d'autres activités aussi qui ne sont pas nécessairement des activités typiquement comme le propose la Ville pour l'instant. Ça veut dire que c'est complètement différent. Donc à ce niveau-là c'est sûr que ces jeunes ne sont pas intéressés à joindre ces activités, donc ils traînent dans les rues, ils essayent de se trouver autre chose à faire. Et en quelque sorte ils s'inventent d'autres jeux, et s'inventent aussi des problèmes, au niveau des rues (Entretien avec un patrouilleur de rue).

Le fait que les jeunes Haïtiens ne se retrouvent pas dans les activités traditionnelles des organismes de loisirs relève également d'une sorte de phénomène d'auto-exclusion qui se fonde sur l'expérience du racisme et sur l'intériorisation d'une culture de la pauvreté. Ces jeunes ne se sentent pas à leur place, comme en témoigne l'expérience de consultation réalisée dans le cadre du projet d'implantation du YMCA.

[...] et puis beaucoup d'entre eux sont pauvres, ils ne se sentent pas, par exemple je me souviens lorsque nous avons fait une petite enquête pour savoir comment les jeunes Haïtiens se percevaient par rapport à un YMCA, beaucoup d'entre eux disaient jamais, c'est pas pour nous le YMCA, jamais on pensait aller dans un YMCA, c'est comme si leur condition sociale, leur pauvreté faisait qu'ils ne pensaient même pas à ce service. Alors donc il faut que ça soit identifié d'une certaine façon, et c'est pour cette raison qu'on dit même si ça s'adresse à tout le monde de la communauté, essayons de trouver une porte par laquelle nous allons pouvoir les inviter à entrer d'une façon spécifique. Mais remarquez si nous avons de l'argent, moi je, aujourd'hui encore, moi ça me ferait rien de partir par la ghettoïsation, si au bout du compte on peut parvenir à une certaine intégration sociale (Entretien avec le fondateur de l'Alliance haïtianno-québécoise d'aide à la jeunesse).

Il faut pourtant noter qu'il existe un certain nombre de ressources pour les jeunes car outre, les centres de loisirs et leurs programmes jeunesse 2000 susceptibles d'attirer certains de ces jeunes, la Maison des jeunes par la Grand' Porte, la petite Maison des jeunes et la Maison d'Haïti proposent des activités de soutien et de loisirs. Un gala « Ado-Stars » est même organisé chaque année par la Maison des jeunes pour mettre en valeur les jeunes qui se sont particulièrement investis dans les activités et le bénévolat. Les remises de prix y sont entrecoupées de numéros de danse et de chant où le hip-hop est à l'honneur. Dans un autre registre, l'Alliance théâtrale haïtienne propose du « théâtre intégrateur » à des jeunes, la plupart du temps sans expérience. Cela leur permet d'écrire et de jouer des pièces sur des sujets qui leurs tiennent à cœur, tels que l'identité culturelle, les relations de couple, le fossé entre riches et pauvres (Journal de Saint-Michel, 2002/09/06, 2001/08/04, 2000/03/12, 1999/14/11, 1999/15/08, 1999/23/05). On perçoit alors qu'il existe des ressources qui vont attirer certains jeunes d'origine haïtienne, tandis que d'autres, pour toutes sortes de raisons, se sentiront exclus de cet univers.

La situation des jeunes Haïtiens est complexe, relevant autant des parcours d'intégration que des relations familiales, de l'expérience du racisme et de la structuration communautaire. Aux problèmes familiaux et sociaux s'ajoutent des difficultés scolaires menant à l'échec, voire au décrochage. Cette quête d'identification et de repères culturels les amène parfois dans la rue où la bande, le gang, répond à leurs attentes en leur donnant une nouvelle famille qui les comprend et parle le même langage qu'eux (Potvin, 1997). Cette combinaison des logiques d'exclusion et du racisme explique en partie le succès des gangs de rue qui exploitent allègrement le besoin de reconnaissance de ces jeunes dans leurs stratégies de recrutement.

CONCLUSION

Pourquoi, dès lors, semble-t-il si difficile de planifier des interventions en loisir qui soient ciblées sur les besoins spécifiques d'une population fortement racisée ?

Si le projet de Y semble avoir échoué en partie parce qu'il n'avait pas coopté les organismes de loisir existants, aurait-il pu être davantage arrimé à une dynamique associative proprement haïtienne ? Plusieurs études ont montré l'extrême fragmentation de la communauté haïtienne, de ses associations et de ses leaders (Boucart, 2001). Il était donc peu surprenant que la communauté ne se soit guère mobilisée pour soutenir l'initiative de l'Alliance haïtiano-québécoise d'aide à la jeunesse.

Par ailleurs, nous avons vu que la peur du ghetto, d'ailleurs très mal définie dans son origine, dans sa nature et sa forme, sert d'argument pour justifier un mode de gestion relativement universaliste qui reconnaît certes que l'existence de groupes culturellement

différents a des implications sur l'offre de services en loisir, mais qui, en bout de ligne, empêche tout plan d'action volontariste pour mettre en œuvre des mécanismes plus inclusifs pour des groupes ciblés.

Non, personnellement, cibler une clientèle en particulier, dans la vocation qu'on veut lui donner...je trouve que c'est ghettoïser. C'est faire exactement ce qu'on ne veut pas faire, c'est de dire voici, c'est un centre pour les Noirs (Entretien avec un agent de développement du SSLDS).

Au total, la chronique du projet de Y haïtien, illustre la mise en place de structures de concertation dans un milieu où prévalait encore une tradition d'autonomie des paroisses et de leurs centres de loisirs. La Ville a repris le leadership dans le quartier, a initié la concertation, et indirectement la modernisation des anciens organismes de loisir, a fait une enquête sur les besoins en loisir. Par contre, tant dans la gestion quotidienne que dans l'énoncé des grandes orientations, prévaut une perspective universaliste qui cadre mal avec la composition extrêmement polarisée du quartier sur les plans social et ethnique. Elle commence à engager du personnel plus représentatif des communautés qui habitent le quartier mais ne se montre pas pro-active pour organiser l'expression des besoins des communautés menacées d'exclusion et pour mettre en place des programmes susceptibles de surmonter les obstacles que rencontrent ces populations racisées, notamment les jeunes. De façon générale, les communautés culturelles restent largement sous-représentées dans la dynamique associative à Saint-Michel.

Parc Extension

Au début des années 1990, Parc Extension apparaît comme un quartier défavorisé (voir la présentation des quartiers, p. 39) et presque abandonné des pouvoirs publics. Les problèmes de logement, l'insécurité et la délinquance, le manque d'espaces verts et la quasi-absence d'équipements récréatifs figurent parmi les problèmes prioritaires auxquels il convient de s'attaquer (voir *Portrait du quartier Parc Extension*, élaboré par Parc Extension Quartier en Santé, en juin 1993). Pour pallier ces manques, le milieu sociocommunautaire, soutenu par l'organisateur communautaire du CLSC, met sur pied des forums et des tables de concertation qui aborderont différentes thématiques comme la jeunesse, la sécurité, l'aménagement, les conditions de vie, les équipements et services (particulièrement dans le domaine du loisir). Les personnes œuvrant au Regroupement en aménagement de Parc Extension (RAMPE), qui pilote divers dossiers d'aménagement et de développement communautaire, sont à l'origine de la création de Parc Extension Quartier en Santé (PEQS), un organisme de concertation qui doit dégager des consensus sur les actions à entreprendre en priorité dans le quartier. En ce qui concerne les équipements récréatifs, deux dossiers retiennent l'attention : celui de l'accès du public au gymnase de l'ancienne école secondaire polyvalente William-Hingston alors occupée par le ministère des

Communautés culturelles et de l'Immigration et celui du réaménagement du site de l'ancienne gare Jean-Talon que les groupes du quartier, dont le RAMPE, souhaitent voir servir à des fins socioculturelles.

Les groupes n'auront pas gain de cause en ce qui concerne le réaménagement de la gare Jean-Talon, qui sera vendue par la Ville à la société ontarienne Loblaw's qui y installera un grand supermarché et un café-librairie (aujourd'hui fermé), puis une succursale de la SAQ (Société des Alcools du Québec). Loblaw's devait également céder des espaces réaménagés à l'intérieur de la gare à des organismes communautaires du quartier. Cette idée fut abandonnée lorsque la commission scolaire décida, en 2000, de reprendre l'ancienne école William-Hingston à la fin du bail la liant au MRCI pour y installer des classes et mettre des locaux à la disposition des organismes communautaires. À partir de ce moment, l'ancienne école devait, dans les faits, devenir le plus important centre communautaire du quartier.

LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE WILLIAM-HINGSTON EN CENTRE COMMUNAUTAIRE

La première étape dans ce dossier remonte à 1995 lorsque les plateaux sportifs de l'ancienne polyvalente, fermés depuis 1989, sont réouverts après d'importants travaux qui ont coûté 1 million de dollars. Plutôt que de confier la gestion et les activités au principal organisme de loisirs du quartier, PEYO, les associations et organismes communautaires locaux, ce que l'on nomme couramment « le milieu communautaire », proposent de mettre sur pied un nouvel organisme dont la vocation serait de gérer ces équipements, cela afin de préserver l'équilibre associatif et les intérêts de tous. À partir de 1995, se côtoient donc le MAIICC (ministère des Affaires Internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui deviendra le MRCI en 1996), qui loue les locaux à la ville de Montréal, et le Centre des Loisirs du Parc. En raison de la croissance démographique importante dans le quartier, la Commission Scolaire de l'Île de Montréal (CSDM), propriétaire de la bâtisse, souhaite réinvestir les locaux de l'ancienne polyvalente pour alléger les effectifs des écoles du quartier. Le projet de réaménagement proposé notamment par le RAMPE est d'installer dans le même bâtiment une école primaire, un centre d'éducation aux adultes, une bibliothèque, un centre communautaire et des cuisines collectives en plus du centre de loisirs déjà sur place. Ce projet, qui a fait l'objet d'un partenariat unique avec l'instauration d'un comité tripartite Ville/CSDM/RAMPE, doit être mis en œuvre à la fin du bail du MRCI, en 2000.

En mai 2001 est créé un nouvel organisme chargé de gérer le volet centre communautaire du projet, et notamment de répartir les locaux permanents entre les 18 organismes qui le composent. Il est également chargé de la gestion des réservations pour les locaux non-

permanents. Les locaux permanents doivent être attribués en fonction du nombre d'employés de l'organisme et du nombre de services récurrents, c'est-à-dire en fonction de la programmation.

L'ouverture en février 2003 de la bibliothèque de Parc Extension, dont la programmation est délibérément multiculturelle, consacre l'aboutissement du projet de réaménagement de ce qu'il convient désormais d'appeler le « 415, Saint-Roch ». Toutefois, plusieurs organismes n'ont pas encore pu bénéficier de locaux permanents.

Le dossier du réaménagement de l'ancienne polyvalente William-Hingston témoigne de l'importance de la structuration d'un milieu communautaire pour la défense d'objectifs définis en concertation par le milieu et pour le milieu. Cette solidarité a permis de défendre des propositions auprès de la Ville et de la CSDM. Nous avons aussi pu constater que les Haïtiens et les Sud-Asiatiques (Bangladeshis, Indiens), par l'intermédiaire d'organismes dédiés à ces groupes, étaient représentés dans la concertation, tout d'abord au PEQS, mais aussi dans le nouveau centre communautaire du 415, Saint-Roch. Par contre, nous ne savons pas vraiment comment se sont déroulées les négociations au sein du milieu communautaire. Y a-t-il eu contestation ? Quels sont les groupes qui sont éventuellement en dehors de ce réseau ?

Nous avons également regardé comment la population du quartier était prise en compte dans le cadre des activités qui sont proposées par deux principaux organismes de loisirs : PEYO, un des piliers du quartier, et la Corporation de gestion des loisirs du parc, le partenaire de la Ville pour la gestion du centre des loisirs du parc.

LE PEYO ET LA PRISE EN COMPTE DES TRANSFORMATIONS DU PEUPLEMENT DU QUARTIER

PEYO (Parc Extension Youth Organization ou Organisation des Jeunes de Parc Extension) est une des plus anciennes associations de Parc Extension. Fondée en 1967 par deux résidents du quartier pour s'occuper du problème des gangs de jeunes, PEYO a d'abord offert des activités sportives aux jeunes du quartier dont les origines ont varié au fil du temps. La forte présence des Grecs a succédé aux premiers Italiens, Juifs et Ukrainiens qui ont fréquenté l'organisme; puis les Grecs, en particulier les jeunes, ont quitté le quartier et ont eux-mêmes été remplacés par des jeunes d'origine haïtienne, indienne, pakistanaise, antillaise. Actuellement, toutefois, les activités de PEYO débordent largement le monde des sports. PEYO offre des services d'employabilité et de formation en informatique aux adultes, des programmes d'activités parascolaires destinés aux 6-12 ans, des programmes d'intervention jeunesse impliquant des travailleurs de rue et qui visent la prévention et la médiation, des programmes d'expression artistique en milieu scolaire et parascolaire misant

sur l'art thérapie pour permettre aux jeunes ayant des difficultés de comportement de s'exprimer. PEYO dispose également d'installations pour fournir des repas aux écoles primaires du quartier, offrir des repas et des collations à prix modiques dans le restaurant communautaire qu'elle administre sur place et préparer des repas livrés à domicile à des personnes âgées (popote roulante). Enfin, PEYO organise divers événements tels le festival interculturel à chaque été, des soupers culturels toutes les deux semaines ou des fêtes spécifiques à différentes communautés du quartier, comme Noël, la Diwali (fête des lumières indienne), l'Aïd el Fitr (rupture du jeûne du ramadan)...

Si l'on ne retient que les activités sportives, il est intéressant d'observer comment les activités offertes reflètent les transformations du peuplement du quartier. En effet, alors qu'il y a moins de 10 ans, les activités les plus populaires étaient le baseball et le hockey, il n'y a plus actuellement de baseball, faute de demande, et le hockey accuse une forte baisse. Les activités montantes sont le soccer et le cricket :

On s'adapte évidemment à la nouvelle réalité, si on parle des sports, on est plus axés maintenant à développer davantage le cricket, parce que ça existait pas il y a deux ans, maintenant ça devient très, très important pour le quartier.[...] pour les hommes et les adolescents, c'est par le cricket qu'on va les chercher. Le soccer aussi [...] on a beaucoup développé l'aspect soccer [...] Dans le fond c'est intéressant parce que c'est le lien entre les Grecs, les Algériens, les Sud-Asiatiques, parce que c'est beaucoup les Grecs qui ont monté les ligues de soccer et là, c'est rendu que c'est plus multiculturel qu'auparavant. Donc ça c'est intéressant. Au niveau du hockey, de moins en moins [rires].Le baseball encore moins. Le baseball, pour la première fois depuis 35 ans — on existe depuis 35 ans — puis cette année on n'a pas eu le baseball, donc c'est la première fois qu'on n'a pas assez de jeunes intéressés au baseball. Donc ça, ça démontre un peu une réalité du quartier (Entretien avec le directeur d'un organisme de loisirs).

Le cricket est pratiqué surtout par les Sud-Asiatiques et par ceux originaires des Antilles anglaises (Guyane, Jamaïque, Barbade). Les animateurs du PEYO déplorent que les ligues de cricket aient tendance à s'organiser sur une base nationale :

Dans la fédération québécoise de cricket, il y a la ligue du Pakistan, la ligue du Bangladesh [...] parmi les Sud-Asiatiques, c'est surtout ça qui est le problème pour nous parce que nous on veut davantage créer de l'interculturel par les sports. Avec les plus jeunes, parce que nous on mise surtout sur les jeunes de 6 à 12 ans, 12 à 18 ans, au niveau des ligues de hockey, des ligues de sport et tout ça [...] Il y a une ligue PEYO pour les plus jeunes, là on essaye de ramasser des jeunes de partout, je pense qu'on a une quinzaine, je pense qu'on est rendu à une trentaine maintenant, de jeunes qui jouent trois fois par semaine. Puis là, il y a la ligue qui est gérée par la fédération québécoise de cricket. Il y a comme deux différentes ligues. Et on essaie de travailler ensemble ; des fois il y a des problèmes (Entretien avec le directeur d'un organisme de loisirs).

En ce qui concerne les filles, le patinage, le soccer et le hockey et, dans une moindre mesure, le basket-ball, sont les activités sportives qui les intéressent le plus. Toutefois ce sont surtout les activités culturelles telles que le théâtre, les arts plastiques ou la danse qui

les attirent. Il y a cependant des contraintes, car les parents ne les laissent pas sortir après 18 heures, sauf si elles sont en famille, avec leurs frères par exemple.

Quant aux bénévoles qui encadrent les activités sportives, il y a là aussi un changement radical : alors que cinq ans auparavant presque tous les bénévoles étaient grecs, maintenant environ 60 % sont d'origine sud-asiatique. Le recrutement de bénévoles au sein des nouvelles communautés a représenté certains défis car, selon les responsables du PEYO, la tradition du bénévolat est étrangère à ces cultures. Aussi a-t-il fallu insister sur l'échange, faire valoir auprès des bénévoles potentiels les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de leur implication en matière d'information sur les ressources du milieu, notamment les autres services offerts par le PEYO (services d'employabilité, cours, services alimentaires, etc.) et aussi leur faire comprendre que tout cela ne peut exister sans la participation de bénévoles.

LE CENTRE DES LOISIRS DU PARC : LES LOISIRS AU SERVICE DU QUARTIER

Le centre des loisirs du parc est géré par la corporation de gestion des loisirs du parc créée en 1995. Cet organisme émane du milieu, du quartier lui-même, et constitue le partenaire de la ville de Montréal, en vertu d'une entente formelle, pour la gestion d'équipements et la conduite d'activités, conformément à la politique de partenariat en loisirs menée par la Ville. Dès la création de l'organisme, la volonté de représenter le milieu a prévalu, et un système de collège électoral a été instauré pour l'élection du conseil d'administration qui devait être composé de quatre représentants d'organismes du quartier, quatre représentants de ce qu'on appelle le milieu (citoyens, utilisateurs, bénévoles...) et un représentant des employés. Ce mode de fonctionnement s'est avéré à double tranchant puisqu'il a permis d'obtenir une expertise selon différents domaines d'intervention, mais il a également donné lieu à des représentations d'intérêts pas toujours en faveur de la corporation. En 2001, ce fonctionnement, qui avait été privilégié pour que les organismes puissent avoir leur mot à dire dans cette nouvelle grosse structure, a été modifié en faveur d'une représentation individuelle. D'une part il devenait difficile d'atteindre les quotas d'organismes pour le vote, d'autre part le besoin de contrôle ne se faisait plus sentir du fait des bonnes relations entre les organismes et la corporation.

Outre cette vocation initiale de représentation de la population et des organismes, la corporation de gestion des loisirs du parc est dotée d'un double mandat : la gestion du bloc sportif et la conduite d'activités. La diversité culturelle est prise en compte de façon spécifique dans chacune de ces interventions.

Le département gestion s'occupe plus précisément de la sécurité, de l'entretien et de la location des plateaux. Certains plateaux peuvent être ouverts à la location, lorsque la corporation ou les organismes du quartier ne les occupent pas, ce qui constitue une

importante source de revenu. L'occupation du bloc sportif s'effectue en plusieurs tranches horaires selon les clientèles : les enfants de 15h30 à 18h, les adolescents, de 18h à 20h, puis les adultes, de 20h à 22h. Certains jours de la semaine, il y a même des activités « Sport de minuit », pour les adultes, de 23h à 2h du matin. Ce sont souvent de jeunes adultes d'origine haïtienne qui fréquentent cette tranche horaire pour jouer au basket.

Lorsqu'un organisme souhaite proposer une activité, les locaux lui sont prêtés en vertu de la mission de soutien aux intervenants, le principal critère étant que l'activité soit ouverte à tous. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit organisée par une association formelle, même si la corporation encourage les participants à une activité régulière à se constituer en association autonome. Les responsables de la corporation ne sont pas dupes du fait que certaines activités attirent principalement des participants issus de groupes particuliers, mais la stratégie est de les laisser faire car cela permet de prendre en compte les préférences en loisirs d'une partie de la population du quartier. La corporation compte également sur l'attraction de certaines activités parmi d'autres groupes. Par exemple, le badminton a été proposé par un groupe de personnes originaires du Bangladesh ; si les membres de cette communauté sont particulièrement présents, plusieurs autres communautés sont représentées parmi les participants.

De plus, la Corporation tient compte des besoins en loisirs de la population dans l'attribution des plateaux sportifs en évitant par exemple que ce soient toujours les mêmes groupes qui soient prioritaires.

La conduite même des activités de loisirs vise la participation du plus grand nombre. Notons au passage que la plupart des activités relèvent du parascolaire et s'adressent aux enfants et aux adolescents qui fréquentent principalement les écoles francophones. La vocation éducative des activités de loisirs amène les intervenants à privilégier le mélange des groupes et le dialogue interculturel.

C'est sûr qu'il y a certaines activités qui sont plus populaires auprès de certaines ethnies que d'autres, si on pense entre autres à la communauté sud-ouest asiatique, entre autres le Bangladesh, ils sont friands du badminton, donc nous on a des bénévoles, deux personnes du Bangladesh, qui offrent l'activité badminton, alors ça génère une inscription à saveur un peu plus sud-ouest asiatique. C'est sûr qu'au niveau du basket-ball, ça a une consonance un peu plus haïtienne, le soccer c'est quand même assez universel, mais on parle de beaucoup de Grecs qui jouent au soccer, Grecs, Italiens, les pays latins. Le cricket c'est très sud-ouest asiatique. Si on parle de volley-ball, on parle beaucoup de pays d'Asie, le Japon. On dirait que chaque secteur de la planète a un petit peu ses préférences, puis l'immigration amène ces préférences-là aussi. C'est sûr que dans notre programmation on n'a pas une approche qui est segmentaire, c'est plus une approche universelle (Entretien avec le directeur d'un centre de loisirs).

Durant les activités de soccer par exemple, les jeunes doivent se mélanger et ne pas former d'équipes sur une base ethnique. En effet, bien souvent, les jeunes se regroupent

spontanément selon l'origine lorsqu'ils sont à l'extérieur, à l'école ou dans les parcs. Le centre des loisirs du parc se veut un lieu de brassage des différentes cultures et incite donc les jeunes à changer de groupe durant les activités.

Les adultes ont la connaissance beaucoup plus que les enfants de leurs coutumes, de leurs traditions, alors c'est plus au niveau des adultes où on peut amener cette richesse-là. Les enfants, c'est plus une question d'éviter le phénomène de ghettoïsation, c'est éviter l'inclusion, la fermeture ethnique, de favoriser le travail en équipe, la coopération, puis tout ça. Je dirais que ça a beaucoup d'impacts sociaux de mélanger culturellement parlant les jeunes au niveau des sports et je pense que ça aurait beaucoup d'influence au niveau adultes de faire le mélange par les arts et c'est plus une question de sensibilisation, de tolérance, d'ouverture envers les autres ethnies (Entretien avec le directeur d'un centre de loisirs).

Par ailleurs, les spécificités culturelles peuvent s'exprimer dans le cadre des activités lorsqu'elles n'en empêchent pas le bon déroulement. De jeunes musulmanes désirant conserver leur voile durant leur pratique de basket-ball sont autorisées à le faire. Là encore, c'est la participation qui prime. Par contre, dans le cadre d'activités aquatiques, la règle exigeant le port du maillot de bain est appliquée en dialoguant avec les parents. De nombreux intervenants ont exprimé la difficulté à rejoindre les adolescents, en particulier les jeunes filles d'origine immigrante. Ces difficultés soulèvent bien sûr la question des préférences et de l'implication des jeunes, mais également la question des pratiques culturelles et religieuses dans un contexte où les activités sont souvent mixtes et se déroulent en début de soirée. Les intervenants connaissent les obstacles à la participation. Ils s'attachent donc à développer un lien de confiance avec les parents et les jeunes. Dans le cas des jeunes basketteuses, les parents ont été invités à assister aux pratiques, et une fois la confiance établie, ont laissé leurs filles venir seule. L'écoute des spécificités qu'elles soient culturelles ou générationnelles conduit donc les intervenants à adapter leurs modes d'intervention ainsi que leur programmation.

Le lien de confiance et le dialogue interculturel sont également très importants en cas de conflit entre les normes qui prévalent dans le sport et les valeurs du milieu.

C'est dans ce contexte-là qu'on travaille. C'est enrichissant pour nous parce qu'on apprend beaucoup de choses. [...] Ça nous met toujours des défis. C'est pas évident. Un petit garçon qui vous vient avec un bout de métal dans sa main, dans sa religion il est obligé de jamais l'enlever, de sa naissance à l'âge adulte. Comment on fait quand on pratique des sports. Des sports comme le basket c'est dangereux d'avoir un bout de métal, il ne peut pas participer à des compétitions. On ne va pas changer les règles. Nous, on s'adapte à la réalité, on demande au petit jeune : « si ta religion elle tient beaucoup [à toi], elle ne voudrait pas que tu te blesses ou que tu blesses les autres. Il dit ben non. Je lui dis écoute ce qu'on va faire : pendant 90 minutes tu vas enlever ton bout de métal. Je le mets dans un endroit protégé, ensuite tu vas le récupérer. Parce que tu t'imagines, ta religion elle va pas être contente avec toi et avec tous tes parents si tu as blessé quelqu'un. Ah oui monsieur, tu as raison. » Ce sont de petites situations comme ça qu'on gère (Entretien avec le directeur des programmes d'un centre de loisirs).

L'origine du personnel constitue un autre élément concourant à favoriser la participation et la prise en compte de la diversité culturelle dans la programmation. Les caractéristiques multiculturelles de la population du quartier se retrouvent en effet parmi le personnel du centre qui compte des intervenants d'origine arabe, indienne, québécoise et latino-américaine. Cette diversité joue un rôle positif sur le sentiment d'appartenance des usagers du centre et sur le sentiment de légitimité à le fréquenter. En outre, la connaissance de différentes langues parlées dans le quartier favorise l'établissement du lien de confiance évoqué plus haut. En effet, si les activités sont conduites en français et si la diffusion de la programmation s'effectue en anglais et en français, les parents des jeunes qui fréquentent le centre ne sont pas tous à l'aise dans les deux langues officielles.

Honnêtement, la richesse qu'on a, c'est qu'on a un groupe très multiethnique. Moi je parle environ trois ou quatre langues, il y a d'autres moniteurs qui parlent deux ou trois langues, on a une monitrice qui parle sept langues. En parlant avec dans la langue maternelle des enfants et des parents, on peut se permettre de négocier avec un peu plus de souplesse. On leur dit, viens avec moi, me fais-tu confiance ou pas ? Donc c'est comme ça qu'on essaie un peu de jouer notre influence d'adulte. (Entretien avec le directeur des programmes d'un centre de loisirs).

CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA PARTIE SUR LES LOISIRS

Nous avons émis l'hypothèse qu'en dépit des orientations normatives relativement affirmées présidant aux politiques d'immigration et d'intégration des gouvernements fédéral et provincial, on trouverait, au sein des municipalités, plus de variations dans la manière de gérer la diversité ethnoculturelle dans les services municipaux. De fait, les municipalités de Montréal, Saint-Laurent, Laval et LaSalle diffèrent à la fois quant aux contenus et à l'existence même de politiques formelles en matière interculturelle. Par ailleurs, nous venons de voir aussi qu'au sein d'une même municipalité et au sein d'un même arrondissement, les pratiques de gestion de la diversité peuvent différer de manière significative. Les dynamiques sociocommunitaires locales et les effets de composition ethnoculturelle de ces milieux locaux comptent pour beaucoup dans ces variations.

Par contre, de la même façon que nous avons noté dans les trois municipalités plus petites des préoccupations communes quant à l'intégration des immigrants au sein d'une société d'accueil soucieuse de baliser les limites de l'affirmation des différences et des particularismes, on retrouve dans les pratiques des gestionnaires montréalais le même leitmotiv, même s'il s'incarne dans des interventions aux orientations apparemment fort différentes. L'universalisme est un principe de base pour les intervenants du quartier Saint-Michel et il respecté de manière intégrale, alors qu'à Parc Extension, au nom du même principe, on affiche un pragmatisme qui n'exclut pas les activités plus ciblées ou la prise en compte des situations particulières de certains groupes ethniques. Dans tous les cas

étudiés prévaut également une valorisation du sport et des loisirs comme moyen d'intégration privilégié.

Nous notons qu'à chaque fois, les effets de composition du milieu sont déterminants pour comprendre les formes prises par la gestion de la diversité, mais que des convergences laissent entrevoir le partage d'une culture commune en la matière.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aboud, B., MAIICC (1995). *Profils des communautés culturelles du Québec*. Québec : Les Publications du Québec.
- Alexander, M. (2001). « Comparing local policies toward migrants : A proposed analytical framework and preliminary survey results », Paper Presented to the 6th International Metropolis Conference in Rotterdam, 26-30 novembre.
- Arnaud, L. (2002). « Sports as a cultural system : Sports policies and (new) ethnicities in Lyon and Birmingham », *International Journal of Urban and Regional research*, 26 (3) : 571-87.
- Augustin, J-P. (1995). *Sports, géographie et aménagement*. Paris : Nathan.
- Augustin, J-P. (1996). « L'intégration par le sport des enfants d'immigrés », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2-3 : 467-472.
- Augustin, J-P. et C. Sorbets (dir.). (1996). *La culture du sport au Québec*. Talence : CEC//Éditions de la MSHA, Coll. Sports et Sociétés.
- Beaud, J.-P. et J.-G. Prévost. (1999). *L'ancrage statistique des identités : les minorités visibles dans le recensement canadien*. Montréal : Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, Note de Recherche, n°99-06.
- Boilard, B. (2001). *Étude des besoins en loisir des adolescents dans le cadre du programme Jeunesse 2000 du secteur François-Perrault-Ville de Montréal*. Trois-Rivières : UQTR, Rapport de recherche, maîtrise en loisir, culture et tourisme.
- Boucart, A. (2001). *Le mouvement communautaire haïtien de Montréal en tant que mouvement social*. Montréal : Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, Thèse de doctorat en sociologie.
- Charbonneau, J. (1995). « Norgate : un quartier a-typique de la proche banlieue » et « Chameran : un cas d'homogénéisation ethnique », dans B. Blanc, F. Dansereau et A. Germain, *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, MAIICC, p. 201-240.
- Cloutier, J., M. Labelle. et G. Legault (1996). *Stratégies et discours sur les relations ethniques, le racisme et la gestion de la diversité au sein de municipalités de la région métropolitaine de Montréal : les perception des employés(es) municipaux*. Montréal : UQAM, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme.
- Comité de transition de Montréal (2001). *Plan d'organisation de la nouvelle ville*. Montréal : Adresse URL : http://www.transitionmontreal.org/fr/plan_org_ville/plan_org_comp.pdf, Page consultée le 20/6/2002, 89 p.
- (2002). *Rapport final du Comité de transition soumis au Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole*. Adresse URL : http://www.mamm.gouv.qc.ca/accueil/livre_blanc_2000/comite_transition/montreal/rapport_ctm.pdf, Page consultée le 20/6/2002, 26 p.
- Commission permanente du développement communautaire (1989). *Énoncé d'orientations dans le domaine des loisirs : projet de rapport de la commission permanente du développement communautaire*. Montréal : Ville de Montréal.

- De Rudder, V., C. Poirer et F. Vourc'h (2000). *L'inégalité raciste : L'universalité républicaine à l'épreuve*. Paris : PUF (coll. « Pratiques théoriques »).
- Dusseault, A. et N. Marcotte (2001). *Le bénévolat dans tous ses états*. Montréal : Ville de Montréal, SSLDS.
- Dyck, N. (2001). « Immigration, Integration and Sport in Canada ». Paper Presented to the « Ethnocultural, Racial, Religious and Linguistic Diversity and Identity Seminar », Halifax, November 1-2.
- Faddoul, M. et B. Desautels, *Recherche qualitative en vue de l'implantation d'un YMCA dans le quartier Saint-Michel*. Rapport.
- Gagné, M. et C. Chamberland (1999). « L'évolution des politiques d'intégration et d'immigration au Québec », dans M. McAndrew, A-M. Decouflé, et C. Ciceri, *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche*, Montréal : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (France) et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- Gagnon, J. E. (2000a). « La gestion des équipements collectifs en milieu multiculturel », *Activité du Volet 2. Journée de réflexion*, Montréal, 28 octobre 1999, INRS-UCS.
- Gagnon, J. E. (2000b). « La gestion des équipements collectifs en milieu multiculturel », *Activité du Volet 2. Journée de réflexion*, Montréal, 5 mai 2000. INRS-UCS.
- Germain, A. et C. Poirier (2001). « La gestion de la diversité ethnoculturelle dans les sports et loisirs. », Communication présentée au Congrès National de l'Association Canadienne des Parcs et Loisirs, Mississauga (Ontario), du 19 au 22 août 2001.
- Helly, D., M. Lavallée et M. McAndrew (2000). « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois », *Recherches sociographiques*, 41 (2) : 271-298.
- Journal de Saint-Michel*
- (2002/09/06). « Jeunesse dans l'ombre », Une nouvelle production pour l'Alliance théâtrale haïtienne », par François Barbe, p. 3.
- (2001/08/04). « Le projet 'Un jeune à la dérive' prend fin. Le théâtre intégrateur s'attaque au fossé entre riches et pauvres », par François Barbe, p 1-2.
- (2000/03/12). « L'Alliance théâtrale haïtienne et le théâtre intégrateur : un bilan intéressant », par François Barbe, p. 12.
- (1999/14/11). « L'alliance théâtrale haïtienne : l'intégration tous azimuts », par François Barbe, p. 1 et 4.
- (1999/15/08). « Dernière production de l'Alliance théâtrale haïtienne : 'Aux yeux des autres' », présenté à Champdoré, par François Barbe, p. 1.
- (1999/23/05). « L'Alliance théâtrale haïtienne renoue avec Service Jeunesse Canada : 'Ouverture sur le théâtre interculturel' », par François Barbe, p. 1 et 12.
- Juneau, Édith (2000). *Étude des besoins en loisir des citoyens du quartier Saint-Michel*, Montréal : Ville de Montréal.

- (1999/14/07). « La communauté haïtienne inquiète d'une hausse de la délinquance », par V. Dufour, p. A9.
- (1998/09/12). « Les Sports et Loisirs de Montréal au bout du rouleau... compresseur », par M. Ouimet, p. A6.
- (1996/11/06). « Bénévoles en colère : Montréal s'apprête à se tirer elle-même dans le pied, en donnant aux jeunes familles une raison de plus pour s'exiler en banlieue », par A. Gruda, p. B2.
- (1996/11/05). « La Ville force la main aux « camps de jour », par Y. Pineau, p. A12.
- (1996/15/04). « Les clubs de vacances menacés ? », par M. Pelchat, p. A6.
- (1996/23/02). « Les conseils de quartier ont poussé Bourque à retirer le projet de partenariat », par A. Pépin, p. A3.
- (1996/20/02). « Révolte contre la privatisation au conseil de quartier de la Petite-Patrie », par A. Pépin, p. A3.
- (1993/17/06). « Les Haïtiens ont mal à leur jeunesse », par V. Marissal, p. A14.
- (1992/19/11). « X, dans la ville blanche », par B. Bisson, p. D3.
- (1991/10/08). « D'abord et avant tout des Noirs », par R. Héту, p. A1.
- (1989/27/06). « Gangs de jeunes à Montréal-Nord : un fossé se creuse entre jeunes Haïtiens et leurs parents », par B. Bisson, p. A7.
- Labelle, M. et M. Therrien (1992). « Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders », *Nouvelles Pratiques Sociales*, 5 (2) : 65-83.
- Labelle, M., S. Larose. et V. Piché (1983), « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés*, XV (2) : 73-88.
- Lavoie, N., M. Labelle et G. Legault (1996). *Stratégies et discours sur les relations ethniques, le racisme et la gestion de la diversité au sein de municipalités de la région métropolitaine de Montréal : les perceptions des élus,es municipaux*. Montréal : UQAM, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, 146 p.

Le Devoir

- (1996/11/06). « Manifestation devant l'Hôtel de Ville : les sportifs réclament un moratoire sur les compressions dans les loisirs », par B. Myles, p. A3.
- (1996/28/02). « Partenariat dans le sport et les loisirs : la Ville va de l'avant », par B. Myles, p. A3.
- (1996/20/02). « Le baptême des conseils de quartier », par B. Myles, p. A2.
- (1996/22/02). « Privatisation : les cols blancs semoncent Bourque », par B. Myles, p. A3.
- Levasseur, R. (1982). *Loisir et culture au Québec*. Montréal : Boréal Express, 187 p.
- MacLennan, H. (1957). *Two solitudes*. Toronto : Macmillan of Canada.
- Marhaoui, A., M. Labelle et G. Legault (1996). *Stratégies et discours sur les relations ethniques, le racisme et la gestion de la diversité au sein de municipalités de la région métropolitaine de Montréal : les perceptions de dirigeants,es d'associations à identité ethnique ou racisée*. Montréal : UQAM, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, 258 p.

- McAndrew, M. (1997). « La redéfinition des politiques publiques de gestion du pluralisme au Canada et au Québec : vers quelle citoyenneté ? », *Vivre ensemble*, 5 (20) : 8-10.
- Moreau, L. (2002). « Portrait de quartier. De passage dans Saint-Michel », *Le journal Centraide*, 16 (1) : 3-5.
- Paré, S, W. Frohn et M.-È. Laurin (2002). « Diversification des populations dans la région de Montréal : de nouveaux défis de la gestion urbaine », *Canadian Public Administration/ Administration Publique du Canada*, 45 (2) : 195-216.
- Parc Extension Quartier en Santé (1993), *Portrait du quartier Parc Extension*, 30 p.
- Potvin, M. (1997). « Les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec : entre la communauté 'réelle' et la communauté 'représentée' », *Sociologie et Sociétés*, XXIX (2) : 77-101.
- Ragi, T. et J-C. Lagrée (2000). « Entretien avec Michel Wiewiorka », *Agora Débats/Jeunesse*, 22 : 18.
- Remy, J. (1990). « La ville cosmopolite et la coexistence interethnique », dans A. Bastenier et F. Dassetto (dir.), *Immigration et nouveaux pluralismes. Une confrontation de sociétés*, Éditions Universitaires De Boeck, 85-105.
- Richardson, J. (SSLDS Ville de Montréal) (1993). *Du service des loisirs à l'animation communautaire : le cas de l'avenue Walkley*. Québec : Union des municipalités du Québec, Colloque sur le développement communautaire et la municipalité, 12 p.
- Richardson, J. (2001). « Managing Ethnocultural Diversity in Sports and Recreation Montréal and its Newcomer », Canadian Parks and Recreation Association National Conference, Mississauga, Ontario, 19-22 août, 36 p.
- Richardson, J. (2000). « Montréal and its newcomers : Managing sport in evolution ». Paper presented to the fifth international Metropolis Conference, 15th november 2000, 16 p.
- Ringuette, J. (1997). *La relation politico-administrative au service des sports et loisirs de la Ville de Montréal*. Montréal : Université de Montréal, Mémoire de Maîtrise, Science Politique, 326 p.
- Rioux, C. (1992). « Montréal noir », *L'Actualité*, 17 (20) : 32-37.
- Rogers, A. (1998). « Les espaces du multiculturalisme et de la citoyenneté », *RISS*, 156 : 225-237.
- Sénécal, G. (1996). « Sur l'écologie sociale du sport montréalais : des groupes et des sports face à l'intégration ou à la spécification », dans J.P. Augustin et C. Sorbets (dir.), *La culture du sport au Québec*, éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 113-121.
- Ville de Montréal (2001). *Profil socio-économique de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension*. Adresse URL : [http : //www.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/chiffres/profils/profils.htm](http://www.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/chiffres/profils/profils.htm), 12 p.
- Ville de Montréal, Bureau des Affaires Interculturelles (2000a). *Construire Ensemble : Orientations 2000-2001-2002, Relations Interculturelles*. Montréal : Ville de Montréal, 32 p.
- (2000b). *Construire ensemble : Plan triennal 2000-2001-2002, Interventions en relations interculturelles*. Montréal : Direction générale de la Ville de Montréal, 46 p.
- (2001). *L'accommodement raisonnable : guide à l'intention des gestionnaires de la Ville de Montréal*. Montréal : Ville de Montréal, 20 p.
- Ville de Montréal, Service des finances et du contrôle budgétaire (2000). *Budget 2001. Prévisions de revenu et de dépenses*. Adopté par le conseil municipal le 18 décembre 2000.

Ville de Montréal, SSLDS (2000). *Rapport d'activités 2000*. Montréal : Ville de Montréal.

(1999). *Les contributions financières aux organismes partenaires*. Montréal : Ville de Montréal.

(1998). *Politique administrative d'organisation*. Montréal : Ville de Montréal.

Ville de Montréal, SSLDS, Bureau de la région Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (2001a). *Étude des besoins en loisir des citoyens du quartier Saint-Michel : Rapport synthèse*. Montréal : Ville de Montréal.

(2001b). *Les actes du Forum Saint-Michel, « Votre quartier, Vos loisirs... »*, Montréal : Ville de Montréal.

YMCA de Montréal (1998), *Analyse de marché pour un centre communautaire YMCA dans le quartier Saint-Michel*.

ANNEXE

LISTE DES ACRONYMES

BAI : Bureau des affaires interculturelles

CLSC : Centre local de services communautaires

CSDM : Commission scolaire de l'Île de Montréal

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

INRS : Institut national de la recherche scientifique

MAIICC : ministère des Affaires Internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles

MCCI : ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

MRCI : ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (1996-)

PEQS : Parc Extension Quartier en santé

PEYO : Parc Extension Youth Organization

RAMPE : Regroupement en aménagement de Parc Extension

SAQ : Société des alcools du Québec

SPCUM : Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

SSLDS : Service des sports, des loisirs et du développement social

UQAM : Université du Québec à Montréal

UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières

VSMS : Vivre Saint-Michel en santé

YMCA : Young Men's Christian Association

PARTIE II :

L'aménagement des lieux de culte
des minorités ethniques :
enjeux et dynamiques locales

INTRODUCTION

Dans un pays comme le Canada, rompu aux débats sur le multiculturalisme, on ne semble pas (ou on ne veut pas?) réaliser qu'au-delà des instruments légaux de protection de la liberté de culte, la diversité religieuse fait bel et bien partie de la diversité culturelle. Tout se passe comme si l'Autre se manifestait là où on ne l'attendait pas. Pourtant, le Canada et le Québec n'ont eu de cesse, ces dernières années, d'augmenter les niveaux d'immigration, de mener des politiques de recrutement vigoureuses à l'étranger et de financer des recherches pour mieux comprendre les tenants et aboutissants des processus d'immigration. Mais la question des pratiques religieuses des immigrants n'a jamais été soulevée.

C'est dans les villes que se manifeste ce nouveau visage de l'immigration : ce sont les municipalités qui ont été en quelque sorte prises de court face à la multiplication des lieux de culte les plus divers. Ce sont elles qui doivent aujourd'hui gérer les impacts de cette évolution somme toute assez rapide sur le paysage urbain et sur l'utilisation du sol. Certes, ce n'est pas d'hier que s'établissent des synagogues, des églises grecques orthodoxes ou des églises italiennes dans une ville d'immigration comme Montréal. Mais la diversité croissante des origines ethnoculturelles des immigrants dans les années 1980, l'accroissement significatif du nombre d'immigrants à partir du tournant des années 1990, ainsi que leur concentration dans la région métropolitaine, ont induit une forte demande en matière d'aménagement de lieux de culte en même temps que se diversifiaient les religions non chrétiennes occidentales, mais aussi, de façon générale, les pratiques religieuses.

Cette demande croissante fait peser sur les municipalités des choix complexes et inédits. Dans plusieurs grands centres métropolitains, on note un décalage grandissant entre les besoins en espaces pour de nouveaux lieux de culte et les espaces disponibles prévus aux règlements de zonage, pendant que le nombre d'églises catholiques ou protestantes désaffectées augmente lui aussi (Arteau, 2000). La plupart des règlements de zonage n'autorisent pas l'implantation des lieux de culte dans les zones résidentielles et les autres zones (industrielles et commerciales) ne sont pas toujours « opportunes » pour diverses raisons, allant de la distance par rapport aux localisations de communautés concernées aux exemptions de taxe dont jouissent les lieux cultuels et qui les rend moins attrayants aux yeux des municipalités en matière de rentrées fiscales. Bref, les municipalités doivent simultanément affronter les menaces pesant sur le patrimoine monumental des églises traditionnelles catholiques et protestantes et l'accroissement des demandes de construction ou d'agrandissement des lieux de culte des minorités ethniques.

Par ailleurs, ces dernières années, dans plusieurs métropoles canadiennes, plusieurs projets d'implantation de lieux de culte ont suscité de vives réactions dans les voisinages résidentiels riverains. On les associe à des « nuisances » qui menaceraient la qualité de vie des habitants vivant à proximité. Ces dossiers d'aménagement sont donc à l'occasion source de tensions socioculturelles significatives d'un malaise plus général concernant le rapport à L'Autre et le rapport au fait religieux.

Il faut constater que les demandes d'implantation de lieux de culte se produisent dans un contexte de laïcisation progressive des institutions publiques mais aussi de chauds débats sur un processus plus complexe qu'on ne l'avait pensé (que l'on pense au débat récent au Québec sur les commissions scolaires confessionnelles et sur la place de la religion à l'école), de déclin plus ou moins affirmé des pratiques religieuses des populations d'origine québécoise, du moins dans leurs formes traditionnelles.

Les problèmes soulevés par l'augmentation des demandes de lieux de culte mettent donc à l'épreuve l'ouverture des milieux locaux à la différence culturelle mais aussi la capacité de dialoguer des différents acteurs concernés. Les communautés culturelles doivent maîtriser suffisamment les us et coutumes de la démocratie locale pour faire valoir leurs droits et aussi pour convaincre leurs interlocuteurs : leur participation civique est donc importante. Pour les acteurs municipaux, il faut comprendre les particularités de ces « nouveaux » lieux de culte associés à des minorités ethniques¹⁷, qui sont pour beaucoup d'immigrants bien plus que de simples lieux de prière. En effet, en contexte migratoire, le lieu de culte peut jouer un rôle social et culturel qui déborde largement le champ de la pratique religieuse au sens strict (voir notamment Ebaugh & Chafetz, 2000 et Warner & Wittner, 1998). En plus de fonctionner comme lieu de rassemblement, il devient un lieu de ressourcement, notamment lors de la période difficile d'adaptation à la société d'accueil (Smith, 1976), un lieu d'entraide et un lieu de services dans la langue d'origine. D'une certaine façon, s'en trouve renforcé un trait commun à la plupart des lieux de culte, quelle que soit la religion : l'indissociabilité entre le religieux et le social. Ce trait que l'on retrouve dans les pays d'origine n'en revêt pas moins une signification particulière en situation d'émigration.

Le rôle des municipalités dans l'établissement des lieux de culte est double. Le premier concerne l'octroi de permis de construction, d'agrandissement ou d'occupation

¹⁷ Nous définirons les lieux de culte des minorités ethniques comme des lieux fréquentés exclusivement ou principalement par des groupes ethno-religieux particuliers autres que les groupes catholiques romains ou protestants de la majorité, tout en incluant cependant les (très nombreux) lieux de culte s'inscrivant dans les mouvements protestants de réforme radicale (dont l'évangélisme et surtout le pentecôtisme). Ces mouvements recrutent leurs membres à la fois dans les communautés majoritaires (canadiennes-françaises et anglaises) mais aussi, voire surtout, parmi les *communautés culturelles* (c'est-à-dire les communautés qui ne sont pas d'origine française ou britannique ou autochtone). Notre corpus comprend donc des mosquées, des synagogues, des gurdwaras, des temples hindous (mandirs) et des églises pentecôtistes.

généralement conditionnés par la conformité au zonage et au plan d'urbanisme de la municipalité. Les services d'urbanisme font donc des recommandations et les élus municipaux prennent les décisions finales. Mais lorsque les demandes de permis soulèvent des controverses, les intervenants municipaux peuvent faire office de médiateurs, un second rôle non négligeable.

Enfin, la société civile est aussi partie prenante dans la négociation des conditions d'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques. Les modes de cohabitation interethnique et les dynamiques sociales structurant les échanges sociaux dans un milieu local conditionneront l'issue des transactions sociales entre les différents acteurs concernés (architecte, fonctionnaire, représentant de la communauté, habitant, élu, etc.) au moins autant que les politiques publiques, qu'elles concernent l'urbanisme ou les politiques de gestion du pluralisme.

Ces problèmes d'aménagement, qui mettent en jeu des questions cruciales en matière de pluralisme culturel, n'ont fait l'objet que de très rares études au Canada, que ce soit dans une perspective d'analyse politique (Isin and Siemiatycki, 1999) ou d'aménagement urbain (Qadeer, 1997), alors que la littérature étrangère se fait abondante sur ces sujets.

L'étude proposée dans les lignes qui suivent est résolument exploratoire. Plutôt que de procéder par études de cas approfondies de quelques lieux de culte, nous avons choisi de couvrir un terrain plus large incluant une diversité de types de lieu de culte et une variété de municipalités¹⁸. Nous voulions en effet être en mesure d'identifier les différents enjeux soulevés en général par le traitement de ces dossiers d'aménagement, sans être prisonniers de cas particuliers.

Après une rapide mise en perspective théorique, nous présenterons la stratégie méthodologique retenue. Nos résultats seront présentés en quatre parties. La première dessinera les grandes tendances dans l'évolution des pratiques municipales dans les dossiers d'aménagement de lieux de culte des minorités ethniques, notamment au chapitre des règlements de zonage, qui constituent la pièce maîtresse dans le traitement de ces dossiers. La seconde esquissera brièvement une géographie des lieux de culte de minorités ethniques sur l'île de Montréal. La troisième, la plus importante, présentera l'analyse des enjeux multiples entourant les dossiers d'aménagement étudiés. La quatrième fera office de

¹⁸ Nous avons combiné le financement fourni par le PUCA à celui octroyé par Patrimoine canadien (Programme du multiculturalisme) pour élargir le plus possible notre échantillon.

conclusion et portera sur la question qui nous semble centrale de la coexistence dans l'espace public.

Section 1 : Mise en perspective théorique

1. UNE QUESTION DE CITOYENNETÉ URBAINE

Les travaux portant sur l'aménagement des lieux de culte dans une perspective d'analyse urbaine ont donné lieu, nous semble-t-il, à trois grands courants de recherches.

Les controverses entourant l'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques sont d'abord souvent abordées dans une perspective d'analyse centrée sur la notion de citoyenneté urbaine.

Comme l'écrit Steven Vertovec qui dirige le programme MOST-UNESCO, *Politiques multiculturelles et citoyenneté dans les villes européennes* : « C'est dans les villes que les contradictions entre la conception universaliste et des conceptions plus différenciées de la citoyenneté sont le plus manifestes » (Vertovec, 1996). La citoyenneté dont il est question ici dépasse évidemment les dimensions juridiques et politiques usuelles pour englober toutes les matières relatives à la participation à la vie de la cité. Depuis les travaux précurseurs de T.S. Marshall sur la citoyenneté civile, politique et sociale à la fin des années 1940, les recompositions imposées à l'État-nation par la mondialisation et la montée des mouvements sociaux axés sur l'identité culturelle ont incité les chercheurs à « revisiter » le concept en situant la ville au cœur des enjeux de la citoyenneté (Lustiger-Thaler, 1993). Plus récemment, le pluralisme culturel croissant de grandes villes accueillant une immigration internationale importante a aussi constitué un terrain fertile à cette réflexion, notamment en termes de participation civique (Weinfeld, 1998). Les enjeux culturels et identitaires liés à des conflits concernant l'utilisation d'espaces urbains (et notamment autour de l'aménagement des lieux de culte) correspondent à ce que les chercheurs canadiens Isin et Siemiatycki décrivent dans les termes suivants : « It is this vast domain of groups identities and appropriation and use of urban space to articulate claims that constitutes urban citizenship as a field of research » (Isin and Siemiatycki, 1999 :6). Cette perspective se nourrit des travaux de Young et de Sandercock qui ont, chacune à sa manière, élaboré une problématique axée sur la reconnaissance des différences culturelles dans l'espace de la ville (Young, 1990 ; Sandercock, 1998).

Interroger les controverses entourant l'aménagement des lieux de culte dans une problématique de *citoyenneté urbaine* revient à partir du point de vue des communautés culturelles pour analyser le combat qu'elles mènent pour décrocher la reconnaissance de

leur communauté à travers l'aménagement de leur lieu de culte. L'accent est donc mis sur les enjeux identitaires et sur l'appartenance « communautaire » comme base de la participation civique : alors que la littérature classique sur la citoyenneté met l'individu au centre du processus politique (Young, 1989), le courant récent sur la citoyenneté urbaine réintroduit la notion de « community membership as a basis for citizenship » (Lowndes, 1995). Cette perspective débouche donc sur la question de la reconnaissance de communautés culturelles comme acteurs politiques sur la scène locale, comme l'a bien montré et discuté Vertovec (1996) à propos des villes anglaises.

Les thèmes soulevés dans ces recherches anglo-saxonnes rejoignent ceux qui, en France, s'interrogent sur le rôle que peuvent jouer les mosquées dans une démocratie locale de participation. Après une première phase d'implantation discrète de lieux de culte dans des espaces temporaires et non visibles (y compris dans des résidences), les musulmans négocient avec les municipalités la construction de mosquées de plus grande envergure (Kepel, 1994). Certaines municipalités accueillent fort mal ces demandes, d'autres y voient une volonté d'intégration susceptible de combattre l'exclusion sociale dont sont victimes les jeunes Maghrébins et de restaurer à moyen terme la paix sociale dans certains quartiers. Comme le montre bien Claire de Galembert (1995), l'expérience locale est contrastée, allant d'expériences de repli identitaire à des partenariats constructifs qui dynamisent le tissu social, un lieu de culte pouvant fonctionner comme un espace tampon qui soit aussi creuset de liens sociaux. Plus fondamentalement, se pose la question suivante : « le développement d'un partenariat entre interlocuteurs islamiques et municipalités n'est-il pas un indice d'un glissement du modèle d'intégration à la française vers un modèle communautaire à l'anglo-saxonne ? » (de Galembert, 1995 :188). Ce qui apparaît d'abord comme une question locale s'avère en seconde analyse porteur d'enjeux beaucoup plus globaux.

2. UNE QUESTION D'URBANISME MULTICULTUREL (MULTICULTURAL PLANNING)

Les questions soulevées par l'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques peuvent aussi être abordées dans une perspective d'urbanisme pluraliste ou multiculturel. Dans la foulée des travaux de Sandercock (1998), de Friedmann (1992) et de Fincher et Jacobs (1998), quelques chercheurs canadiens ont ces dernières années exploré ce nouveau paradigme qui non seulement remet les valeurs culturelles au cœur de la démarche de planification (contre une acception fort répandue qui serait plutôt « value free ») mais reconnaît la part de l'identité dans les rapports à l'espace urbain (Moore et Wallace, 2001; Frisken et Wallace, 2000). Qadeer et Chaudhry (2000), tout

particulièrement, ont examiné les interventions urbanistiques dans les dossiers d'aménagement de mosquées à Toronto, constatant notamment que les principaux blocages dans ces dossiers ne sont pas venus des urbanistes municipaux, bien que l'urbanisme pluraliste soit encore une pratique peu répandue dans le monde municipal canadien. Il ressort cependant que les enjeux d'aménagement entourant les lieux de culte des minorités ethniques sont fortement cristallisés par la question des règlements de zonage. Ce sont en effet ces règlements qui définissent les usages du sol et qui de ce fait qualifient l'espace urbain de manière juridique. Nous avons montré ailleurs la double nature de cet outil réglementaire, à la fois matrice de confiance et outil de défiance. Ayant pour fonction de protéger les citoyens des nuisances (à l'origine, dans une perspective hygiéniste), il devient aussi à l'occasion, et particulièrement lorsque la ville croît et se diversifie sur le plan social, un instrument de protection de la communauté des semblables, pour tenir l'Autre à distance (Germain, à paraître). La question du zonage va donc occuper une place importante dans notre recherche.

3. DES PAYSAGES CULTURELS EN TRANSFORMATION

Un troisième courant de littérature s'est bâti autour de la question des lieux de culte minoritaires. On pourrait le qualifier cette approche de géographie culturelle. Quelques auteurs comme Jean-Bernard Racine en Suisse (1993) ou Lily Kong à Singapour (1994) ont développé une réflexion intéressante sur les rapports entre la ville et le sacré. Surtout, un vaste programme de recherche vient d'être mené en Angleterre sur les lieux de culte sikhs, musulmans et hindous (Gale et Naylor, 2002; Naylor et Ryan, 2002). Peach et son équipe examinent surtout l'impact de cette prolifération de lieux de culte sur le paysage urbain et en soulignent les dimensions symboliques particulièrement contestées (Peach, 2002). La « visibilité » des lieux de culte ou leur marginalisation dans des espaces résiduels feraient toute la différence dans leur acceptation ou non par les autorités locales.

Il y a en fait des liens étroits entre les trois courants présentés brièvement ici : ce qui les différencie, c'est qu'ils sont le fait de disciplines différentes, privilégiant de ce fait des angles d'attaque différents, plutôt que des hypothèses ou des thèses opposées. Ils sont jusqu'à un certain point complémentaires. Aussi ne sera-t-on pas étonné de trouver dans nos propres travaux des références aux uns et aux autres. Mais nous voudrions mettre l'accent sur une quatrième perspective, que l'on pourrait qualifier de sociologique et plus précisément d'« interactionniste ».

4. UNE PERSPECTIVE INTERACTIONNISTE

En effet, le type de problème que nous voulons examiner ne met pas seulement en présence une communauté culturelle (ou du moins ses représentants) et l'État (ici, une créature de l'État provincial, en l'occurrence la municipalité), mais implique éventuellement d'autres acteurs comme les habitants (riverains, commerçants, etc.) ou leurs associations. La question se joue à la fois sur la scène politique (enjeux électoraux, questions de représentation, etc.) et sur celle de la société civile. Mais surtout, nous postulons que les positions des uns et des autres se construisent dans les échanges réciproques qu'ils nouent entre eux plutôt qu'elles ne sont prédéterminantes à leurs interactions.

Pour analyser les échanges entre tous les acteurs impliqués, nous ferons appel à la théorie de la transaction sociale initiée par le sociologue belge Jean Remy (1992). Ce concept permet d'appréhender le processus par lequel se construit une dynamique sociale dans une situation d'échange indéterminée, mettant en présence des acteurs dont les ressources et les stratégies ne sont pas connues d'avance et vont au contraire se former au fil de la relation d'interaction. Particulièrement bien adapté à l'analyse de la vie quotidienne en milieu urbain, ce paradigme attire notre attention sur les « compromis pratiques de coexistence » pour reprendre l'heureuse expression de Maurice Blanc, auxquels conduisent les actions réciproques à l'intérieur d'une situation sociale caractérisée par un conflit de valeurs ou par des valeurs qui tendent à s'exclure mutuellement (Grafmeyer, 1999).

La ville est un espace partagé qui amène tout un chacun à composer avec autrui .
[...] Or par delà l'hétérogénéité des systèmes de valeurs et les multiples points de friction autour desquels peuvent se cristalliser les difficultés de coexistence, c'est bien en définitive la commune reconnaissance de la légitimité de chacun à être là qui rend possible toute vie urbaine, aussi bien dans les unités de voisinages qu'à l'échelle de la ville (Grafmeyer, 1999 :175).

L'espace public est, dans ce jeu où chacun doit négocier sa place, un espace névralgique particulièrement important lorsqu'il est question de lieux de culte. Ainsi Remy note, à la suite d'autres auteurs, qu'est née au 19^e siècle « dans une situation où la société n'était pas capable d'engendrer par elle-même un mode de coexistence plurielle, (...) une conception de la laïcité qui contraint à des modes de privatisation du religieux » (Remy, 1998 :38). Avec Dassetto, il se demande alors si nous n'assisterions pas « à la mise au point d'un nouveau modèle de relation du religieux à l'espace public dont l'Islam serait à la fois le révélateur et l'accélérateur » (id :39). La visibilité des lieux de culte serait pour les communautés minoritaires un moyen d'affirmer aux yeux d'autrui l'existence d'une communauté et sa volonté d'intégration, alors que les communautés culturelles dominantes chercheraient à se faire discrètes dans l'espace public (par exemple, ne plus sonner les cloches des églises).

Les représentations sociales jouent en général un grand rôle dans la dynamique de la transaction, surtout lorsqu'il est question de partage d'un espace physique, social et

symbolique (Ray, Halseth et Johnson, 1997). Comment chacun définit-il son interlocuteur, sur quel registre situe-t-il son intervention ? Un décalage entre les registres utilisés par les uns et les autres est souvent source de malentendus, voire de conflits. Dans le cas qui nous concerne, c'est la représentation que l'on se fait des fonctions sociales des lieux de culte (et de la religion) qui peut, par exemple, conditionner le choix du registre sur fond duquel se déclineront les échanges (négociations).

Cette perspective d'analyse est au fond centrée sur le conflit et sur sa résolution. Elle est de ce fait particulièrement appropriée à l'analyse de cas de controverses. De fait, c'est bien de là que nous sommes partis, même si, comme on va le voir, notre échantillon n'est pas composé uniquement de controverses. Elles ont en effet une valeur heuristique particulière si l'on veut pouvoir repérer les différentes logiques d'action engagées dans les échanges autour d'un dossier d'aménagement.

5. STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif de notre recherche est d'explorer les enjeux sous-jacents aux transactions entourant l'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques. Comme nous l'avons vu dans notre rapide tour d'horizon de la littérature, les enjeux peuvent : être de nature urbanistique, c'est-à-dire avoir trait à des questions d'usage du sol et aux règlements qui les définissent; concerner le domaine du symbolique, donc des valeurs et des identités; être de nature politique et mettre en cause la citoyenneté urbaine de certaines communautés; interpeller les modes de cohabitation et de partage de l'espace urbain. Dans la perspective interactionniste qui est la nôtre, ces enjeux sont le résultat des interactions entre les acteurs sociaux concernés. Nous devons donc examiner les positions que construisent ces différents intervenants. Outre les dossiers urbanistiques techniques proprement dits, nous avons donc effectué un certain nombre d'entrevues avec ces intervenants. En général, trois types d'acteurs entrent en jeu : les représentants de la communauté culturelle, les fonctionnaires chargés du dossier d'aménagement et les élus municipaux. À l'occasion, des citoyens riverains se sont fait entendre.

Les dossiers d'aménagement retenus concernent la construction ou l'agrandissement de lieux de culte au cours des dix dernières années dans la région de Montréal.

Plutôt que de procéder à un certain nombre d'études de cas approfondies, nous avons préféré effectuer, dans une perspective exploratoire, un portrait large d'un sujet qui n'a jusqu'à présent pas été abordé au Québec. Il fallait donc couvrir à la fois une diversité de culte et une diversité de situations municipales. Ensuite, pour garantir un minimum de montée en généralité, il fallait pouvoir observer plusieurs lieux de culte dans une même municipalité ainsi qu'un même type de lieu de culte dans plusieurs municipalités. Notre

échantillon comprend donc une douzaine de lieux de culte (5 religions différentes), 7 municipalités. Une lacune : nous n'avons pas de temple bouddhiste, alors que la région montréalaise en compte quelques uns.

Une seconde lacune doit être mentionnée : tous les dossiers étudiés ne l'ont pas été de manière équivalente.

L'actualité tant internationale que locale a rendu la question des lieux de culte des minorités ethniques particulièrement sensible. Les événements du 11 septembre d'une part, et l'affaire du kirpan (controverse autour du port du poignard sikh traditionnel par un élève dans une école montréalaise) d'autre part, ont considérablement handicapé nos enquêtes en diminuant l'accessibilité des interlocuteurs-clés. Nous avons donc choisi de garder dans notre échantillon, en plus des cas dont le matériel était suffisant, les cas pour lesquels nous n'avons pas obtenu toutes les données nécessaires (en l'occurrence des entrevues). Dans notre échantillon, on retrouve donc quelques dossiers pour lesquels nous n'avons effectué que deux entrevues, alors que notre stratégie était de diversifier les points de vues. Ces cas plus faiblement documentés sont cependant utiles pour notre analyse puisque nous avons réussi à bâtir un échantillon relativement représentatif de la diversité religieuse, qui répond à l'exigence de diversifier les types de culte, d'avoir plus d'un dossier par religion d'une part, et de diversifier les milieux locaux étudiés (municipalités) tout en ayant plusieurs lieux de culte pour une même municipalité d'autre part.

Cette stratégie élargie a peut-être perdu en profondeur mais elle gagne en représentativité et permet de bâtir une vue d'ensemble, ce qui est précieux compte tenu de l'absence de travaux réalisés jusqu'à présent dans le domaine de l'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques dans la région montréalaise.

Notre échantillon couvre donc une diversité de situations. Nous avons choisi un certain nombre de dossiers d'aménagement ayant été traités par les municipalités dans les dernières années (maximum 10 ans) dans la région montréalaise. Les dossiers concernent la construction ou l'agrandissement (quelques cas de simples permis d'occupation ont aussi été considérés) d'un lieu de culte principalement fréquenté par des personnes immigrantes ou, plus largement, faisant partie des communautés culturelles. Il s'agit en général de lieux de culte en site propre, mais nous avons aussi examiné quelques cas de lieux de culte situés dans des édifices ayant aussi d'autres vocations. Enfin, nous avons inclus dans notre projet initial la possibilité d'explorer la question du partage des lieux de culte, qui, bien qu'elle ne regarde pas les municipalités, les concerne indirectement dans la mesure où il s'agit de mieux rentabiliser les édifices existants et éventuellement de conserver les églises menacées par la désaffectation de leurs fidèles. Bien qu'il s'agisse là d'une problématique bien différente, nous avons exploré deux cas : le premier concerne le partage d'un local

commercial par deux communautés religieuses, le second concerne le partage d'une église par plusieurs communautés et activités. Nous ne les évoquons cependant pas dans le cadre de ce rapport car il s'agit d'une question complexe qui exigerait un échantillon autrement plus significatif que le nôtre.

Nous avons essayé de diversifier autant que possible les types de cultes et de communautés auxquelles ils sont associés, en privilégiant les communautés les plus représentatives de ce qu'on appelle la nouvelle immigration, majoritairement non européenne : nous avons donc un échantillon composé de mosquées, de gurdwaras, de mandirs (temples hindous) et d'églises pentecôtistes, auquel nous avons ajouté des synagogues hassidiques qui ont des contraintes de localisation très particulières (mais représentent une immigration plus ancienne). Nous avons aussi inclus dans notre échantillon des églises pentecôtistes fréquentées majoritairement mais non exclusivement par des « natifs » mais qui comptent parmi leurs fidèles des membres des communautés issues de l'immigration. Ceci pour nous prémunir contre les dangers d'une sur-ethnisation que peut contenir une étude exclusivement consacrée aux lieux de culte « ethniques ». Mais aussi pour comprendre la dynamique propre aux lieux de culte multiethniques.

Il est également important de noter que l'augmentation du nombre de lieux de culte ne résulte pas seulement des flux migratoires des dernières années mais aussi des transformations plus générales dans les manières de croire, qui touchent toutes les catégories de population (Hervieu-Léger, 1993).

Enfin, nous avons également veillé à ne pas retenir que des dossiers d'aménagement controversés. Mais les controverses sont probablement surreprésentées dans notre échantillon.

On trouvera la liste des lieux de culte retenus en annexe. Notre échantillon comprend 2 synagogues, 5 églises pentecôtistes (une église africaine, une église haïtienne, une église italienne et deux églises multiethniques), 1 temple hindou, 2 temples sikhs et 3 mosquées. La carte suivante indique les municipalités mentionnées dans notre étude (voir carte 1).

Carte 3

Localisation des municipalités de la région métropolitaine
mentionnées dans l'étude sur les lieux de culte



Section 2 : Les résultats

1. ÉVOLUTION DES PRATIQUES MUNICIPALES : VERS UN ZONAGE PLUS RESTRICTIF ?

Un certain nombre de constats généraux peuvent être tirés d'emblée de l'analyse des dossiers d'aménagement de cette douzaine de lieux de culte. On peut les résumer comme suit : non-préparation des municipalités face à la multiplication des demandes de lieux de culte des minorités ethniques et laxisme relatif, puis raidissement des attitudes pour restreindre voire interdire tout nouvel établissement de lieu de culte de plein droit.

Dans un premier temps, les municipalités n'ont pas perçu l'ampleur (qualitative et quantitative) des demandes qui leur étaient adressées pour construire ou agrandir des lieux de culte, ou occuper un bâtiment existant, ni surtout l'impact de ces aménagements sur l'utilisation du sol et sur les finances de la municipalité. La plupart avaient des règlements de zonage qui ne faisaient aucune référence aux lieux de culte comme usage spécifique : ces derniers étaient donc permis à peu près partout, ce qui explique que l'on trouve dans les anciens quartiers d'immigration des secteurs résidentiels parsemés de lieux de culte. Les municipalités ont donc eu tendance jusqu'au début des années 1990 à accorder des permis sans trop de réticences aux nouvelles communautés qui s'étaient établies sur leur territoire, voire à adapter les règlements municipaux lorsque nécessaire.

Ainsi en a-t-il été de la première (et, encore aujourd'hui, plus importante) mosquée de la région montréalaise, établie dans l'ancienne municipalité de Saint-Laurent en 1965 dans ce qui était alors une modeste résidence. La mosquée (en l'occurrence le Centre Islamique du Québec ou *Markaz al Islami*) a été agrandie plusieurs fois depuis. Des réaménagements significatifs sont en cours aujourd'hui et conféreront à l'édifice une architecture musulmane résolument marquée, dont un minaret, en plus de porter sa superficie à quelque 80 000 pieds carrés (photo 1).

À LaSalle, une autre ancienne municipalité de l'île de Montréal recevant un nombre croissant de nouveaux immigrants et de réfugiés, plusieurs demandes d'aménagement de lieux de culte ont été bien accueillies : la construction d'un temple mormon, soit l'église de Jésus-Christ et des saints des derniers jours, l'installation de l'assemblée du Plein Évangile (église pentecôtiste) dans un garage rénové pour la circonstance (photo 2), l'établissement de l'église Nouveau Début dans une ancienne entreprise, acquisition d'un bâtiment par des Témoins de Jéhovah et, finalement, édification d'une grande gurdwara (temple sikh) (photo

3). Certains de ces lieux de culte étaient de grande dimension. La négociation entourant le dossier du temple sikh, autorisé en 1996, allait mettre fin à cette ouverture : ce dernier étant situé à la frange du quartier industriel, sa localisation ainsi que son architecture ont fait l'objet de nombreux débats au sein des services municipaux. Mais le maire s'est porté à la défense du projet et a « fait passer le dossier ».

À Longueuil, où l'immigration est moins importante, quelques édifices de culte ont été construits (temple bouddhiste, temple mormon, église pentecôtiste, etc.) mais après l'achat par la communauté des mormons d'un terrain vaste et de grande valeur car situé près de l'autoroute et donc très visible, la municipalité a changé d'attitude, craignant notamment les communautés qui, comme l'Église Nouvelle Vie (photo 4), semblaient avoir beaucoup de ressources pour acquérir de bons terrains (réaction similaire à celle de LaSalle).

À Dollard-des-Ormeaux, une ancienne banlieue de l'Ouest de l'île, une douzaine de lieux de culte (pour une population de 45 000 personnes ¹⁹ dont plus du tiers sont immigrants) ont été aménagés, avant qu'une série de controverses concernant notamment des projets de mosquées vienne mettre un terme à cette ouverture : nous y reviendrons.

Dans les années 1990, les changements de zonage effectués par les municipalités au chapitre des lieux de culte se multiplient, et ce n'est plus toujours dans l'intention d'accommoder une demande d'aménagement de lieu de culte. Plusieurs municipalités tendent en effet à modifier leur règlement de zonage suite à l'octroi d'un permis pour un lieu de culte donné, de manière à restreindre l'implantation ultérieure de lieux de culte, tant et si bien qu'il ne resterait peu ou pas de secteurs où ils seraient autorisés de plein droit. Par exemple, dans la ville de Longueuil, les édifices religieux étaient traditionnellement implantés dans les zones réservées aux édifices « publics et communautaires » et le règlement prévoyait la possibilité d'un établissement dans les zones désignées « commerciales ». Depuis 1999 on a réduit le nombre de zones permises de 311 à 75 en éliminant la possibilité de s'implanter en zone commerciale. Puis le zonage a, à nouveau, été modifié pour ne permettre l'implantation que dans des zones comptant déjà un édifice cultuel, soit 25 zones (Polo, 2002). Il faut savoir que ces zones classées comme communautaires ou institutionnelles sont parfois assorties d'exigences élevées quand il s'agit de déterminer le nombre de places de stationnement à prévoir, alors que de nombreuses congrégations n'ont pas beaucoup de membres. De même, il est parfois difficile d'évaluer avec justesse le nombre réel de places de stationnement requises pour certains lieux de culte, ce calcul s'appuyant généralement sur le nombre de places assises

¹⁹ Aujourd'hui, Dollard-des-Ormeaux a été fusionnée à Roxboro pour former l'arrondissement Dollard-des-Ormeaux/Roxboro dans la nouvelle Ville de Montréal. L'arrondissement compte 54 000 habitants.

dans une église alors que certains lieux de culte, dont les mosquées, ne comportent généralement aucune place assise, la prière s'effectuant au sol.

L'ancienne ville de LaSalle a elle aussi fini par arrêter de répondre aux demandes d'établissement de nouveaux lieux de culte, pour afficher une fin de non recevoir à l'égard d'une demande pour un temple bouddhiste : « [...] On a assez donné [...] Qu'ils aillent installer leur toit de bambou ailleurs... » (intervenant municipal).

Dans l'ancienne ville de Saint-Laurent, on a adopté un moratoire sur les lieux de culte, ce qu'allaient faire aussi d'autres municipalités dont la Ville de Montréal au terme d'un long processus qu'il est intéressant de résumer. Interpellée par la désaffectation des églises catholiques (une étude réalisée au milieu des années 1990 estimait que près du cinquième des églises sur l'île de Montréal seraient fermées dans un avenir prévisible si on ne leur trouve pas d'autres vocations, Marsan 1997), la municipalité, soucieuse de préserver un certain patrimoine, va procéder à une réforme du zonage en 1994 suite au nouveau plan d'urbanisme, et va créer une catégorie d'usage spécifique pour les lieux de culte existants, dans la famille des « équipements collectifs et institutionnels ». Ce changement, qui protégeait bel et bien les églises établies, constituait de fait un sérieux frein à l'établissement de nouveaux lieux de culte, à moins que ces derniers ne réutilisent les anciennes églises catholiques (généralement surdimensionnées par rapport à la taille des nouvelles congrégations). Les nouveaux lieux de culte devaient donc être autorisés par dérogation au règlement d'urbanisme par la procédure des permissions spéciales. Puis, en 1998, afin d'assouplir quelque peu les restrictions imposées par la création de cette nouvelle catégorie d'usage pour les nouvelles communautés culturelles, le Conseil municipal décide d'amender le règlement de zonage afin d'autoriser de plein droit les lieux de culte en rez-de-chaussée dans les secteurs de commerces et de services de moyenne et forte densité. Mais suite à l'augmentation du nombre de demandes (97 demandes autorisées ou à l'étude en date de mars 2000²⁰), la Ville de Montréal allait carrément décréter, en 1999, un moratoire sur la question des lieux de culte en attendant de trouver une solution passant par la refonte du zonage. Une hypothèse évoquée consistait, par exemple, à traiter les lieux de culte comme des « activités communautaires ou socio-culturelles », compte tenu des activités qu'ils génèrent ou qui s'y déroulent et à les autoriser dans certains secteurs d'activités commerciales et dans les secteurs autorisant la famille des « équipements collectifs et institutionnels ». Mais avec la fusion des 29 municipalités de l'île décrétée par le

²⁰ Il faut dire qu'il n'existe pas de consensus quant à l'ampleur réelle de cette augmentation : certains fonctionnaires soulignent l'importance des déménagements à l'intérieur de Montréal ainsi que le fait que les demandes de permis concernent souvent l'ouverture de nouveaux centres par des organismes qui existent déjà. En fait, la Ville a gardé jalousement les études menées par son service d'urbanisme pour éviter que leur publication vienne nourrir de nouvelles demandes !

gouvernement du Québec en janvier 2002, la « nouvelle » Ville de Montréal est soumise, comme toutes les autres, à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ne dispose plus du pouvoir d'accorder des permissions spéciales. À Montréal, cette nouvelle ville est cependant fortement décentralisée : le zonage en fait échoit aux arrondissements, et ceux-ci ont chacun ou presque des nomenclatures d'usages spécifiques qui correspondent essentiellement aux règlements de zonage des anciennes municipalités qui les composent. Difficile donc de prévoir l'impact des fusions municipales sur le traitement des dossiers d'aménagement de lieux de culte. Aussi s'en tiendra-t-on à la situation qui prévalait avant la fusion.

Il est donc clair qu'on assiste depuis quelques années à un changement d'attitude très net des municipalités face à la demande de lieux de culte des minorités ethniques qui sont, dans les faits, les principaux (mais non les seuls) nouveaux lieux de culte à se développer dans la région montréalaise. Quels sont les facteurs associés à ce qui peut apparaître comme une relative fermeture des pouvoirs locaux face aux minorités ethniques ? Notre réponse à cette question sera élaborée en trois temps : nous regarderons d'abord les nouvelles formes spatiales auxquelles correspondent les lieux de culte des communautés culturelles, tant en ce qui concerne leurs édifices que leurs localisations. Nous examinerons ensuite les différents enjeux engagés dans l'aménagement de ces lieux pour les municipalités. Puis nous explorerons les types de transactions sociales auxquelles donnent lieu les dossiers d'aménagement relativement controversés.

2. LA GÉOGRAPHIE DES LIEUX DE CULTE À MONTRÉAL, UNE RÉALITÉ EN ÉVOLUTION RAPIDE

Qu'est-ce qui a changé dans la géographie des lieux de culte et dans les formes spatiales qu'ils semblent revêtir ? Commençons par regarder la répartition des lieux de culte des minorités ethniques sur l'île de Montréal, non sans souligner d'emblée la grande fluidité de cette géographie de lieux de culte des minorités ethniques : déménagements, lieux de culte non-officiels, etc.

La ville de Montréal, avant la fusion de toutes les municipalités de l'île en janvier 2002, comptait grosso modo 500 lieux de culte, dont environ la moitié étaient des églises traditionnelles catholiques romaines et protestantes²¹. Le reste de l'île en comptait tout près

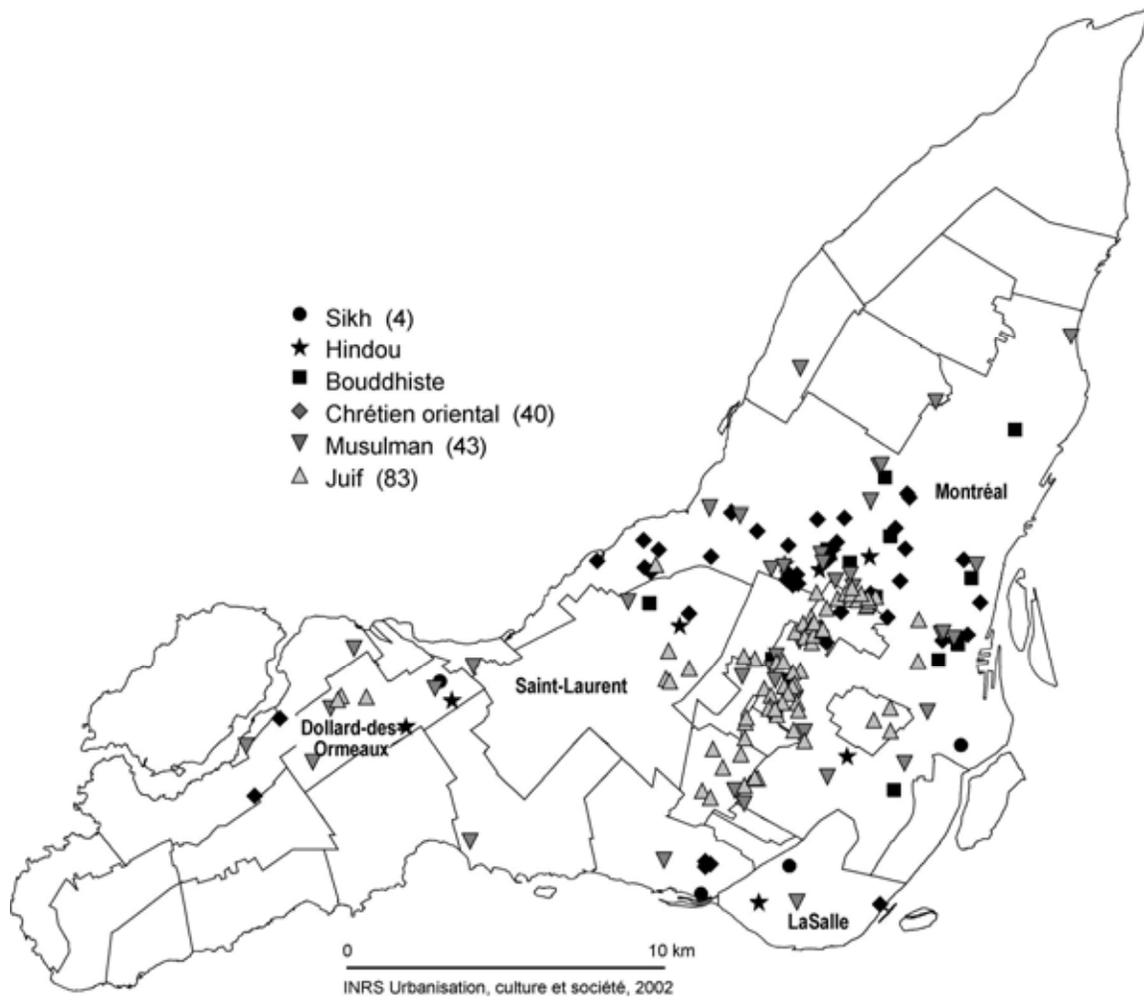
²¹ Notre recensement des lieux de culte sur l'île de Montréal a été réalisé à l'aide de plusieurs sources, car il n'existe pas de liste intégrée et à jour pour les lieux de culte. Nos données proviennent d'une compilation réalisée à partir des données du rôle d'évaluation des municipalités de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, de données tirées de l'annuaire téléphonique et de listes de lieux de culte obtenues des institutions religieuses elles-mêmes. La réalité des lieux de culte étant très mouvante, le recensement vaut

de 300 de plus, pour un total d'environ 800 lieux de culte pour l'île de Montréal dans son ensemble. Les lieux de culte des minorités ethniques, c'est-à-dire associés à des groupes immigrants ou ethnoreligieux particuliers, représentent environ 35 % de l'ensemble des lieux de culte sur l'île de Montréal, et on en retrouve environ 220 dans l'ancienne ville de Montréal et 80 dans le reste de l'île [voir carte 2]. Même s'ils sont encore numériquement minoritaires, le nombre des lieux de culte des minorités ethniques est en croissance, notamment ceux associés aux religions dites non-chrétiennes orientales (notamment l'islamisme, le « sikhisme » et le bouddhisme) et aux mouvements protestants de réforme radicale (dont l'évangélisme et le pentecôtisme). Les églises protestantes radicales sont principalement des églises noires africaines, haïtiennes ou philippines. Alors que les églises traditionnelles catholiques et protestantes de même que certaines synagogues voient le nombre de leurs fidèles diminuer de façon alarmante, les mosquées, les gurdwaras et les temples protestants réformés se multiplient dans l'espace urbain montréalais, tant dans l'ancienne municipalité de Montréal qu'ailleurs sur l'île de Montréal ou même à l'extérieur de l'île. Dans la majorité des cas, ces lieux de culte sont associés à des communautés immigrantes ou ethniques qui sont, elles aussi, en développement ou en consolidation.

Un premier phénomène propre aux années récentes est sans doute la multiplication des lieux de culte des minorités ethniques dans les banlieues (soit sur l'île dans les anciennes municipalités, soit à l'extérieur de l'île). Cette croissance suit l'amorce d'étalement urbain de l'immigration que l'on constate depuis une vingtaine d'années, les immigrants gagnant la périphérie en fonction de leur mobilité sociale ou s'établissant directement dans des banlieues de classe moyenne dès leur arrivée au pays (Charbonneau et Germain, 2002). Ces banlieues ont, comme les quartiers centraux, tendance à devenir fortement multiethniques, et la plupart sont caractérisées par une cohabitation entre immigrants issus de vagues migratoires plus anciennes (par exemple les juifs ou les Grecs) et ceux représentant davantage ce qu'on appelle la nouvelle immigration. Ainsi la communauté juive est-elle bien établie dans plusieurs banlieues où elle s'est dotée d'équipements communautaires et de culte et possède des représentants sur les conseils municipaux. Les communautés plus récentes commencent souvent par établir leurs lieux de culte dans des espaces résidentiels, des centres commerciaux ou dans des lieux résiduels (garages désaffectés, sites industriels non convoités, etc.) avant d'être assez importantes et d'avoir suffisamment de ressources pour se lancer dans l'aménagement dans un édifice existant ou la construction d'un lieu de culte en site propre. Plusieurs ont de fait construit ces

Carte 4

Localisation des lieux de culte minoritaires, île de Montréal



dernières années des édifices importants, avec une architecture particulière à forte référence identitaire « étrangère ». Ces architectures tranchent avec la discrétion de nombreux lieux de culte minoritaires ou avec le langage architectural des églises catholiques et protestantes que l'on retrouve dans les quartiers anciens, encore qu'en bordure de ces derniers les cas d'édifices à forte charge symbolique « étrangère » ne soient pas rares. A titre d'exemple, un temple bouddhiste associé à la communauté khmère vient d'obtenir l'autorisation d'agrandir son édifice situé à la frontière du quartier Côte-des-Neiges, dans un secteur zoné « commerce lourd » et qu'il a fallu modifier pour insérer une zone avec l'affectation « Équipement collectif et institutionnel ». C'est dans cette même zone de commerce lourd que vient également d'être approuvé le projet d'une école musulmane primaire et préscolaire, ainsi qu'une salle de prière. Dans ce cas, on a ajouté l'affectation « Équipement collectif et institutionnel » pour éviter de faire du « spot zoning » (Office de consultation publique de Montréal, 2002 et 2003).

En banlieue, la visibilité de ces nouveaux lieux de culte est peut-être d'autant plus frappante que l'on a affaire à des secteurs où prévaut le conformisme de la banlieue pavillonnaire américaine. Bien sûr, beaucoup de ces édifices ne sont pas situés à proximité d'habitations et sont « relégués » dans des secteurs commerciaux ou industriels où le terrain est moins cher, mais où ils ne passent pas pour autant inaperçus.

Ces formes spatiales diffèrent sensiblement des modes d'implantation des lieux de culte des minorités ethniques établis dans les anciens quartiers d'immigration.

Ainsi le quartier Mile-End, qui correspond au plus ancien couloir de l'immigration, possède près d'une centaine de bâtiments qui sont ou ont été des lieux de culte avant d'être recyclés en une diversité d'usages, y compris pour accueillir d'autres cultes. Les synagogues y sont particulièrement nombreuses, ce quartier ayant fait partie du secteur de concentration de la communauté juive dès le début du siècle jusque dans les années 1960. Depuis, la plupart des juifs non orthodoxes ont gagné les banlieues plus cossues. Par contre, la majorité des juifs ultraorthodoxes et hassidiques, dont nous reparlerons plus loin, sont restés dans le secteur. Les synagogues délaissées par les juifs non orthodoxes ont pour plusieurs été réoccupées par d'autres congrégations religieuses associées à des communautés culturelles plus récentes à Montréal. La recherche menée par Susan D. Bronson pour la Société d'histoire du Mile-End nous en donne quantité d'exemples : dans l'édifice de la Tifereth Israel Synagogue va s'installer l'Église baptiste évangélique centrale qui vendra par la suite l'édifice à l'Église grecque orthodoxe Sainte-Irène et Sainte-Markella ; la cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicolas occupe le bâtiment de l'ancienne Beth David Synagogue qui elle-même avait succédé à une église presbytérienne après d'important travaux de restauration faisant suite à un grave incendie, etc. (Bronson, 2002). En fait, note Susan Bronson, les nouvelles communautés culturelles implantées dans le quartier ont construit

assez peu d'édifices pour loger leurs lieux de culte. Le quartier contient également de nombreux exemples de recyclages d'anciens lieux de culte pour d'autres vocations : ainsi le Collège français occupe une ancienne synagogue et la bibliothèque du quartier s'est installée dans l'ancienne Church of the Ascension.

Mais il faut aussi insister sur un dernier ensemble de modalités d'établissement de lieux de culte, toujours à partir du cas du Mile-End.

Dans ce quartier, comme d'ailleurs dans d'autres quartiers centraux ayant accueilli depuis longtemps des flux d'immigrants, beaucoup de petites congrégations se sont installées dans la quasi-clandestinité d'un logement avant de se développer et de se doter de lieux de culte bien démarqués. Tant et si bien qu'il n'est pas rare de repérer encore aujourd'hui en plein tissu résidentiel de petits lieux de culte, généralement discrets, se fondant dans la trame résidentielle, certains ayant vu défiler plusieurs types de communautés culturelles dans le même édifice, quand il ne s'agissait pas carrément de cohabitation²².

Une deuxième évolution distingue la géographie récente des lieux de culte. En général, les lieux de culte ethniques ont tendance à se concentrer dans certains quartiers ou secteurs à forte proportion d'immigrants ou de communautés culturelles. Mais il n'y a plus nécessairement de correspondance entre la localisation de ces édifices et les secteurs de concentration résidentielle de leur communauté. Par exemple, les quelque 45 mosquées et salles de prière ne correspondent pas nécessairement à des secteurs de concentration résidentielle de la population musulmane. Le modèle traditionnel de l'église de quartier, environnée par sa communauté, n'est plus prédominant. Beaucoup de lieux de culte ont désormais une vocation que l'on pourrait qualifier de régionale ou de métropolitaine, dans la mesure où leurs membres proviennent d'une diversité de quartiers, voire de municipalités. Leur accessibilité par transport en commun ou par automobile devient alors une variable cruciale. Mais cette dissociation spatiale entre le lieu de culte et sa communauté est loin de constituer un objectif pour la plupart des responsables de congrégations. Au contraire, la grande majorité souhaitent pouvoir compter sur une proximité relative, d'autant plus importante que le culte exige une fréquentation plus assidue (comme c'est le cas chez les juifs ultraorthodoxes et hassidiques) ou interdit les déplacements motorisés (à l'occasion du Sabbat, par exemple). Si, dans la tradition islamique, le lieu n'a que peu d'importance pour faire les cinq prières quotidiennes (« La terre entière est une mosquée »), les responsables musulmans ont à cœur de choisir pour leurs mosquées des localisations favorables au regroupement de leurs membres. Pour les pentecôtistes également, le lieu de culte n'est

²² Nous amorçons en ce moment une petite étude exploratoire sur la cohabitation de congrégations partageant un même lieu de culte, que ce soit en site propre (c'est-à-dire dans une église existante) ou dans un local jadis destiné à d'autres usages.

pas un espace sacré (ce qui n'est pas le cas dans certaines religions dont quelques courants de l'hindouisme²³) et la communauté peut s'implanter à peu près n'importe où. Mais l'accessibilité du lieu est importante. De plus, si beaucoup de groupes pentecôtistes (et ils ne sont pas les seuls) commencent par se réunir dans des lieux modestes non conçus à cet usage, ou partagent ce lieu avec d'autres groupes pour des raisons de coût, ils finissent souvent, lorsque la communauté grandit, par souhaiter trouver un lieu bien à eux. L'édification d'un lieu de culte (ou l'aménagement dans une ancienne église) est une étape logique dans la trajectoire d'une communauté culturelle : il témoigne de l'importance prise par la communauté en même temps qu'il en constitue une affirmation. Il signifie aussi le franchissement d'une étape dans son intégration locale. Mais, paradoxalement, c'est souvent cette étape qui est mal accueillie par la population environnante qui craint de voir venir s'installer des membres de la communauté dans le quartier et donc « prendre de la place » dans la vie de quartier. **L'agrandissement des lieux de culte et leur affirmation symbolique dans l'espace urbain sont donc des moments névralgiques où se joue l'accueil ou le rejet des communautés.**

Le fait que le lieu de culte soit combiné à divers équipements communautaires appelle aussi une certaine proximité, du moins pour les membres qui n'ont pas les moyens d'une mobilité spatiale sans contrainte (pensons aux nouveaux immigrants et aux femmes). Mais, ou bien la communauté est dispersée (ce qui semble être le cas notamment dans les communautés musulmanes et dans de nombreuses communautés de l'immigration récente dont on retrouve des noyaux à plusieurs endroits), ou bien les localisations jugées proches ne sont pas accessibles (pas de terrains disponibles, des terrains trop chers, une forte opposition locale). On pourrait aussi évoquer la relative saturation du tissu urbain de nombreux quartiers centraux, encore que la volatilité des vocations laisse une marge de manoeuvre.

Ces édifices à vocation métropolitaine plus typiques des banlieues voisinent cependant des lieux de culte à vocation locale. Comme l'exprime fort bien un urbaniste municipal, on trouve deux types de lieux de culte en banlieue : ceux établis au centre ou à proximité des communautés immigrantes plus anciennes (synagogues et églises protestantes) et ceux qui ont un rayonnement régional et qui ne sont pas l'émanation d'une communauté locale (mosquées et gurdwaras). On peut d'ailleurs retrouver les deux types de vocations au sein d'une même communauté culturelle : c'est le cas des musulmans, pour reprendre l'exemple cité précédemment. De plus, à l'intérieur d'un même groupe religieux, les localisations peuvent se différencier selon, par exemple, l'origine nationale ou les langues parlées : ainsi les mosquées des musulmans maghrébins sont-elles localisées dans l'Est de l'île, alors que

²³ L'accent est cependant plus mis sur la pratique individuelle ou familiale que sur les rassemblements hebdomadaires.

les musulmans originaires du sous-continent indien se retrouvent plus souvent dans les banlieues de l'Ouest de l'île, ces dernières étant davantage anglophones que dans l'Est de l'île, majoritairement francophone.

Si la multiplication des lieux de culte dans les banlieues, notamment de classe moyenne, semblent s'accompagner de plus en plus de controverses relatives à leur aménagement, les quartiers centraux ont eux aussi leur lot de controverses. Celles-ci se posent et se déroulent toutefois souvent dans des termes différents : la plus grande proximité des lieux de culte par rapport aux secteurs résidentiels y rend les problèmes de cohabitation plus aigus. Mais ceci est souvent contrebalancé par une culture plus cosmopolite de la proximité que confère l'ancienneté de l'immigration dans certains quartiers anciens centraux, comme nous le verrons.

Enfin, la perception qu'ont les communautés culturelles de la souplesse des règlements de zonage ou de l'ouverture affichée par les administrations municipales à l'égard de la diversité religieuse est un facteur important dans les stratégies de localisation, comme nous le verrons plus loin.

3. L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE CULTE : LES ENJEUX POUR LES MUNICIPALITÉS

L'aménagement des lieux de culte pose pour les municipalités toute une série de questions à la fois complexes et délicates qu'il n'est pas facile de départager.

Enjeux fiscaux et économiques

Un des deux arguments les plus fréquemment invoqués en bout de ligne (car on hésite à le reconnaître d'emblée) par les intervenants municipaux pour justifier leur réticence à accorder des permis de construction aux communautés culturelles qui en font la demande concerne l'exemption de taxe associée à ce type d'équipement. Le second argument a trait à la raréfaction des terrains. Au premier regard, il est souvent question de nuisances (stationnement) ou de non respect éventuel des règlements de zonage mais, en fait, les questions fiscales et foncières sont significatives. En effet, une loi provinciale sur la fiscalité municipale décrète que les lieux de culte sont exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire²⁴. Or, quand on sait qu'au Canada l'essentiel des revenus des municipalités provient des taxes foncières, on imagine l'accueil plutôt réservé des autorités municipales pour toute occupation du sol qui sera associée à « un manque à gagner », pour reprendre

²⁴ *Loi sur la fiscalité municipale*, ch. XVIII, section I, article 204.

une expression fréquemment utilisée par nos interlocuteurs. De nombreux lieux de culte mis de l'avant par des communautés ethnoculturelles plus récentes ont cherché à s'établir dans les zones industrielles ou de commerce lourd, soit parce que le terrain y était moins cher, soit parce que c'était le seul endroit où on trouvait encore de grands terrains. Ce faisant, elles « privaient » les municipalités de revenus qu'aurait pu générer l'installation d'entreprises. On a vu que dans les villes de LaSalle et de Longueuil cet argument a joué dans l'attitude de quasi fin de non recevoir adoptée à l'égard des requérants, et ceci d'autant plus qu'il s'agit de municipalités qui ne possèdent presque plus de zones à urbaniser.

Dans le cas du temple hindou établi à Dollard-des-Ormeaux, la mauvaise conjoncture économique du début des années 1990 a probablement facilité son accès aux terrains industriels bien situés, à proximité d'une autoroute, la municipalité ayant possiblement attiré l'attention de la communauté sur cet emplacement. Par contre, la croissance économique retrouvée a convaincu les élus locaux que priorité devait être désormais donnée aux entreprises *high tech*. Au milieu des années 1990, la municipalité a donc souhaité modifier le zonage pour restreindre l'accès aux lieux de culte. Dollard-des-Ormeaux est une banlieue de classe moyenne, le revenu moyen des ménages y dépasse les 60 000 \$, comparativement aux 34 000 \$ qui constituent le revenu moyen pour Montréal. Dans cette banlieue fortement multiethnique (32 % d'immigrants dont la moitié ont immigré au début des années 1990) la demande de lieux de culte a toujours été importante : la municipalité compte une église grecque, de nombreuses églises protestantes réformées, deux temples hindous (dont un des premiers de cette importance au Québec (photo 5) et plusieurs synagogues car la population juive y est importante. Une gurdwara (photo 6) s'est établie en 1999 sur un terrain résiduel peu convoité²⁵. Le groupe promoteur était installé auparavant à Pierrefonds²⁶, une municipalité voisine, qui avait vu d'un mauvais œil leur projet d'agrandissement. Dans un premier temps, le maire de Dollard-des-Ormeaux n'était guère enthousiaste à l'idée de récupérer un projet que ne voulait pas son voisin, n'ayant pas pour politique d'accommoder les citoyens des autres municipalités ! Mais une liste établissant les noms de 500 sikhs adultes domiciliés à Dollard-des-Ormeaux finit par le convaincre de la légitimité du projet et il leur proposa un terrain. Ce dernier ne suscita guère l'enthousiasme de la communauté, étant situé sous des fils à haute tension et dans un secteur quelque peu désuet. Mais la communauté travailla ensuite étroitement avec l'urbaniste municipal pour arrêter l'architecture du bâtiment, la municipalité ayant renforcé ses exigences suite à ses

²⁵ Depuis 4 ans, les sikhs qui représentent une population d'environ 15 000 personnes ont 4 nouvelles gurdwara, à Parc Extension, à LaSalle et à Dollard-des-Ormeaux.

²⁶ Ils ne seront d'ailleurs pas les seuls à tenter leur chance à Dollard-des-Ormeaux après avoir essuyé un refus à Pierrefonds.

expériences antérieures décevantes avec les « architectures ethniques ». Le projet final franchit les étapes de consultation publique usuelles sans trop de difficultés, le site n'étant entouré que de quelques maisons, d'un centre commercial et d'un parc dans un secteur plus ou moins en décrépitude. Les sikhs avaient cédé des parties de leur terrain pour permettre l'expansion du centre commercial voisin et pour faciliter l'accès au parc, la Ville ayant racheté ces bouts de terrain au prix du marché. Il faut souligner que toutes les négociations avec la municipalité et le montage financier du projet ont été menés par un sikh établi au Canada depuis quarante ans. Cette personne, un cadre retraité d'une grande entreprise canadienne, possédait une vaste expérience dans le domaine de la mise en marché et de la gestion, des éléments qui ne furent sans doute pas étrangers à la crédibilité dont il a joui lors de ses transactions avec la municipalité.

Enfin, un centre islamique chiite (la Fondation internationale Azzahra²⁷), voulut lui aussi s'établir à Dollard-des-Ormeaux. Ses membres proviennent de différents secteurs de la région montréalaise et sont originaires surtout du Liban, mais aussi d'Iran, du Pakistan, d'Afghanistan et d'Irak. Un grand nombre d'entre eux (surtout les Libanais) sont francophones. La « saga » de ce projet mérite d'être racontée. En 1995, la Fondation formula le projet de construire une mosquée (un lieu de prière et un centre culturel), chercha un terrain sur la rue Saint-Régis (à proximité d'un des deux temples hindous de la municipalité) et s'informa du statut réservé à celui-ci dans le règlement de zonage. L'urbaniste de la municipalité répondit au responsable du projet que les édifices non commerciaux voués à la religion et à l'éducation étaient autorisés partout (échange épistolaire). Quelques mois plus tard, soit début 1996, le Conseil municipal entérine un avis de motion interdisant tout lieu de culte dans la zone concernée. Puis, devant les protestations de la Fondation, le maire précise que ce nouveau règlement ne s'appliquera qu'aux bâtiments futurs, et les échanges avec l'urbaniste se poursuivent sur les détails architecturaux du projet. Début 1997, le maire demande que lui soit transmis un registre des membres de la communauté pour vérifier leur lieu de résidence, comme il le fera avec la communauté sikh, puis précise par la suite à la communauté que sur ce terrain (incluant le bâtiment), tout type d'usage peut y être autorisé... sauf des édifices religieux. En 1998, la Fondation achète alors une ancienne synagogue (photo 7), Adath Reim, qui avait fait faillite, et y installe un centre communautaire (et probablement une mosquée) ainsi qu'une école. Elle revend en 2002 l'édifice à un autre groupe musulman, Al-Jamieh, qui regroupe des musulmans sunnites provenant de Syrie, de Palestine et du Liban. Ce dernier groupe se voit refuser par la municipalité un projet de transformation de la synagogue en mosquée (ce

²⁷ La Fondation a ouvert en 1997 une école primaire reconnue par le gouvernement du Québec à l'est de Montréal, elle possède aussi une bibliothèque, une imprimerie, un cimetière et une maison funéraire à Laval, sur la Rive Nord. Elle organise également un camp de vacances à St-Calixte, dans le Nord.

qu'elle était déjà devenue dans les faits). Le motif invoqué par l'ex-maire, nommé président de l'arrondissement en 2001, est qu'en 1996 la synagogue avait fait l'objet d'un changement de zonage prohibant désormais tout lieu de culte suite, dit-il, à des plaintes des voisins dénonçant les nuisances associées à un tel usage²⁸. Ce serait donc dans l'illégalité qu'aurait opéré la Fondation Azzahra qui occupait l'ancienne synagogue depuis 1998. Comme ce refus coïncide avec au moins deux autres refus de projets de mosquée dans la région montréalaise, des voix musulmanes s'élèvent pour dénoncer une politique discriminatoire à leur égard (The Gazette, 9 décembre 2002).

Tel quel, ce dossier peut en effet laisser penser que l'attitude de la municipalité dans ce dossier n'est pas neutre et est dictée par un sentiment défavorable à l'égard de la communauté musulmane. Il faut toutefois replacer ce dossier dans l'évolution de l'ensemble des dossiers de lieux de culte à Dollard-des-Ormeaux (ainsi que dans d'autres municipalités), comme on le verra plus loin en discutant du cas du temple hindou dans cette même municipalité.

S'il est difficile de parler de discrimination à l'égard d'un groupe ethnoreligieux précis, on peut par contre noter **la fin d'une certaine hospitalité à l'égard des lieux de culte**. Le cas de l'Église Nouvelle Vie à Longueuil, une église pentecôtiste majoritairement fréquentée par des natifs (« Québécois de souche ») montre bien que les lieux de culte des minorités ethniques ne sont pas les seuls à rencontrer la réticence des administrateurs municipaux, mais qu'en même temps il est peut être moins difficile de convaincre les autorités en place quand on fait partie de la majorité.

Il faut en terminant indiquer que les enjeux fiscaux et économiques sont d'autant plus importants que de nombreux lieux de culte sont combinés à divers équipements communautaires, auxquels s'applique également l'exemption de taxes. Même si dans les pays d'origine les édifices du culte sont souvent jumelés à des fonctions communautaires, en pays d'émigration ces fonctions prennent une ampleur et une signification particulières. Ainsi, outre les services d'entraide, trouve-t-on de plus en plus des écoles (notamment dans la communauté musulmane), des garderies, des services aux aînés, des gymnases, des cafétérias, etc. Ces activités prennent parfois beaucoup d'espace, d'autant plus que l'on assiste ces dernières années à la construction d'édifices relativement importants, encore qu'ils sont loin d'atteindre le volume des églises catholiques traditionnelles. Une municipalité de banlieue, Brossard, aux prises avec une sérieuse controverse relative à l'aménagement d'une mosquée (sur un terrain situé juste en face de l'hôtel de ville...), avait d'ailleurs

²⁸ The Gazette : « Zoning dispute denying Muslims their place of worship », 9 décembre 2002, A 4.

négocié avec les responsables de la mosquée pour que l'exemption de taxe ne porte que sur le lieu de culte proprement dit. Le projet échoua néanmoins.

Cela dit, pour plusieurs communautés, ces équipements communautaires sont l'occasion de tisser des liens avec le quartier environnant, surtout lorsque ces services sont ouverts à tous, comme c'est le cas avec le gymnase de la Verdun Community Church ou de la Chinese Pentecostal Church (églises pentecôtistes).

Ce jumelage des fonctions pouvait déjà être observé dans les églises catholiques traditionnelles : la tradition des jeux de loteries (« bingo ») a pris beaucoup d'ampleur ces dernières décennies au Québec. Mais les défenseurs de la laïcité du Québec contemporain font valoir qu'il n'en n'a pas toujours été ainsi²⁹ et souhaitent que l'on cantonne la religion au domaine privé. Ainsi le Mouvement laïque québécois (MLQ) ne manque-t-il aucune occasion pour se porter à la défense de la neutralité de l'espace public au nom de son « inclusivité » : nous y reviendrons en discutant de ses démêlés avec les hassidim.

Directement ou indirectement, ces enjeux fiscaux comptent donc souvent pour beaucoup dans les réticences qu'affichent de plus en plus les municipalités dès qu'il s'agit de lieux de culte. Il n'est pas rare de constater que dans les services d'urbanisme, les fonctionnaires sont devenus méfiants, après avoir eu le sentiment de « se faire avoir » par des communautés culturelles ayant obtenu un permis en toute légalité sur des terrains industriels ou commerciaux qui auraient pu « rapporter davantage » à la municipalité. Plusieurs d'ailleurs se mettent à douter de la véritable nature religieuse des établissements : « Ce sont peut-être des sectes ou alors des groupes non-religieux qui cherchent à se prévaloir d'une exemption de taxes » (élu municipal).

Par contre, le récent contexte des fusions municipales pourrait avoir pour effet de diminuer l'importance de cet enjeu fiscal puisque l'assiette fiscale est désormais commune. Mais la raréfaction des terrains, elle, se fera de plus en plus sentir. Pour beaucoup de fonctionnaires municipaux, tout se passe comme si « **on est en train de dépasser une certaine capacité d'accueil** ».

Enjeux politiques

Le pouvoir discriminatoire en vigueur dans l'ancienne ville de Montréal, où aucun nouveau lieu de culte ne pouvait être autorisé de plein droit et, donc, tous devaient faire l'objet d'une permission spéciale, a bien sûr donné lieu à des jeux politiques importants. Les élus locaux ont souvent tranché, dans ces dossiers, à l'encontre des avis émis par leurs services et ce,

²⁹ Cet argument est évidemment discutable : que l'on pense à l'accueil des scouts dans les locaux de la paroisse.

tant pour appuyer une demande que pour la refuser. Dans ce dernier cas, il est arrivé que des élus bloquent un projet, généralement pour contenir l'expansion d'une communauté culturelle ou la prolifération des groupes ethniques (« il y a déjà trop d'églises pentecôtistes dans le quartier ») et donc la **perspective d'une mise en minorité de la société d'accueil**. Certains dossiers ont d'ailleurs donné lieu à la formation de deux camps lors de leur étude aux commissions de développement urbain (CDU) : les conseillers membres des groupes minoritaires et ceux de la majorité. Dans plusieurs cas d'appui, ces élus provenaient de la même congrégation religieuse ou n'en n'étaient pas très éloignés³⁰ (notamment dans le cas des juifs qui représentent, avec les Italiens, une bonne proportion des élus ethniques) (Simard 1999). Un pasteur pentecôtiste reconnaît que le fait de compter un élu municipal parmi ses membres facilite énormément ses relations avec la municipalité : « Ça aide, ça enlève toute une dimension de... comment dire ça, de préjugés ». Ce pasteur officiant dans une banlieue exprimait également son appréhension à l'approche des fusions municipales : « Ma crainte peut-être c'est qu'un jour ce ne sera plus possible pour moi d'appeler le maire, de lui dire " Est-ce qu'on peut se rencontrer ? Est-ce qu'on peut jaser ? " ». Il est d'ailleurs intéressant de noter que les élus dits ethniques se retrouvent souvent mais pas toujours responsables des dossiers d'urbanisme.

Comme on le verra plus loin dans le cas des synagogues hassidiques, les élus outrepassent souvent les recommandations de leurs urbanistes ou les obligent à réviser leurs exigences à la baisse. Ainsi, dans une banlieue, le maire semble être intervenu pour dispenser la communauté du respect des normes architecturales imposées par les urbanistes qui souhaitaient voir le projet épouser une image de standing à la hauteur de celle des autres voisins institutionnels.

Si plusieurs communautés ne se sont pas privées de faire d'emblée des représentations auprès de leurs élus locaux, d'autres sont très réticentes à intervenir sur la scène politique (c'est notamment le cas de plusieurs églises pentecôtistes à majorité immigrante) : du fait de leur vocation religieuse, elles considèrent qu'elles ne peuvent contester les institutions de l'État.

Mais à l'extérieur de l'ancienne ville de Montréal également, les élus ont souvent joué un rôle décisif dans la conclusion d'un dossier. Il faut dire que dans ces anciennes banlieues, la proximité entre les élus et leurs citoyens est souvent plus forte que dans la ville centrale. Comme pour leurs collègues de Montréal cependant, ces élus ont bien compris le poids

³⁰ On notera les difficultés entourant l'aménagement de synagogues ultra-orthodoxes (mouvement Lubavitch) dans deux municipalités composées d'une importante population juive (surtout ashkénaze) fortement représentée dans les deux conseils municipaux.

électoral de certaines communautés³¹. À Outremont, où a eu lieu une controverse particulièrement politisée et médiatisée concernant l'aménagement d'une synagogue hassidique, les hassidim représentaient avec les juifs ultraorthodoxes près du cinquième de la population : nous y reviendrons !

Si plusieurs municipalités comptent un nombre non négligeable d'élus issus des minorités, il faut rappeler que ce sont généralement des minorités installées depuis longtemps. Les communautés immigrantes plus récentes ne peuvent en général pas compter sur la présence d'élus issus de leur communauté pour plaider leur cause. L'emprise des anciennes communautés sur la politique locale, notamment dans les banlieues, peut à la longue jouer sur les stratégies de localisation des communautés culturelles. On peut ainsi se demander si des communautés musulmanes qui, jusqu'à présent, s'établissaient dans les banlieues anglophones de l'Ouest de l'île, ne sont pas en train de changer de stratégie de localisation, préférant s'éloigner des banlieues comprenant des communautés juives bien organisées. Il faut dire que l'immigration musulmane a beaucoup changé depuis quelques années, l'immigration maghrébine arrivant souvent en tête des régions d'émigration au Québec du fait de la priorité croissante donnée par le gouvernement du Québec aux immigrants facilement « francophonisables », alors que l'Asie du Sud a fourni pendant longtemps une partie du contingent de l'immigration musulmane, en plus du Liban et de quelques autres pays du Moyen-Orient. Le portrait de l'immigration musulmane est donc aujourd'hui très différent de ce qu'il était il y a plus de dix ans sur les plans linguistiques, nationaux ainsi que proprement religieux, notamment les proportions de chiites et de sunnites. Les communautés récentes ont sans doute aussi des ressources financières plus limitées. C'est dire à quel point les communautés musulmanes se différencient. Nous y reviendrons dans la partie sur la cohabitation. Mais la multiplication des cas de refus de projets de mosquée dans l'ouest de l'île laisse néanmoins entrevoir un malaise qui ne semble pas réductible à des questions linguistiques.

4. LE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN : ENJEUX DE COHABITATION

Les minorités visibles et leurs lieux de culte

Les communautés culturelles associées à des minorités visibles, pour utiliser une expression consacrée, rencontrent souvent de vives réticences dans les voisinages où elles veulent s'implanter, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de quartiers fortement multiethniques. La « saga »

³¹ L'ancien maire de Montréal avait d'ailleurs fait des communautés culturelles des piliers de sa campagne électorale.

de la Communauté évangélique de Pentecôte (photo 8) est assez éloquente à cet égard. Née en 1995 d'un regroupement d'immigrants du Congo autour d'un pasteur de même origine, le groupe de prière commence par se réunir au domicile du pasteur. Le groupe prend rapidement de l'expansion (il compte aujourd'hui environ 300 membres de 12 nationalités différentes presque toutes africaines) et loue une salle de restaurant dans le quartier de la Petite Patrie à Montréal, puis trouve refuge dans une ancienne église baptiste qu'il partage avec un autre groupe religieux. À l'expérience, cette formule n'est pas jugée idéale et il faut trouver des locaux propres au groupe. Un local commercial vacant depuis de nombreuses années³², situé à l'intersection d'une artère commerciale et d'une zone résidentielle, est envisagé sur la rue Bélanger. Le groupe signe une promesse de vente et verse un acompte puis apprend que l'occupation nécessiterait toutefois une autorisation spéciale de la Ville de Montréal. Après étude, les services municipaux émettent une recommandation favorable auprès du Comité exécutif, qui l'inscrit à l'ordre du jour de la Commission du développement urbain (CDU). Mais lors des débats de la CDU, la question du stationnement semble poser un problème aux résidents des alentours. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans la plupart des controverses entourant l'aménagement d'un lieu de culte, le stationnement est presque toujours une des pierres d'achoppement des projets. Mais ici comme ailleurs, cette question en dissimule bien d'autres. Un conseiller municipal se présentant comme porte-parole du voisinage se déclare hostile au projet car « il commence à y avoir un peu trop d'églises dans le quartier » et il réclame une étude sur l'impact de la présence de toutes les églises sur la situation du stationnement: « (...) les gens n'ont pas l'intention de voir la rue Bélanger se donner une connotation d'institutions religieuses. Les gens ont choisi de venir vivre dans ce coin-là pour avoir accès à des commerces de voisinage » (extrait de la CDU). C'est donc sur le fait qu'on ajoute une église de plus au secteur que se bâtit l'opposition au projet. Mais, peu à peu, l'argument quitte le terrain de la religion pour soulever la question du rapport à l'étranger.

Comme le remarque un autre Conseiller municipal, la CDU se divise en deux camps : les groupes minoritaires d'un côté, les « Québécois pure laine » de l'autre.³³ Un conseiller municipal finit par conclure que la communauté souhaite la bienvenue dans le quartier..., mais un peu plus au sud vers Rosemont et des Carrières, il y a là un petit parc industriel en attente de projet et il y a d'ailleurs une église ou deux qui ont décidé de s'installer là il y a

³² Il s'agit d'un bâtiment occupé autrefois par une pharmacie. La salle pour le culte serait aménagée au deuxième étage, l'école du dimanche serait installée au rez-de-chaussée mais la partie avant serait louée pour fins commerciales, tel que prévu dans le plan d'urbanisme.

³³ « [...] La présidente de la CDU était une femme d'origine juive arménienne qui a passé la plupart de sa vie au Liban, madame B. est noire d'origine haïtienne [...] et elle connaissait les gens dans la plupart de ces églises qui sont venues [...] S.B. est un juif anglophone, J.S. était le protestant, et les autres sont des Canadiens-français pure laine » (Entrevue avec un conseiller municipal).

quelques années et qui ne posent aucun problème pour les gens qui habitent aux alentours » (extrait de la CDU). Faute de pouvoir prendre une décision, la CDU renvoie le dossier au Comité exécutif qui le renvoie à son tour au service d'urbanisme. Le groupe tente de convaincre les gens du quartier, fait signer des pétitions (obtient plus de 400 signatures), écrit dans les journaux, donne des entrevues à la radio, mais en vain. Les services municipaux refont une recommandation favorable, que transmet le Comité exécutif au Conseil municipal, lequel retourne le dossier au Comité exécutif qui décide alors de ne plus le soumettre pour adoption. Le conseiller municipal nouvellement élu et responsable de ce report fait un long discours « embarrassé » sur la situation : « ...la vie évolue, maintenant il y a des immigrants, il y en a toujours eu à vrai dire, mais disons que maintenant ils sont plus visibles. De plus en plus dans les quartiers comme la Petite Patrie qui étaient très blancs et catholiques et plutôt traditionnels, et comme on commence à voir ça, c'est sûr que ça heurte les valeurs, les sentiments des gens ».

L'Église envisage ensuite un bâtiment sur la rue Jarry mais se bute également à une fin de non-recevoir. Le groupe finit par demander aux services municipaux de l'aider à repérer un bâtiment assorti cette fois du bon zonage et achète un édifice appartenant à la Banque Laurentienne dans le quartier du Mile-End (de nombreuses églises pentecôtistes occupent aujourd'hui les anciennes succursales bancaires de quartier).

Le choc des cultures est d'autant plus grand que les congrégations s'implantent dans un milieu homogène sans tradition d'accueil de l'immigration. L'exemple de la mosquée Khaled Ben-al-Walid (photo 9) installée à Laval le montre bien. Laval, une banlieue de la Rive-Nord, possède un quartier fortement immigrant (Chomedey) où se sont installés notamment de nombreux Grecs. Bien organisés, ils ont édifié des églises sans difficulté à proximité de leur communauté. Un groupe de musulmans sunnites, en majorité d'origine maghrébine, se sont au contraire installés dans un secteur composé, aux dires d'un des urbanistes de la municipalité, de 95 % de Québécois de souche (il parlera d'ailleurs d'intrusion). A proximité du site on trouve une artère commerciale à forte circulation qui ne semble pas très florissante ; le site lui-même se trouve dans un secteur résidentiel bas de gamme mais comprend un bâtiment jouissant d'un zonage commercial. La communauté musulmane qui avait acquis le bâtiment (sans avoir consulté auparavant les autorités municipales) prévoyait cependant l'agrandir pour aménager aussi un centre culturel. Le dossier nécessitait un changement de zonage pour une partie du terrain. Il est donc présenté lors d'une soirée de consultation publique et c'est d'emblée un tollé, les riverains s'opposant violemment au projet. Il faut dire que ce secteur étant enclavé dans une zone industrielle, les résidents avaient l'impression de devoir déjà faire face à de multiples nuisances. Une deuxième réunion est organisée, cette fois autour d'un dessin d'architecture: la réaction n'est pas meilleure, le projet est jugé trop gros, susceptible d'entraîner davantage de nuisances, etc.

On s'inquiète en particulier des pratiques des musulmans, des fêtes, des cérémonies religieuses, etc. En fait, les préjugés et les craintes ont rapidement été mis sur la table, ce qui a permis aux responsables de s'attaquer directement au problème de méfiance. Les responsables de la communauté tentent d'expliquer la nature des activités dans une mosquée pour familiariser davantage les riverains avec leurs pratiques religieuses. De son côté, la municipalité a proposé ses bons offices et fait valoir que les musulmans sont dans leur droit d'occuper le bâtiment, que ce dernier aurait pu servir à des fins bien plus incommodes, etc. La conseillère municipale essaye elle aussi de démystifier le projet et la communauté qui le porte, assurant qu'ailleurs les maisons n'ont pas été dévaluées suite à la construction d'un lieu de culte, que les musulmans sont des gens calmes, qui ne boivent pas, etc. Le porte-parole de la communauté, un ingénieur travaillant dans l'industrie aéronautique, habitué de toute évidence à ce genre de relations publiques interculturelles, a plaidé patiemment la cause du projet. À la troisième réunion, au fil des discussions, les questions d'impact sont devenues plus concrètes et donc plus négociables. En fait, les riverains estimaient devoir déjà supporter de nombreuses nuisances (« ..on a déjà assez donné, allez voir ailleurs ») pour pouvoir être exemptés de compromis. Mais prenant conscience du caractère inéluctable du projet et se laissant peu à peu gagner par une dynamique de négociation, ils ont fini par cesser de s'opposer en bloc comme ils l'avaient fait au début du processus. Pour reprendre les termes de l'urbaniste, la confiance a été longue à établir du fait de « la juxtaposition de désagréments dans une zone résidentielle fragilisée juxtaposée à un milieu commercial ».

Un autre exemple illustre également le mauvais accueil fait, du moins au début, à des populations immigrantes particulièrement visibles. La municipalité concernée comprend pourtant une bonne proportion d'immigrants mais il s'agit d'une banlieue de classe moyenne plus aisée. Le lieu de culte en question est un temple bâti par des Sri Lankais à Dollard-des-Ormeaux. Le temple est situé en zone industrielle près de l'embranchement de l'autoroute. On trouve quelques résidences établies non loin de là et leurs occupants semblent avoir très mal accueilli le projet d'édification du temple Murugan (photo 10). L'architecture ostentatoire et relativement volumineuse (comprenant notamment une tour) prévue pour le temple indisposait d'autant plus ces riverains qu'ils percevaient ces Hindous du sud de l'Inde comme de parfaits étrangers car non établis dans la municipalité. Les futurs voisins appréhendaient aussi le bruit des fêtes religieuses, bien que vivant déjà dans un environnement sonore peu agréable du fait de la proximité de l'autoroute. Les explications fournies par la Ville et par les responsables du temple (par exemple le fait que les festivités se tenaient seulement une fois l'an en août), ainsi que les invitations lancées aux voisins à participer aux festivités ont peu à peu atténué leurs appréhensions et ce, d'autant plus que le design architectural a été révisé (élimination de la tour, notamment). Aujourd'hui semble

prévaloir dans le voisinage au mieux une indifférence ou une résignation, au pire une sourde animosité, comme en témoignent les vaines et désagréables tentatives faites par notre équipe pour effectuer des entretiens avec ces riverains. Il faut dire que le projet n'est toujours pas terminé, la construction ayant pris un retard considérable par rapport à l'échéancier convenu avec la Ville, sans doute pour des raisons financières, et que certains aménagements requis par la Ville pour créer une sorte d'espace tampon face au voisinage au moyen de l'édification d'un monticule n'ont pas été réalisés comme prévus. Nous verrons plus loin que ces éléments ne sont pas étrangers au durcissement de la Ville dans ses attitudes à l'égard des lieux de culte dont les mosquées évoquées plus haut.

En guise de contre-exemple, on pourrait mentionner en terminant le cas de l'église pentecôtiste Nouvelle Vie construite en 2000 à Longueuil, une banlieue de la Rive-Sud. En effet, les membres de cette église sont pour trois quarts d'entre eux des Québécois de souche habitant à Longueuil et dans les environs, le reste étant composé d'immigrants et d'anglophones d'horizons très divers. En 1993, cette église à l'époque encore modeste (une quarantaine de membres), accueille un nouveau pasteur « Québécois de souche » et va désormais se développer de façon fulgurante, affichant une croissance annuelle de 500 à 600 fidèles ! Le vaste bâtiment est terminé en 2000.

L'édifice construit à partir du réaménagement du bâtiment ayant appartenu à une compagnie laitière est situé dans une zone industrielle. Il est très visible car situé au carrefour de deux grands axes de circulation ainsi qu'en vertu de son volume (10 000 pieds carrés environ). Le bâtiment devait loger au départ une église (au-delà de 1 000 membres) qui a connu une croissance fulgurante, nous l'avons dit, et une banque alimentaire associée à l'église, qui sert plus de 5 000 personnes par mois. La banque s'est dotée d'une charte propre pour pouvoir recueillir les dons de ses partenaires (qui pour la plupart ne peuvent faire des dons à une église) et a pris le nom d'Action Nouvelle vie. Ses activités sont en fait très diversifiées : programmes pour familles monoparentales, pour femmes victimes de violence conjugale et pour les toxicomanes, services d'accueil et d'aide pour les nouveaux immigrants, etc. Il travaille avec certaines institutions (CLSC, hôpitaux, ministères, services municipaux), qui lui envoient des personnes ayant besoin d'aide. Aujourd'hui, l'Église semble mieux acceptée, tout en suscitant une certaine méfiance dans le milieu communautaire qui y voit un concurrent. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. La municipalité a beaucoup hésité à laisser aller un aussi bon terrain, bien localisé, à la porte de Longueuil, à ce qui était perçu au début comme une « secte ». Mais la fameuse crise du verglas qui a frappé durement tout le sud du Québec pendant quelques semaines, privant des millions de personnes d'électricité en 1998, a permis à l'Église de faire ses preuves et de se faire reconnaître par les élus. Pendant 12 jours, les 300 bénévoles de l'Église ont accueilli et nourri près de 2 000 personnes par jour. Cet événement a permis à l'Église de bien s'ancrer

dans la communauté locale et l'a incitée à élargir ses œuvres de bienfaisance au-delà de la banque alimentaire initiale. Du même coup, l'Église n'est plus vue comme une secte, comme un corps étranger : « eux ils font vraiment partie de notre patrimoine, ils sont protestants, il y a des protestants partout au Québec, tandis que l'Église des mormons, c'est un capital américain, c'est un parachutage » (propos rapportés par un des fondateurs de l'Église, décrivant la perception qu'ont les institutions partenaires de l'Église).

Les stratégies de visibilité et d'invisibilité

Dans la plupart des dossiers d'aménagement de lieux de culte minoritaires, la question de la visibilité est centrale. Nous venons de voir les handicaps associés au fait d'être une minorité visible au sens de la définition du Recensement canadien. On verra plus loin en regardant le cas des synagogues hassidiques que des minorités peuvent être visibles tout en ayant la peau blanche, si l'on pense aux traditions vestimentaires des hassidim (port du Shtreimel, chapeau de fourrure traditionnel, de la longue redingote noire, coiffure à papillotes pour les hommes, perruques pour les femmes, etc.).

Cette question est liée à celle des stratégies adoptées par les communautés pour « visibiliser » ou au contraire pour « invisibiliser » leur lieu de culte. Plusieurs communautés installées dans des lieux publics ou passants comme des centres commerciaux affichent à peine leur présence. Plusieurs églises pentecôtistes, c'est le cas notamment de l'Iglesia Christiana Metropolitana installée sur Rosemont dans un local commercial, veillent à insonoriser leur local pour ne pas importuner les voisins et pour « être discrets » dans un environnement dans lequel elles ne sont pas sûres d'être bien reçues (photo 11). Éventuellement elles choisiront un bâtiment isolé, à une certaine distance du voisinage, dans des espaces interstitiels.

À Saint-Léonard, une ancienne municipalité de l'île de Montréal, dont plus du tiers de la population est de langue maternelle italienne, et qui ne comprend que 3 % de personnes de langue maternelle arabe (ce dernier chiffre sera certainement plus élevé dans le recensement de 2001 étant donné l'importance de l'immigration maghrébine récente), s'est installé en 1998 le Centre islamique Badr (photo 12). À la prière du vendredi il y a entre 200 et 300 musulmans sunnites d'origine maghrébine, de statut socio-économique relativement modeste. Il occupe le second étage d'un bâtiment de trois étages sur une rue commerciale et son implantation n'a pas semblé soulever de vagues. La discrétion du centre n'y est sans doute pas étrangère. Comme le dit l'ancien président du centre :

Notre projet n'est pas si grand, il n'est pas très visible, il ne se jette pas aux yeux, il ne heurte personne, et je pense que c'est pour cela que les fonctionnaires ont donné une permission sans retard. C'est un petit centre islamique, on n'a pas demandé la construction d'une grande mosquée avec des minarets et des coupoles. On n'a pas demandé des fonds ni des aides. On n'a donc pas testé leur tolérance et leur

ouverture. Il faut présenter une demande de construction d'une grande mosquée qui bousculerait le décor extérieur qui rendrait visible les signes islamiques pour savoir la réaction, la vraie réaction des fonctionnaires. Les musulmans dans cette province n'ont qu'une seule mosquée avec des signes apparents mais modestes en même temps. C'est la mosquée située à Ville Saint-Laurent.

Notre interlocuteur estime par ailleurs que Saint-Léonard est relativement ouvert à l'accueil des nouvelles communautés. Il maintient cependant une attitude de réserve et ne cherche pas à entretenir des relations particulières avec le voisinage. Il énonce ainsi le code de bonne conduite urbaine qu'il a suggéré à ses membres : « Dès les débuts, j'ai posé des conditions à mes frères, qui ont été acceptées. Il s'agit de bien se conduire avec les voisins. D'être poli, d'être aimable avec eux, d'être propre. Notre objectif dans le centre est de ne nuire à personne. En plus on ne se mêle pas dans les affaires politiques [...]. Nous concentrons nos efforts sur les affaires religieuses. » Le Centre, qui tient précisément à cette appellation pour cette raison, offre plusieurs services aux musulmans, dont des cours de langue arabe.

Avec le temps, certaines communautés se consolident et tiennent à affirmer leur identité sur la place publique par des édifices plus importants et plus « reconnaissables ». La mosquée de Saint-Laurent évoquée plus haut est en train de s'agrandir et de se doter d'un minaret. Nous avons vu aussi que les sikhs ont construit une grande gurdwara et que les Sri Lankais tentent de terminer leur grand temple à Dollard-des-Ormeaux. Ces projets, on l'a vu, suscitent des réticences dans les municipalités, notamment sur le plan de leur architecture et de l'intégration de celle-ci à son contexte, mais aussi en vertu de l'envergure financière des projets. Les responsables municipaux craignent en effet que les groupes « ne se rendent pas au bout de leur projet » et laissent un environnement peu attrayant pour des investisseurs ultérieurs. À nouveau, il n'est pas toujours facile de faire la part, dans l'attitude de réserve des municipalités, entre les motifs d'ordre strictement urbanistiques ou financiers, et les réactions d'ordre culturel, qui frisent parfois la discrimination.

Le rôle des effets de milieux et des dynamiques locales

Même si le nombre de cas où des citoyens se sont exprimés, voire mobilisés pour s'opposer à l'érection d'un lieu de culte minoritaire, est somme toute assez peu élevé, les cas, cette fois nombreux, de négociations difficiles entre responsables de lieux de culte et autorités municipales renvoient généralement aux milieux sociaux plus larges dans lesquelles elles s'inscrivent, aux dynamiques de cohabitation interethnique qui les caractérisent, ainsi qu'aux médiations politico-symboliques qui y prévalent.. Du moins est-ce l'hypothèse que nous avançons. L'accueil de lieux de culte de minorités ethniques semble en effet plus facile dans les municipalités qui ont déjà une certaine tradition d'accueil en matière d'immigration, et qui ont également une certaine densité d'immigrants qui éventuellement se traduit par

une présence politique ou communautaire. C'est le cas notamment des quartiers anciens et des anciennes banlieues jouxtant l'ancienne ville de Montréal. La relative facilité avec laquelle s'est réglé le dossier d'aménagement d'une annexe à une église pentecôtiste italienne à Montréal-Nord appuierait cette hypothèse (photo 13). Dans cette ancienne municipalité de l'île de Montréal, dont le quart de la population est immigrant, cohabitent notamment une importante communauté italienne, donc d'immigration assez ancienne, et une communauté haïtienne, non moins importante, arrivée plus tard et moins organisée. Le poids politique de la première, sa connaissance des rouages politico-administratifs et la volonté de l'église de s'occuper des problèmes des jeunes, en plus de l'ouverture de la municipalité ont sans doute joué dans cette *success story*. Il faut dire que, contrairement à d'autres quartiers, les églises catholiques traditionnelles connaissent à nouveau un certain afflux. Mais ces dernières années se sont multipliées de petites communautés religieuses haïtiennes, souvent sans grands moyens. Dans la mesure du possible, la municipalité tente de les aider à louer des locaux communautaires et même, à l'occasion, les leur fournit gratuitement. Mais le phénomène est difficile à gérer car il s'agit de groupes souvent informels et éphémères qui se glissent dans le tissu résidentiel. On voit également d'anciennes églises majoritairement italiennes accueillir dans leurs rangs des populations haïtiennes.

Y A T-IL PLUS DE PROBLÈMES DE COHABITATION DANS LES BANLIEUES ?

À première vue, et même si nous n'avons pas fait un relevé systématique des controverses relatives à des aménagements de lieux de culte, il semble que les controverses soient actuellement plus fréquentes ou en tout cas plus spectaculaires et plus médiatisées dans les banlieues plus périphériques dans lesquelles se concentrent davantage de ménages des couches moyennes. La dimension des bâtiments, leur visibilité et ce qu'elle laisse entrevoir dans l'affirmation identitaire des communautés qu'ils rassemblent, le tout contrastant avec le conformisme qui caractérise généralement ces architectures pavillonnaires types des banlieues nord-américaines n'est sans doute pas étranger à ce constat. Mais il serait téméraire d'évoquer d'emblée une hypothèse voulant qu'il y ait une attitude de discrimination qui serait plus répandue dans ces milieux périphériques. En effet, le cas de l'Église évangélique de Pentecôte dans le quartier de la Petite Patrie témoigne des difficultés rencontrées à Montréal même. En fait les lieux de culte des minorités ethniques sont surtout concentrés dans les banlieues relativement multiethniques, et elles ne sont pas si nombreuses à l'heure actuelle. Cette concentration est-elle directement associée à la composition résidentielle de ces banlieues ?

Le cas de Dollard-des-Ormeaux mérite à cet égard d'être regardé de plus près et ce, d'autant plus qu'on y trouve une diversité de lieux de culte des minorités ethniques, sans

mosquée en site propre, du moins en ce moment. Des articles de journaux ont d'ailleurs souligné cette absence, comme on l'a évoqué plus haut, d'autant plus que les projets de mosquée n'ont pas manqué. En effet, à quelques années d'intervalles, deux groupes musulmans (l'un chiite, l'autre sunnite) ont tenté de s'établir dans la municipalité; le premier s'étant vu refuser, comme on l'a vu, un permis de construire sur la rue Saint-Régis, était allé s'installer dans une ancienne synagogue qu'il avait 4 ans plus tard revendu à un autre groupe musulman qui n'avait cependant pu obtenir de la municipalité l'autorisation légale d'établir une mosquée. Pourquoi refuser aux musulmans ce qu'on a jadis permis aux juifs, telle était la question posée en première page dans un quotidien montréalais³⁴. Cette controverse doit en fait être resituée dans une perspective chronologique sans laquelle on ne peut comprendre les attitudes répétées de refus de la municipalité à l'égard d'éventuelles mosquées.

Rappelons que cette municipalité, une des plus denses de l'ouest de l'île, possède une proportion d'immigrants (32 %) plus élevée que celle que l'on trouve sur l'ensemble de l'île de Montréal (26 %), mais qu'il s'agit d'immigrants provenant de vagues migratoires déjà anciennes. Municipalité officiellement bilingue (plus du tiers des habitants de l'arrondissement actuel ne connaissent que l'anglais), elle se distingue des autres banlieues par sa multiethnicité : l'Inde, le Liban, l'Égypte sont les principaux pays d'origine des habitants et le quart des résidents de l'arrondissement ont indiqué qu'ils faisaient partie des minorités visibles au recensement de 1996. Banlieue assez aisée, elle affiche un taux de scolarisation particulièrement élevé et, on l'a dit, un revenu moyen par famille dépassant les 60 000 \$. Elle témoigne du mouvement d'*exurbanisation* classique associé à une mobilité sociale ascendante. Bref, on y trouve des ménages qui ont « réussi » et parmi ceux-ci, historiquement, des juifs.

Il est probable que les premiers lieux de culte vraiment « exotiques » car moins familiers dans le paysage ethnoculturel montréalais (par exemple, temples hindous) aient donné l'occasion à la municipalité de faire preuve de son ouverture à l'égard des communautés culturelles. L'urbaniste de la ville, en fait un consultant à temps partiel compte tenu des moyens limités de cette petite municipalité, étant lui-même un « cosmopolite » ayant accumulé des expériences professionnelles un peu partout dans le monde, a eu à cœur de défendre la cause de ces lieux de cultes minoritaires. Mais ces entreprises étaient complexes, parfois incertaines sur le plan des garanties financières, et les groupes impliqués n'ont pas toujours tenu leurs engagements concernant notamment la qualité architecturale des projets. Tant et si bien que la municipalité a resserré ses contrôles au fur

³⁴ The Gazette, 9 décembre 2002.

et à mesure des expériences d'aménagement de lieux de culte. Les entrevues réalisées avec les groupes responsables des différents projets indiquent que la plupart ont compris cette dynamique, les plus anciens réalisant que leurs difficultés à réaliser les plans prévus ont eu un impact sur les contrôles plus serrés sur les plus récents, ces derniers étant à leur tour conscients d'être en quelque sorte tributaires des expériences passées. C'est particulièrement clair dans le cas des temples sikhs et sri lankais. C'est dire que l'attitude des responsables municipaux (fonctionnaires et élus) s'est construite au fil des différents projets. En même temps, la municipalité voyant diminuer le nombre de terrains disponibles pour accueillir d'éventuelles entreprises de haute technologie, et une fois passée la crise économique du début des années 1990, a commencé à se montrer moins empressée de prendre en considération des projets de lieu de culte, a fortiori s'il ne s'agissait pas de communautés bien implantées sur son territoire. Ce fut probablement le cas de certains fragments des communautés musulmanes à l'origine des projets de mosquée. On pourrait parler d'un certain effet de saturation.

Enfin, il faut aussi probablement noter la montée d'une certaine forme de « Nimbyisme » (attitude de « not in my backyard ») chez les propriétaires de résidences familiales, encore que ce phénomène ne soit pas propre aux banlieues, comme on le verra plus loin. Le « dézonage » du secteur de la synagogue pour exclure l'usage à des fins de culte peut sans doute être interprété dans cette perspective, ainsi que les réactions des habitants vivant à proximité de la frange industrielle du temple sri lankais.

Si les banlieues surtout périphériques peuvent paraître plus réticentes face aux demandes d'aménagement de lieux de culte minoritaires, il faut rappeler que les quartiers centraux ne sont pas toujours accueillants face à ces demandes. Mais ces derniers, règle générale, se montrent plus ouverts car la présence immigrante s'y est inscrite depuis longtemps³⁵. Ils ont aussi souvent un tissu urbain plus varié, comprenant davantage de zones interstitielles propices aux établissements non usuels. Mais nous verrons que ces quartiers centraux sont aussi à l'occasion le théâtre de vives controverses, tout particulièrement lorsque la différence culturelle et religieuse fait irruption dans l'espace proche.

DYNAMIQUES SOCIALES DIFFÉRENCIÉES DANS DEUX QUARTIERS LIMITOPHES

C'est ce que nous allons illustrer à présent en examinant les types de transactions sociales engagées par des controverses entourant des synagogues hassidiques dans deux municipalités. Parmi les différents lieux de culte des minorités ethniques, ces synagogues

³⁵ Une recherche réalisée sur les quartiers multiethniques dans la région montréalaise avait posé l'hypothèse d'un lien entre ouverture à la diversité et ancienneté de l'immigration (Germain *et al.*, 1995).

présentent des caractéristiques bien particulières du fait des contraintes de localisation auxquelles elles sont assujetties, comme on le verra. Elles concernent aussi de très petites communautés (on compte environ 6 000 hassidim à Montréal). Il s'agit donc de cas bien particuliers dans le dossier de l'aménagement des lieux de culte. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est de voir, à l'occasion de ces dossiers controversés, comment les dynamiques locales peuvent varier d'une municipalité à l'autre et, en fin de compte, l'importance de ces dynamiques dans les débats entourant ces dossiers.

À la différence de nombreux lieux de culte, les synagogues répondent généralement à des contraintes de localisation particulières au nombre desquelles figure la proximité de la communauté. Cette exigence de proximité est particulièrement forte dans la communauté hassidique, comme dans les autres courants ultra-orthodoxes du judaïsme, puisqu'en plus du Sabbat hebdomadaire pendant lequel les pratiquants ne peuvent utiliser leur voiture ni se déplacer plus d'une certaine distance pour se rendre à la synagogue, les hommes se rendent généralement deux fois par jour à la synagogue pour les prières quotidiennes.

Les controverses examinées plus loin ont pour théâtre deux municipalités (Montréal et Outremont) contiguës : le tissu urbain est continu entre les deux municipalités dont la frontière est purement politico-administrative. Toutes deux sont également interpellées par le fait qu'au-delà du dossier des synagogues proprement dites, se pose la question de la cohabitation des riverains (et des habitants du quartier) avec une communauté ethnoreligieuse relativement distincte et visible. Les traditions vestimentaires des hassidim (long manteau de soie noire et chapeau de fourrure le samedi ainsi que le port de la barbe et des papillotes pour les hommes, et de perruques pour les femmes), en font une minorité « visible ». De plus, la volonté de rester entre soi en minimisant les contacts avec les groupes non religieux tient les hassidim à distance de la société environnante, ce qui interpelle tout particulièrement les habitants des quartiers où ils sont concentrés.

i) La synagogue Belz dans le Mile-End ou ce que cohabiter veut dire

Dans le premier cas, il s'agissait de l'agrandissement d'une synagogue établie depuis longtemps dans une maison privée (constituée en fait de deux bâtiments résidentiels adjacents), en plein secteur résidentiel, et dont l'usage cultuel avait été autorisé par voie de permission spéciale par la Ville de Montréal dès son établissement dans les années 1950 (photo 14). La communauté hassidique³⁶ dont il est question ici est concentrée dans le quartier Mile-End depuis longtemps. Ce quartier fait partie du secteur correspondant au

³⁶ On compte à Montréal environ 6 000 juifs hassidiques et ultra-orthodoxes, arrivés pour la plupart après l'Holocauste.

« quartier fondateur »³⁷ (Remy, 1990) des juifs montréalais en provenance des pays de l'Est (Ancil, 1992). Mais alors que de nombreuses familles juives ont gagné des zones plus périphériques au gré de leur ascension sociale à partir des années 1950, seule une bonne partie des familles orthodoxes et hassidiques sont restées. Parallèlement, dans les années 1980, le processus de gentrification amenait dans le quartier des jeunes professionnels anglophones et francophones.

La communauté hassidique ayant pris de l'ampleur (les ménages comprennent en moyenne plus de 5 personnes)³⁸ et se trouvant trop à l'étroit dans ses locaux de fortune, les responsables de la synagogue ont fini par acquérir successivement des maisons adjacentes pour pouvoir agrandir la synagogue. Un premier permis d'agrandissement fut accordé en 1971 (pour permettre une extension à l'arrière), puis un deuxième en 1989 permettait à la congrégation d'incorporer une troisième maison à ses installations. Mais cette dernière démarche fut contestée par les riverains qui se disaient incommodés par la vie de la synagogue (trafic, bruit, problèmes de stationnement, etc.) et estimaient qu'elle mettait en péril le caractère résidentiel de la rue. Or pour les hassidim, la proximité entre la synagogue et leur milieu de vie étant essentielle, il n'était pas question d'envisager une relocalisation éloignée des rues où les familles des membres étaient concentrées.

Les riverains formèrent un comité de rue et une entente fut négociée entre les représentants du comité, ceux de la Ville et les responsables de la congrégation. Ce geste contribuait à créer un espace de confiance facilitant la cohabitation entre groupes différents (juifs et non juifs, immigrants et natifs, laïques et religieux, etc.) devenue plus difficile avec l'accroissement numérique important des hassidim.

La négociation aboutit à une entente (entérinée par la Ville) autorisant l'agrandissement souhaité mais à certaines conditions : réduire le bruit (en installant un système de ventilation permettant de garder les fenêtres fermées), mieux réguler le stationnement, faire des efforts d'aménagement paysager, etc., et surtout ne pas réclamer un autre permis d'agrandissement pendant dix ans. Par la suite, un dialogue informel s'instaura entre les représentants des riverains et de la communauté hassidique pour gérer les problèmes concrets de cohabitation.

Dix ans plus tard, la période de moratoire étant échu, le comité de rue, voyant bien que la communauté hassidique connaissait une forte croissance pendant que les effectifs de la population majoritaire stagnaient, appréhendait un autre agrandissement de la synagogue. Il

³⁷ Les juifs arrivés nombreux au début du XXe siècle vont d'abord s'installer à proximité du port, avant de gagner le secteur dont on parle ici dans les années 1920.

³⁸ Nos données sur la communauté hassidique proviennent de l'enquête de Shahar, Weinfeld et Schnoor (1997).

tenta alors de faire signer une lettre dans laquelle les hassidim se seraient engagés à ne plus agrandir la synagogue.

Cette tentative de formalisation mit cependant fin au dialogue informel basé sur les relations personnelles entre représentants du comité de rue et des hassidim car ces derniers prirent fort mal cette initiative. Et quelques temps plus tard, suite à l'achat d'une maison contiguë, une nouvelle demande de permis d'agrandissement fut présentée à la Ville. Les dispositions encadrant la première entente n'ayant pas été toutes respectées, les riverains s'y opposèrent vigoureusement. Le Bureau des affaires interculturelles de la Ville de Montréal, après diverses consultations, appuya les résidents car leur qualité de vie semblait menacée par l'agrandissement de la synagogue. Le Service du développement économique et urbain se fit lui aussi le défenseur de la protection des milieux de vie. Mais en fin de compte, le maire de l'époque (et l'élu responsable des dossiers d'aménagement au Conseil municipal et membre du Comité exécutif, en fait lui-même un juif orthodoxe), décida d'accéder à la demande des hassidim.

Au terme de cette histoire, on constatera d'abord les limites du zonage tant comme élément de construction d'un espace de confiance que comme outil de protection contre l'Autre³⁹. En second lieu, les facteurs politiques ont pesé lourdement sur l'issue de la controverse. Enfin, même si l'histoire se termine par une rupture, il est quand même intéressant de souligner le fait que pendant dix ans, les acteurs sociaux ont décidé de bâtir un espace de transaction (négociations sur l'entretien des espaces publics, sur le stationnement, etc.) plutôt que de recourir aux qualifications juridiques de l'espace (réclamer une stricte application du règlement de zonage) : les négociations entre les habitants, les représentants de la congrégation et les fonctionnaires témoignent d'une volonté de cohabitation basée sur la reconnaissance de la légitimité de l'Autre à être là, en plus d'illustrer un pragmatisme venant prendre le relais des qualifications juridiques. Les conditions contenues dans l'entente concernent en effet les aménagements concrets sur lesquels pourrait reposer un compromis. Le processus de transactions sociales se termine cependant abruptement lorsque le comité de rue tente d'acculer les hassidim à un engagement écrit, fermant du même coup l'espace de négociation. Cela dit, les pratiques d'accommodement exprimées jusque là par le comité de rue méritent d'être soulignées.

Cette volonté d'accommodement n'est pas étrangère aux effets de milieux qui caractérisent ce quartier. Un des plus anciens quartier d'immigration de Montréal, ce quartier de

³⁹ Instrument d'urbanisme d'origine américaine, le zonage fait son apparition à New York en 1916 à l'instigation de l'association des marchands de la *Fifth Avenue* pour exclure de leur quartier de commerces de luxe les manufactures de vêtements. Protection contre les nuisances dans une perspective hygiéniste, il s'agissait aussi de mettre à distance les ouvriers immigrants, comme on le fit à San Francisco en 1883 par des règlements interdisant l'établissement de buanderies, commerces tenus à l'époque par des Chinois.

locataires (moins du quart des habitants sont propriétaires de leur logement) a encore aujourd'hui une forte composante multiethnique. Des recherches antérieures ont fait ressortir une image largement partagée de cosmopolitisme, devenue d'ailleurs une marque de commerce (Rose, 1995). C'est le genre de milieu où tout le monde a l'impression de faire partie d'une minorité, ou plus exactement où aucune majorité ne semble vraiment dominer le quartier. La composition de la seconde municipalité dont il sera question ci-après est bien différente bien qu'elle soit contiguë. Il n'en reste pas moins que, dans le Mile-End habitué depuis longtemps à la présence de nombreuses synagogues, la progression du phénomène de gentrification et les transformations du marché résidentiel concomitantes (augmentation de la proportion de propriétaires), ont contribué au raidissement des positions. C'est encore plus clair dans la seconde municipalité où la proportion de propriétaires est deux fois plus importante et où la compétition entre hassidim et la majorité dans l'acquisition de maisons est encore plus forte.

Enfin il faut noter le fait que si les hassidim semblent en général vouloir vivre comme en retrait des quartiers dans lesquels ils se sont établis (ou plus exactement à l'écart des non-religieux qui habitent aussi ces quartiers), ils n'en ont pas moins participé à quelques reprises à des mobilisations collectives déployées pour préserver la sécurité du quartier, et tout particulièrement des familles avec enfants. Ainsi se sont-ils joints à une coalition pour empêcher la transformation d'une artère commerciale en voie de circulation rapide (Rose, *op. cit.*).

ii) Le bas-Outremont ou la judiciarisation en spirale

Dans la deuxième controverse qui avait lieu dans une ancienne municipalité de l'île de Montréal (Outremont⁴⁰) où le zonage concernant les lieux de culte était très restrictif, le conflit se déroule sur un tout autre registre que celui de l'accommodement raisonnable et sera porté d'emblée aux niveaux politique et légal.

Étant donné le caractère très précis de la réglementation de la municipalité et vu le nombre important de petites congrégations religieuses (surtout juives orthodoxes ou ultra-orthodoxes) sur le territoire⁴¹, plusieurs de ces communautés culturelles ont dû trouver des stratégies alternatives pour s'établir dans le secteur. Entre autres, une de ces congrégations avait dû s'adresser aux tribunaux (la Cour supérieure du Québec) pour obtenir la permission d'aménager une salle de lecture qui, à toutes fins pratiques, servait aussi de lieu de prière. D'autres salles de prière ont été aménagées de façon plus ou moins clandestine dans des

⁴⁰ Outremont et le quartier du Mile-End sont de taille équivalente.

⁴¹ Les congrégations juives sont très variées et chacune a sa ou ses synagogues. Mais aux yeux du profane, ces synagogues sont associées à une seule et même communauté.

immeubles résidentiels. (Il est également intéressant de noter que le règlement de zonage de la municipalité est tout aussi strict à l'égard d'autres catégories d'équipements, dont les crèches pour enfants, elles aussi amenées parfois à se retrancher dans la clandestinité). Dans le cas qui nous intéresse, le Conseil municipal avait refusé un changement de zonage qui aurait permis à la congrégation de construire une synagogue neuve sur une rue à caractère mixte résidentiel/commercial. La congrégation avait alors installé la salle de prière au rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel, ce qui contrevenait au zonage. Une motion fut donc déposée pour changer le zonage afin de légaliser l'usage. La motion fut retirée, face à l'opposition de citoyens. Mais l'un d'entre eux, estimant que la municipalité ne faisait pas complètement son travail et accordait trop de privilèges aux hassidim, intenta une poursuite légale contre la congrégation. Un règlement hors cour mit fin provisoirement à cette controverse et la congrégation déménagea dans un autre édifice situé sur une rue commerciale (photo 15). Le même citoyen (qui entre-temps s'était présenté aux élections et s'était fait élire à titre de conseiller municipal) intenta cette fois une poursuite contre la municipalité pour avoir accordé un permis jugé illégal pour l'agrandissement du local. Le tribunal trancha en faveur de la municipalité et jugea que celle-ci avait agi à l'intérieur des limites de son pouvoir discrétionnaire. Mais un autre conflit éclata bientôt et fit rage cette fois autour de l'installation d'un *érouv*. Plusieurs municipalités ont par le passé toléré l'aménagement d'un *érouv* sur une portion de territoire. Cet *érouv* consiste en un mince fil de fer suspendu permettant aux hassidim d'étendre symboliquement le périmètre de leur espace privé afin de pouvoir effectuer certaines activités normalement proscrites pendant la période du Sabbat ou pendant les fêtes religieuses à l'extérieur de leur maison (transporter quelque objet que ce soit, y compris pousser une voiture d'enfant, porter de la nourriture chez le voisin, etc.)⁴². Mais la municipalité d'Outremont l'ayant démantelé à plusieurs reprises, la communauté hassidique souhaitait que la légalité de l'*érouv* soit reconnue. Ce qui fut fait par un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec. Le juge estima que la municipalité avait l'obligation constitutionnelle d'accommoder ses résidents dans la pratique de leur religion tant que cela ne causait pas de préjudices indus aux autres citoyens⁴³. Cet argument fut vertement critiqué par le Mouvement laïque québécois (MLQ) : selon celui-ci, l'*érouv* ne servait pas à pratiquer la religion mais bien à y échapper, puisqu'il s'agissait d'une astuce pour éviter les interdits religieux !

Il est intéressant de relever un autre commentaire du MLQ à la suite du jugement de la Cour supérieure du Québec (jugement Hilton) qui affirme que les zones établies par le périmètre

⁴² Tous les hassidim ne reconnaissent cependant pas ce pouvoir d'exemption de l'*érouv*.

⁴³ À la question des inconvénients éventuels causés par un *érouv*, un citoyen avait évoqué le cas... des cerfs-volants !

de l'*érouv* revêtent un caractère religieux seulement pour ceux qui y croient. Le MLQ estima quant à lui que l'*érouv* représentait ni plus ni moins qu'un nouveau type de zonage de quartier religieux, venant empiéter sur l'espace public, alors que ce dernier devait rester laïque pour être inclusif. La décision du tribunal, selon le MLQ, revenait à faire prévaloir des principes religieux sur la législation civile.

Dans cette succession de controverses, on voit bien qu'au fil du contentieux se construit un espace d'affrontements qui débouchera sur des plaintes logées devant les tribunaux et sur une politisation du débat puisqu'un des opposants à la synagogue se présente comme conseiller municipal indépendant. À la différence de ce qui se passe dans le Mile-End, le débat (ou le combat) se transforme, monte en généralité. Loin de porter sur les conditions concrètes de la cohabitation, il oppose la liberté de religion aux lois civiles et met en cause la délimitation de l'espace public. Le recours quasi-obsessif aux lois et à un ordre juridique supérieur est le propre d'un milieu social bien particulier. En effet, à la différence de l'image d'un ancien quartier ouvrier et de petits cols blancs associée au Mile-End, Outremont incarne l'image d'une municipalité qui fut le quasi chef lieu de la bourgeoisie canadienne-française, avec 44 % de propriétaires et une vie associative vigoureuse où les intellectuels et professeurs d'université jouent un rôle de premier plan. La réalité statistique de cette municipalité est en fait beaucoup plus différenciée que ce que projette cette image sociale⁴⁴. Or ce groupe francophone dominant voit sa position hégémonique menacée par une communauté en expansion composée de juifs ultra-orthodoxes et de hassidim, qui représentent aujourd'hui environ plus du cinquième de la population et mettent de l'avant un mode de vie organisé autour de la religion alors que les francophones qui se mobilisent contre eux font partie d'une catégorie sociale qui s'estime porteuse des valeurs de modernité du Québec contemporain et notamment de sa laïcité. Plus encore, les deux groupes se font compétition sur le marché de la propriété immobilière. La proportion significative de propriétaires n'est pas étrangère au recours aux qualifications juridiques !

D'une certaine façon, l'enjeu des lieux de culte vient cristalliser des tensions qui existaient déjà au sein de la population locale et que la croissance démographique significative des hassidim est venue exacerber.

On voit bien dans ces deux exemples l'importance des dynamiques locales et des effets de milieu qui les nourrissent, même si, simultanément, l'importance des facteurs politiques ne

⁴⁴ Outremont compte une plus faible proportion d'immigrants que l'ensemble de l'île, et ces immigrants proviennent pour plus de la moitié de pays européens; le cinquième des immigrants ont la France (où la valeur de la laïcité est cardinale) pour pays de naissance. La proportion de minorités visibles y est aussi beaucoup plus faible qu'ailleurs puisqu'elle ne dépasse pas 7 %. Enfin, les immigrants d'Outremont sont nettement plus scolarisés que leurs confrères et consœurs du reste de l'île et leur taux de chômage est aussi deux fois plus faible.

se dément pas. Il est probable également que la première municipalité (l'ancienne ville de Montréal, un million d'habitants), étant beaucoup plus importante que la seconde (Outremont... 22 300 habitants), comptant une population immigrante à la fois plus nombreuse, plus diversifiée et plus ancienne, ayant depuis longtemps une politique et un Bureau des relations interculturelles, a bénéficié des interventions médiatrices de ce dernier et, ce faisant, a contribué à cet exercice d'accommodement raisonnable.⁴⁵

5. LA COEXISTENCE DANS L'ESPACE PUBLIC

La controverse entourant les hassidim à Outremont est à la fois unique en son genre et représentative de questions fondamentales. En effet, les impacts urbains des pratiques religieuses des hassidim et les controverses suscitées à leur endroit, représentent peut-être des épisodes exceptionnels dans la vie quotidienne de la cité. Mais parmi les questions soulevées dans le sillage de la controverse, il en est une qui semble avoir été posée à Outremont avec plus d'acuité qu'ailleurs mais qui n'en révèle pas moins l'existence sans doute généralisée d'un malaise en ce qui concerne la place de la religion dans l'espace public. Le maire de l'ancienne ville d'Outremont déclara qu'avant l'intervention de la Cour supérieure du Québec il pensait que la Loi provinciale des Cités et Villes ne donnait pas aux municipalités le pouvoir d'autoriser un usage religieux de l'espace public et que c'est dans cet esprit qu'il avait fait démanteler l'*érouv*. Quant au MLQ, c'est au nom même du principe de la diversité culturelle qu'il a revendiqué la neutralité de l'espace public ; comment concevoir un espace public inclusif s'il n'est pas d'abord et avant tout laïc ? Si l'*érouv* et les synagogues hassidiques considérées précédemment se distinguent par leur non visibilité, les communautés hassidiques, elles, sont visibles et rappellent à ceux qui les côtoient que le rapport au religieux est central dans l'organisation de leur mode de vie. Dans ce sens, la religion est bien présente dans la vie publique, dans les modes de sociabilité publique et dans la régulation des interactions avec autrui à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté.

On peut alors se demander si l'émoi causé par les hassidim ne tient pas autant à leur repli exclusif sur leur communauté qu'à l'affichage public de leurs principes religieux, aux yeux d'habitants défendant les valeurs de laïcité comme fondements de la modernité du Québec. Faut-il rappeler que le Québec eut bien du mal à se libérer du « joug » d'une Église particulièrement rigide et que même aujourd'hui on ne parvient pas à s'entendre sur une laïcisation complète du système d'éducation. Ce ne serait pas la première fois que les

⁴⁵ Le BRI a d'ailleurs publié peu de temps après un guide d'accommodement raisonnable à l'intention de ses fonctionnaires.

« Autres » exerceraient une fonction miroir face à la société d'accueil, lui renvoyant en quelque sorte ses propres ambiguïtés.

Mais si les synagogues hassidiques se fondent littéralement dans le paysage urbain (résidentiel ou commercial), ce n'est pas le cas pour les lieux de culte d'autres communautés culturelles qui, elles, déploient dans l'espace public une stratégie d'affirmation collective. Nous avons évoqué rapidement au début de notre rapport la thèse de F. Dassetto sur l'ouverture de l'espace public réclamée par l'islam en Europe.

En contexte canadien, la diversité culturelle à la fois plus prononcée et plus ancienne ne fait pas jouer ce rôle à l'islam, du moins pas encore. Par contre on voit bien que s'accumulent une série de malaises qui finiront par ébranler le principe de la laïcité de l'espace public.

Les églises et temples récents ne sont cependant plus les mêmes qu'autrefois : probablement plus éphémères (certains ne survivront pas à la deuxième génération), soutenus par des petites communautés aux ressources limitées, ne composeront-ils pas un espace public à géométrie variable ?

La perspective interactionniste que nous avons adoptée nous a permis de voir comment des municipalités ont construit leurs réponses aux demandes formulées par des communautés culturelles en examinant les termes et les enjeux des échanges. La grande fluctuation des règlements de zonage laisse entrevoir un certain « adhocratisme » dans leurs conduites. Au départ, les lieux de culte minoritaires sont traités comme n'importe quel édifice dont on cherche à apprécier les nuisances potentielles sur l'environnement avant d'autoriser son implantation. Ce n'est qu'au fil des expériences accumulées que se profile une attitude que l'on pourrait qualifier de relativement restrictive et ce, dans pratiquement toutes les municipalités considérées. Les considérations fiscales et économiques sont omniprésentes et réfèrent directement aux contraintes avec lesquelles les acteurs municipaux doivent manœuvrer. Mais les aléas des négociations avec les représentants des communautés culturelles expliquent aussi cette relative fermeture, du moins au niveau des règlements de zonage : les garanties financières et la qualité esthétique des projets ne sont pas toujours au rendez-vous tels que convenus et les échéances ne sont pas respectées. Une analyse diachronique plus systématique permettrait sans doute de faire ressortir l'émergence d'une certaine attitude de méfiance à l'égard de toute affirmation collective dans l'espace public lorsqu'il s'agit de diversité religieuse.

Une diversité d'acteurs interviennent dans les transactions sociales. Parmi ces différents acteurs, les services d'urbanisme cherchent un difficile équilibre entre une attitude d'accommodement et le respect des règlements et de ce qu'ils perçoivent comme l'intérêt général. Mais leur rôle s'avère somme toute secondaire car l'issue des transactions est bien

souvent déterminée par les intérêts électoraux des élus locaux (le rôle des élus dits ethniques est non négligeable) quand ce n'est pas par les acteurs de la société civile.

Du côté des communautés, les responsables de la négociation ont souvent un rôle névralgique à jouer : crédibilité, capacité d'entrer dans une logique de médiation, connaissance des rouages administratifs. Le choix de l'architecte s'avère à cet égard important.

Nous avons enfin tenté de voir si, au nombre des demandes ayant essuyé un refus, ressortent quelques groupes ou des contextes urbains particuliers. Il était difficile de voir si les réticences manifestées par les municipalités à l'égard des lieux de culte minoritaires étaient plus nombreuses en banlieue ou dans les quartiers centraux, notre échantillon n'ayant pas été structuré à cette fin. Il nous semble cependant qu'un certain nombre de différences distinguent les deux types de contexte, surtout en ce qui concerne les types de lieux de culte (et leur dimension). Les minorités dites visibles ont probablement, dans l'ensemble, rencontré plus de réticences, surtout lorsqu'on s'attendait à ce que l'implantation du lieu de culte entraîne une concentration de populations.

Enfin, on a vu que la dynamique caractérisant chaque milieu local, les ressources institutionnelles et la dynamique politique jouent pour beaucoup dans le déroulement des transactions. La notion d'effets de milieu s'avère ici opportune.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (SOURCES CITÉES)

- Anctil, P. ([1992] 1997). « Un shtetl dans la ville : la zone de résidence juive à Montréal avant 1945 », dans *Tur Malka, Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*, Sillery : Éditions du Septentrion, p. 55-74.
- Arteau, Richard (2000). *Les dieux dans la ville : multiplication des lieux de culte et diversité religieuse à Montréal - Les défis posés à l'aménagement urbain*. Communication présentée dans le cadre du Forum de Montréal sur la diversité urbaine et la gestion des villes multiculturelles, Montréal, 20 mars.
- Blanc, M. (1998). « La transaction, un processus de production et d'apprentissage du 'vivre ensemble' », dans M.-F. Freynet, M. Blanc et G. Pineau (dir.), *Les transactions aux frontières du social: formation, travail social, développement local*. Lyon : Chronique sociale, p. 219-237.
- Bronson, Susan D. (2002). *Le patrimoine religieux du Mile End : des lieux de culte en transition* (dépliant). Montréal : Société d'histoire du Mile End.
- Charbonneau, J. et A. Germain (2002). « Les banlieues de l'immigration », *Recherches sociographiques*, XLIII (2) : 311-328.
- Daher, A. (1998). *La construction de l'islamité et l'intégration des musulmans au Québec dans le discours de leurs leaders*. Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, thèse de doctorat non publiée, 400 p.
- De Galembert, C. (1995). « De l'inscription de l'Islam dans l'espace urbain », *Annales de la recherche urbaine*, 68-69 : 179-188.
- Douglass, M. et J. Friedmann (dir.) (1998). *Cities for Citizens: Planning and the Rise of Civil Society in a Global Age*. New York : J. Wiley.
- Ebaugh, H.R. et J.S. Chafetz (2000). *Religion and the New Immigrants. Continuities and Adaptations in Immigrant Congregations*. New York : Altamira Press.
- Fincher, R. et J.M. Jacobs (1998). *Cities of difference*. New York : Guilford Press.
- Friedmann, J. (1992). *Empowerment: the Politics of Alternative Development*. Cambridge, MA : Blackwell.
- Friskin, F. et M. Wallace (2000). *The Response of the Municipal Public Service Sector to the Challenge of Immigrant Settlement*. Research report presented to Citizenship and Immigration Canada, Ontario Region, OASIS.
http://www.settlement.org/sys/library_detail.asp?PageID=REF&passed_lang=EN&doc_id=1002328 version révisée, mars 2002.
- Gagnon, J.E. (2001). « Cohabitation interculturelle et aménagement urbain: quelques réflexions à partir du cas des communautés hassidiques juives d'Outremont/Mile-End », *Cahiers du GRES* (Université de Montréal), 3 (1) : 39-53.
- Gagnon, J.E. et A. Germain (2002). « Espace urbain et religion: esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal », *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (128) : 143-163.
- Gale, R. et S. Naylor (2002). « Religion, planning and the city : The spatial politics of ethnic minority expression in British cities and towns », *Ethnicities*, 2 (3) : 387-409.

- Germain, A. (coord.), J. Archambault, B. Blanc, J. Charbonneau, F. Dansereau et D. Rose (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier*. Québec : gouvernement du Québec, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 325 p. (collection Études et recherches, n° 12).
- Germain, A. (à paraître). « Le municipal à l'épreuve de la multiethnicité : aménagement des lieux de culte minoritaires et crise du zonage à Montréal », dans A. Bourdin, M.P. Lefevre et P. Melé (dir.), *Les qualifications juridiques de l'espace et la confiance*.
- Grafmeyer, Y. (1999). « La coexistence en milieu urbain : échanges, conflits, transactions », *Recherches sociologiques*, 1 : 157-176.
- Hervieu-Léger, D. (1993). *La religion pour mémoire*, Paris : Cerf.
- Isin, E.F. et M. Siemiatycki (1999). « Fate and faith: Claiming urban citizenship in immigrant Toronto », Metropolis Project, CERIS Working Paper Series.
- Isin, E.F. et M. Siemiatycki (2002). « Making space for mosques: Claiming urban citizenship », dans S. H. Razack (dir.), *Race, Space, and the Law: Unmapping a White Settler Society*, Toronto : Between the Lines.
- Kepel, G. (1994). *À l'ouest d'Allah*. Paris : Seuil.
- Kong, L. (1990). « Geography and religion: trends and prospects », *Progress in Human Geography*, 14 (3) : 355-371.
- Lowndes, V. (1995). « Citizenship and urban politics », dans Judge, Stoker et Wolman (dir.), *Theories of Urban Politics*, Sage Publications, p. 160-180.
- Marsan, Jean-Claude (1997). « Plan stratégique de conservation des églises et des chapelles au centre-ville de Montréal », dans L. Noppen, L.K. Morisset et R. Caron (dir.), *La conservation des églises dans les villes-centres*. Actes du premier colloque international sur l'Avenir des biens d'Église. Québec, Université Laval, p. 109-119.
- Moore Milroy, B. et M. Wallace (2001). « Ethnoracial diversity and planning practices in the greater Toronto area », Toronto : CERIS Working Paper, n° 18.
- Naylor, S. et J. Ryan (1998). « Tracing the geographies of religious minorities in the UK : using surveys and case-studies », Paper presented at the « Religion and Locality » Conference, University of Leeds.
- Naylor S. et J. Ryan (2002). « The mosque in the suburbs : Negotiating religion and ethnicity in South London », *Social and Cultural Geography*, 3 : 39-59.
- Office de consultation publique de Montréal (2002). Rapport de consultation publique. Projet de règlement P-02-215 modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre Dame-de-Grâce.
- Office de consultation publique de Montréal (2003). Rapport de consultation publique. Projet de règlement P-02-247 modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre Dame-de-Grâce, le 3 février.
- Peach, C. (2002). « New cathedrals of Muslims, Hindus and Sikhs : The cultural landscape of South Asian religion in England and Wales », Paper presented at the Seventh Metropolis International Conference, Oslo (Norway), September.

- Polo, A.-L. (2002). *Appropriation de l'espace et pratiques municipales de gestion de la diversité ethnoculturelle : le cas des lieux de culte pentecôtistes*, Rapport de recherche, INRS Urbanisation, Culture et Société.
- Qadeer, M. (1997). « Pluralistic planning for multicultural cities: the Canadian practice », *Journal of the American Planning Association*, 63 (4) : 481-494.
- Qadeer, M. et M. Chaudhry (2000). « The planning system and the development of mosques in the greater Toronto area », *Plan Canada*, 40 (2) : 17-21.
- Racine, J. B. (1993). *La ville entre dieu et les hommes*. Paris : Anthropos, Lausanne, Presses Bibliques Universitaires.
- Ray, B., G. Halseth et B. Johnson (1997). « The changing face of the suburbs : Issues of ethnicity and residential change in suburban Vancouver », *International Journal of Urban and Regional Research*, 21 : 75-99.
- Remy, Jean. (1990). « La ville cosmopolite et la coexistence interethnique », dans A. Bastenier et F. Dassetto (dir.), *Immigration et nouveaux pluralismes. Une confrontation de société*, Éditions universitaires De Boeck, p. 85-105.
- Remy, Jean (1992). « La transaction, une méthode d'analyse: contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme », *Environnement et Société*, (17) : 9-31.
- Remy, J. (1998). « Villes, espaces publics et religions : récits d'espérance et pratiques quotidiennes », *Social Compass*, 45 (1) : 23-42.
- Rogers, A. (1998). « Les espaces du multiculturalisme et de la citoyenneté: les transformations sociales : sociétés multiculturelles et multi-ethniques », *Revue internationale des sciences sociales*, 56 (184) : 225-237.
- Rose, D. (1995). « Le Mile-End: un modèle cosmopolite ? », dans A. Germain (dir.), J. Archambeault, B. Blanc, J. Charbonneau, F. Dansereau et D. Rose, *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Québec : gouvernement du Québec, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, p. 53-94 (collection Études et recherches, n° 12).
- Sandercock, L. (dir.) (1998). *Towards Cosmopolis: Planning for Multicultural Cities*. New York : John Wiley.
- Shahar, C., M. Weinfeld, et R.F. Schoor (1997). *Survey of the Hassidic & Ultra-Orthodox Communities in Outremont & Surrounding Areas*. Outremont : COHO.
- Simard, C (1999). *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques (Cahiers de recherche, n° 8).
- Smith, T.L. (1976). « Religion and ethnicity in America », dans G.E. Pozzetta, (dir.), *The Immigrant Religious Experience*, vol. 19, the *American Immigration and Ethnicity* series, New York/London : Garland, p. 321-351.
- Vertovec, S. (1996). « Multiculturalisme, culturalism and public incorporation », *Ethnic and Racial Studies*, 19 (1): 49-69.
- Warner, R. S. et J. G. Wittner (1998). *Gatherings in Diaspora. Religious Communities and The New Immigration*. Philadelphia : Temple University Press.
- Young, I. M. (1990). *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

ANNEXES :

ANNEXE I :
LISTE DES LIEUX DE CULTE ÉTUDIÉS**Synagogues**

Amour pour Israël, synagogue hassidique, Outremont

Congrégation Beltz, synagogue hassidique, Montréal

Églises pentecôtistes

Emmanuel Pentecostal Church : Montréal-Nord

Assemblée du Plein Évangile, LaSalle

Centre Évangélique de Montréal, Montréal

Communauté évangélique de Pentecôte, Montréal

Église Nouvelle Vie, Longueuil

Temples Hindous

Mission Saiva du Québec, *Murugan* , Dollard-des-Ormeaux

Gurdwara Sahib Greater Montreal Dollard-des-Ormeaux

Gurdwara Nanak Darbar , LaSalle

Mosquées

Fondation Azzaha Dollard-des-Ormeaux

Masjid Badr , Saint-Léonard

Khaled Ben-al-Walid, Laval

ANNEXE II :
PHOTOS DES LIEUX DE CULTE

(photos prises par Ève Ste-Marie)



1. Centre islamique du Québec (Saint-Laurent)



2. Assemblée du Plein Évangile (LaSalle)



3. Gurdwara Nanak Darbar (LaSalle)



4. Église Nouvelle Vie (Longueuil)



5. Hindu-Mandir Temple (Dollard-des-Ormeaux)



6. Gurdwara Sahib Greater Montreal (Dollard-des-Ormeaux)



7. Projet de mosquée dans une ancienne synagogue (Dollard-des-Ormeaux)



8. Communauté évangélique de Pentecôte (Montréal)



9. Mosquée Khaled Ben-al-Walid (Laval)



10. Temple Murugan [Tamoul] (Dollard-des-Ormeaux)



11. Iglesia Christiana Metropolitana (Montréal)



12. Centre islamique Badr (Saint-Léonard)



13. Emmanuel Pentecostal Church (Montréal-Nord)



14. Synagogue Belz (Montréal, Quartier Mile-End)



15. Synagogue Amour pour Israël (Outremont)



16. Centre évangélique de Montréal (Montréal)

Partie III :
L'accueil et l'accompagnement
des immigrants dans les HLM

En matière d'habitation sociale, la municipalité se trouve dans des positions différentes selon qu'il s'agisse de logements HLM gérés par des offices municipaux d'habitation ou de logements communautaires gérés par des coopératives ou des organismes sans but lucratif. Dans ce dernier cas, ce n'est pas la municipalité qui a l'initiative du projet ; elle est tout au plus appelée à intervenir comme médiateur entre les porteurs du projets et les résidants. En effet, il arrive que certains groupes de résidants du secteur où l'on propose d'implanter les logements s'objectent en invoquant des motifs que l'on retrouve habituellement à l'enseigne du « NIMBYisme » : craintes du point de vue de la sécurité, baisse de la valeur des propriétés environnantes, etc. On a remarqué, au cours de la dernière année, à Montréal, que chaque fois qu'il a été question d'implanter une coopérative d'habitation ou un ensemble résidentiel destiné à des groupes fragiles (personnes sans-abri, jeunes en réinsertion sociale, etc.) ou à des familles démunies, des immigrés notamment, des oppositions de ce genre se sont fait entendre. La municipalité, dans ces situations, doit arbitrer un peu de la même manière que dans les cas d'implantation de lieux de culte. Elle doit s'assurer d'une juste application de ses règlements de zonage et de construction. Elle doit aussi essayer de convaincre les opposants lorsqu'il s'agit de projets qu'elle favorise dans le cadre de ses engagements concernant la création de logements à coût abordable. Tout cela a peu de chose à voir avec l'accueil des immigrants : en réalité, c'est bien davantage la question de la mixité sociale, de la cohabitation entre couches sociales, qui est en cause ici. Même dans les cas où des projets de coopérative, notamment, sont menés par des groupes d'immigrants, le rôle des municipalités en est essentiellement un d'apaisement des craintes des résidants en place et un de médiation entre les groupes. Quant au contenu interculturel de ces fonctions de médiation, il reste extrêmement limité, voire inexistant. En réalité, dans le cas des coopératives et des OSBL, la gestion des relations interculturelles, soit entre personnes ou groupes au sein de l'ensemble résidentiel, soit entre ce dernier et le milieu environnant est assurée par la coopérative ou l'OSBL lui-même, laissant très peu de place à la municipalité dans le processus.

Nous avons décidé de laisser de côté le logement social de type OSBL ou coopérative pour nous concentrer sur les HLM publics, d'une part parce que ceux-ci jouent un rôle croissant dans le logement des immigrants et, d'autre part, parce qu'on y a développé des pratiques tout à fait singulières en matière d'accueil et d'intégration des immigrants. Avant d'analyser ces pratiques, il nous faut apporter certaines indications sur le contexte politico-administratif de production et de gestion des HLM et sur la place des immigrants dans le parc HLM de Montréal

1. LES HLM : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE LA PROVINCE ET LES MUNICIPALITÉS

C'est la province qui est responsable, par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ), de la construction des logements HLM. Toutefois, la gestion de ces logements est pratiquement toujours confiée à des offices municipaux d'habitation. Ces derniers agissent dans le cadre de normes édictées par la SHQ : ainsi le règlement de sélection des clientèles, la définition des critères d'éligibilité aux HLM ou l'échelle des loyers sont du ressort de la SHQ. En ce qui concerne les activités quotidiennes, qu'il s'agisse de l'entretien des immeubles ou des activités d'animation ou de soutien aux initiatives des résidants, les offices municipaux d'habitation disposent d'une pleine autonomie. Ainsi l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est-il le mandataire de la SHQ et l'agent de la ville de Montréal.

Il est à noter que la SHQ peut également intervenir dans la mise sur pied de projets particuliers dans un ensemble HLM : c'est le cas, par exemple, du projet « Bon voisinage » auquel nous ferons brièvement allusion plus loin. D'autres projets visant l'accueil et l'accompagnement des immigrants logés dans certains HLM montréalais sont menés en collaboration avec le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) du Québec. Nous les examinerons de manière détaillée.

2. LES NOUVEAUX DÉFIS ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE GESTION DES HLM

Depuis les années 1980, l'appauvrissement de la population logée en HLM et l'aggravation des problèmes sociaux (délinquance, violence, trafic de drogues, etc.) ont conduit les responsables de l'Office municipal d'habitation de Montréal à développer des actions communautaires en concertation avec divers intervenants : associations de locataires, organismes communautaires de quartier, CLSC, service de police, etc. Une direction du développement communautaire a été créée au sein de l'Office, en 1989, pour intervenir lors de conflits entre locataires et pour soutenir les associations de locataires et les initiatives des organismes communautaires présents dans les HLM. Plusieurs interventions majeures ont été menées au début des années 1990, particulièrement dans les plus grands ensembles (entre 100 et 300 logements) où, aux problèmes sociaux liés à l'appauvrissement, se superposaient des changements significatifs dans la composition ethnique des populations logées. Pour contrer les phénomènes de délinquance et devant les difficultés croissantes de cohabitation entre des jeunes issus de familles immigrantes et des adultes de « vieille souche », plusieurs centres de jeunes ont été établis en milieu HLM. Il existe actuellement 11 de ces centres qui offrent des activités récréatives et du soutien

scolaire aux jeunes de 6 à 17 ans. D'autres activités visent plutôt les familles et notamment les femmes : cuisines collectives, cafés-rencontres, repas communautaires, fêtes, etc.

Enfin, à partir de 1999, divers projets visant l'intégration des familles immigrantes ont été entrepris dans le cadre du *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal* établi à la suite d'une entente conclue entre la Ville et le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI). Ces projets sont examinés en détail plus loin.

3. LA PLACE DES IMMIGRANTS AU SEIN DU PARC HLM À MONTRÉAL

Les immigrants⁴⁶ constituent 40 % des ménages ayant obtenu un logement de l'Office municipal d'habitation de Montréal au cours des trois dernières années. Concernant les demandeurs de logements inscrits sur les listes d'attente, la proportion des immigrants est de l'ordre de 46 % : elle atteint les 63 % dans le cas des demandes visant des logements destinés aux familles. Parmi les demandes pour des logements de 3 chambres à coucher et plus, 86 % proviennent de familles immigrantes (Di Chiaro, 2002). D'ailleurs les logements de cette taille sont pratiquement toujours attribués à des familles immigrantes.

Le poids des familles immigrantes parmi la population logée en HLM ou inscrite sur les listes d'attente s'explique par diverses raisons. En premier lieu, ces familles vivent souvent des situations de surpeuplement et elles consacrent une forte proportion de leurs revenus pour se loger, deux critères qui les rendent admissibles à un logement HLM. Si l'on ajoute à cela la discrimination dont elles sont parfois victimes dans le parc locatif privé et la pénurie de logements suffisamment grands pour accueillir des familles nombreuses ou élargies, on comprendra que la demande de leur part pour du logement HLM soit extrêmement forte.

4. LES RÉSULTATS D'ÉTUDES ANTÉRIEURES SUR LA COHABITATION INTERETHNIQUE DANS LE LOGEMENT SOCIAL

Dans une étude antérieure (Dansereau et Séguin, 1995) sur la cohabitation entre voisins dans l'habitation sociale, nous avons repris les différents cas de figure proposés par Véronique de Rudder (1987) pour caractériser les relations interethniques, soit l'absence de relations, les échanges de bon voisinage et les situations conflictuelles. Nous avons alors constaté que la situation la plus fréquemment observée dans les ensembles étudiés (des

⁴⁶ Il faut noter que seules les personnes ayant un statut d'immigrant ou les réfugiés admis y ont droit ; les réfugiés en attente de statut ne le sont pas. De plus, les demandeurs doivent résider depuis au moins un an à Montréal pour obtenir un logement HLM.

HLM pour la plupart, mais aussi quelques coopératives) était l'absence de relations ou la prédominance de relations superficielles entre personnes d'origines ethniques ou nationales différentes. En ce qui concerne plus particulièrement les situations conflictuelles, nous remarquons que c'est dans les ensembles HLM les plus anciens, là où l'on observe une transformation marquée du profil ethnoculturel des clientèles, que les tensions les plus vives avaient tendance à se manifester. Ces ensembles qui, pour la plupart datent du début des années 1970, se caractérisent par la présence d'une importante fraction de grands logements destinés à des familles nombreuses. Compte tenu de la faible natalité de la population québécoise « de souche », ces logements sont désormais pratiquement toujours attribués à des familles de la « nouvelle immigration », essentiellement constituées d'immigrés récents. En plus de présenter des profils familiaux différents de ceux des ménages installés de longue date, les nouveaux arrivants ont aussi des histoires résidentielles et des modes d'habiter qui les singularisent. De là à dire que ces singularités les exposent à la stigmatisation et au stéréotype raciste le pas est peut-être vite franchi, mais c'est néanmoins ce que l'observation des situations de transition ou de renversement des équilibres qui prévalaient auparavant entre habitants de longue date (blancs francophones) et nouveaux arrivants (réfugiés et immigrants issus du tiers-monde) nous portait à conclure.

Quant aux objets de tension entre voisins, celui qui a le plus tendance à être ethnicisé est le bruit, car il s'agit d'un signe tangible de la présence de l'autre et de sa différence : les fêtes bruyantes accompagnées de musique qui se prolongent tard dans la nuit, les cris et jeux tapageurs d'enfants et d'adolescents « laissés à eux-mêmes » dans les corridors et dans les espaces extérieurs sont des occasions de pointer des groupes précis. Les récriminations relatives aux odeurs sont également révélatrices du rapport à l'autre : on se plaint des odeurs de friture, de poisson séché, etc. et ces plaintes sont systématiquement connotées en termes ethniques. Enfin, la présence de blattes est une source de vives tensions. Les locataires issus des « minorités visibles » sont particulièrement visés par les dénonciations des Québécois de vieille souche qui attribuent une partie du problème aux pratiques de conservation des aliments de ces ménages ou à la grande tolérance dont ils font preuve face à l'envahissement des blattes. La manière dont certains résidents entretiennent leur logement ou se débarrassent de leurs déchets domestiques est aussi un sujet délicat qui donne lieu à la « mise en accusation » de ménages d'origines précises.

Tous ces éléments, comme on le verra plus loin, seront repris dans les outils de diffusion (fiches d'animation, vidéo) des normes d'habiter en HLM élaborées au cours des années 2001-2002 dans le cadre du projet « *Habiter la mixité* ».

5. L'ACCUEIL DES NOUVEAUX LOCATAIRES

Un autre constat de l'étude de 1995 concernait les déficiences du dispositif d'accueil des nouveaux locataires dans les HLM. On relevait l'absence, en pratique, d'un véritable dispositif d'accueil, le manque de préparation des intervenants face aux besoins particuliers des nouveaux locataires d'immigration récente et le fait que de nombreux malentendus découlaient de cette absence de préparation. Pourtant l'accueil apparaît comme un moment crucial de transmission d'informations sur les normes et les codes d'usage du nouvel habitat et, conséquemment, est le secret d'une insertion réussie ou à tout le moins non-ratée dans le nouveau milieu. C'est en effet le moment où tant les nouveaux arrivants que les habitants en place commencent à se forger des représentations les uns des autres, représentations qui, dans le pire des cas, peuvent déboucher sur la stigmatisation des nouveaux arrivants.

Depuis lors, certaines améliorations ont été apportées. Entre autres, un guide à l'intention des nouveaux locataires de HLM a été préparé et traduit en plusieurs langues ; des réunions regroupant les nouveaux locataires d'un même quartier sont organisées périodiquement au moment de la remise des clés pour expliquer aux locataires le contenu de leur bail, leurs droits et recours ainsi que les règlements d'immeuble et les règles de vie dans les HLM où ils sont logés. De plus, des projets pilotes visant l'insertion des familles immigrantes nouvellement arrivées en HLM dans leur milieu ont été mis en place par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en collaboration avec le Bureau des affaires interculturelles de la ville de Montréal et le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration du Québec. Nous avons suivi ces projets depuis l'été 2000 en participant à des activités (sorties, repas communautaires, « cuisines collectives », etc.) et en ayant des échanges soutenus avec les intervenants de l'OMHM et du Bureau des Affaires interculturelles impliqués dans le projet. Nous visions à leur fournir un certain *feedback* et une prise de distance critique dans une perspective de recherche action. Nous avons également réalisé des entretiens auprès d'immigrants ayant participé aux activités du projet pilote et auprès d'intervenants œuvrant dans des organismes communautaires des quartiers touchés et qui, dans la plupart des cas, avaient participé d'une façon ou d'une autre à la réalisation du projet.

Il est à noter que les HLM retenus dans cette étude se situent dans des quartiers où l'insertion des immigrants s'inscrit dans des problématiques tout à fait différentes. Ainsi, le quartier Côte-des-Neiges est un des quartiers les plus multiethniques de Montréal alors que les quartiers Sainte-Marie et Hochelaga-Maisonneuve sont des quartiers à très forte majorité francophone « de souche », où l'arrivée de familles immigrantes dans les HLM n'est pas près de faire basculer le poids démographique en leur faveur. Les HLM du quartier Ahuntsic, eux, présentent un caractère multiethnique nettement plus accusé que celui du

quartier qui les entoure. Enfin, à Montréal-Nord, le HLM étudié correspond à une situation de polarisation ethnoculturelle que l'on peut qualifier de critique, la transition vers une présence immigrante fortement majoritaire étant achevée, avec une nette prédominance d'un groupe d'origine nationale spécifique. Dans tous ces HLM, on note la faiblesse, voire l'inexistence d'associations de locataires, ce qui n'exclut pas l'implication d'organismes communautaires de quartier. Chose certaine, on a affaire à des dynamiques bien différentes de celles qui ont cours dans des milieux fortement encadrés par des organisations et associations de toutes sortes comme c'est le cas aux Îlots Saint-Martin, dans le quartier de la Petite-Bourgogne, par exemple. Nous ferons donc référence aux phénomènes observés dans ce dernier cas pour relativiser les constats faits dans les HLM retenus.

6. MANDAT ET OBJECTIFS DES INSTITUTIONS CONCERNÉES⁴⁷

Le *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal*, dont fait partie la série de projets menés par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), a été établi à la fin des années 1990, au moment où le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) effectuait une révision en profondeur des programmes de francisation des immigrants. La responsabilité de ces programmes revient en effet à ce Ministère qui a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique d'immigration, d'accueil et d'intégration des immigrants ainsi que de faciliter les relations entre les citoyens et l'État tout en favorisant la participation de tous à la vie collective. Dans le cadre de sa réflexion sur les alternatives possibles aux cours de français, le MRCI a réévalué l'offre de service des organismes communautaires et pris l'initiative d'approcher la ville de Montréal afin que celle-ci dépose un plan d'action sur l'accueil et l'intégration, en français, des immigrants à la communauté montréalaise. Les cinq axes d'intervention retenus visent donc différentes composantes de la Ville : les milieux de vie (incluant les HLM), les services municipaux, les équipements et services de sports et loisirs, les maisons de la culture et les bibliothèques.

Le rôle de la Ville dans le processus d'insertion des immigrants est donc reconnu dans l'entente conclue avec le MRCI. Cette entente fait aussi appel aux liens déjà établis par les autorités municipales, par le biais du Bureau des affaires interculturelles (BAI), avec les services municipaux et les organismes communautaires. La Ville sert en quelque sorte d'interface entre le Ministère et les services responsables des projets prévus dans le plan d'action. C'est ainsi que le BAI a fait appel à l'OMHM, un organisme créé par la municipalité,

⁴⁷ Informations extraites de rencontres avec quatre responsables associés aux projets de l'OMHM au sein de l'appareil municipal et du gouvernement provincial.

pour développer un projet dans le domaine de l'habitation sociale, compte tenu du travail commun effectué depuis longtemps avec cet office, de la proportion importante d'immigrants parmi les nouveaux locataires de HLM et de l'implication éprouvée de la Ville en matière d'habitation. Comme les services municipaux concernés par le plan d'action, l'OMHM, en tant qu'agent de la Ville, devait également jouer le rôle d'intermédiaire entre la Ville et les organismes communautaires incités à devenir partenaires de ce projet.

En 1999, au cours de la première année du plan d'action, les services partenaires de Montréal ont dû réaliser des activités de francisation en visant des objectifs élevés, notamment en ce qui concerne le nombre d'activités et de participants. Par la force des choses, cette année en a été une d'ajustement. Ainsi, le projet *Franc Parler*, conçu par l'OMHM, a dû faire face à des résistances du milieu communautaire dans certains quartiers où le projet ne s'est finalement pas réalisé. Ces difficultés résultent du mécontentement des organismes communautaires devant les nouvelles orientations du MRCI en matière de francisation : d'une part, ces organismes comprenaient mal que le Ministère confie aux services municipaux une responsabilité et un travail qu'ils assumaient depuis longtemps déjà dans ce domaine; d'autre part, ils s'estimaient privés d'une partie des subventions gouvernementales liées à l'intégration des immigrants et même, dans le cas de l'organisme à l'origine du concept du projet *Franc Parler*, de la subvention qu'il croyait lui être exclusivement destinée, celle-ci étant distribuée entre plusieurs HLM pour rejoindre le plus grand nombre possible de personnes.

À partir de sa deuxième année d'existence, le plan d'action a donc été orienté vers des activités d'intégration en français, le MRCI ayant statué que la francisation était de son ressort et confirmé le rôle des organismes communautaires du Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI) dans la livraison des cours de français aux immigrants. Les activités réalisées par la ville de Montréal devenaient dès lors complémentaires aux activités de formation assumées par le MRCI et ces organismes.

D'autre part, au même moment, l'OMHM a réajusté son action en redéfinissant les milieux ciblés et en modulant le contenu de ses projets en fonction de ces milieux. C'est ainsi que le projet initial, qui s'appliquait de la même façon à 12 quartiers montréalais, a été subdivisé en trois (*Citoyenneté clef en main*, *Enfin chez nous* et *Les îlots Saint-Martin*), chacun ayant des objectifs différents et couvrant un nombre restreint de quartiers (respectivement trois, deux et un). Ce réajustement a aussi été l'occasion pour l'OMHM de répondre plus directement à ses propres besoins en matière de développement social et communautaire. En effet, même si ce volet a été entériné par la création d'un service en 1989, il est encore peu reconnu sur le plan budgétaire dans une institution davantage axée vers la gestion immobilière (attribution et location des logements, entretien et réparation des immeubles) depuis sa création en 1969. Les projets développés par le Service du développement social

et communautaire dans le cadre du plan d'action permettent donc de pallier en partie le manque de ressources (humaines et financières) à des fins d'intervention dans des HLM aux prises avec des problèmes sociaux liés à la cohabitation interethnique. Le retour vers un projet unique (*Habiter la Mixité*) en 2001-2002 et son maintien l'année suivante répond à la nécessité de réduire encore le territoire d'intervention, faute de ressources adéquates, et traduit le souci d'assurer une continuité des activités malgré le caractère exploratoire des projets.

Le *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal* répond donc à la volonté initiale du MRCI de développer de nouvelles approches en matière de francisation des immigrants. Ces approches sont plutôt devenues des activités d'accueil et d'intégration en français dans les quartiers montréalais. Ce réajustement correspond davantage au rôle effectif de la Ville qui, par l'intermédiaire de ses services et de ses autres agents municipaux, intervient dans l'accès des immigrants à des activités culturelles, de sport et de loisirs ainsi que dans leurs milieux de vie, particulièrement auprès de ceux qui habitent des logements sociaux. Au bout du compte, l'OMHM bénéficie des occasions ainsi offertes de développer des projets répondant à des besoins d'intervention sociale et communautaire non-comblés, à même son propre budget de fonctionnement, ainsi que d'expérimenter des approches et des outils pouvant servir à mieux accueillir en HLM les nouveaux résidents, parmi lesquels on compte une forte proportion d'immigrants.

7. LE CONTENU DES PROJETS PILOTES ET LEUR MISE EN ŒUVRE FACE AUX PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LES HLM ÉTUDIÉS

Les projets pilotes mis en œuvre dans différents HLM de Montréal s'inscrivent dans le *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal*, établi, en 1999. Le premier projet, *Franc parler*, mis en place en 1999-2000 visait à favoriser l'apprentissage du français chez des immigrants locataires grâce à des sorties avec des voisins francophones et des ateliers d'usage du français sur le site même des HLM.

Le second projet, *Citoyenneté clé en main*, entrepris en 2000-2001, ciblait plus particulièrement les familles qui habitaient auparavant des immeubles du marché privé dans des quartiers multiethniques et qui, pour accéder à un logement HLM, se sont retrouvées dans des quartiers à forte majorité francophone (comportant de très faibles taux d'immigrants) à cause de la disponibilité plus grande de logements HLM familiaux dans ces derniers. Un dispositif particulier d'accompagnement des familles a été mis en place en vue de favoriser les contacts sociaux avec leur entourage, au sein du HLM et à l'échelle de leur

voisinage ou quartier, de manière à éviter la reproduction d'incidents xénophobes survenus précédemment lors de l'arrivée de plusieurs familles originaires de l'Asie du Sud. Les objectifs premiers du projet consistaient à :

- fournir aux familles une information approfondie sur le contenu de leur bail et les dispositions du code civil du Québec de même que sur les modes d'habiter aptes à favoriser une cohabitation harmonieuse à l'intérieur des HLM ;
- familiariser les nouveaux arrivés avec les ressources de leur nouvel environnement ;
- sensibiliser l'entourage des logements sociaux, particulièrement les organisations communautaires, à la nécessité d'ouvrir leurs portes pour faciliter la participation des familles immigrantes aux activités organisées sur le site ou ailleurs dans le quartier.

Le troisième projet, *Enfin chez nous*, qui se déroule en 2000-2001 dans des HLM de quartiers multiethniques vise, lui, à développer un sentiment d'appartenance et à susciter la participation à la vie communautaire des locataires immigrants, plus particulièrement des femmes soutien de famille. L'insistance ici porte plutôt sur le repérage de leaders susceptibles de dynamiser les associations de locataires et d'agir comme relais entre les locataires et les organismes du milieu. Le projet comporte des activités de rencontre hebdomadaires (cafés-rencontres, cuisines collectives, réunions d'information) dans les locaux des HLM et l'organisation de fêtes, d'activités de jardinage et de nettoyage des terrains, des sorties (cabane à sucre, Maisons de la culture, jardin botanique, etc.) ayant pour but de briser l'isolement des personnes concernées.

Quant au dernier, *Habiter la mixité*, il comprend, outre le maintien des activités entreprises l'année précédente dans quatre quartiers, l'élaboration d'outils d'information et d'animation (vidéo sur la vie en HLM et fiches d'information sur dix thèmes⁴⁸) destinés aux locataires, notamment aux nouveaux arrivants. Ces outils ont été produits au cours de la première année du projet (*Habiter la mixité I*) avec la collaboration de deux organismes communautaires, le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) et Infologis de l'Est de l'Île de Montréal, et de services de l'OMHM (Communications, Développement communautaire et social, Gestion des immeubles, Location) ainsi qu'avec la participation de résidents des HLM au film vidéo. Ce film, réalisé en français, met l'accent sur certaines règles de vie en HLM en les insérant dans des scènes de la vie quotidienne et en les soulignant grâce à des dessins humoristiques : la prévention des incendies vient au premier plan, mais on traite aussi de gestion des déchets,

⁴⁸ Soit l'entretien du logement (3 fiches), la santé et la salubrité des lieux, la sécurité et la prévention (incendie, vol, vandalisme), les droits et responsabilités des locataires, l'intégrité des lieux (réparations), la conciergerie, la prise en charge et la vie associative.

de réduction du bruit et de relations entre voisins (en ciblant le cas fictif d'une voisine isolée). L'évaluation du film vidéo et des fiches d'information, faite en 2002-2003 dans le cadre du projet *Habiter la mixité II*, a démontré la nécessité d'accompagner la présentation de ces outils d'une animation adéquate afin de les compléter par des informations spécifiques selon les HLM et de les adapter aux besoins particuliers (notamment sur le plan linguistique) des locataires immigrants. Jusqu'à maintenant l'OMHM n'a pas formellement planifié l'utilisation de ces outils et il est prévu que les agents de relations avec les locataires s'en servent au besoin dans leurs rencontres périodiques avec les résidents de HLM.

Les problématiques et enjeux spécifiques aux différents quartiers

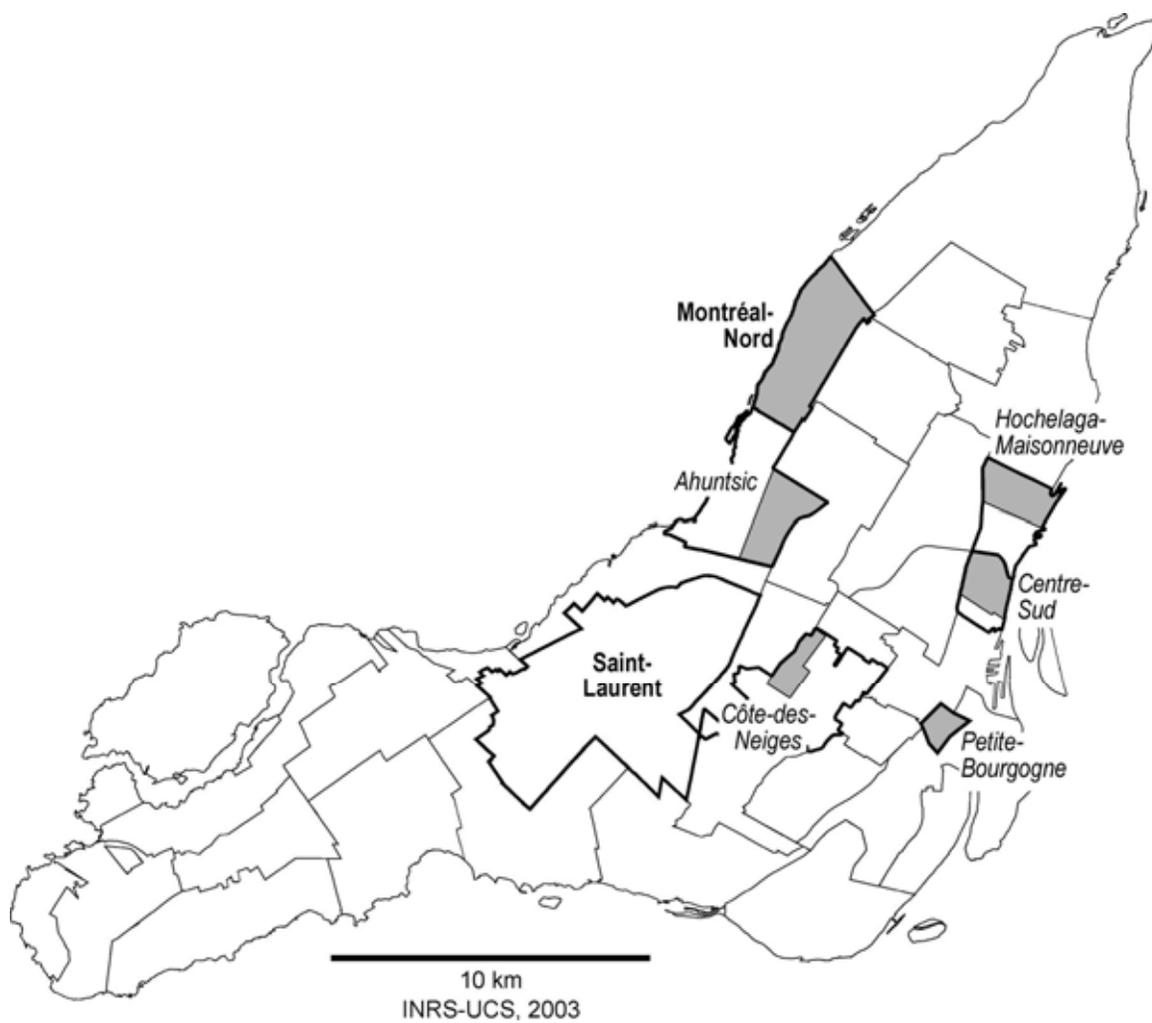
LE QUARTIER AHUNTSIC

Deux des HLM étudiés, soit Saint-Sulpice et André-Grasset, sont situés dans le quartier Ahuntsic, au nord de la ville de Montréal. Ce quartier est généralement reconnu comme étant moyennement aisé, mais on y retrouve aussi des poches de pauvreté que les résidents tendent le plus souvent à ignorer. Faire reconnaître l'existence de cette pauvreté constitue d'ailleurs l'une des revendications des organismes communautaires du quartier. Toutefois, même si plusieurs organismes se sont concertés afin d'intervenir dans un secteur particulièrement démuné incluant un HLM, peu d'entre eux arrivent à rejoindre la population des HLM. Le Centre des jeunes, installé depuis 1991 dans le HLM Saint-Sulpice, est pratiquement le seul à intervenir directement auprès de cette population.

Les HLM Saint-Sulpice et André-Grasset comptent évidemment parmi les zones de pauvreté du quartier. Il s'agit d'ensembles immobiliers qui comprennent respectivement 149 et 98 logements destinés à des familles. Datant du début des années 1970, ils font partie des plus anciens ensembles HLM de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Comme dans beaucoup d'autres cas à Montréal, ces immeubles ont été construits avant que ne se développe le domaine résidentiel où ils se trouvent, de telle sorte qu'ils forment aujourd'hui des enclaves faisant figure d'intrus dans le paysage de copropriétés qui les entoure. Leur caractère architectural les isole également du milieu environnant, puisqu'ils se composent de bâtiments de trois étages et de « maisonnettes » formant un plan d'ensemble parcouru d'allées intérieures et relativement fermé sur lui-même. Compte tenu de la qualité minimale de leur construction et de l'usage intensif des lieux propre à ce type de bâti, les grands ensembles de cette époque demandent aujourd'hui des travaux de réparations majeures qui tardent cependant à venir, l'OMHM ne disposant pas des fonds nécessaires. S'ensuivent des problèmes de toutes sortes qui affectent les conditions de logement des résidents.

Carte 5

Zones de localisation des HLM visés par des projets
d'accompagnement social dans les HLM



Les relations avec le voisinage des HLM sont pratiquement inexistantes. Plus encore, les locataires de ces ensembles sont facilement identifiables et même stigmatisés par les autres habitants, notamment lorsqu'ils fréquentent les quelques commerces du secteur. La plupart d'entre eux sont des immigrants, arrivés à partir des années 1980, qui ont peu à peu remplacé les Québécois d'origine canadienne-française dans les HLM, tandis que ces derniers constituent toujours la majorité des propriétaires du voisinage. Malgré la diversité de leurs origines, tous ces locataires ont le français comme langue d'usage commune. Les pays de provenance sont multiples, avec une prédominance des ménages d'origine haïtienne dans le HLM Saint-Sulpice et une composition plus variée dans celui d'André-Grasset (origines haïtienne, arabe et latino-américaine). La composition familiale des ménages a toutefois peu changé avec le temps, puisque ces HLM offrent toujours plusieurs grands logements (de quatre ou cinq chambres à coucher) et continuent donc de loger des familles nombreuses.

Au fil des années on a vu apparaître épisodiquement des conflits à l'intérieur des HLM et des frictions avec leur voisinage, surtout en ce qui concerne Saint-Sulpice, moins isolé physiquement qu'André-Grasset. Alors que les premiers conflits mettaient en cause des « Québécois de souche », les suivants ont été de plus en plus ethnicisés par les résidents. L'origine de ces conflits tient souvent à l'usage et à l'appropriation des lieux par les nombreux adolescents habitant les HLM. Ainsi, l'OMHM a pris la décision de fermer le terrain de basket-ball que les jeunes utilisaient jusqu'aux petites heures du matin, le bruit dérangeant les voisins. Une crise plus importante, survenue à la fin des années 1990, a conduit à l'éviction de quelques familles dont les jeunes adultes étaient identifiés comme des auteurs de troubles ; des modifications importantes ont alors été apportées aux immeubles (fermeture du stationnement souterrain, destruction des portiques vitrés liant deux immeubles). Ces réactions de l'OMHM ont été le plus souvent désapprouvées par le Centre des jeunes et plusieurs habitants du HLM, même si les plaintes venaient des locataires eux-mêmes. De son côté, le HLM André-Grasset n'a pas vraiment connu de crises majeures, bien qu'on y note des signes de délinquance. Ce qui semble affecter davantage les perceptions du voisinage de ce HLM, ce sont les traces de négligence (vieux matelas, détritrus, etc.) qui déparent périodiquement les lieux.

Dans le secteur des HLM étudiés (district électoral de Saint-Sulpice), composé à 26 % de personnes nées à l'étranger, soit la même proportion que dans l'ensemble de la Ville, l'intégration des immigrants ne semble pas constituer une priorité pour les organismes communautaires du quartier, mais fait quand même partie de leurs objectifs. Le CANA (Centre d'aide aux nouveaux arrivants) est depuis longtemps le principal organisme s'adressant à une clientèle immigrante, mais les contraintes financières l'obligent

aujourd'hui à partager ses ressources avec le Centre des jeunes, qui a peu à peu investi ce champ d'activité au cours des dernières années.

Les problèmes liés à la forte concentration d'immigrants dans les HLM étudiés ainsi qu'à leur insertion dans le milieu environnant trouvent en fait peu d'échos sur le plan de l'action communautaire, faute de moyens et d'interlocuteurs pour y répondre. C'est ce qui a incité l'OMHM à mettre d'abord sur pied le projet *Enfin chez nous*, suivi d'*Habiter la Mixité*, afin de dynamiser ce milieu replié sur lui-même et d'agir avec sensibilité et perspicacité pour briser l'isolement de plusieurs résidants.

LE QUARTIER CÔTE-DES-NEIGES

Côte-des-Neiges est un quartier multiethnique devenu, au cours des vingt dernières années, l'un des principaux lieux d'établissement des nouveaux arrivants. La population immigrante y est desservie par de nombreux organismes communautaires qui s'occupent principalement de la situation des demandeurs d'asile et de l'établissement des immigrants récents (arrivés depuis moins de cinq ans), soit de leur formation, leur emploi, leur santé, leurs conditions de logement et leurs loisirs. Ces organismes ont toutefois du mal à rejoindre la population des HLM qui, souvent, ne fait pas partie de leurs clientèles.

Les HLM étudiés se situent dans la partie nord du quartier, principalement le long de la rue Barclay. L'insécurité a déjà marqué ce secteur longtemps associé à des activités criminelles, principalement le trafic de drogues. Au début des années 1990, des opérations policières musclées conjuguées aux acquisitions et rénovations effectuées par la SHDM (Société d'habitation et de développement de Montréal) et l'OMHM ont permis d'améliorer la qualité de vie des résidants et d'accroître leur sentiment de sécurité. Les HLM étudiés font partie des immeubles achetés par l'OMHM puis rénovés en 1993. Ainsi, le HLM Barclay comprend six immeubles de trois étages, chacun comptant une douzaine de logements familiaux, la plupart de taille moyenne (4½ pièces). Ces immeubles ne sont pas regroupés et s'insèrent parmi d'autres bâtiments du même type, possédés par des propriétaires privés ou par la SHDM, une société paramunicipale qui en confie la gestion à des coopératives ou à des organismes à but non lucratif.

Le secteur où se trouvent les HLM étudiés (district électoral Darlington) comptait, au recensement de 1996, 57 % de personnes nées à l'étranger, arrivées dans une forte proportion (42 %) entre 1991 et 1996. Les locataires des HLM diffèrent peu des gens du voisinage pour ce qui est de leurs origines. La grande majorité d'entre eux font partie des vagues d'immigration noneuropéenne devenues plus importantes à partir des années 1970. Non seulement les langues maternelles des résidants sont-elles très variées, mais les

langues d'usage ne sont pas toujours les mêmes : certains ne parlent que le français et d'autres, uniquement l'anglais.

Les HLM étudiés logent un grand nombre de familles comptant beaucoup d'enfants. Malgré l'animation liée à la présence des enfants, c'est un milieu où l'on retrouve beaucoup d'isolement, notamment parmi les femmes demeurant au foyer pour s'occuper de leur famille. Outre ces difficultés d'ordre social, des problèmes de nature environnementale affectent également la rue Barclay et les rues avoisinantes. Depuis plusieurs années déjà, la gestion des détritiques pose un problème de taille dans ce secteur : malgré l'amélioration apportée par l'installation de bacs pour recueillir les ordures ménagères, il reste que les trottoirs et les terrains séparant les immeubles sont souvent jonchés de détritiques balayés par le vent.

Les locataires du HLM Barclay se sont déjà regroupés en association à la fin des années 1990. L'expérience a cependant fait long feu, en raison du fonctionnement peu démocratique de l'association, ce qui a laissé des séquelles parmi les résidents, devenus méfiants à l'égard de toute nouvelle tentative de regroupement et manifestant peu de sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Devant cet état de fait, l'OMHM a voulu travailler à briser l'isolement, à favoriser les relations de voisinage et à animer le milieu, ce qui a mené à la mise sur pied des projets *Enfin chez nous*, puis *Habiter la Mixité*. L'objectif principal de ces projets est, en somme, de créer un milieu de vie plus convivial dans les HLM de ce secteur du quartier Côte-des-Neiges.

LE QUARTIER HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Le quartier Hochelaga-Maisonneuve se situe dans la partie est de la ville de Montréal. Outre des revenus inférieurs à la moyenne montréalaise, la très forte proportion de francophones (91 % pour la langue parlée à la maison en 1996) et la faible représentation des immigrants (8 %, soit trois fois moins qu'à Montréal) distinguent ce quartier de l'ensemble montréalais. Par contre, près de 40 % des immigrants sont arrivés récemment (entre 1991 et 1996) comparativement à 25 % à l'échelle de la Ville. Ce quartier est donc en voie de recevoir de plus en plus d'immigrants, principalement dans les HLM qui offrent de grands logements pour les familles voulant accéder plus rapidement à ce parc immobilier. Or, la provenance de ces familles est très variée et l'on retrouve parmi elles nombre de personnes originaires de l'Asie du Sud n'ayant aucune connaissance du français (des femmes surtout), même après quelques années de résidence à Montréal.

Le HLM Boyce-Viau est un grand ensemble immobilier de 205 logements familiaux, localisé dans le nord-est du quartier, tout près des installations olympiques et d'un complexe cinématographique. Les établissements de loisir sont les seuls à desservir le secteur

dépourvu d'autres services ou commerces de proximité, ce qui oblige les résidants à se déplacer à l'extérieur pour la plupart de leurs activités courantes. Les enfants eux-mêmes doivent prendre l'autobus scolaire pour aller à l'école primaire. À quelques exceptions près, les très nombreux organismes communautaires sont aussi concentrés dans la partie sud du quartier qui rassemble la grande majorité de leurs clientèles.

Le HLM étudié fait partie des premières vagues de construction de logements publics remontant au début des années 1970 et souffre des problèmes physiques typiques des ensembles immobiliers de cette génération, nécessitant des réparations majeures à court terme. Comme les HLM de même type, il est relativement isolé et fermé sur lui-même. En fait, seule une rangée d'habitations appartenant à des propriétaires privés (petits collectifs ne dépassant pas trois étages) borde cet ensemble du côté ouest. Les frictions avec le voisinage se font donc plus rares qu'ailleurs. Le HLM garde cependant une mauvaise réputation, héritée d'une époque lointaine où il était le site d'actes criminels, et qui s'est transformée en préjugé tenace malgré les changements survenus depuis. Par contre, le petit parc adjacent, fréquenté durant le jour par des résidants accompagnés de leurs enfants, redevient à la nuit tombée la chasse gardée d'un groupe de jeunes adultes, extérieurs au HLM, qui semblent y mener des activités illicites.

Depuis sept ou huit ans, la composition ethnoculturelle du HLM Boyce-Viau s'est modifiée avec l'arrivée de locataires de diverses cultures qui forment maintenant environ 30 % de la population résidante. Il ne semble pas y avoir de frictions entre ces nouveaux arrivants et les locataires de longue date, mais les liens paraissent aussi peu fréquents, voire inexistantes. Par ailleurs, la vie associative a déjà été florissante dans ce HLM : c'est grâce à l'association de locataires, en collaboration avec d'autres résidants et une travailleuse sociale du YMCA, que le Centre des jeunes a été créé en 1993 pour faire face aux problèmes que posaient nombre d'adolescents laissés à eux-mêmes. Les jeunes d'origine immigrée n'ont toutefois adhéré aux activités du centre que depuis cette année. Le centre, qui entretient des liens étroits avec plusieurs familles du HLM, se voit maintenant contraint de refuser des jeunes, faute de place. Par ailleurs, l'association de locataires a été affectée par les départs de plusieurs membres (décès, déménagements, etc.) et tente actuellement de se régénérer avec un noyau de jeunes parents intéressés à y participer, mais peu expérimentés dans le domaine et intimidés par la présence de quelques « anciens ».

L'idée de mettre sur pied le projet *Citoyenneté clé en main*, suivi d'*Habiter la Mixité* vient en bonne partie de l'agent de relations avec les locataires qui s'occupe des HLM du quartier Hochelaga-Maisonneuve pour l'OMHM. Le nombre croissant de locataires immigrants dans le HLM Boyce-Viau l'a en effet incité à vouloir atténuer les impacts de leur arrivée, même si celle-ci ne semble pas avoir causé de grands remous dans ce milieu déjà bien organisé

autour du Centre des jeunes. C'est donc davantage à titre préventif que ces projets ont été mis sur pied, afin de favoriser les communications entre résidants de diverses origines.

LE QUARTIER CENTRE-SUD

Le district électoral Sainte-Marie, où se situent les HLM étudiés, fait partie d'un quartier plus vaste, le Centre-Sud, que l'Administration a intégré au centre-ville depuis la fusion municipale de 2001. Ce secteur compte davantage de francophones que l'ensemble de la ville (87 % contre 57 % pour la langue parlée à la maison en 1996), mais deux fois moins d'immigrants (12 % contre 26 %). Les revenus des ménages y sont de 40 % inférieurs à la moyenne montréalaise. Même s'il se trouve à la limite est du centre-ville, Sainte-Marie est le lieu habituel de pratiques illicites que l'on rencontre plus fréquemment dans les espaces centraux : prostitution, trafic et consommation de drogues, vagabondage, etc. Des gangs de motards et de petits criminels se partagent aussi cet espace.

Depuis le début des années 1970, plusieurs HLM se sont régulièrement ajoutés au parc immobilier de Sainte-Marie, qui compte environ 400 logements familiaux, généralement dans des immeubles de petite taille intégrés au tissu urbain existant et répartis sur tout le territoire. C'est un HLM de la rue Dufresne qui a servi de lieu de rassemblement pour le projet *Citoyenneté clé en main* d'abord et *Habiter la Mixité* ensuite, puisque le principal partenaire de ce projet, la Table de concertation en relations interculturelles (TCRIC), est installé dans l'un de ses bâtiments. Cette table de concertation a été créée en 1999 dans un contexte de crise qui a forcé plusieurs acteurs des milieux communautaire et institutionnel (entre autres, l'OMHM et le Service de police) à se réunir pour identifier des pistes d'action permettant de faire face aux difficultés vécues. En fait, si des incidents violents surviennent épisodiquement dans ce secteur, dans ce cas-ci ils visaient des résidants de HLM originaires de l'Asie du Sud et récemment installés dans le quartier. Ils ont été agressés par d'autres résidants, ce qui a nécessité des interventions policières. Depuis, le climat s'est apaisé, grâce en partie aux actions entreprises pour favoriser le rapprochement interculturel. C'est dans cette démarche que se sont intégrés les projets successifs de l'OMHM.

8. LES PARTICIPANTS AU PROJET HABITER LA MIXITÉ : PROFILS, ATTENTES ET RETOMBÉES

Nous avons effectué une douzaine d'entrevues auprès de personnes ayant participé aux différents projets de l'OMHM et habitant des HLM situés dans les quartiers où ces projets ont été menés. Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de la population ayant participé au projet. Toutefois l'analyse des profils des participants permet de dégager des tendances

et éventuellement de voir si ces éléments ont une influence sur les modes d'implication dans le projet et ses retombées pour les personnes concernées.

Nous avons retenu pour l'élaboration de ces profils les éléments suivants : la composition familiale, les trajectoires migratoires, le niveau d'éducation et la connaissance de la langue française, la participation ou non au marché du travail, et, sur un plan plus psychosociologique, le degré d'isolement dans lequel pouvait se trouver la personne avant sa participation au projet. Tous ces critères peuvent influencer sur l'implication de la personne au sein du projet, sur la manière dont l'intervenante va devoir l'approcher, ou d'une façon plus globale, sur l'impact du projet sur chaque participant. En effet, on peut supposer qu'un fort degré d'isolement du participant avant son implication dans le projet pourrait influencer ses attentes et notamment sa dépendance vis-à-vis de l'intervenante. De la même manière, le fait d'avoir ou non un travail ou encore les contraintes liées au fait de devoir s'occuper de jeunes enfants sont susceptibles de conditionner fortement la disponibilité aux activités du projet.

Sur le plan des caractéristiques sociodémographiques, un des éléments marquants est la surreprésentation des femmes parmi les personnes rencontrées, ce qui reflète assez bien, la composition de la population effectivement rejointe par le projet. Par ailleurs, même si toutes les configurations possibles de ménages, de la famille classique à la personne isolée en passant par la famille monoparentale, se trouvent représentées parmi les personnes interviewées, la présence d'enfants constitue un autre élément dominant.

Les pays d'origine des répondants sont assez diversifiés. Parmi les francophones, on rencontre des personnes originaires d'Haïti, du Liban, de la Colombie, dont certaines avaient aussi vécu en France. Dans ces cas-ci, la langue française, si elle n'était pas maternelle, a été apprise le plus souvent à l'école, dans le pays d'origine. Les anglophones rejoints ont migré principalement du Sri Lanka et du Bangladesh ; certains sont originaires des Caraïbes anglophones. Leur faible maîtrise de la langue française n'a pas empêché ces personnes de participer aux activités organisées dans le cadre des projets de l'OMHM dans la mesure où, pour un certain nombre, l'activité principale consistait précisément en des cours de français organisés à leur intention ou, dans d'autres cas, en raison du fait qu'il s'agit de milieux bilingues (à Côte-des-Neiges, en particulier), où l'on passe facilement d'une langue à l'autre, tant parmi les participants que parmi les intervenants communautaires avec lesquels le groupe est en rapport.

Les niveaux d'études des participants sont relativement élevés : tous ont au moins terminé leurs études secondaires (équivalent du lycée français), soit dans leur pays d'origine, soit au Canada tandis que quelques-uns ont une scolarité post-secondaire. Quelques femmes exerçaient déjà des professions dans leur pays d'origine (enseignante, infirmière, autre),

mais aucune n'a pu obtenir les équivalences nécessaires pour pouvoir exercer sa profession antérieure au Canada, principalement par manque d'argent et de temps, car elles se trouvaient le plus souvent seules à élever leurs enfants. D'autres ont également entrepris des formations professionnelles dans l'espoir d'accéder à un emploi ; toutefois cela n'a pas eu d'effet sur leur participation au marché du travail jusqu'à maintenant. Au moment de l'enquête aucune personne sondée n'occupait un emploi. Par contre, certains conjoints avaient un emploi, mais cela dans des occupations de niveau inférieur à celui de leurs qualifications.

Vie à Montréal, vie en HLM : durée de résidence et insertion dans des réseaux sociaux

La durée de résidence des personnes à Montréal ou, le cas échéant, au Québec pourrait avoir une influence sur leur implication dans le projet, sur leur insertion dans des réseaux relationnels et par conséquent sur leur degré d'isolement. Ainsi, une immigration récente pourrait éventuellement expliquer un manque d'information sur Montréal ou le quartier ou sur la vie en HLM. En réalité, les personnes interviewées habitent toutes Montréal depuis au moins dix ans. Pourtant leur niveau d'information sur les ressources qu'offre la Ville de Montréal (bibliothèque, maison de la culture, grands équipements tels le Jardin botanique, le Biodôme, etc.) était très bas et elles ont fort apprécié l'introduction à ces ressources qui leur a été fourni dans le cadre des projets de l'OMHM.

La durée de résidence dans le logement HLM est également très variée : certains y résident depuis plus de dix ans, d'autres depuis seulement deux ans. Or, ce qui reste frappant, c'est que très peu d'entre eux ont développé de réseaux relationnels forts au sein de leur HLM. Lorsqu'il y a eu constitution d'un lien social au sein de l'édifice, cela se limite souvent à un seul autre ménage, parfois le voisin ou la voisine de palier. Il y a aussi des cas où la personne connaissait déjà quelqu'un qui habitait le HLM avant d'y emménager. De façon générale, la sociabilité des individus dans leur milieu résidentiel se limite à des relations de politesse avec les voisins. Par ailleurs, il y a des tensions avec des voisins qui sont liées au bruit, aux habitudes de vie et aux horaires différents : on se plaint que le voisin soit trop bruyant ou qu'il soit intolérant face au bruit provenant de chez soi.

En ce qui concerne l'implication dans la vie communautaire, on note que quelques personnes avaient déjà, avant de participer aux projets, été actives au sein d'associations ou d'organisations communautaires de leur milieu : participation au conseil d'administration d'un centre de jeunes, organisation d'une chorale, bénévolat dans un centre communautaire, etc. Il semble que les personnes les plus actives possèdent une bonne maîtrise de la langue française mais, curieusement, qu'elles comptent par ailleurs parmi celles qui font état de leur isolement avant leur participation aux projets de l'OMHM.

Les motifs et les impacts de la participation au projet Habiter la Mixité

La participation au projet *Habiter la Mixité* répond à des motivations, besoins et attentes divers. La catégorie la plus répandue renvoie à l'isolement dans laquelle la personne se trouvait auparavant : plusieurs disent qu'elles ne sortaient pas, n'avaient pratiquement pas de contacts :

J'étais vraiment à l'écart, dans mon logement, je n'avais pas de contacts [...] On a peur de sortir et quand on sort, on voit bien qu'il n'y a rien de tordu, il n'y a rien de méchant, il n'y a pas de danger... C'est juste la peur, la peur de prendre contact [...]. Ça c'est mon projet : d'aller faire sortir les gens qui sont cachés chez eux... parce que, pour moi personnellement, en se cachant, ça donne du stress, de la nervosité, toutes sortes d'affaires, ça nous rend malade... Depuis que je sors de chez moi, tous les matins je viens ici, je respire l'air, j'ai plus le temps de me concentrer sur mes affaires mais plutôt de voir ce que je peux offrir aujourd'hui, qu'est-ce que je peux faire aujourd'hui... (Femme, chef de famille monoparentale, originaire d'Haïti).

Avant, je n'avais pas le goût de sortir... Je ne faisais plus confiance aux gens, même la famille, mes parents... mais maintenant ça a changé, j'ai repris confiance en moi [...] [Le projet] m'a enlevé de ma solitude, c'est le plus important parce qu'avant je faisais de la dépression et tout ça... Maintenant j'aime beaucoup rencontrer des gens (Femme, chef de famille monoparentale, originaire du Liban).

Sans aller jusqu'à ces situations extrêmes d'isolement, la participation au projet s'est avérée pour la plupart une occasion de sortir et de rencontrer des gens. Toutefois, la dimension de la sociabilité n'est pas seule en cause ; ainsi le fait que les gens soient d'origines culturelles variées est souvent présenté comme une source d'enrichissement, en particulier lorsqu'il s'agit d'activités telles les cuisines collectives qui permettent de se familiariser avec des pratiques culinaires autres. Le rapprochement avec des personnes d'origines diverses est perçu comme une retombée du projet, qu'on ne vit pas en général dans d'autres situations, soit de travail ou de cohabitation dans l'espace urbain :

Moi j'ai travaillé dans des endroits où je faisais de la vente et puis il y avait des gens comme ça de l'Inde, mais il n'y avait jamais de rapprochement. Tandis qu'avec ce projet-là je pense qu'ils sont beaucoup plus proches de moi [...] Je trouve que c'est bien [...] même si je les connaissais, si on travaille au même endroit ou on se croise à la bibliothèque ou des choses comme cela, ils sont toujours très loin. Le pire c'est quand je pense qu'on travaille avec ces gens-là [...] chacun de son côté. Tandis que là ils sont un peu plus proche de moi je pense (Homme, célibataire, originaire d'Haïti).

Un second type de motivation a trait aux apprentissages et à l'information que l'on peut retirer de la participation au projet. Il y a bien sûr l'apprentissage du français dans le cas des personnes qui suivent ou ont suivi des cours de français dans le cadre des différents projets. Il y a aussi l'information sur les activités et les services fournis par divers organismes du quartier qui viennent faire des présentations lors de réunions organisées dans le cadre des projets. De même, les visites de divers équipements gérés par la ville de Montréal (Jardin botanique, Biodôme, Maisons de la culture, etc.) figurent parmi les sources d'information mentionnées par les personnes interrogées. C'est également aux

apprentissages liés au fait de mener des activités en commun que les personnes interviewées font référence, qu'il s'agisse de démarrer une association de locataires ou d'activités particulières comme le jardinage, le nettoyage des terrains autour du HLM, etc. Ce sont là des occasions de croissance personnelle, qui permettent aux personnes de développer de nouvelles compétences à travers la coopération, le travail d'équipe.

J'ai pensé que ce serait bon, je pourrais apprendre quelque chose, aller de l'avant avec le groupe, apprendre des différentes personnes qu'on rencontre [...] Cette année on veut aller plus loin, monter une association de locataires ; on se rencontre depuis un an ou deux, on apprend les uns des autres, on peut commencer le projet, coopérer et s'améliorer, non ? (Homme, marié, deux enfants, originaire du Sri Lanka).

Une sorte de processus d'apprentissage [...] il y a des gens différents, vous voyez, leur mentalité, leur façon de penser c'est différent. Il faut apprendre à se mêler à des personnes de cultures différentes. **Question** : Quelle est la chose la plus importante que vous a apportée votre participation ? **Réponse** : « Quelque chose à laquelle aspirer, l'idée d'apprendre quelque chose qui puisse vous mener plus loin, apprendre et s'impliquer » (Femme, mère de famille monoparentale, originaire de Trinidad).

Il n'est guère facile de distinguer les motivations qui ont incité les personnes à participer au projet des retombées ou avantages qu'elles estiment en avoir retirés. En réalité, les motivations au départ sont très peu explicites : les personnes répondent tout simplement à l'invitation de l'intervenante, sans avoir de notion claire de ce qu'elles peuvent attendre du projet. C'est au fur et à mesure de leur participation aux activités engagées à l'enseigne des projets que s'élabore leur compréhension des objectifs et des bénéfices qu'elles peuvent en tirer.

Le rôle crucial de l'agente de projet

Afin de mener à bien sa mission, dont le principal objectif est de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en HLM, l'agente de projet a contacté personnellement les individus, soit par téléphone soit en faisant du porte à porte. Cette façon de faire lui a permis d'établir un contact personnel avec eux mais aussi de prendre la mesure des difficultés auxquelles elle allait se trouver confrontée. Les plus importantes de ces difficultés sont la barrière de la langue, l'isolement des personnes et la méfiance.

La méfiance est, semble-t-il, associée aux différences culturelles. Les résidents immigrants d'origines diverses adoptent une certaine réserve les uns à l'égard des autres. Parallèlement, les relations ne s'établissent pas facilement entre les Québécois, dits « de souche », jugés fermés, et les immigrants. Dans ce contexte, l'origine étrangère de l'agent⁴⁹ a été, semble-t-il, un élément qui a facilité la prise de contact.

⁴⁹ Elle est d'origine grecque.

La barrière de la langue contribue à la méfiance et à l'isolement des individus. L'absence d'une langue commune aux individus partageant un même espace résidentiel rend évidemment la communication plus difficile ; elle tend aussi à creuser les distances. L'agente de projet maîtrise le français et l'anglais, ce qui facilite les choses sans pour autant que cela soit toujours suffisant.

L'isolement des personnes est un défi auquel le projet tente de répondre aussi bien par l'approche adoptée par l'agente de projet, qui mise sur la confiance et le lien personnalisé, que par les activités conviviales auxquelles les participants sont invités. Le projet a certes une fonction informative mais ce sont surtout le contact, le suivi personnalisé et l'accompagnement qui en fondent la spécificité.

L'APPROCHE PERSONNALISÉE

C'est au regard de ces difficultés que l'approche personnalisée directe prend tout son sens. Il faut aussi ajouter que ces difficultés nourrissent un sentiment d'insécurité explicitement exprimé par certaines des femmes interviewées. Un tel sentiment rend primordial l'établissement d'un lien de confiance entre l'agent et les personnes. Il est clair que la création d'un tel lien n'est possible qu'avec une personne et non pas une institution, ce qui souligne à la fois l'importance d'une approche personnalisée et la nécessité d'une mobilisation constante.

L'approche personnalisée adoptée par l'agente de projet signifie que cette dernière est allée à la rencontre des individus pour leur proposer de participer à une activité donnée, puis qu'elle les a relancés, gardant le contact dans la mesure du possible. La mobilisation des individus n'est jamais, semble-t-il, acquise définitivement et nécessite un travail de longue haleine. Un premier contact n'est pas suffisant, même lorsqu'une personne a déjà fait le premier pas, en participant à une cuisine collective par exemple ; il faut à nouveau la contacter pour l'informer des activités à venir mais aussi pour l'assurer que sa présence est souhaitée. D'autre part, la méthode d'approche mise en place par l'agent fut à ce point personnalisée que certaines participantes voient en elle une amie, une confidente.

Question : Qu'est ce qui t'a le plus motivée pour participer ?

Réponse : Sincèrement, au début, c'est Claire qui m'a motivée...C'est pas seulement moi, toutes les femmes qui sont là jusqu'à maintenant...On aime beaucoup Claire, dès le début tu peux lui faire confiance, elle t'aide, qu'est ce que tu peux faire et tout...seulement elle m'a fait sortir, ça c'est très bon pour moi, et moi maintenant j'aime aider les autres comme quand elle m'a aidée : c'est ça. Ma motivation c'était Claire.

Question : Comment tu décrirais la relation que tu as avec Claire ?

Réponse : Quand je la vois, franchement, c'est comme une amie très intime, je peux lui parler de tout. Hier elle a parlé avec moi au téléphone à peu près une demi-heure, j'ai très confiance en elle...C'est comme, tu sais, quand tu es noyée et que quelqu'un

te sort de l'eau, c'est ça, une sauveuse...J'oublie pas son aide. (Mère de famille d'origine libanaise et vivant seule avec trois de ses quatre enfants).

L'explication de la motivation de certaines participantes par la seule présence de Claire souligne certes la capacité de mobilisation de l'agent, mais elle révèle aussi la dépendance des personnes et trahit une certaine faiblesse du projet. En effet, faut-il conclure qu'en l'absence d'une relation privilégiée entre l'agent et les individus il n'est guère possible de mobiliser ces derniers ?

LA FONCTION D'INTERMÉDIAIRE

Outre sa fonction de mobilisation des individus en vue d'une participation aux activités, l'agente de projet entre en contact avec les organismes du milieu afin de mettre en place des activités conjointes. Elle a pour fonction d'organiser et d'animer des activités en collaboration avec les partenaires du moment.

Un autre de ses rôles a été de proposer des activités en adéquation avec les attentes, ressenties ou clairement exprimées, des résidants. Ainsi, pour certains groupes, plus en attente de rencontre et de partage, la mise en place de cuisines collectives ou plus simplement encore de cafés-rencontres est quelque chose d'amplement satisfaisant. Pour d'autres groupes à la recherche d'échanges sociaux mais aussi d'information ou d'ouverture sur leur environnement, les sorties à thème sont des activités plus aptes à les satisfaire. Cela implique une ouverture d'esprit et une capacité d'adaptation de la part de l'agent.

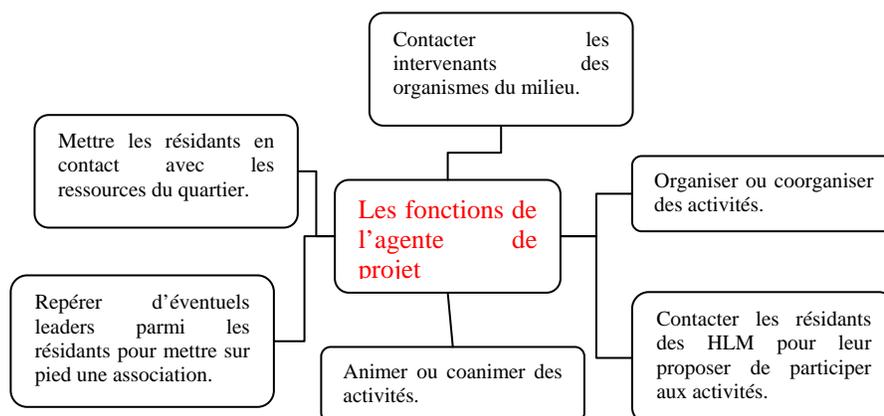
L'agente de projet sert également de relais entre les résidants des HLM et les ressources du milieu. Sa position lui permet de diffuser l'information et de mettre les individus en contact avec des personnes susceptibles de les aider.

Enfin, à travers la participation aux activités, il a été possible pour l'agent de repérer les personnes réellement motivées et de promouvoir auprès d'elles une action communautaire à plus long terme. L'agente de projet est ici amenée à dépasser sa fonction d'animation ou encore de relais entre les personnes et les institutions. Elle aide à faire émerger les énergies en vue de générer éventuellement des instances capables de prendre le relais de l'action. Chez les résidants, l'idée semble être d'amener les individus à s'organiser au sein de leur HLM afin de leur permettre de s'exprimer et de se prendre en charge jusqu'à un certain point. La recherche de l'énergie se fait aussi en direction des organismes du milieu afin de voir comment ils peuvent prendre en compte dans leur action la dimension de l'intégration des nouveaux arrivants, particulièrement des immigrants, dans la vie de quartier.

Ces diverses facettes de l'action de l'agente de projet soulèvent un certain nombre de questions relatives à la pérennité du projet. On peut s'interroger sur le développement et

éventuellement l'extension territoriale d'une action non-formalisée qui, dans sa forme première, repose sur une adaptation au cas par cas. L'absence de formalisation des projets, que l'on peut concevoir comme un facteur d'adaptation de l'action aux besoins des résidents, apparaît aussi comme un frein au développement et à l'extension à d'autres quartiers, sauf si ces projets sont animés par la même personne, ce qui pose par ailleurs la question des limites de la personne à agir simultanément sur un grand nombre de terrains. En effet, ce qui a été possible à une petite échelle, sans autre forme de structure que la conceptualisation personnelle de l'action à mener par l'agente de projet elle-même, ne l'est sans doute pas à une échelle plus vaste.

Schéma récapitulatif :



Il faut rappeler que l'action poursuivie dans le cadre du projet *Habiter la Mixité* a donné lieu indirectement à la création d'associations de locataires. L'agente de projet a, semble-t-il, réussi à motiver des participants, leur a donné le goût d'aider les autres. C'est ainsi que certaines femmes montrent, une fois sorties de leur isolement, une réelle motivation, un réel désir à s'investir et à éviter aux autres ce qu'elles ont vécu elles-mêmes. Comme il ressort qu'une approche personnalisée, sur la base du porte à porte, du contact direct et constamment réitéré est essentielle, ces participantes regroupées en associations ne seraient-elles pas parmi les personnes les mieux placées et les plus motivées pour approcher des personnes qui vivent le même repli qu'elles avant leur participation au projet ? Même si l'objectif formel du projet n'est pas la constitution d'associations de locataires afin de mettre en œuvre des activités, il reste que cette issue de l'action pourrait

représenter une forme de continuité du projet. Quant à miser sur les organisations communautaires des quartiers pour prendre le relais, il faut tenir compte du degré de convergence entre leurs objectifs et ceux du projet, de leurs perceptions de ce dernier, de leur disponibilité et des modes de collaboration qui ont pu se développer jusqu'à présent.

9. LA COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

La collaboration entre l'agente de projet et le milieu communautaire s'est développée de façon variable selon les organismes et les quartiers visés⁵⁰. Il faut rappeler d'entrée de jeu que la mise en place en 1999 du premier projet, le projet *Franc Parler*, a suscité du mécontentement parmi plusieurs organismes communautaires, particulièrement ceux travaillant déjà auprès des immigrants et des réfugiés. En effet, ces organismes ont vu leurs subventions réduites au moment même où des sommes étaient dégagées par le gouvernement du Québec pour financer les projets développés par la ville de Montréal. Le projet de la Ville était ainsi perçu comme un concurrent direct par les organismes communautaires œuvrant auprès des immigrants. D'une part, il apparaissait comme un intrus leur usurpant plus ou moins leur place et leur financement, d'autre part, il paraissait peu légitime dans le milieu communautaire en raison de sa filiation avec l'OMHM, une institution rattachée à la Ville.

Toutefois les frictions semblent s'être atténuées avec le temps : au moins trois organismes au service des immigrants et des réfugiés ont jusqu'à maintenant collaboré aux activités de l'un ou l'autre des projets de l'OMHM, soit CANA (quartier Ahuntsic), PROMIS (Côte-des-Neiges) et ALPA (Hochelaga-Maisonneuve). Il faut cependant reconnaître que plusieurs des partenaires du projet sont des organismes liés de près ou de loin à l'OMHM ou à la ville de Montréal : centre des jeunes, Table de concertation en relations interculturelles, Éco-quartier.

Les activités menées en collaboration avec des organismes communautaires des différents quartiers sont de divers types. Il s'agit le plus souvent d'activités de loisir comme des sorties ou des fêtes. Les sorties peuvent être de nature culturelle (pièces de théâtre, spectacles musicaux, expositions) et sont, dans ce cas, souvent rendues possibles grâce aux billets obtenus gratuitement par l'entremise de la Ville ou grâce aux invitations faites à une large échelle par la municipalité. Les sorties à l'extérieur suscitent aussi la collaboration

⁵⁰ Les commentaires qui suivent sont fondés sur des entretiens auprès d'une dizaine d'intervenants œuvrant dans des organismes communautaires ayant collaboré avec le projet *Habiter la Mixité*.

d'organismes locaux ; il s'agit généralement d'événements qui suivent les traditions agrotouristiques de chaque saison : cueillette de fraises ou de pommes, cabane à sucre, etc. C'est souvent la seule occasion de sortie à l'extérieur de Montréal pour certaines familles immigrantes vivant en HLM. L'organisation de fêtes se fait aussi presque toujours en partenariat avec un organisme local et respecte les traditions de la société réceptrice : Halloween, fête de Noël, etc.

Les cours de français et les cuisines collectives constituent à peu près les seules activités à se tenir régulièrement dans le cadre du présent projet, *Habiter la Mixité*. Le nombre de quartiers concernés s'est toutefois progressivement réduit avec le temps : les cours de français ne se donnent plus que dans un quartier et les cuisines collectives, dans deux. D'autres activités récurrentes s'ajoutent durant l'été. Les plantations de fleurs (fournies gratuitement par l'OMHM) et les potagers occupent plusieurs résidants participant au projet, souvent motivés par la possibilité de gagner les concours organisés par l'OMHM. Par ailleurs, les corvées de nettoyage (ciblant une ou deux rues), menées en collaboration avec un organisme environnemental et certains propriétaires privés, sont en train de faire partie de la tradition dans le quartier Côte-des-Neiges.

Enfin, l'animatrice du projet invite occasionnellement des représentants d'organismes communautaires ou d'institutions à venir informer les participants au projet sur différents sujets. Réciproquement, des intervenants (CLSC, par exemple) vont parfois demander à l'animatrice de rassembler des participants pour tenir une réunion d'information. Dans deux des quartiers concernés (Ahuntsic et Côte-des-Neiges), des rencontres rassemblant les locataires, invités par une lettre circulaire, ont aussi été tenues dans le but de former une association. Des agents de relations avec les locataires participent régulièrement à ces rencontres comme représentants de l'OMHM.

L'intérêt de plusieurs organismes à collaborer avec les projets de l'OMHM réside dans la possibilité de rejoindre une clientèle souvent mal connue des organismes locaux, soit les immigrants relativement récents (moins de 10 ans au Canada) vivant en HLM. Les buts précis de ces organismes sont variés : il peut s'agir d'étendre leurs activités à d'autres groupes de personnes, de faire du rapprochement avec leurs propres membres ou encore de pouvoir éventuellement amener de nouveaux membres, d'origine immigrée, à fréquenter l'organisme en question. Il importe de préciser que les organismes recrutent fréquemment leur clientèle par le bouche à oreille, ce qui suppose l'existence préalable de réseaux informels permettant à l'information de circuler. Or, les résidants immigrants font peu souvent partie de ces réseaux, encore moins s'ils sont nouvellement arrivés dans un quartier ou s'ils ne parlent pas la langue de la majorité. Le démarchage effectué dans le cadre des projets de l'OMHM a ainsi eu l'avantage de pouvoir rejoindre des personnes souvent laissées de côté par des organismes trop occupés ou ne disposant pas de

ressources humaines suffisantes pour approcher directement cette clientèle potentielle. Les activités menées en collaboration avec des organismes communautaires ont donc contribué à faire connaître ces organismes auprès des immigrants résidant en HLM, mais il reste encore un pas à franchir avant que ceux-ci aillent d'eux-mêmes vers ces organismes ou, à l'inverse, que ces derniers prennent l'habitude de les contacter directement. Malgré tout, cette habitude se crée peu à peu.

Quant aux contacts établis entre l'agente de projet et les organismes communautaires, l'initiative est le plus souvent venue de la première : c'est elle qui s'est adressée à un organisme auquel on l'avait référée ou dont elle avait entendu parler pour mener un type particulier d'activité. Plus rarement, l'initiative est attribuable à une intervenante communautaire désireuse de rejoindre spécifiquement une clientèle immigrante vivant en HLM de manière à répondre aux objectifs de son organisme ou à la recherche de personnes responsables de projets pour organiser conjointement certains types d'activités (loisirs, corvées de nettoyage, etc.) Dans ce cas, le projet *Habiter la Mixité* devait servir d'intermédiaire ou de courroie facilitant l'atteinte des objectifs de l'organisme.

Si l'on reprend, pour terminer, les interrogations concernant la pérennité de l'action entreprise dans le cadre des projets de l'OMHM, il paraît clair qu'on ne peut compter sur les organisations communautaires impliquées jusqu'ici sans développer un cadre précis de partenariat. Certains intervenants déplorent à cet égard le caractère ponctuel des collaborations établies jusqu'à maintenant, soit des collaborations *ad hoc* qui ne durent que le temps de la préparation d'une activité telle une fête ou une sortie. Peu d'entre eux connaissent en fait la nature et le contenu du présent projet (*Habiter la Mixité*), même s'ils ont déjà travaillé avec l'agente de projet. Certains intervenants ont aussi relevé les différences entre l'approche de leur organisme, qui en est une d'intervention ciblée ou d'éducation, et celle du projet *Habiter la Mixité*, davantage orientée vers les activités de loisir, sans objectif sous-jacent de suivi de familles aux prises avec des problèmes psychosociaux ou d'aide au cheminement de jeunes en difficulté. Ces différences d'objectifs et d'approches ont, dans certains cas, empêché des intervenants de s'engager plus à fond à l'égard du projet. Ce qui n'empêche pas certains de reconnaître, par ailleurs, que les activités festives, de rencontres conviviales et de partage organisées dans le cadre de *Habiter la Mixité* correspondaient exactement à ce dont avaient besoin les immigrants nouvellement arrivés au pays, particulièrement les femmes. Tout compte fait, il semble que ce soit avec les organisations engagées dans des missions d'accueil et d'intégration des immigrants que des partenariats de longue durée puissent être envisagés en raison de la convergence des objectifs de fond des actions menées de part et d'autre.

10. DES MODÈLES D'INTERVENTION ALTERNATIFS

Il nous semble opportun d'examiner brièvement deux autres modèles d'intervention développés, l'un à Montréal-Nord et l'autre, dans la Petite-Bourgogne, un quartier du sud-ouest de Montréal. Ces deux cas diffèrent des activités menées dans le cadre du projet *Habiter la Mixité* par les moyens déployés (une intervenante à plein temps sur le site) et par les groupes visés (enfants comme adultes)

Place Normandie à Montréal-Nord

Place Normandie est un ensemble HLM de 168 logements datant du début des années 1970, situé à Montréal-Nord⁵¹. Sa typologie de logements en fait un ensemble destiné essentiellement à des familles. Il fait partie de la génération des ensembles résidentiels de piètre qualité qui ont vu leur cadre physique et leur tissu résidentiel se détériorer en même temps que se déroulait un processus de succession ethnique qui, dans le cas de Place Normandie, a abouti à une très forte majorité de ménages d'origine haïtienne (7/10) coexistant avec environ 20 % de ménages québécois de vieille souche et 10 % de ménages d'origines latino-américaine ou arabe. Ce processus de succession a été très rapide car l'arrivée des premiers ménages d'origine haïtienne remonte au milieu des années 1980 ; au milieu des années 1990, ils comptaient pour environ la moitié des ménages avant d'atteindre les 70 % à la fin des années 1990.

La pauvreté des familles, les problèmes d'insécurité liés aux vols et à l'intimidation, à la drogue et à la prostitution de même que les problèmes de salubrité et de dégradation physique ont conféré à Place Normandie une réputation de « ghetto de pauvres » telle que le taux de roulement des locataires atteignait les 25 % et le taux de vacance 15 % vers la fin des années 1990. Sur le plan de la vie communautaire, il est à noter que l'association de locataires a cessé toute activité et que des velléités telles que former une association de locataires réservée aux ménages d'origine haïtienne se sont manifestées.

Ces constats ont justifié la mise en place en 1998 d'un projet pilote, le projet « *Bon voisinage* », qui repose sur :

- l'embauche d'une travailleuse communautaire chargée d'amorcer la « réfection » du tissu social et de réanimer la vie collective sur le site par un ensemble très varié d'activités (cafés-rencontres, programmes d'activités éducatives, ludiques et

⁵¹ Source : Office Municipal d'habitation de Montréal-Nord, 2000.

sportives, etc.) en direction de divers groupes cibles : femmes, enfants, adolescentes et adolescents.

- des travaux de réaménagement des espaces communs : démolition des garages souterrains permettant l'aménagement d'espaces de jeux jusque-là inexistantes (patinoire, poteaux de basket, aire de jeux pour les tout petits...).

La démarche d'ensemble s'est déroulée selon une approche participative misant sur l'identification par les résidents des problèmes à résoudre dans leur milieu de vie (et l'émergence de leaders de manière à développer le sentiment d'appartenance des résidents à leur milieu de vie et à favoriser une maîtrise accrue des résidents sur leur cadre de vie (notamment en matière de sécurité et d'entretien).sentiments d'appartenance, etc. Ainsi, les travaux ont commencé par un sondage auprès des résidents afin de recueillir leurs perceptions sur les problèmes vécus dans le HLM et de connaître leurs priorités concernant l'organisation d'activités ou les aménagements et les améliorations souhaitées sur le plan physique. Les résultats de ce sondage ont servi à élaborer un plan d'action global, découpé par programmes saisonniers et comportant suffisamment de flexibilité pour s'adapter aux besoins et aux réactions du milieu, aux occasions pouvant se présenter. De nombreuses activités ont par la suite été organisées : il s'agit, par exemple, d'activités d'éducation visant la socialisation aux codes d'habiter (« Les 10 commandements des bons voisins »), la formation au leadership et au travail en équipe, la création de liens de solidarité entre femmes, les relations parents-enfants, ou encore d'activités de loisir tels que des ateliers de danse, de théâtre, ou encore des activités sportives destinées à des groupes d'âge divers.

Le projet a également permis d'animer et de soutenir le comité des locataires et de créer un comité de jeunes qui est consulté lors de la planification des programmes d'activités destinés à ces derniers. Il fonctionne en partenariat avec diverses ressources locales des milieux de l'éducation, du travail, du développement communautaire (exemples : Maison de jeunes, Halte Femmes) et des loisirs.

Après deux ans, les responsables du projet pouvaient faire état de résultats positifs sur plusieurs points dont la renaissance de l'association des locataires (des volontés s'étaient manifestées précédemment en faveur de deux associations de locataires distinctes sur le plan racial), la diminution des vols et du vandalisme, la diminution des refus de logement et des demandes de transfert au programme de supplément de loyer (qui permet aux locataires de se loger dans un appartement du marché privé aux mêmes conditions financières que s'ils habitaient en HLM), attribuables à la stigmatisation du lieu.

Les Îlots Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne

Les Îlots Saint-Martin forment un ensemble de 313 logements HLM dont la construction remonte à 1969, alors que s'amorçait l'important plan de rénovation de la Petite-Bourgogne qui se poursuivra jusqu'en 1979. Depuis cette période de rénovation urbaine qui a transformé le quartier, les HLM voisinent avec un tissu urbain de type banlieue, composé de copropriétés et de maisons individuelles. Le logement social représente par ailleurs environ 40 % du parc résidentiel du secteur. Un des traits saillants de la Petite-Bourgogne est la densité de son tissu associatif : lors d'une étude effectuée dans la première moitié des années 1990, on y dénombrait pas moins de 70 associations pour une population de 8 030 habitants (Germain *et al.*, 1995).

Aussi est-ce dans un environnement particulier que s'inscrit le projet « Îlots Saint-Martin » qui nous intéresse ici. L'origine de ce projet remonte en fait aux deux premières années du *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal*, qui n'a pas connu de succès dans la Petite-Bourgogne : abandon du projet *Franc Parler* mal reçu par le milieu communautaire déjà engagé dans la francisation des immigrants et demi-échec du projet *Les Îlots Saint-Martin* dû en partie au manque de connaissance du milieu et au manque d'expérience de l'agente de projet, ainsi qu'à l'homogénéité des participants qui représentaient fort peu la diversité ethnique de la population. Il y a deux ans, l'OMHM a décidé de faire appel aux ressources du quartier pour mettre sur pied un nouveau projet qui occupe maintenant un local dans un HLM et reçoit une contribution annuelle de l'OMHM puisque les personnes responsables ont obtenu le statut d'association de locataires.

Ce projet représente le volet animation communautaire du Garde-Manger Pour Tous, une organisation communautaire qui distribue des denrées alimentaires et prépare des repas pour plus de 2000 enfants des écoles du sud-ouest de Montréal. Il s'adresse d'abord et avant tout aux enfants qui habitent les HLM ; presque tous sont des enfants d'immigrants (originaires, notamment, des Caraïbes et de l'Asie). Pour certaines fêtes, le projet passe par les enfants afin de rejoindre les parents ; il a aussi des liens avec l'association « Amitié Soleil », qui est un centre de femmes avec lequel il organise certaines fêtes ou sorties. Le projet organise également des cuisines collectives et entretient des liens avec Eco-Quartier pour la distribution de fleurs à planter par les résidants. De plus, il a réalisé avec cet organisme des activités d'embellissement du quartier (plantation de fleurs dans un terrain vague et devant les locaux d'organismes communautaires) et a mis sur pied un jardin communautaire auquel participent les enfants.

Ce projet ressemble aux projets de l'entente MRCI – ville de Montréal par certaines des activités qui y sont menées : cuisines collectives, plantations de fleurs, sorties à l'extérieur,

rencontres d'information. Il s'en distingue cependant de deux façons principales : 1) il s'adresse aux enfants plutôt qu'aux adultes, qu'il rejoint indirectement ; 2) il concerne un seul quartier où le travail est fait en profondeur par une personne résidente de longue date et issue du milieu communautaire. Le maillage avec les autres organismes communautaires du quartier s'établit ainsi de façon relativement aisée. Le fait que ce projet soit bien enraciné dans le quartier représente des avantages indéniables, mais ne garantit en rien sa pérennité puisque ce projet relève d'un organisme communautaire plus important dont les orientations peuvent changer. Tout comme les projets du plan d'action, ce projet peut donc cesser ses activités d'une année à l'autre et risquer ainsi de perdre les gains du travail entrepris jusqu'à maintenant en n'assurant pas la continuité des activités. Ce manque de continuité nuit également à toute planification à long terme dans l'ensemble des projets.

CONCLUSION

L'implication de la ville de Montréal dans l'accueil et l'intégration des familles immigrantes vivant en HLM, en vertu du *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal* établi en 1999, a produit des résultats non négligeables. Nous avons constaté que dans les HLM touchés, des personnes qui se trouvaient auparavant isolées, voire exclues, ont été amenées à participer à diverses activités qui leur ont permis de développer des liens sociaux et des compétences personnelles (dont l'apprentissage du français pour certaines), une meilleure connaissance des ressources et conséquemment une maîtrise accrue de leur milieu. Dans quelques cas, ces activités vont jusqu'à soutenir un processus d'*empowerment* qui s'incarne dans la formation d'associations de locataires par les participants aux activités du projet *Habiter la Mixité*. Tout cela est le résultat du lien de confiance tissé progressivement entre l'animatrice du projet et les participants, lien de confiance qui suscite et entretient la mobilisation de ces derniers.

Il faut toutefois reconnaître que l'intégration recherchée reste partielle. D'une part les activités mises en place ne regroupent le plus souvent que des immigrants et en ce sens les objectifs de sensibilisation de l'entourage en vue de favoriser une meilleure cohabitation dans les milieux de vie ne sont guère atteints. D'autre part, ces activités sont généralement placées à l'enseigne de l'accueil à sens unique, c'est-à-dire de la socialisation et de la transmission d'informations sur les ressources, les usages et les façons de faire du lieu. On n'assiste pas au développement de formes de réciprocité qui, selon le modèle de l'hospitalité, seraient fondées sur la reconnaissance de la valeur singulière de l'étranger que l'on accueille en lui permettant de se faire valoir.

Enfin, des interrogations persistent quant à la pérennité des actions entreprises. D'une part, des liens avec les organismes communautaires présents dans les quartiers ont certes été établis, mais ils demeurent peu structurés et ne s'inscrivent pas dans un cadre de partenariat durable qui permettrait à ces organismes de prendre le relais des actions engagées. D'autre part, les projets étudiés demeurent encore exploratoires dans la mesure où l'OMHM ne dispose pas des ressources financières et humaines nécessaires pour les intégrer dans ses pratiques courantes, ce qui les maintient dans une situation de fragilité, à la remorque des subventions gouvernementales. Cette situation perdurera sans doute tant que les autorités gouvernementales ne reconnaîtront pas le rôle important de l'OMHM dans l'accueil et l'intégration d'une bonne partie des immigrants à l'échelle montréalaise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dansereau, Francine et Anne-Marie Séguin (1995). *La cohabitation interethnique dans l'habitat social au Québec*. Montréal, Société d'Habitation du Québec, 305 p.
- Di Chiaro, Debbie (2002). *Observations sur les demandeurs et les locataires de HLM d'origine immigrée à Montréal*. Montréal, Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), document non publié.
- Office municipal d'habitation de Montréal-Nord (2000). *HLM Place Normandie, Montréal-Nord « Bon voisinage » : Bilan d'un projet pilote d'intervention communautaire*. Rapport réalisé pour la Société d'habitation du Québec, 52 p. et annexes.
- Rudder (de) Véronique en collaboration avec Michèle Guillon (1987). *Autochtones et immigrés en quartier populaire. Du marché d'Aligre à l'Îlot Chalon*. Paris, L'Harmattan, 234 p.
- Germain, Annick (coord.), Julie Archambault, Bernadette Blanc, Francine Dansereau et Damaris Rose (1995), *Cohabitation interethnique et vie de quartier*. MAICC, Montréal, Publications du Québec, 325 p. (coll « Études et recherches » n° 12).

Conclusion générale

La présence d'immigrants et de communautés culturelles en nombre croissant sur l'île de Montréal et dans les banlieues adjacentes change-t-elle la manière dont les municipalités conçoivent les services et les activités qu'elles destinent à leurs citoyens des minorités ? Les municipalités ont-elles pris le virage de la gestion de la diversité, et si oui, comment accueillent-elles l'expression des différences ethnoculturelles ? Comment répondent-elles aux demandes particularistes qui émanent, éventuellement, des groupes d'immigrants et plus largement des communautés culturelles ?

Nous avons voulu explorer ces questions en nous penchant sur trois domaines fort différents de l'action municipale mais qui, tous, concernent de près les conditions de vie urbaine des immigrants qu'ils soient récents ou installés de longue date.

Par-delà les particularités des trois terrains abordés, les sports et les loisirs, la réponse urbanistique aux demandes d'aménagement des lieux de culte et l'accueil des immigrants dans les HLM, quel portrait peut-on dégager des pratiques municipales face à la diversité ethnoculturelle ?

On distinguera d'une part les manières de faire (gestion *ad hoc* ou guidée par des normes et orientations précises) et de l'autre les attitudes adoptées en matière de gestion du pluralisme dans les politiques formelles comme dans les dossiers concrets (ouverture à la diversité ou position universaliste).

Plusieurs municipalités, nous l'avons vu, se sont dotées d'instruments et de politiques formelles pour gérer la diversité ethnoculturelle croissante sur leur territoire. Tel qu'attendu, la Ville de Montréal, à la fois la municipalité la plus peuplée et celle qui, depuis longtemps abrite le plus grand nombre d'immigrants, se distingue des autres par sa politique interculturelle et par les ressources institutionnelles qui en assurent la mise en œuvre. Mais le portrait est moins simple qu'il n'y paraît. En effet, une ville comme Laval qui a pourtant un pourcentage d'immigrants beaucoup plus faible s'est, elle aussi, dotée d'une politique depuis longtemps. Quant à Saint-Laurent, une ville dont près de la moitié des habitants sont immigrants, il aura fallu attendre l'an 2000 pour y voir l'adoption d'une politique interculturelle. On notera d'ailleurs la fonction hautement symbolique de cette politique, conçue au moins autant pour rassurer la société d'accueil que pour guider l'action publique à l'égard des minorités. Il n'y a donc pas un lien mécanique entre la présence d'immigrants et les politiques formelles des municipalités.

Par ailleurs, nous avons vu, avec le cas de Montréal, qu'une politique interculturelle formelle ne s'incarne pas nécessairement dans les différents secteurs de l'administration municipale. Le dossier de l'habitation sociale en est un exemple : les initiatives sont récentes et peuvent être qualifiées d'expérimentales, bien que la clientèle immigrante représente une partie importante de la population du logement social. Dans le dossier de l'aménagement de lieux de culte on a noté l'effet de surprise causé par l'augmentation du nombre de demandes et l'adoption par la suite de moratoires en matière de zonage, réaction qui témoigne du malaise causé par les nouvelles formes prises par la diversité culturelle, en l'occurrence la diversité religieuse induite par les flux migratoires non-européens. Quant au domaine des sports et des loisirs où, en principe, on a une vision claire de la fonction intégratrice de ce type d'activités vis-à-vis des minorités, la forte variation des pratiques municipales d'un quartier à l'autre témoigne de la distance qu'il y a entre un énoncé de politique et les conditions concrètes de son application. S'il existe bien une politique d'ensemble, elle repose largement sur le jugement et les sensibilités des responsables locaux lorsqu'elle est relayée au niveau des quartiers.

Dans les trois secteurs prévaut en fait un certain « adhocratisme » : on procède par essai/erreur, on construit une position (qui reste parfois implicite) au fur et à mesure des problèmes à résoudre, des interactions avec les nombreux acteurs qui en fin de compte interviennent dans ce qu'on appelle l'action municipale. Dans le secteur des sports et des loisirs, les municipalités sont particulièrement dépendantes des organismes communautaires avec lesquels elles concluent des partenariats pour gérer programmes ou équipements collectifs. Ceux-ci feront toute la différence dans le traitement qui sera effectivement accordé aux demandes particularistes. Dans l'habitation sociale aussi les interventions sont conditionnées par les disponibilités et dispositions des organismes communautaires locaux, et ceux-ci comme leurs contreparties institutionnelles (le MRCI qui ne se sent pas concerné par l'habitat social, la SHQ qui commence tout juste à se préoccuper des immigrants, etc.) ont des mandats sectoriels qui ne conviennent pas toujours aux traitements des problèmes des immigrants dans les HLM. En fait, tout se passe comme si la gestion de la diversité se ramenait à une suite d'expériences sur le tas, faute de système d'acteurs constitué spécifiquement pour traiter de gestion de la diversité. Les projets pilotes mis en œuvre par l'Office municipal d'habitation de Montréal que nous avons examinés tentaient justement de combler cet « interstice institutionnel », mais c'est aussi ce qui les condamne à n'être que « ad hoc ».

Pourtant, en dépit de cet « adhocratisme », il nous a quand même semblé assister à la formation d'une certaine convergence dans les orientations données aux interventions. Au-delà de la diversité des pratiques, on voit bien se profiler des préoccupations communes, avec plus ou moins d'intensité cependant.

En premier lieu, on évoquera le souci d'intégrer les immigrants dans la société d'accueil, d'en faire des citoyens (au sens large) actifs qui participent aux institutions communes. Souci qui s'affirme à la fois dans les contextes où les immigrants constituent encore une minorité (Laval, par exemple) et dans ceux où ils deviennent une majorité démographique (Saint-Laurent, certains quartiers de Montréal). On veut donc combattre leur isolement, favoriser leur participation à des activités collectives, etc.

En fait cette préoccupation semble implicitement dériver de son envers : la crainte du ghetto et des replis identitaires. Dans le domaine des sports et loisirs, décourager la formation d'équipes sportives mono-ethniques revient souvent dans le discours des intervenants. On ne doit pas déroger du principe des activités ouvertes à tous. Certains accepteront les situations de regroupement de fait, d'autres tenteront de les décourager. Il s'agit plus d'intentions pédagogiques, les sports et loisirs constituant après tout des champs sans grands enjeux pour la vie sociale, pour reprendre le paradoxe de l'inconséquence énoncé par Jean Remy (1990). Par contre, le domaine des pratiques religieuses est évidemment particulièrement sensible, vu dans cette perspective, comme si la religion faisait partie des espaces qui ne peuvent être partagés par la majorité lorsque celle-ci se définit comme laïque. Les demandes de lieux de culte sont d'ailleurs parfois vues comme des demandes « particularistes », voire comme des demandes qui menacent les *modus vivendi* chèrement acquis dans une société restée longtemps sous le joug d'un clergé conservateur. Dans le cas des personnes vivant en HLM, si l'on reconnaît les besoins spécifiques des immigrants et si l'on vise à mieux les outiller en vue d'une socialisation et d'une participation citoyenne véritables, on ne cherche pas à les intégrer dans des réseaux et des activités qui leur permettraient d'interagir avec des personnes de la majorité.

En fait, une bonne partie des pratiques municipales observées semble s'apparenter à ce que Wieviorka décrit comme une politique de tolérance qui « considère les cultures comme acceptables tant qu'elles ne posent pas de problèmes... et restent sous le regard des valeurs du groupe dominant ». La reconnaissance des différences culturelles relèverait davantage d'une contrainte qu'il faut traiter au plan de l'individu lorsqu'elle handicape sa participation. Alors que l'État fonctionne de plus en plus en partenariat avec le milieu associatif pour administrer services et équipements, le communautaire ethnique n'a pas sa place dans ce modèle de l'action publique, du moins en principe. Dans les faits, on voit bien l'avantage dont jouissent les communautés culturelles plus anciennes si elles sont bien organisées pour faire valoir leurs demandes, voire pour organiser elles-mêmes leurs activités. Bien plus, leur représentation éventuelle sur la scène politique municipale non en tant que telles mais par le biais d'un élu de la communauté, est souvent décisif pour faire cheminer avec succès une demande, comme le montrent nombre de cas d'aménagements de lieux de culte.

De façon générale, un des traits qui se dégage de l'ensemble des pratiques étudiées est l'importance majeure des dynamiques associatives locales et de la composition ethnoculturelle des milieux locaux dans la construction des pratiques municipales, quelles que soient les politiques générales adoptées pour l'ensemble d'une municipalité. Si le mot n'était pas trop galvaudé, on serait tenté de dire qu'on est de plain-pied sur le terrain de la gouvernance locale.